



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

RECUEIL INTERNATIONAL DE PRATIQUES EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

POUR ENCOURAGER L'ACTION À TRAVERS LE MONDE

2008

Recueil international de pratiques en prévention de la criminalité
pour encourager l'action à travers le monde

Sous la direction de
Valerie Sagant, directrice générale

Coordination
Laura Capobianco, analyste senior et responsable de projet,
et Michelle Virgin, analyste

Recherche et rédaction

Julie Bodson, Laura Capobianco, Jane Leeke, Isabelle Lelandais, Guillaume Nolin, Margaret Shaw, Lizzette Soria et Michelle Virgin, ainsi que les stagiaires du CIPC : Sophie Ballu, Marianna Falco et Carlos Guajardo.

Avec la participation du personnel du CIPC : Esthela Alvarado, Olivier Barchecheat, Esteban Benavides, Serges Bruneau, François Fillion, Manon Jendly, Nathalie Rodrigues et Annik Tousignant.

Cette publication est principalement financée par le ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Canada, ainsi que par la Délégation interministérielle à la Ville du gouvernement de la France, avec le soutien du ministère de la Justice de la France. L'ensemble des membres du CIPC a également contribué au projet.

Le recueil est disponible en anglais, en espagnol et en français sur le site du CIPC
www.crime-prevention-intl.org

Graphisme :
Dandalco Impressions inc.

Publié par :
Le Centre international pour la prévention de la criminalité
465 Saint-Jean, suite 803
Montréal, Québec, H2Y 2R6
Canada
Téléphone: (1) 514-288-6731
Télécopieur : (1) 514-288-8763
Courriel : cipc@crime-prevention-intl.org
Site Internet : www.crime-prevention-intl.org

ISBN : 2-921916-39-8
Dépôt légal : Juin 2008

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier les différentes personnes sollicitées lors de la collecte des informations sur ces pratiques, pour leur accueil, leur disponibilité et l'intérêt qu'elles ont porté à notre travail, qu'il s'agisse de chercheurs, de chefs de projets, d'organisations communautaires ou d'autorités locales et gouvernementales. Nos remerciements s'adressent aussi aux membres du CIPC qui nous ont aidés dans la recherche et l'identification de pratiques.

Nous tenons à remercier particulièrement Mme Liss Ellen Ramstad, Conseillère, Parlement Saami, Norvège, M. Alfred Gay, Analyste des politiques, Association nationale des centres d'amitiés, Canada et M. Dimitrios Panagos, doctorat, science politiques, *Queens University*, Canada, pour leurs précieux commentaires concernant les ébauches originales, leur expertise sur les questions de gouvernance locale et la recherche de la section *Sécurité quotidienne et peuples autochtones*. Nous sommes aussi reconnaissants envers plusieurs membres du *Virtual Network on Community Safety and Indigenous Peoples* du CIPC pour les contributions qu'ils nous ont apportées, de même que pour les informations sur les projets qu'ils nous ont promptement fait parvenir.

Bien que nous nous soyons efforcés de présenter un compte-rendu le plus précis possible de la documentation, nous assumons l'entière responsabilité pour toute erreur pouvant survenir. Vos réactions et vos commentaires sont les bienvenus.

INTRODUCTION

Ce recueil international recense des pratiques de prévention de la criminalité* et de sécurité quotidienne* mises en oeuvre en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique, dans les Caraïbes, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Océanie et en Asie du Sud. Cet ouvrage complète le *Rapport International sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives* publié pour la première fois par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) en 2008. Ce dernier rapport fait la synthèse des tendances actuelles de la criminalité et de la victimisation dans le monde, décrit les principales préoccupations des gouvernements et des communautés et présente les différentes réponses en matière de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne élaborées à l'échelle internationale. Le présent recueil, quant à lui, présente des **exemples concrets** illustrant la façon dont les gouvernements, les services de police et les partenaires communautaires cherchent à réduire et à prévenir la criminalité et la victimisation et à renforcer la sécurité.

Ce recueil s'inscrit dans le prolongement des activités du CIPC visant à collecter, analyser et diffuser les pratiques et les politiques efficaces et innovatrices de prévention, offrant une suite aux publications *100 programmes de prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde* publiées en 1997 et en 1999, et au recueil *Prévenir la délinquance en milieu urbain et auprès des jeunes. Recueil international de pratiques inspirantes*, publié en 2005.

Ce recueil des pratiques s'adresse aussi bien aux acteurs gouvernementaux que non gouvernementaux, aux responsables politiques et aux praticiens travaillant en prévention de la criminalité à tous les niveaux (local, national et international). Il fournit plusieurs exemples d'initiatives pouvant aider à appuyer et à inspirer des pratiques à travers le monde. Les pratiques mettent aussi un accent particulier sur **les processus et la mise en œuvre des activités**, notamment en ce qui concerne les partenariats, les résultats, la viabilité et, dans certains cas, les enseignements tirés de ces pratiques. Le CIPC est cependant conscient que ce domaine est en constante évolution et que les solutions ne sont pas de simples recettes tirées d'un livre.

Ce recueil est divisé en cinq sections : **Sécurité quotidienne, Jeunes à risque, Gangs de jeunes, Sécurité quotidienne et peuples autochtones, et Partenariats entre la police et la communauté* en prévention de la criminalité**. Chaque section comporte une introduction soulignant les principaux développements et problématiques dans chaque domaine, à la lumière desquels il faut considérer les projets et les initiatives, et décrit les éléments essentiels aux bonnes pratiques. Chaque section est suivie d'une liste de publications du CIPC et de ressources additionnelles afin de fournir aux praticiens des outils supplémentaires leur permettant de faciliter leur travail. Pour chaque type de pratique, nous mentionnons d'autres initiatives similaires auxquelles le lecteur pourra se référer pour approfondir un thème.

Les thèmes principaux ont été choisis en fonction de l'entente de financement établie avec le principal bailleur de fonds, le gouvernement du Canada, et répondent aux principales préoccupations exprimées par les membres du CIPC. Les pratiques exposées dans ce recueil s'inscrivent dans une **approche intégrée**, répondant à différents facteurs de risque* associés à la criminalité et à la victimisation. Nous avons volontairement choisi de mettre l'accent sur l'un ou l'autre de ces objectifs, même dans le cas de pratiques ne visant pas expressément la prévention de la criminalité.

Nous nous sommes efforcés, dans les limites de nos capacités de recherche, d'assurer une large représentation géographique. Les pratiques présentées dans ce recueil sont, pour la plupart, les mieux évaluées, les plus appréciées ou les plus innovatrices. Les lecteurs de ce recueil sauront également bénéficier d'un lexique qui précise les acceptions retenues pour certains termes techniques, signalés dans le corps du texte par un astérisque (*).

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	I
Introduction	III
Section I : Sécurité quotidienne	
Introduction	1
Partenariats	3
<i>Manager des nuisances publiques, Belgique</i>	3
<i>Junta Comunitaria de Seguridad Urbana – Municipalité de Chabás, Argentine</i>	5
<i>Programme d'action communautaire pour la sécurité, Sainte-Lucie</i>	6
<i>Projet pilote : Centre de services pour les secteurs à risque «Jamädi »</i> <i>Municipalité de Huimilpan, État du Querétaro, Mexique</i>	8
<i>Programme São Paulo en paix, Brésil</i>	10
<i>Community Crisis Response Programme, Toronto, Canada</i>	12
<i>Humberside Community Problem Solving Kit, Royaume-Uni</i>	14
Autres exemples	15
Participation citoyenne	17
<i>Fondation la guaca, Colombie</i>	17
<i>Fairy Godmother, Stuttgart, Allemagne</i>	19
<i>C'est pas graffe!, Belgique</i>	21
Autres exemples	22
Médiation sociale et résolution de conflit	23
<i>Projet Équipe de Médiation Urbaine (ÉMU), Québec, Canada</i>	23
<i>Projet pilote sur la résolution de conflits au sein de la communauté et compétences en</i> <i>résolution de problèmes, Afrique du Sud</i>	25
<i>Femmes relais, médiatrices sociales et culturelles, France</i>	27
<i>Centre de médiation sociale, Municipalité de Sant Pere de Ribes, Espagne</i>	29
<i>Correspondants de nuit, Paris, France</i>	31
Soutien aux victimes	35
<i>Médiation victime-auteur, Suède</i>	35
<i>NaNE - Service contre la violence conjugale, Hongrie</i>	37
<i>Entre deux arrêts, Québec, Canada</i>	38
<i>CAUVA, Dispositif global d'aide aux victimes d'urgence, France</i>	40
<i>Muslim Family Safety Project, London, Ontario, Canada</i>	42
<i>Vieillir sans violence, Québec, Canada</i>	45
Autres exemples	46
Outils	47
Les diagnostics de sécurité : l'exemple des marches exploratoires dans le cadre des diagnostics de sécurité des femmes	47
Un survol des observatoires de la criminalité	50
Un survol des enquêtes de victimisation	52
Publications du CIPC sur la sécurité quotidienne.....	55

Section II : Jeunes à risque

Introduction	59
Références	61
Travail auprès des enfants et de la famille	63
<i>Ba Ya Ya</i> , Belgique	63
<i>Programa de Mediacion y Educacion No Formal Para Adolescentes y Jovenes en Alto Riesgo Social</i> , Nicaragua	65
<i>SNAP® Under 12 Project</i> , Toronto, Canada	66
Interventions en milieu scolaire	69
<i>Le Programme Escolhas</i> , Portugal	69
<i>Médiation scolaire pour jeunes enfants</i> , Municipalité de Puente Alto, Région métropolitaine de Santiago, Chili	71
<i>Trousse de sensibilisation à l'agression indirecte, (violence psychologique – écoles)</i> , Québec, Canada	73
Accès à la formation et à l'emploi	77
<i>Conectate Programme</i> , Chili	77
<i>Youth for Change and Conflict Resolution (YCCR)</i> , Colombie	79
<i>Project Chance</i> , Naples, Italie	81
Soutien et engagement auprès des jeunes de la rue	83
Association <i>Bayti (Ma maison)</i> , Maroc	83
<i>Orizzonti a Colori</i> , Rome, Italie	85
Communautés en action pour la sécurité des jeunes	89
<i>Espaço Criança Esperança ECE – (Espace d'espoir pour les enfants)</i> , Brésil	89
<i>El Golbiano – El Juego De La Paz</i> , Colombie	91
<i>Grupo Cultural AfroReggae</i> , Vigario, Brésil	93
Approches globales	95
<i>Proudly Manenberg</i> , Manenberg, Afrique du Sud	95
<i>Chance on Main</i> , Tasmanie, Australie	97
Publications du CIPC et ressources additionnelles sur les jeunes à risque	99

Section III : Gangs de jeunes

Introduction	103
Références	111
Élaboration de stratégies et documentation de bonnes pratiques	115
<i>California Cities Gang Prevention Network</i> , États-Unis	115
<i>COAV Cities Project and Youth Participation Survey</i> , Afrique du Sud	118
<i>Gangs et délinquance</i> , Centre jeunesse de Montréal, Institut universitaire (CJM-IU), Montréal, Canada	121
Travail auprès des gangs de jeunes	123
<i>El Programa Jóvenes Jóvenes</i> , Mexique	123
<i>Inserción socio laboral de jóvenes de Ilobasco</i> , Salvador	126
Reconquérir les espaces et offrir des activités aux gangs de jeunes	129
<i>Operation Reclaim</i> , Glasgow, Écosse	129
<i>Midnight Sports Programme</i> , Brésil	131

Aide à la réinsertion d'ex-membres de gangs	135
<i>Breaking the Cycle: Youth Gang Exit & Ambassador Leadership Project, Toronto, Canada</i>	135
<i>Project Desafio 10 and Desafio 100, Guatemala</i>	139
<i>Reinsertion, Rehabilitation and Reintegration of Haitian Deportees Pilot Project, Haïti</i>	141
Publications du CIPC et ressources additionnelles sur les gangs de jeunes	144
 Section IV : Sécurité quotidienne et peuples autochtones	
Introduction	147
Quelques développements et questions sous-jacentes	148
Sécurité quotidienne et peuples autochtones : un survol	154
Renforcement de l'identité	159
<i>Ngapartji Ngapartji Project, Australie</i>	159
<i>Wapikoni Mobile, Québec, Canada</i>	161
Renforcement de l'esprit d'initiative et de participation	163
<i>Tangentyere Model, Alice Springs, Australie</i>	163
<i>Projet Venture, États-Unis</i>	165
Réponses à la violence	167
<i>Projet Ndaawin, Winnipeg, Canada</i>	167
<i>Defensorias Comunitarias, Apurimac, Pérou</i>	169
Amélioration de l'éducation et de l'accès à l'emploi	171
<i>Partnership Outreach Education Model, Australie</i>	171
<i>Enlace Quiche, Guatemala</i>	173
Autonomisation des autochtones et des non-autochtones intervenants en sécurité	175
<i>Le projet d'action Ranui, Ville de Waitakere, Nouvelle-Zélande</i>	175
<i>Programme de formation pour les intervenants autochtones dans le domaine de la</i> <i>dépendance aux drogues et à l'alcool, Victoria, Australie</i>	177
<i>Formation facilitateurs indigènes, Guatemala</i>	179
<i>Le Projet Youth Circles, Toronto, Ontario, Canada</i>	181
Conclusions	183
Références	184
Publications du CIPC et ressources additionnelles sur la sécurité quotidienne et les peuples autochtones	189

Section V : Partenariats entre la police et la communauté en matière de prévention de la criminalité

Introduction	193
Assurer une présence visible	195
<i>Koban - Le système des Unites de police, Japon</i>	195
<i>Les services policiers communautaires, Kenya</i>	197
Apporter un soutien et de l'information aux victimes	201
<i>Dispositif des travailleurs sociaux dans les services de police de gendarmerie, France</i>	201
<i>Family Safety Teams, Nouvelle-Zélande</i>	203
<i>Residential Break and Enter Project – Les villes de Norwood et Tea Tree Gully, Australie</i>	205
Engagement auprès des jeunes et de la famille	207
<i>Le Prince Serpent – Théâtre Parminou, Québec, Canada</i>	207
<i>Soutien à la parentalité, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, France</i>	209
Contribution aux partenariats locaux	211
<i>SaLTO Model, District Søndre Nordstrand, Oslo, Norvège</i>	211
<i>Nexus Policing Project, Victoria, Australie</i>	213
<i>Intégration communautaire avec des immigrants péruviens, commissariat 9 de Independencia, Santiago, Chili</i>	215
Publications du CIPC et ressources additionnelles sur les partenariats entre la police et la communauté en prévention de la criminalité	217
Lexique	221

SECTION 1
SÉCURITÉ QUOTIDIENNE

INTRODUCTION

Cette partie porte sur les différentes stratégies de prévention de la criminalité* et de sécurité quotidienne* mises en place tant au niveau local, régional que national. Les types de criminalité visés ici ne comprennent pas les criminalités spécialisées telles la délinquance économique et financière ou la cybercriminalité, ni les formes les plus organisées ou transnationales, telles la traite des êtres humains, les trafics internationaux de stupéfiants ou encore le terrorisme. Nous sommes bien conscients de l'impact de ces types de criminalité sur la vie quotidienne et, par conséquent, de leurs liens évidents avec la « sécurité quotidienne ». Cependant, en raison des limites inhérentes à ce recueil, ces aspects seront approfondis ultérieurement par le CIPC. De plus amples précisions sur ces délimitations peuvent être trouvées dans le *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives (2008)*.

De même, le *Rapport international* identifie les fortes inégalités de ressources pour faire face à la criminalité entre les différents pays et régions du monde, ainsi que les écarts considérables entre les réalités vécues. Si les pratiques décrites ici sont mises en œuvre dans des contextes très différents, elles présentent toutefois des convergences évidentes quant aux objectifs poursuivis et aux méthodes utilisées.

Dans la description des pratiques, l'accent est mis sur les approches qui ont démontré leur efficacité dans le cadre d'une élaboration transversale et partenariale de la prévention et de la sécurité quotidienne.

S'agissant du **partenariat***, les initiatives valorisent l'implication de types d'acteurs très variés et la prise en compte par ceux-ci des enjeux de sécurité et de prévention (*le manager des nuisances publiques* à Liège, Belgique ou le *community crisis response* programme de la Ville de Toronto, Canada) et la nécessité de structurer ces partenariats afin de leur assurer une plus grande pérennité et influence. Au-delà des exemples désormais « classiques » des conseils locaux de prévention de la délinquance et de sécurité de France et de Belgique, sont présentées les expériences des *juntas comunitarias de seguridad urbana* d'Argentine, ainsi que les actions menées au Canada ou en Tanzanie dans le cadre du programme Pour des villes plus sûres des Nations Unies (HABITAT). Un exemple d'outil servant au soutien des partenariats est proposé (*Humberside Community Problem Solving Kit*, Royaume-Uni). Sont également soulignées des initiatives visant à promouvoir la cohabitation harmonieuse au sein d'une communauté, telles celles du programmes *Sào paulo en paix*, Brésil ou du *centro de atención a sectores a riesgo* de la municipalité de Humilpan au Mexique.

Nous avons choisi de souligner des initiatives visant à renforcer la **participation directe des citoyens, membres de la communauté* ou habitants**, selon les diverses terminologies employées, sans prétendre aucunement donner un panorama complet de ces pratiques. Nombre d'entre elles relèvent d'ailleurs plus de l'implication des citoyens dans la réalisation du diagnostic de sécurité et sont mentionnées dans la section consacrée aux outils. Les actions sélectionnées pour ce recueil illustrent différents modes de participation directe des citoyens à la prévention et à la sécurité avec pour objectif de contribuer au dialogue, à la paisible cohabitation entre différents membres de la communauté ou à leur protection, surtout celle des jeunes. Nous ne présentons pas dans ce recueil les initiatives citoyennes visant à exercer des missions de police.

Afin de répondre aux besoins des communautés, deux axes ont été particulièrement développés à travers le monde. **La médiation sociale et la résolution des conflits** paraissent répondre au besoin de pacifier les relations entre usagers des espaces publics, entre groupes de personnes ayant des intérêts divergents selon leur mode vie ou leurs activités (familles avec jeunes enfants, personnes âgées, adolescents, commerçants, passants...) ou groupes ayant des pratiques culturelles différentes. L'expansion de ce type de services ou initiatives a été examinée de façon plus approfondie dans le *Rapport international 2008*. **Le soutien et l'information des victimes d'infractions criminelles** constitue un autre axe fort de politique publique visant à prévenir la (re-)victimisation, à favoriser la médiation avec les auteurs des faits ou à proposer des services prenant en compte l'ensemble des besoins des victimes. Les exemples proposés visent à fournir des illustrations de politiques intéressantes. Celles-ci ne sont pas décrites en détail, mais plusieurs références sont fournies pour le lecteur qui souhaite approfondir cette question.

Enfin, cette partie propose de rapides panoramas concernant les **outils diagnostics** existants. Ces outils ont permis des avancées importantes dans la prise en compte de la complexité et de la variété des causes de l'insécurité. Ils ont favorisé une analyse moins « émotionnelle », plus objective et diversifiée des facteurs de criminalité, en s'appuyant aussi sur les compétences et l'engagement des citoyens et des différents acteurs de la communauté. Dans la mesure où existent déjà de nombreux travaux notamment ceux du CIPC relatifs à ces instruments, nous nous bornons ici à en présenter un bref panorama et à renvoyer aux références utiles.

PARTENARIATS

MANAGER DES NUISANCES PUBLIQUES, BELGIQUE

Description

Le terme de nuisances* publiques désigne en Belgique et sans connotation péjorative, l'ensemble des comportements ou situations qui entraînent des conséquences perçues négativement par les usagers d'un espace public. Elles peuvent donc englober ce que dans d'autres pays de la francophonie, on nomme irritants, incivilités ou troubles de la tranquillité publique.

La Ville de Liège a inscrit la création de cette fonction (Manager des nuisances publiques) dans le cadre d'une entente avec le gouvernement belge en 2003 qui la déclarait ville pilote en matière de drogues.

La dégradation de l'espace public, le non respect de la propreté, le stationnement sauvage et d'autres problématiques liées aux drogues ont conduit à la définition des missions du manager des nuisances publiques. Cette fonction vise notamment à pallier la tendance à la fragmentation des compétences au sein des villes, d'autant plus accentuée que la ville est grande. Le Manager des nuisances publiques réintroduit alors une cohérence dans la réponse des services publics aux doléances des citoyens.

Objectif :

Permettre un travail transversal entre les différents intervenants en matière de réduction des nuisances publiques.

Élaboration et mise en œuvre

Les principaux rôles du manager des nuisances publiques sont :

- Développer des réseaux d'information permettant l'identification des nuisances publiques (intensité, localisation, évolution).
- Identifier et évaluer les modalités d'action des dispositifs susceptibles d'agir sur les nuisances.
- Promouvoir les synergies d'intervention.
- Évaluer l'impact des actions menées.

Il intervient ainsi directement auprès des citoyens mais aussi avec les organismes représentatifs et les acteurs publics.

Parmi les actions menées par le Manager des nuisances publiques à Liège, il est possible de citer :

- Les « Coupes propreté », qui sont des réunions interservices permettant de mener une réflexion globale sur les différentes problématiques liées à la propreté et de planifier des opérations transversales.
- « Action + », qui est un dispositif de collecte d'informations sur les nécessités d'intervention, renseigné par tout agent de terrain, quel que soit son service.

D'autres actions doivent débiter prochainement :

- Des opérations pluridisciplinaires couvrant plusieurs quartiers de la Ville et visant à un rappel des droits et obligations de chacun en matière de propreté. Ces opérations comportent trois phases : sensibilisation, nettoyage global du quartier puis répression. La phase a pour but de contrer le sentiment d'impunité constaté en matière de propreté.
- Élaboration d'un baromètre des quartiers comportant une série d'indicateurs de la propreté permettant de réajuster les interventions des services.

En 2007, la fonction de manager des nuisances publiques a été une fois encore inscrite au plan triennal de prévention de la Ville de Liège.

Hormis les autres services municipaux, le Manager des nuisances publiques a établi des partenariats avec les sociétés de collecte et de tri des déchets ménagers et de recyclage, des associations de gestion urbaine ou de quartier, les bailleurs sociaux, les services sociaux et la police. Il travaille également en lien avec les représentants du Plan Fédéral des Grandes Villes.

Résultats

Selon le Manager des nuisances publiques, son action a permis l'instauration d'un fonctionnement transversal et décloisonné des interventions de terrain au sein des services communaux.

La fonction de Manager des nuisances publiques a été adaptée dans certaines autres villes belges comme par exemple à Malines. À Anvers, des missions similaires sont attribuées à un Échevin des Nuisances.

Sources

Ville de Liège, Rapport annuel, année 2003, extrait : Département 01, Contrat de sécurité et de prévention, VII. Manager des nuisances publiques.

CIPC, Programme d'échange entre les villes de Liège, Bordeaux et Montréal sur les nuisances publiques et les insécurités liées à la toxicomanie et à la prostitution dans l'espace public, rapport final de la 1ère rencontre de travail des 24 et 25 mars 2004, 2004, 57 p. Pp.26-27.

Ville de Liège, Le Plan de prévention, 2007, 19 p., p.7.

Échanges électroniques (avril 2008) avec Monsieur Jean-Claude Ovarf, Manager des nuisances publiques (Liège).

Contact

Jean-Claude Ovarf, Manager des nuisances publiques
Rue Lonhienne 14., 4000 Liège, BELGIQUE
Tel : 04 230 58 00
Courriel : Prevention.nuisances@liege.be

JUNTA COMUNITARIA DE SEGURIDAD URBANA, MUNICIPALITÉ DE CHABÁS, ARGENTINE

Description

La Junta Comunitaria de Seguridad Urbana (L'Association communautaire de sécurité urbaine de la commune de Chabás) a été créée en 1999. Cet organe forme un « parlement communautaire » qui regroupe des représentants de la municipalité, des autorités de la police locale, d'institutions intermédiaires et de la société civile. Ils se réunissent tous les mois pour recevoir des plaintes et des demandes et étudient des mesures conjointes pour résoudre des problèmes locaux de sécurité publique. L'initiative est née pour répondre à une problématique de sécurité publique, la population étant confrontée à des indices élevés de trafic de drogue, vols, enlèvements et autres délits violents.

Objectifs :

- Créer un organe de consensus communautaire permettant d'établir des initiatives communes et de trouver des réponses adaptées en matière de sécurité urbaine.
- Améliorer la prévention de la criminalité et recevoir des plaintes de témoins, de victimes ou de la population en général.
- Rétablir la confiance vis-à-vis des autorités publiques et créer des liens de solidarité entre les institutions locales.

Élaboration et mise en oeuvre

Pour répondre aux inquiétudes de la population, l'association a mis en place un système de suivi et de signalement confidentiel pour le trafic de drogues. Le projet « *Boîte à lettre pour la vie* » consiste à donner aux victimes de crimes et à la population en général un mécanisme pour présenter des plaintes de façon confidentielle et les faire parvenir aux autorités judiciaires.

La commune de Chabás a été la première commune d'Argentine à disposer d'un bureau de l'Ombudsman (organe institutionnel qui défend les intérêts des citoyens en agissant en tant que médiateur face à des problèmes de toutes sortes). Pour améliorer le travail policier, l'Association a réussi à mettre sur pied une équipe de gardes ruraux destinée au contrôle de la criminalité dans les zones rurales, et la police locale a obtenu des véhicules et de l'équipement pour ses patrouilles.

Cette expérience a été reproduite dans de nombreuses localités de la province de Santa Fé (Argentine) et le Secrétariat de l'intérieur du ministère du même nom ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) l'ont reconnue comme une « Bonne pratique municipale ».

Sources

Site Internet: www.chabas.gov.ar

Fondation Habitat Colombie.

Concours latino-américain et des Caraïbes pour le transfert de bonnes pratiques (2005).

Site Internet : www.fundacionhabitatcolombia.org/

Contact

M. Osvaldo Alfredo Salomón, Président communal.
Commune de Chabás, Province de Santa Fé, ARGENTINE.
Tél. : (+54/3464) 480240
Courriel : fespal@knett.com.ar

PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LA SÉCURITÉ, SAINTE-LUCIE

Description

Le *Community Action Programme for Safety (CAPS)* a été créé par le ministère de la Justice de Sainte-Lucie, (pop. 172 884) en 2007 et remplace l'ancien National Crime Commission, créée en 2003, qui visait à établir une base de données sur la criminalité et la victimisation sur l'île et servait d'organe consultatif auprès du gouvernement. La Commission sur la criminalité a été instituée suite à une enquête menée par la *University of the West Indies* sur la perception de la criminalité par le public.

L'enquête a démontré une insatisfaction générale à l'égard du ministère de la Justice et du service de police, ainsi que du niveau de criminalité sur l'île. De plus, une enquête menée au centre carcéral Bordelais en 2006 révèle certains facteurs de risque associés à la jeune population carcérale, parmi lesquels le faible niveau d'instruction, l'analphabétisme et un accès limité à l'emploi. Peu de détenus ont déclaré avoir eu une bonne relation avec leur père. Le taux de récidive est préoccupant, 37 % des détenus ayant été condamnés entre 2 et 6 fois, 9 % entre 7 et 11 fois et 3 % plus de 16 fois.

Objectifs :

Réaliser la vision Safe Streets, Safe Neighbours (Rues sécuritaires, voisins en sécurité)

Les principaux objectifs du CAPS sont :

- d'intégrer la prévention de la criminalité dans les programmes d'accès à l'emploi,
- de soutenir les stratégies visant à réduire les occasions de délits et la répétition de la victimisation,
- de promouvoir une méthode positive de résolution de conflit et d'utiliser les programmes éducatifs et de sensibilisation auprès du public afin de favoriser une politique de respect de la loi et de la tolérance.

Élaboration et mise en oeuvre

Les activités du CAPS visent à :

- Soutenir les familles, les enfants et les jeunes,
- Conférer une autonomie aux communautés et revitaliser les quartiers,
- Identifier et répondre aux délits prioritaires dans chacun des 10 districts et
- Réduire le taux de récidive.

Certains exemples de programmes du CAPS relatifs aux enfants et aux jeunes comprennent :

- La création de clubs *RAWKY* dans les classes maternelles et les écoles élémentaires (1^{re}, 2^e, et 3^e années). *RAWKY* est le nom d'une mascotte qui a l'apparence d'un chien, rend visite aux écoles et communique des messages en matière d'approche et de collaboration afin de préserver la sécurité des communautés. Des activités sportives doivent permettre de sensibiliser les enfants à la santé et à la forme physique et leur apprendre à travailler en équipe, à développer des aptitudes sociales envers les autres enfants et les adultes, ainsi qu'à leur enseigner comment se comporter suite à un succès, une déception, etc.
- Des ateliers de modification de comportements visant les jeunes sous garde et ceux déferés, la formation des enseignants et des activités qui visent les parents et les communautés. De futures activités comprennent la collaboration avec des organismes confessionnels afin de présenter des ateliers et de participer à des campagnes de sensibilisation sur des sujets concernant les jeunes ainsi que l'élaboration d'activités scolaires d'action directe destinée aux adolescents.

Certains exemples de programmes du CAPS en relation à la participation citoyenne comprennent :

- La formation de **comités de sécurité quotidienne** dans divers districts de l'île afin d'échanger des informations entre le programme CAPS, la police et les citoyens au sujet de la criminalité et la victimisation. Cette initiative implique de façon active les résidents et les organismes communautaires dans l'identification des problèmes les plus préoccupants ainsi que la discussion et la mise en œuvre de solutions. Cette participation est encouragée via des rencontres à la mairie, des discussions/conférences et des activités sportives ou culturelles.

- La participation des médias, par l'entremise de tribunes téléphoniques afin de discuter et débattre de questions relatives à la criminalité.

Un comité consultatif a également été mis en place, composé de représentants du ministère de l'Éducation et de la Culture, du ministère du Développement communautaire, du Service royal de police de Sainte-Lucie, du Centre correctionnel Bordelais, de la Magistrature, du Tribunal des causes familiales, des ONG et des organismes confessionnels.

Sources

National Crime Commission (August 2006). Analyse de questionnaires auto-administrés au Centre correctionnel Bordelais

Site Internet du CAPS : <http://capsstlucia.com>

Entrevue avec Linwall James, ancien directeur du National Crime Commission, le 17 décembre 2007.

Rapport annuel du CAPS, 2007

Contact

M. Linwall James, Directeur
Community Action Programme for Safety
No. 3 Mongiraud Street, Castries, ST-LUCIA
Tél. : +758 451.7709 / 8745
Fax : +758 452.4391
Courriel : info@capsstlucia.com

PROJET PILOTE : CENTRE DE SERVICES POUR LES SECTEURS À RISQUE « JAMÄDI », MUNICIPALITÉ DE HUIMILPAN, ÉTAT DU QUERÉTARO, MEXIQUE

Description

Dans l'État du Querétaro, il existe différents programmes pour traiter de sujets en lien avec la sécurité citoyenne. Un grand nombre de crimes et donc de victimes ont été signalés dans la commune, que ce soit des accidents de la route, des viols, des homicides, des suicides, de la violence intrafamiliale, etc.

Cependant, lorsque ces victimes devaient être référées pour recevoir de l'aide ou des conseils, il n'existait pas de programme spécifique. Il en résultait qu'elles ne recevaient pas l'aide appropriée et que, souvent, les fonctionnaires de l'État n'étaient pas en mesure de les orienter aux services concernés. Début 2005, les autorités de l'État ont commencé à réfléchir à la manière d'y remédier et à fournir une assistance spécialisée aux victimes de crimes, d'où la proposition de lancer un projet pilote dans la municipalité de Huimilpan.

Le ministère de la Sécurité citoyenne et la Municipalité de Huimilpan fournissent les ressources économiques et le modèle de fonctionnement et assurent la mise en œuvre, la coordination et la gestion du centre. Plusieurs services municipaux ainsi que la police locale sont également impliqués.

En juillet 2007, le centre de services pour les secteurs à risque « Jamädi » a été mis en service. Avant sa création, un manuel avait été élaboré, comportant des outils méthodologiques pour le fonctionnement administratif et les procédures à suivre, les lignes directrices générales, les politiques et les protocoles de travail.

Objectifs :

- Créer des mécanismes de rapprochement avec les victimes en mettant en place un modèle de service dans les différentes municipalités.
- Coordonner les services offerts dans les municipalités et encourager la coordination d'actions entre les organismes gouvernementaux et la société civile, en cherchant à renforcer les relations entre les institutions au bénéfice des victimes.
- Générer de l'information utile aux directions du SSP pour créer des stratégies et des programmes d'action préventifs, en détectant les principaux problèmes enregistrés au niveau régional.

Élaboration et mise en œuvre

Pour pouvoir offrir les services appropriés aux victimes, une série de visites à domicile et de rencontres avec des leaders communautaires et des autorités municipales ont été organisées. L'information recueillie a été compilée au sein de rapports mensuels.

À partir de ces rapports, le centre contacte la victime pour lui proposer quatre types de services : orientation, assistance juridique, accompagnement et soutien psychologique.

Depuis janvier 2008, des évaluations ont été réalisées à l'aide d'un modèle d'évaluation et de suivi régulièrement perfectionné, lesquelles portent sur le modèle, les différents canaux de soutien, l'impact dans les communautés et dans la municipalité et la coordination institutionnelle.

Les évaluations visent à pallier aux déficiences existantes dans la mise en œuvre de ce projet pilote. Une fois réalisés les principaux changements, l'État de Querétaro voudrait commencer à reproduire cette pratique dans ses 18 municipalités, en réalisant une phase initiale de projets pilote dans chacune d'elles.

Sources

Agence Informativa de Anunciación: www.anunciacion.com.mx/notas/2746.html
Gobierno del Estado de Querétaro Secretaría de Seguridad Ciudadana (26 juillet 2007).

Atención a Sectores en Riesgo "Jamädi". Gobierno del Estado de Querétaro Secretaría de Seguridad Ciudadana.
Consulté le 10 mars 2008 : http://seguridad.queretaro.gob.mx/ssc/ssc/comunicacion/eventos/se_inauguro_el_primer_centro_de_atencion_a_sectores_en_riesgo_jamaedi

Contact

Mme. María de Lourdes Loy Sánchez,
Secrétaire de la sécurité citoyenne,
Direction de planification et évaluation
Tél. : 442 – 309 14 21
Courriel : mloys@queretaro.gob.mx

PROGRAMME SÃO PAULO EN PAIX, BRÉSIL

Description

Le programme "São Paulo en Paix" ("Programa São Paulo em Paz"), créé en 2006, est le résultat de la collaboration de la mairie de São Paulo et de l'Institut Sou da Paz. L'objectif général de ce projet pilote est de promouvoir la cohabitation paisible et la sécurité dans les espaces publics de la ville, à travers une implication de la communauté dans la prévention et la diminution de la violence. Ces actions ont été menées dans trois quartiers de São Paulo : Brasilândia, Grajaú et Lajeado.

Le programme São Paulo en Paix a été élaboré autour de l'idée que la municipalité a un rôle fondamental à jouer dans la prévention de la violence : en tant qu'instance gouvernementale de proximité, elle est mieux à même de percevoir les problèmes locaux et d'agir dans de nombreux domaines auprès des populations les plus vulnérables.

Le projet implique plusieurs secrétariats municipaux et élabore des actions visant à unir la communauté. Des programmes sportifs ou culturels ont ainsi été conçus pour impliquer la population la plus vulnérable à la violence, aux heures où les crimes sont les plus fréquents. Le projet prévoit aussi des programmes spéciaux de promotion de la santé, de création de pôles culturels et des interventions dans les écoles.

Objectifs :

Le programme vise deux objectifs principaux :

- promouvoir une cohabitation paisible et sûre;
- réduire l'implication des jeunes et des adolescents dans les situations de violence.

Élaboration et mise en œuvre

Le programme s'est déroulé en plusieurs étapes. Dans un premier temps, un diagnostic a été réalisé dans chaque district, à partir d'informations quantitatives et qualitatives sur les différentes variables de la criminalité et de la violence.

La population a participé de manière active à ce diagnostic, à travers divers représentants. La police a également été mise à contribution.

La deuxième étape correspond à l'élaboration d'un Plan Local de prévention de la violence et de promotion de la cohabitation (*Plano Local de Prevenção da Violência e Promoção da Convivência*) par des groupes de travail constitués de membres de la communauté et de représentants des pouvoirs publics. Dans chacun des trois secteurs, environ 40 organisations communautaires ont participé au projet. Les Plans Locaux ont été mis en œuvre en décembre 2006.

Le projet pilote São Paulo en Paix a été réalisé en partenariat par la préfecture de São Paulo et l'Institut Sou da Paz qui a pour mission l'élaboration de politiques de prévention de la violence. Les secrétariats municipaux de Participation et de Partenariat, de l'Éducation, de l'Écologie et de l'Environnement, et de la coordination des sous-préfectures (*secretários municipais de Participação e Parceria, da Educação, do Verde e Meio Ambiente, e da Coordenação das Subprefeituras*), ainsi que les sous-préfets de Capela do Socorro, de Freguesia/Brasilândia et de Guaianases, et le président de la Commission Municipale des Droits de l'Homme (*Comissão Municipal de Direitos Humanos*) ont également participé à ce projet. De son côté, la police a été amenée à jouer un rôle actif tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme.

Résultats

Au cours des années 2007 et 2008, les plans locaux ont été mis en œuvre et progressivement consolidés, à travers la coopération entre la police et la communauté et une collaboration intersectorielle visant à optimiser l'action des pouvoirs publics. Dans ce but, l'institut *Sou da Paz* organise des réunions au cours desquelles différents services des pouvoirs publics municipaux et étatiques travaillent à la mise en œuvre des Plans Locaux et élaborent les actions menées dans les quartiers concernés. Le décret municipal n° 48.147 du 16 février 2007 a fait du projet "*São Paulo em Paz*" un programme municipal, permettant d'ouvrir la voie vers un modèle de politique publique de prévention de la violence et la criminalité qui pourrait s'étendre à d'autres zones en 2008.

Sources

Miraglia, P. (2007), *Report on Public Security in Brazil*, ICPC.

Site internet du *Instituto Sou da Paz* : <http://soudapaz.org>

Contact

M. Denis Mizne, Directeur
Instituto Sou da Paz
Rua Luis Murat, 260 - VI. Madalena
São Paulo - SP - CEP: 05436-050
Tel.: (11) 3812 1333
Courriel: soudapaz@soudapaz.org

COMMUNITY CRISIS RESPONSE PROGRAMME, VILLE DE TORONTO, CANADA

Description

Le *Community Crisis Response Programme* (Programme d'intervention en cas de crise, CCRP) de la Ville de Toronto est l'une des principales mesures du plan municipal de sécurité quotidienne, adopté par le Conseil municipal en mars 2004. Le **Community Safety Secretariat** coordonne le CCRP. Une crise est définie en tant qu'événement /activité créant un traumatisme à l'échelle de la communauté (homicide, fusillade, enlèvement, etc.) ou en tant qu'acte de violence physique pouvant ou non conduire à de blessures graves ou à la mort. Lorsqu'une communauté est en état de crise, les réseaux communautaires se désagrègent, les tensions au sein de la communauté s'intensifient et celle-ci cède à la crainte, à la colère, à l'isolement, au stress et au désespoir. Les quatre principes d'intervention communautaire en cas de crise sont : l'immédiateté, la coordination, l'adaptation à la culture et la mise en valeur du potentiel communautaire.

Objectifs :

Minimiser les effets néfastes d'incidents critiques ou de situations de crise qui pourraient engendrer des traumatismes et assurer aux communautés le **soutien culturellement approprié**, les compétences et les ressources pour une intervention en cas de crise et la prévention d'une telle situation.

Élaboration et mise en œuvre

Le CCRP comprend les trois composantes principales suivantes :

Réseau communautaire coordonné en situation de crise

Ce réseau offre aux prestataires de services un mandat d'intervention en situation de crise afin de superviser et d'évaluer les systèmes d'intervention (voir le diagramme ci-dessous) à Toronto, de déterminer les failles et de développer et soutenir la mise en œuvre de nouveaux services améliorés. Le groupe se concentre sur le protocole d'intervention en situation de crise, l'éducation communautaire et la coordination des services.

Soutiens locaux lors d'interventions en situation de crise

Le CCRP, en partenariat avec le Réseau communautaire coordonné et les autres décisionnaires municipaux, travaille au sein des quartiers/des communautés afin d'explorer les besoins pour développer et maintenir des équipes et des systèmes communautaires d'intervention lors de situations de crise.

Fonds en cas de situation critique

L'objectif du Fonds en cas de situation de crise est d'apporter une aide financière unique (à concurrence de 2 500 00 \$ CAN) à des initiatives/activités d'intervention en cas de crise et d'aider les communautés à former leur propre équipe d'intervention. Pour satisfaire les exigences de ce financement, la situation de crise, telle que définie ci-dessus, doit avoir un impact sur les conditions de vie ou l'état de santé des membres de la communauté et empêcher les mécanismes et la capacité d'adaptation de la communauté à agir normalement (www.toronto.ca).

Le CCRP fonde son expertise sur celle de ses partenaires : l'Association communautaire d'habitation, le service de police, les agences et organismes communautaires, l'action locale, les services stratégiques de communication, les commissions scolaires, les services sociaux, les services d'urgence, les services de refuge, l'aide au logement, la santé publique ainsi que la direction des parcs, de la forêt et des loisirs. Le programme a été mis en œuvre dans 13 quartiers prioritaires de la Ville de Toronto qui ont connu des problèmes relatifs aux homicides et aux fusillades.

En 2008, suite à la restructuration des services municipaux, le *Community Safety Secretariat* a été démantelé et le CCRP sera géré par un autre service. Le portefeuille du service de sécurité sera administré par une section de partenariats généraux.

Sources

Toronto's Community Crisis Response. Toronto's Community Safety Plan. Présentation Power-point (2007). Ville de Toronto.

Correspondance par courriel avec Mme Manjit Jheeta, Office of Toronto partnerships, Ville de Toronto, 17 avril 2008.

Contact

Mme Manjit Jheeta
Project Manager, Community Safety Partnerships and Innovations,
Ville de Toronto
55 John Street
Metro Hall, Main floor
Toronto, ON, Canada, M5V 3C6
Tél. : (416) 392-8684
Courriel : mjheeta@toronto.ca

HUMBERSIDE COMMUNITY PROBLEM SOLVING KIT, ROYAUME-UNI

Description

Le *Humberside Community Problem Solving Kit* est une trousse qui vise à contribuer à l'élaboration de solutions pratiques aux problèmes communautaires de Humberside, au Royaume-Uni. Cette trousse, originalement conçue pour les groupes de surveillance de quartier dans la région, est utilisée lors de réunions publiques regroupant les membres de la communauté et les organismes qui travaillent en prévention de la criminalité.

L'impulsion à l'origine de ce guide est due, d'une part, au mécontentement exprimé par les services de police, qui se plaignaient que leurs efforts soient considérés comme inefficaces par la population et, d'autre part, par celui des communautés, lassées de répondre à des enquêtes statistiques et de souligner les problèmes sans percevoir quelque mesure concrète répondant à leurs préoccupations. Cette perception d'inefficacité était en partie alimentée par le manque de coordination entre les organismes engagés en prévention de la criminalité et le développement communautaire. Chacun des intervenants rassemblait des informations partielles, limitées à leur mandat de service et concernant les aspects de la problématique sur lesquels ils pouvaient intervenir.

Objectifs

- Créer un outil et un procédé favorisant la coordination du travail de différents partenaires.
- Colliger les informations pertinentes aidant à clarifier la nature des problèmes.
- Impliquer la communauté dans le but de s'assurer que les solutions apportées répondent aux préoccupations locales des communautés.

Élaboration et mise en oeuvre

Ce nouvel outil, adapté à partir des bases de données préexistantes NIM et SARA, devait être **simple, évident et flexible**, de façon à ce qu'il soit facile à utiliser lors d'assemblées communautaires et qu'il puisse ainsi guider le processus décisionnel collectif.

Le fait d'engager les membres de la communauté* dans le processus permet de recueillir leurs commentaires et modifier leur perception à l'égard de certains intervenants du domaine de la sécurité quotidienne. Cela favorise aussi une meilleure compréhension de la part des membres de la communauté.

La trousse est constituée de quatre tableaux blancs de formes géométriques différentes, chacun symbolisant une étape du processus. Ces aides à la communication facilitent un apprentissage rapide et une compréhension des principaux enjeux.

Certains de ces tableaux sont décrits ci-dessous :

1. Le cercle « Nos enjeux » et l'échelle « Nos priorités »

Le premier tableau indique un cercle, divisé en portions. Sur chaque portion est indiqué un enjeu identifié par la communauté. La forme circulaire garantit que les enjeux ne sont pas considérés selon un ordre hiérarchique. Une fois les enjeux identifiés, chaque participant vote pour déterminer un ou deux sujets qu'il juge les plus importants.

Suite à ce vote, un ordre de priorité est établi en fonction du nombre de voix que chaque enjeu a récolté, puis les problèmes sont énumérés sur une échelle verticale.

2. Le triangle « Notre problème ».

Le premier enjeu priorisé est alors transcrit sur un autre tableau au-dessus d'un triangle. Les facteurs associés à ce problème sont inscrits à l'intérieur du triangle, et les solutions ou les mesures possibles qui viennent à l'esprit des participants sont le inscrites à l'extérieur du triangle.

3. Le plan d'action « Notre plan ».

La dernière étape correspond à la concrétisation des idées générales exprimées plus tôt. À cette étape, la discussion se concentre sur les moyens de mise en œuvre d'un plan d'action, l'identification des partenaires impliqués, l'évaluation du budget requis, etc.

Résultats

Un questionnaire a été élaboré pour mesurer les effets de la trousse. Il est d'ailleurs inclus dans cette trousse. Le questionnaire étudie les effets de la trousse sur la communauté (p. ex. a-t-elle contribué au rapprochement de la communauté ?), de même que sur son efficacité à résoudre les problèmes de la communauté (« Est-ce que le CPSK est parvenu à assurer la disponibilité de liens efficaces de communication ? »).

Le *Humberside community Problem Solving Kit* a permis à des communautés d'adapter leurs réponses à chaque situation spécifique afin qu'elles soient plus impliquées dans la solution de leurs problèmes et, de ce fait, de parvenir à une plus grande autonomie. Les informations recueillies lors d'assemblées seront rassemblées dans un livret afin de présenter une source de données cohérentes.

La tenue d'assemblées rassemblant les différents acteurs en prévention de la criminalité a créé des liens solides entre les partenaires et a amélioré leur collaboration.

Alors que la trousse était utilisée par les groupes de surveillance de quartier au début du projet, on a demandé aux partenaires de faire part de leurs commentaires et de leurs suggestions sur la façon d'améliorer l'outil. Ces observations ont permis d'élargir et de généraliser l'outil afin qu'il puisse s'adapter à différents types de problèmes.

Sources

Humberside Association of Neighbourhood Watch Groups
www.hanwag.org.uk

Crime Reduction Home Office
www.crimereduction.homeoffice.gov.uk

Autres exemples : partenariats

Crime and Disorder Act de 1998 qui institue les *Crime and Disorder Reduction Partnerships*, Angleterre et Pays de Galles. http://www.opsi.gov.uk/acts/acts1998/ukpga_19980037_en_1

Conseils locaux de Sécurité et de Prévention, France. Décret et circulaire du 17 juillet 2002 sur les dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, NOR : INTX0205743D et NOR: INTX0205744C
www.cls.interieur.gouv.fr/_documents/decret_clsp3.htm

Downtown Eastside Revitalization Project (DTES), Vancouver, Canada
www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/bldngevd/_fl/2007-ES-04_f.pdf

Gardes civils, Hongrie : www.bunmegelozes.hu/index.html?pid=1149

Plans stratégiques de sécurité et de prévention, Belgique
Arrêté royal du 7 décembre 2006, relatif aux plans stratégiques de sécurité et de prévention.
www.besafe.be/document_news/news0210fr.pdf

Stratégie Dar Es Salaam, Tanzanie : ww2.unhabitat.org/programmes/safercities/projects.asp#3

Projet de qualification des jeunes (PQJ), Québec, Canada
www.publicsafety.gc.ca/res/cp/res/_fl/2008-es-19-eng.pdf

PARTICIPATION CITOYENNE

FONDATION LA GUACA, COLOMBIE

Description

Dans le but de répondre à un contexte qui se caractérise par des années de conflits et de violence dans tous les secteurs sociaux, la Fondation La Guaca a été créée en 1989 afin de fournir des outils et promouvoir des comportements permettant aux jeunes de prévenir l'expression de la violence en sensibilisant la communauté aux processus sociaux, politiques et culturels présents dans la société colombienne.

La Fondation a été créée pour répondre à une situation dans laquelle il n'y avait pas de procédures de participation citoyenne communautaire consolidées et où la violence représentait une menace pour les loisirs et le développement des jeunes et de la communauté en général, ce qui était mis en évidence par des mauvais rapports au niveau de la famille, un taux élevé de désertion scolaire, ainsi que par l'adhésion à des groupes armés ou à des gangs, étant donné que la zone de travail se trouve près d'une zone de conflit armé.

Objectifs :

- Promouvoir le développement des processus de participation citoyenne, communautaire et institutionnelle, par le biais de programmes éducatifs, scientifiques, sociaux, culturels et artistiques permettant de s'appropriier les espaces publics et contribuant à améliorer la qualité de vie de la communauté.
- Générer un modèle éducatif de prévention de la violence spécifiquement consacré aux jeunes et réalisé en canalisant et en développant leurs capacités.

Élaboration et mise en œuvre

Le processus a commencé comme un travail de recherche sociale ayant été testé pendant près de 5 ans et ayant permis d'élaborer un plan de travail systématique (comprenant des programmes et des projets de prévention), dont les priorités et les initiatives ont été identifiées **en prenant la perspective des enfants et des jeunes** auxquels s'adressait cette vision. Dans un second temps, les parents ont été intégrés dans ce plan de prévention de la violence basé sur la participation sociale.

Cette vision part du principe que la **mobilisation sociale permet de générer des changements et encourage la participation des personnes dans les processus qui les affectent**. C'est ainsi, par exemple, que les enfants et les jeunes de la Fondation La Guaca ont activement pris part aux Comités de planification créés par le gouvernement pour concevoir (et financer) les programmes de prévention sociale de la violence dans les départements de Cauca et la Vallée du Cauca par le biais de projets artistiques, sportifs et culturels.

De la même façon, la Fondation a créé **une série d'espaces communautaires** – une bibliothèque, une vidéothèque, des centres de services pour les jeunes et adolescents, entre autres – qui sont des endroits dédiés aux loisirs, à la formation et servent à canaliser l'énergie, permettant en même temps de créer un lien entre l'école et la vie quotidienne, ce qui donne de la continuité au travail réalisé dans les cours et prévient ainsi la désertion et l'absentéisme scolaire des jeunes.

S'ajoute à cela l'élaboration d'une série de projets citoyens – comme la création de clubs de jeunes, d'ateliers de promotion de la lecture, des ateliers de formation sur la participation communautaire, la résolution de conflits et l'orientation psychosociale, entre autres sujets, etc. - avec un enthousiasme qui apporte des réponses sociales et de participation citoyenne en prévention de la violence et aide à renforcer les valeurs familiales et sociales. Par ailleurs, la Fondation a contribué à créer des emplois en son sein ou dans des institutions de collaborateurs.

La Fondation travaille en collaboration avec un réseau de collaborateurs locaux, nationaux et internationaux parmi lesquels se trouvent d'autres groupes communautaires, des associations de voisins, des écoles et des gouvernements municipaux et nationaux qui offrent un soutien financier. La Fondation s'est engagée dans l'élaboration de politiques publiques afin de soutenir le processus qui a été étendu à la ville et aux États voisins et a donné lieu à des échanges au niveau international (par ex. Espagne, Brésil, Mexique, etc.). De même, les guides de travail créés par la Fondation ont été adoptés par 17 fondations qui ont reproduit des ateliers, des projets ou des programmes pour les mettre en œuvre dans leurs communautés.

En 2005, la Fondation a été reconnue au niveau international par une récompense au Concours latino-américain et des Caraïbes pour le transfert de bonnes pratiques de Fondation Habitat Colombie.

Sources

Site Internet: www.laguaca.org

Fondation Habitat Colombie.

Concours latino-américain et des Caraïbes pour le transfert de bonnes pratiques (2005).

Sitio Internet : www.fundacionhabitatcolombia.org/

Contact

Ignacio Ojeda, Directeur de la Fondation La Guaca.

Carrera 4 oeste 16-12 Barrio Bellavista, Apartado aéreo 1052, Santiago de Cali, COLOMBIA.

Tel : (+57/2) 8930714

Fax: (+57/2) 8931654

Courriel: laguaca@laguaca.org

FAIRY GODMOTHER, STUTTGART, ALLEMAGNE

Description

Le programme *Fairy Godmother* (Grand-mère fée) de la ville de Stuttgart en Allemagne a été fondé en 1999 dans l'intention d'offrir aux enfants des points de ressources disséminés dans la ville, ce qui permet d'accroître leur mobilité et de réduire le sentiment d'insécurité. L'idée est née d'un projet bénévole du district de Stuttgart Ouest qui visait à répondre au manque d'esprit communautaire dans cette zone densément peuplée. Les réactions positives à ce programme local ont mené à sa dissémination dans les 23 districts de la ville sous le cadre conceptuel *Safe and Clean Stuttgart* (Stuttgart propre et sécuritaire) entre 2002 et 2004.

Objectif :

Apporter un soutien aux enfants sur tout le territoire de la ville.

Élaboration et mise en oeuvre

Cette initiative participe au *Stuttgart – City for Children Action Plan* (Stuttgart – Plan d'action pour une ville adaptée aux enfants) de 2007. Ce plan énumère cinq objectifs pour la municipalité dont le programme *Fairy Godmother* constitue l'Objectif 3 : santé et sécurité. Cette initiative est aussi la devise de la ville qui veille à offrir aux enfants la possibilité de s'amuser à l'extérieur et de rencontrer d'autres enfants sans nécessiter de surveillance. Pour y parvenir, on considère qu'il est nécessaire de créer de petites « oasis » à une courte distance de marche. Le programme *Fairy Godmother* facilite l'accomplissement de cet objectif en assurant une aide dans une proximité immédiate.

Les entreprises locales et les services de transport public affichent le logo du projet « *a scrubby head and a cubby hand* » (fête broussailleuse, petite main), sur leur vitrine, dans les entrées ou sur les voitures de transport indiquant que l'enfant est bienvenu et qu'on lui viendra en aide, que ce soit pour lui donner un sparadrap en cas de chute, la possibilité d'appeler à la maison, quelque chose à boire ou une oreille attentive. Le but est de créer un environnement sécuritaire et accueillant pour les enfants. Cette initiative fait partie d'un objectif plus important, faire de la ville de Stuttgart la ville des enfants en Allemagne pour 2010. Un comité a été formé pour promouvoir ce projet dans le cadre du plan d'action municipal.

Le processus de mise en œuvre a été conseillé par les membres de la direction des 23 conseils de districts, des chambres de commerce locales, des associations de travailleurs indépendants et des groupes d'intérêts commerciaux. Des événements spéciaux et des journées portes ouvertes dans les écoles et les garderies informent les enfants au sujet du programme *Fairy Godmother* afin de renforcer leur confiance.

On demande aux partenaires d'être attentifs aux enfants et d'identifier les situations dangereuses que les enfants ne pourraient pas surmonter par eux-mêmes. Ce programme ne vise pas seulement à porter assistance aux enfants mais aussi à rassurer les parents en les assurant que leurs enfants sont en sécurité.

Le projet a été étendu aux 23 districts de la ville de Stuttgart et comptait en novembre 2007 environ 1 000 partenaires qui affichaient le logo « Gute Fee » (Bonne fée). Parmi ces derniers, on trouve des détaillants, des artisans, des institutions sociales, des églises et des chauffeurs de la compagnie de transport public de Stuttgart.

Résultats

En 2007, on a demandé à 945 partenaires inscrits de participer à une enquête, parmi lesquels 402 ont répondu : interrogés sur l'évaluation générale du programme 92,8 % ont répondu positivement.

La Ville de Stuttgart a aussi demandé à ceux qui affichaient le logo en quoi consistaient les principaux types de services rendus aux enfants. Les réponses indiquent qu'une proportion de 22,8 % souhaitaient faire un bref appel téléphonique, 19,2 % avaient besoin d'un pansement, 12,3 % sollicitaient des services divers, 6,7 % voulaient communiquer avec un parent, 5,7 % souhaitaient retourner à la maison et 4,2 % – soit à 33 reprises – désiraient appeler la police.

En 2004, le projet s'est mérité un prix lors de la « Compétition pour l'implication municipale des citoyens », prix, décerné par le land de Baden-Württemberg à 43 des 195 projets en compétition sous le thème « Des municipalités adaptées aux enfants ».

Le succès du projet a mené à sa mise en œuvre dans les villes et communautés situées près de Stuttgart. Les villes de Heidelberg, Murrhardt, Nufringen, Schwäbisch Hall, Rothenburg/Neckar et Winnenden en sont actuellement à la phase de mise en œuvre. Par ailleurs, d'autres États fédéraux d'Allemagne se sont montrés intéressés par le projet.

Le Conseil pour la prévention de la criminalité de la Rhénanie-Palatinat souhaite reproduire le programme dont la notoriété a gagné le nord du pays : la municipalité de Schortens (population 22 000) en Basse-Saxe l'a d'ailleurs adopté l'an dernier. Le projet a aussi gagné l'Est de l'Allemagne, plus précisément la ville de Chemnitz, tandis que la ville de Görlitz en prévoit la mise en œuvre. Le projet a aussi séduit les villes de Düsseldorf, Ottweiler et Marktschwaben.

Sources

Ville de Stuttgart (2006). *Action Fairy Godmother: Together for a children-friendly Stuttgart*.
www.stuttgart.de/sde/global/images/mdb/publ/3606/262.pdf [17 March 2008].

Ville de Stuttgart (2007). *Stuttgart: A Partnership for Safety and Security*.
www.stuttgart.de/sde/global/images/mdb/publ/15134/22585.pdf [17 March 2008].

Ville de Stuttgart (2007). *Stuttgart City for Children: Action Plan* par le Dr. Wolfgang Schuster, Maire de Stuttgart.
www.stuttgart.de/sde/global/images/mdb/publ/10252/9879.pdf [17 March 2008].

Correspondances par courriel avec Sven Schuhmann et Simon Behm, Ville de Stuttgart, mars et avril 2008.

Contacts

M. Edgar Hemmerich
Département du lord-maire, Division locale de la prévention de la criminalité
Bezirksrathaus Plieningen-Birkach, Filderhauptstraße 155, 70599 Stuttgart, ALLEMAGNE
Tél. : 0049- 711-216-4967,
Courriel : edgar.hemmerich@stuttgart.de

C'EST PAS GRAFFE !, BELGIQUE

Description

De jeunes graffeurs ont réalisé des fresques sur les murs de la gare routière de la ville de Jemeppe-Sur-Meuse, site de correspondance routière de la région et ciblé par les citoyens comme un lieu d'agression favorisant de par sa configuration le sentiment d'insécurité.

Le projet, dirigé par la MdA « l'Info de Jeunes », centre d'information et de documentation pour jeunes, a été réalisé dans le cadre d'une collaboration entre jeunes et habitants.



Source : MdA l'info des jeunes

Objectif :

Permettre un échange entre jeunes graffeurs, artistes et habitants du quartier et tenter de diminuer le sentiment d'insécurité des habitants à travers la réhabilitation de la gare routière.

Élaboration et mise en œuvre

Suite à un appel à projet de la Fondation Roi Baudouin sur la question du sentiment de sécurité, la MdA « l'Info de Jeunes », elle-même localisée dans ce bâtiment, a conçu l'action d'embellissement de la gare routière de Jemeppe pour répondre à deux types de demandes qui lui avait été soumises d'une part des jeunes qui souhaitaient pouvoir réaliser des graffs (fresques murales à la bombe de peinture) et d'autre part des habitants de l'immeuble surplombant la gare qui avaient fait part de leur sentiment d'insécurité lié au délabrement de la gare. Cette dernière demande ayant été formulée lors de réunions organisées par la MdA « l'Info de Jeunes ».

L'action poursuivait plusieurs objectifs liés à l'apprentissage techniques et artistiques pour les jeunes et liés à la communication. L'action est le fruit d'un partenariat entre la MdA « l'Info de Jeunes », les jeunes, les habitants du quartier et des professeurs de dessin. Les artistes ont été sélectionnés par un jury composé notamment de membres de la MdA « l'Info de Jeunes », de deux habitants de l'immeuble et de professeurs de dessins. Quinze jeunes de 14 à 21 ans, issus de quartiers et de milieu différents (étudiants des Beaux Arts ou autodidactes) ont été retenus.

Avant la réalisation de la fresque, une première rencontre avec les habitants a été organisée, sous forme de jeux de rôles, pour favoriser le dialogue. Cette rencontre devait permettre aux jeunes d'expliquer leur projet, de créer un climat favorisant le dialogue et d'abolir les préjugés entre jeunes et habitants. L'évaluation à mi-parcours du projet a consisté en une réunion entre les jeunes graffeurs pour faire le point sur l'état d'avancement du projet et réfléchir aux perceptions évoquées par les habitants lors de la première rencontre. Les utilisateurs de la gare routière suivant quotidiennement l'avancée des travaux et leurs commentaires ont pu être pris en compte dans le choix ou l'orientation prise par certains dessins, les jeunes acceptant sans contrainte de se conformer à certaines demandes de modification.

Le projet a également fait l'objet d'une campagne de presse et d'un reportage de la Radio et de la Télévision Belges Francophones (RTBF) qui visaient à valoriser le travail des jeunes et à lui donner une certaine visibilité.

Résultats

La fin du projet a été marquée par une nouvelle rencontre entre habitants et graffeurs. Pour les concepteurs du projet, cette rencontre a montré l'atteinte des objectifs puisque notamment les échanges entre les deux populations étaient détendus et que les habitants ont fait état d'une amélioration de leur sentiment de sécurité de par la réhabilitation des lieux mais aussi et surtout par « la rupture du silence entre deux générations ».

Il faut ajouter que cette réhabilitation s'est accompagnée d'autres actions qui ont également contribué à la baisse de ce sentiment d'insécurité, comme : un meilleur éclairage des lieux, un nettoyage plus fréquent de la gare et l'ouverture d'un abri de jour pour les itinérants (sans domicile fixe) réduisant ainsi leur présence aux alentours de la gare. La gare routière a depuis été délocalisée mais les fresques demeurent.

Sources

Site Internet : www.mda-infodesjeunes.be

Losenbergh David, "C'est pas graffe ! " ou Comment utiliser l'expression artistique des jeunes pour diminuer le sentiment d'insécurité à la gare routière de Jemeppe, Mémoire de fin d'études d'éducateur spécialisé, Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège, 2005.

Fondation Roi Baudouin, À l'écoute du sentiment d'insécurité, 2006, 226 p., pp. 140-141.

[www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=178322&LangType=2060\(26/03/08\)](http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=178322&LangType=2060(26/03/08))

Entretien téléphonique du 14 mars 2008 avec Monsieur Alain-Frank Mertens, directeur de la MdA « l'Info des Jeunes ».

Contact

M. Alain-Frank Mertens, Directeur,
MdA « l'Info des Jeunes »
Quai des carmes 1, 4101 Jemeppe , BELGIQUE
Tel. 0032 (0) 4 234 38 38
Courriel: mdajemeppe@hotmail.com

Autres exemples : Participation citoyenne

Comités locaux citoyens, Pérou
www.justiceinitiative.org/activities/ncjr/police/peru_cdsc

Corporation Avenue Alley Reclaim, UK
www.crimereduction.homeoffice.gov.uk/tilley/corpav.pdf

Pères de quartier, Belgique
www.vps.fgov.be/newsletter/tilove6/fr/index.htm

MÉDIATION SOCIALE ET RÉOLUTION DES CONFLITS

PROJET ÉQUIPE DE MÉDIATION URBAINE (ÉMU), QUÉBEC, CANADA

Description

Le projet ÉMU, qui a débuté en juillet 2007, dans l'arrondissement Ville-Marie, zone centrale de Montréal, a pour but d'aider par la médiation à la résolution des conflits perturbant la communauté. Une équipe de médiateurs de proximité a été mise sur pied afin de prévenir les conflits et gérer les situations difficiles, en collaboration avec les services publics.

Objectifs :

- permettre une cohabitation paisible entre les différents occupants des espaces publics et communs de l'arrondissement ;
- favoriser l'insertion sociale des personnes les plus marginalisées (jeunes de la rue, itinérants, autochtones...);
- faciliter le dialogue entre les occupants, afin d'éviter le recours systématique au système judiciaire pour la résolution des conflits communautaires.

Élaboration et mise en œuvre

Le projet a été mis en œuvre dans le cadre du Regroupement des Organismes de Justice Alternative du Québec (ROJAQ). L'équipe de médiation compte, en avril 2008, cinq médiateurs dont le coordinateur du projet, qui a participé à des projets antérieurs de développement de la médiation à Montréal et possède une expérience de formateur en médiation pénale et sociale.

Les médiateurs, qui reçoivent tout au long du projet une formation adaptée aux spécificités du terrain, évoluent dans l'arrondissement Ville-Marie par groupes de deux. Afin de faciliter leur abord et leur disponibilité auprès des occupants de l'arrondissement, ils se déplacent à pied ou dans les transports en commun, et portent un sac à dos rouge qui les rend aisément identifiables. Des brochures d'information circulent également pour faire connaître le projet auprès de la population. Les médiateurs proposent leur aide de manière gratuite.

Les demandes peuvent provenir des organismes menant des actions complémentaires dans ce domaine (police, services sociaux...) comme des résidents eux-mêmes. Un poste téléphonique a été mis en place à cet effet.

Le projet ÉMU est issu du travail de nombreux partenaires : le forum jeunesse de l'île de Montréal, la ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie, la commission des droits de la personne et de la jeunesse, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), le Service de police de la ville de Montréal (SPVM), la Société de Transport de Montréal (STM), le YMCA, le Refuge des jeunes, l'organisme de justice alternative Trajet jeunesse, le Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) sont membres du comité conseil. La ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie, le forum jeunesse de l'île de Montréal, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale assurent le financement du projet ÉMU.

Résultats

Durant les six premiers mois du projet, l'équipe de médiation urbaine a été en contact avec plus de 1000 personnes. Il s'agit évidemment d'appréhender le projet à long terme, dans la mesure où l'objectif est d'intégrer la médiation aux recours habituels des citoyens en cas de conflit, ce qui ne pourra se faire que sur la durée, les recours traditionnels (police, tribunaux) restant encore systématiques. Dans le futur, le projet pourrait être étendu à d'autres zones de la ville comme le Montréal souterrain.

Sources

www.rojaq.qc.ca/emu.php

Une première dans l'arrondissement Ville-Marie - Le projet ÉMU (Équipe de médiation urbaine), page Info STM du 6 février 2008, article publié dans le journal Métro, site de la Société de transport de Montréal
www.stm.info/info/infostm/2008/080206.pdf

CAMPBELL RIDDLE, "La médiation sociale au Québec, Projet EMU," Symposium La justice réparatrice: Défis et enjeux, Montréal, 21 Novembre 2007.

Entretien téléphonique du 14 avril 2008 avec Monsieur Campbell Riddle, coordonnateur du projet ÉMU

Contact

M. Campbell Riddle, coordonnateur du projet,
Regroupement des Organismes de Justice Alternative du Québec (ROJAQ).
300, St-Sacrement, suite 14, Montréal, Qc. H2Y 1X4, CANADA
Tél. : (514) 522- 2554
Courriel : emu@rojaq.qc.ca

PROJET PILOTE SUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ ET COMPÉTENCES EN RÉOLUTION DE PROBLÈMES, AFRIQUE DU SUD

Description

Dans les États disposant de peu de ressources, il est difficile pour les gouvernements de fournir les services requis par la communauté. Des modèles alternatifs de gestion ont été élaborés dans le but de suppléer aux ressources gouvernementales, comme le modèle Zwelethemba en Afrique du Sud. Ce projet a mis sur pied des institutions de micro gouvernance afin d'offrir des services efficaces aux populations locales, particulièrement dans le domaine de la sécurité, mais aussi dans les secteurs qui touchent la santé et l'éducation. Le programme, qui a débuté à titre de projet pilote biennal, rassemble les populations locales pour débattre de solutions collectives et résoudre les problèmes de la communauté.

Objectifs :

Résoudre les conflits communautaires locaux grâce à une participation collective et communautaire fondée sur une gouvernance locale renouvelée.

Élaboration et mise en oeuvre

Ce projet se fonde sur l'opinion que les communautés disposent des ressources et des compétences afin mettre en oeuvre par elles-mêmes les institutions locales qui pourront assurer les services qu'elles ne pouvaient pas recevoir de l'État et que les populations locales ont les moyens de résoudre collectivement les conflits qui surviennent au sein de leur communauté. Afin de permettre un tel type de gouvernance, il fallait trouver une nouvelle façon d'utiliser et d'investir les ressources à l'échelle locale. Les actions sont entreprises dans le cadre des **Community Peace Centres (Centres communautaires pour la paix)** : on y trouve un comité pour la paix constitué de 5 à 20 membres de la population locale, qui, aide les gens à trouver une solution à leurs différends. Le comité procède selon les procédures et les règles prescrites par un Code de bonne pratique afin d'assurer l'objectivité et la neutralité tout au long du processus. Ensemble, les membres du comité et les parties en cause élaborent un projet afin de résolution de conflit, en identifient les causes et en évaluent les conséquences. Durant l'entièreté du processus, il est interdit de recourir à la force et aux menaces.

Le comité organise aussi des assemblées **afin d'élaborer des projets concrets** qui touchent tous les sujets qui transcendent la simple résolution de conflit. Ils identifient ainsi les problèmes importants auxquels la communauté doit faire face et qui sont liés à des questions d'ordre public comme la santé ou l'éducation et cherchent à trouver des solutions adaptées à la communauté (p. ex. l'aménagement d'un terrain de jeu). Le projet a vu le jour grâce à des partenaires internationaux tel le gouvernement finlandais. Les autorités locales et la Commission sud-africaine participent aussi à la coordination et au développement du projet. Au cours de sa concrétisation, d'autres partenariats ont été conclus avec les entreprises locales qui contribuent à la mise en oeuvre du programme élaboré par les comités.

Finalement, les Centres communautaires pour la paix ont établi de solides partenariats avec la police et les services sociaux, lesquels participeront directement à l'organisation de la procédure de résolution de conflit. Le programme a fait ses débuts à titre de projet pilote biennal dans une communauté rurale nommée Zwelethemba, au nord de Cape Town en Afrique du Sud.

Le projet a connu un tel succès qu'il est devenu la base d'un modèle aujourd'hui utilisé dans plus de 20 communautés d'Afrique du Sud. Le programme est en mesure de fonctionner sans entraîner de coûts importants. À chaque rencontre d'un Comité pour la paix, les participants reçoivent une rémunération pour leur travail, tirée de versements à même les ressources fiscales de la municipalité de même que les partenaires qui travaillent à la mise en oeuvre du programme.

En novembre 2002, ce modèle a été mis en oeuvre dans la communauté de Villa Banana près de Rosario en Argentine, en partenariat avec les universités de Rosario et de Toronto. Une première observation indique qu'il est adaptable dans des contextes très différents. Un programme semblable est actuellement en voie d'élaboration en Ouganda et dans d'autres régions d'Afrique du Sud. Les administrations de São Paulo et de Toronto se sont également montrées intéressées.

Résultats

Le projet s'est révélé un véritable succès puisqu'il a inspiré un modèle de micro gouvernance en Afrique et sur d'autres continents. Les comités font preuve d'efficacité et ont une influence marquée sur la population : en Afrique du Sud, plus de 6000 personnes ont participé à plus de 1000 réunions. Ces comités ont introduit une nouvelle compréhension du rôle et de l'autonomie de la communauté. En 1997, 19,7 % des gens interrogés considéraient que la résolution de conflit dans la communauté s'était améliorée au cours des six derniers mois. Dans le même ordre d'idées, en 1999, 32 % de la population avait bénéficié du système des Comités pour la paix contre seulement 3,4 % en 1998.

L'élaboration de projets locaux par les comités et l'investissement de leurs ressources auprès des entreprises locales ont aussi contribué à l'économie locale et ont eu des conséquences favorables sur la cohésion et le développement local de la communauté et donc, sur la sécurité et la paix sociale.

L'investissement d'argent local dans des micro entreprises diffère du système de micro crédit si souvent critiqué, dans la mesure où les entrepreneurs locaux ont légitimement gagné cet argent en aidant à résoudre les conflits au sein de la communauté.

Cette notion de responsabilisation ne se retrouve pas dans le système de micro crédit. Le modèle de Zwelethemba a démontré la façon dont une communauté, même démunie, peut développer une gouvernance efficace et viable au moyen des compétences dont elle dispose.

Sources

Dupont, B., Grabosky, P. & Shearing, C. (2003). "The governance of security in weak and failing states", *Criminal Justice*, 3(4): 331-349.

Kempa, M. & Shearing, C. (en collaboration avec John Cartwright et Madeleine Jenneker) (2002), *Microscopic and macroscopic responses to inequalities in the governance of security: respective experiments in South Africa and Northern Ireland*.

Burris, S., Drahos, P. and Shearing, C. (2005), *Nodal governance and the weak: Zwelethemba*, *Australian Journal of Legal Philosophy*, Volume 30.

FEMMES RELAIS, MÉDIATRICES SOCIALES ET CULTURELLES, FRANCE

Description

Les femmes-relais réalisent des activités de médiation sociale et culturelle dans les quartiers à forte immigration et souvent en difficulté. Elles exercent au sein d'association à but non lucratif et bénéficient du statut d'adultes-relais qui permet notamment d'obtenir une part de financement de leur poste par l'État.

Objectifs :

- Faciliter les relations entre familles des quartiers en difficulté et les différentes institutions publiques.
- Lutter contre les difficultés récurrentes dans ces quartiers (paupérisation, discriminations, accès aux droits, à la culture ou à l'éducation),
- Briser l'isolement des récents arrivants, favoriser la reconnaissance des métiers de la proximité et promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des femmes.

Élaboration et mise en œuvre

La création de l'activité des femmes relais est née de la volonté de femmes immigrantes ou issues de l'immigration, à la fin des années 1980. En Seine-Saint-Denis, la première association de femmes-relais est née à Clichy-sous-Bois/Montfermeil, à l'initiative d'un médecin travaillant dans un service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Parmi les diverses activités des associations de femmes-relais, l'offre de médiation socio-culturelle est devenue une caractéristique commune à toutes.

Outre la médiation socio-culturelle, les activités des femmes-relais sont variées : accompagnement des familles dans les démarches institutionnelles, services de traduction, animations de réunions d'information sur le fonctionnement des institutions, alphabétisation, animation de quartier, activités festives...

L'État finance alors une partie du salaire des femmes relais sur la base d'un contrat de travail à temps plein. En Seine-Saint-Denis (région parisienne), les femmes-relais reçoivent une formation à la médiation sociale et culturelle organisée par l'Institut régional de travail social de Paris-Ile de France. Leur statut d'adultes-relais rend nécessaire la signature d'une convention entre l'employeur, l'État et l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

À la fin des années 1990, une réflexion sur la professionnalisation des femmes-relais s'est engagée entre des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, l'Institut régional du travail social (IRTS) et le centre de ressources Profession Banlieue. En 2000 a été créée une fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis et une description de tâches a été élaborée en 2001. Enfin, en 2006, cette fédération, Profession Banlieue et l'IRTS ont rédigé les principes déontologiques de la médiation sociale et culturelle pour mieux la faire reconnaître par les populations et les institutions.

Sources

Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, Femmes-relais médiatrices sociales et culturelles - Principes déontologiques, 2006.
<http://www.professionbanlieue.org/gestion/doc/pbCharte%20maquette.pdf> (26/03/08)

Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, Les Femmes-relais médiatrices, Dossier de presse, 2006.

Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue, Institut régional de travail social de Paris-île de France, Les femmes-relais médiatrices sociales et culturelles. Des principes déontologiques, un métier, Groupe de travail, Profession Banlieue, 2006, 86 p.

Profession Banlieue, Professionnaliser la médiation sociale. Pour un statut des femmes-relais, Les rencontres de Profession Banlieue, 1997, 154 p.

Profession Banlieue, À propos des femmes-relais, 2000
www.professionbanlieue.org/jdc.php?lapage=thema/l_thema.php%3Ftest=0 (26/03/08)

Profession Banlieue, La médiation sociale : l'action des associations de femmes relais, 2000
www.professionbanlieue.org/jdc.php?lapage=http://www.professionbanlieue.org/exp/c_exp.php?id=97 (26/03/08)

Ministère du travail, Les activités d'adultes-relais, fiches pratiques, 2007
www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/les-activites-adultes-relais-993.html (26/03/08)

Décret No 2002-374 du 20 mars 2002 (JO du 21) modifié en dernier lieu par le décret No 2006-1788 du 23 décembre 2006 (JO du 31).
<http://admi.net/jo/20020321/MESV0220533D.html>

Contact

Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis
À Profession Banlieue, 15 rue Catulienne, 93200 Saint-Denis, FRANCE
Tél. : 01 48 09 26 36
Courriel : profession.banlieue@wanadoo.fr

CENTRE DE MÉDIATION SOCIALE, MUNICIPALITÉ DE SANT PERE DE RIBES, ESPAGNE

Description

La municipalité de Sant Pere de Ribes (23 132 habitants) a connu une détérioration des rapports entre voisins. En octobre 2002, le Centre de médiation sociale de la Municipalité de Sant Pere de Ribes a été inauguré pour aider les habitants de la municipalité à résoudre leurs conflits dans un cadre protégé, avec des professionnels indépendants qui aident les personnes à gérer de façon positive leurs différences et à trouver des formules de cohabitation pouvant satisfaire les parties impliquées.

Objectifs :

- Créer un espace public pour travailler dans le domaine de la prévention de la violence sociale.
- Promouvoir des domaines de sécurité citoyenne par le biais de la gestion positive des conflits et de l'amélioration de la qualité de vie urbaine.
- Encourager la cohabitation, le dialogue et la responsabilisation des citoyens afin qu'ils élaborent leurs propres solutions.

Élaboration et mise en oeuvre

Un citoyen sollicite la médiation pour un problème par le biais de la police locale ou du Bureau de services aux citoyens, qui renvoient les cas au centre de médiation où ils sont évalués. Des réunions sont organisées avec les deux parties, séparément puis conjointement jusqu'à obtention d'un accord satisfaisant.

L'accord est rédigé par écrit et chacune des parties impliquées signe un exemplaire. Le centre de médiation en garde une également copie. Dans toutes les phases du processus, l'équipe de médiation intervient ; elle se compose de deux médiateurs titulaires et compte avec l'assistance d'élèves qui effectuent leurs stages pratiques dans le centre de médiation, garantissant ainsi l'hétérogénéité de l'équipe de travail.

Les participants clés incluent la municipalité de Sant Pere de Ribes, le Centre de médiation sociale, la police locale et le Bureau de services aux citoyens de la municipalité.

Résultats

Pendant les années d'opération du centre, 727 séances ont eu lieu (conjointes et privées), soit une moyenne de 2,22 séances par médiation. Cette donnée permet de visualiser l'« économie de temps » gagnée par la résolution alternative de conflits.

La plupart des cas ont été dirigés par le Bureau de services aux citoyens (56,1 %) et par la police (20,3 %). Ensemble, ils regroupent 76,4 % des cas dont s'occupe le centre de médiation sociale. On trouve ensuite les catégories Rue et Médiation : 10,1 % des cas sont venus de la rue. Enfin, dans 4,2 % d'entre eux, les gens se sont adressés directement au service parce qu'ils avaient connu une expérience de médiation antérieure.

Quatre cas sur 10 traités par le centre étaient de caractère judiciaire. Il convient de signaler le grand nombre de cas (60 %) qui ne sont pas de caractère judiciaire et qui n'auraient pas été résolus sans cette instance. Le fait que l'on soit parvenu à un « Accord » dans 87,1 % des cas judiciaires est également très positif.

En septembre 2004, le centre a reçu une reconnaissance d'ONU-Habitat pour Bonne pratique citoyenne et, en décembre de la même année, celle du Conseil général de Barcelone pour Bonne pratique citoyenne. En septembre 2005, le centre a été choisi par le Conseil général de Barcelone comme expérience représentant la province de Barcelone au Forum mondial de médiation qui s'est tenu à Sion, en Suisse. En juin 2006, le centre et son directeur ont été reconnus par le Congrès catalan de gestion publique avec le premier prix à l'innovation et l'excellence dans le monde local.

Sources

Site Internet: www.santperederibes.cat

http://experiencias.psoe.es/index.php?inc=muestra_experiencia&id_experiencia=175

Contact

M. Javier Wilhelm Wainsztein
Ajuntament de Sant Pere de Ribes
Plaça de la Vila, 1, 08810 Sant Pere de Ribes, Barcelone, Espagne
Tél. : 696 436 480
Courriel : mediacio@pereribes.diba.es

CORRESPONDANTS DE NUIT, PARIS, FRANCE

Description

Les correspondants de nuit ont été créés à Rennes en 1995 après une expérimentation en 1994. Cette fonction a depuis lors été adoptée dans plusieurs grandes et moyennes villes de France, comme en témoigne le réseau des Villes Correspondants de Nuit constitué en 1999.

Objectif :

Fournir des services et assurer une présence la nuit pour les habitants des quartiers les plus défavorisés et construire la tranquillité publique avec les habitants.

Élaboration et mise en œuvre

La ville de Paris, à l'inverse des autres de villes, a choisi de ne pas confier son dispositif à une association et gère actuellement le plus important service de correspondants de nuit en France (100 personnes dont un tiers de femmes). La première équipe parisienne a vu le jour en 2004 dans le 19^{ème} arrondissement de Paris (15 000 hab.) Entre 2004 et 2007, 6 équipes au total ont été mises en place dans 6 arrondissements (100 000 hab. au total).

Ce service assure quatre types de mission :

- L'accompagnement physique des personnes, qui permet d'agir sur leur sentiment d'insécurité;
- La veille technique et résidentielle, qui permet d'alerter les services techniques, dont les services techniques d'urgence, sur les dysfonctionnements techniques (voirie, propreté, épaves de véhicules, dangers physiques imminents);
- La veille sociale, qui permet une écoute des personnes fragilisées, la communication d'information et l'orientation voire l'alerte des services sociaux. Le contact avec les sans-abris est donc quotidien;
- La médiation, qui comporte deux volets : prévention des nuisances et incivilités et résolution des conflits entre usagers de l'espace public, entre personnes marginalisées, entre voisins ou familiaux. Lorsque les correspondants de nuit sont les premiers agents sur les lieux d'un incident grave, ils ont l'obligation d'intervenir pour protéger les personnes et faciliter l'arrivée des secours.

Ils agissent comme une sorte de guichet unique de la ville aux heures où les services publics sont habituellement fermés. Ils disposent d'un numéro de téléphone communiqué aux habitants qui peuvent les solliciter ou leur transmettre des informations : une permanence est assurée à ce numéro de téléphone tous les soirs. Les élus sont tenus quotidiennement au courant de l'activité des équipes, qui leur fournit une sorte de diagnostic permanent de la situation dans l'arrondissement.

Le service des correspondants de nuit fonctionne de 16h à minuit, tous les soirs de l'année. Chaque équipe rédige quotidiennement des fiches de signalement traitées par un bureau central qui se charge de les transmettre aux services ou partenaires compétents. Au niveau des arrondissements, des réunions de suivis ont lieu avec l' élu de proximité qui pilote localement le dispositif et qui dispose lui aussi des fiches de signalement. Ces réunions permettent de réorienter l'activité des correspondants de nuit ou de régler les difficultés rencontrées.

Les transmissions des fiches de signalement au bureau central et aux élus d'arrondissement mais aussi des rencontres régulières avec les partenaires visent à un suivi et à une évaluation constante de l'action des correspondants de nuit.

Leur statut de fonctionnaires municipaux parisiens les astreint à une obligation d'exemplarité vis à vis de la population. Leur tenue (dont un brassard) les rend facilement identifiables par les citoyens.

Les agents ont des expériences professionnelles variées, principalement reliées à la médiation, mais aussi à la sécurité (police ou gendarmerie, sécurité incendie, sécurité privée), aux services sociaux ou encore à l'animation. Ils reçoivent une formation initiale théorique (deux mois et demi sur diverses thématiques sociales, juridiques, d'intervention et plus générale sur leur statut de fonctionnaire municipal) et une formation initiale d'ordre pratique par une intégration de deux mois à une autre équipe de correspondants de nuit. Par la suite, ils reçoivent une formation continue, de manière hebdomadaire pour les activités sportives et d'auto-défense et des remises à niveau annuelles sur des thématiques psychosociales en lien avec leur activité.

Le service des correspondants de nuit entretient des partenariats avec des acteurs jugés incontournables comme la police, les bailleurs sociaux, les services techniques et les services sociaux. Il développe plus localement des relations avec les acteurs de terrains en fonction des besoins et problématiques rencontrées dans chaque quartier. Des protocoles d'échange d'information sont établis avec chaque partenaire pour faciliter ces relations.

Le service procède également à des échanges à but formatif avec les services de médiation d'autres villes en France et est en contact avec le réseau national des correspondants de nuit, créé en 1999. Au début de l'année 2008, 13 Villes et structures gestionnaires de services de médiation adhèrent au réseau et 10 autres envisagent de le faire. Ce réseau vise le développement et la promotion des services de médiation et la professionnalisation de la fonction de médiateur, par la mise en commun de pratiques, recherches et outils de travail, entre les différents adhérents et organisations publiques ou privées.

Le réseau réalise une cartographie des Villes du réseau, au moyen d'un questionnaire rempli par chaque Ville ou structure sur l'installation de son service de correspondants de nuit. Il s'est également doté d'une charte déontologique.

Le réseau, jusqu'alors dédié au service des correspondants de nuit, a décidé de s'ouvrir aux autres formes de médiation (médiateurs des espaces publics et/ou ouverts au public, médiateurs dans les transports en commun, médiateurs culturels, etc.)

Résultats

Le travail des correspondants de nuit a été évalué à travers deux types d'études :

- **Une étude de la satisfaction des habitants** à travers les conseils de quartier ou de l'enquête de satisfaction réalisée par l'institut Ipsos en 2005 dans le 19ème arrondissement, réalisée auprès de 700 personnes (habitants, commerçants ou passants). Cette dernière montre que les correspondants de nuit sont bien identifiés par les habitants et offrent une présence rassurante, même si seule une minorité d'entre eux fait appel à leurs services.
- **Une évaluation du dispositif lui-même** par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique qui a réalisé deux études de ce type en 2005 dans le 19ème arrondissement et en 2006 pour le 18ème arrondissement.

La première de ces études montre que le service réalisait une moyenne de 750 interventions mensuelles. L'Observatoire note une diminution de la délinquance dans l'arrondissement par rapport aux autres arrondissements, même s'il précise que les données doivent être approfondies.

Perspectives

La ville de Paris prévoit de doubler le nombre d'équipes. Six nouveaux arrondissements seraient ainsi couverts avec le recrutement de 100 nouveaux agents. La réflexion est aussi en cours sur la création d'un dispositif de jour dans les parcs et jardins, dans les ensembles immobiliers sociaux ou aux abords des collèges sensibles.

Sources

Échanges électroniques (mai 2007 à avril 2008) et entretien téléphonique du 17 mars 2008 avec Monsieur Julien HEGLY-DELFOUR, Chef du bureau des correspondants de nuit, Sous-direction des actions préventives, Direction de la prévention et de la Protection, Mairie de Paris

Échanges électroniques avec Madame Sandra LÉOCADIE (mars 2008), Chargée de Mission Réseau et responsable du Service Audit/Conseil/Formation, OPTIMA.

Échange téléphonique du 4 avril 2008 avec Monsieur Claude COMITI, responsable de l'Observatoire parisien de la tranquillité publique

Le Réseau des Villes Correspondants de Nuit, Présentation du réseau « Correspondants de Nuit » : de sa genèse à aujourd'hui, 2008.

Observatoire parisien de la tranquillité publique, Les correspondants de nuit du Quartier du Bas-Belleville, Décembre 2005, 62 p.

IPSOS, Enquête sur le dispositif des correspondants de nuit dans le 19ème arrondissement de Paris, 2005, 33 p.

Contacts

Pour la Ville de Paris

M. Julien HEGLY-DELFOUR, Chef du bureau des correspondants de nuit
Sous-direction des actions préventives, Direction de la Prévention et de la Protection
Mairie de Paris, 1, place Baudoyer, 75004 Paris, FRANCE
Tel : 01 42 76 74 49
Courriel : julien.hegly-delfour@paris.fr

Pour le Réseau des Villes Correspondants de Nuit

Mme. Sandra LÉOCADIE, Chargée de Mission Réseau, Responsable du Service Audit/Conseil/Formation
OPTIMA, Parc Activités Ouest, 9, rue du Lieutenant Colonel Dubois, Vezin le Coquet, 35 000 RENNES, FRANCE,
Tel. : 02.99.14.90.90
Courriel : s.leocadie@optima.tm.fr

SOUTIEN AUX VICTIMES

MÉDIATION VICTIME-AUTEUR, SUÈDE

Description

La médiation victime-auteur connaît une longue histoire dans des pays comme la Belgique, la France et la Suède et se fonde sur les principes de la justice réparatrice. Elle présente à la victime une occasion, lorsque les circonstances s'y prêtent, de remédier d'une certaine façon aux dommages occasionnés par l'acte criminel en rencontrant l'auteur, en lui parlant et en cherchant avec lui à trouver une solution acceptable. La médiation vise principalement la restauration de la perte encourue plutôt que l'aspect punitif de la résolution d'un acte criminel. En 1999, un rapport produit par le Conseil national de prévention de la criminalité en Suède souligne les résultats positifs du processus de médiation dans le cas des jeunes délinquants qui bénéficient d'un allègement de peine et qui ont réagi favorablement à la rencontre avec la victime.

En Suède, la médiation victime-auteur est régie par la Loi sur la médiation (*Medlingslagen 2002:445*), qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2002. La Loi définit les conditions du processus médiateur en stipulant que :

- Le crime doit d'abord avoir été déclaré à la police;
- L'auteur doit avoir reconnu sa culpabilité auparavant.

Pour qu'il y ait médiation, les deux parties doivent y consentir volontairement. La Loi sur la médiation vise plus particulièrement les délinquants mineurs. Depuis le 1er janvier 2008, les municipalités sont tenues d'offrir la médiation aux délinquants de moins de 21 ans.

Objectifs :

- Présenter aux jeunes délinquants une occasion d'assumer leur responsabilité et de comprendre les conséquences de leurs actes.
- Offrir à la victime l'occasion de remédier aux dommages occasionnés par le crime en rencontrant l'auteur, en lui parlant et en cherchant avec lui une solution acceptable.

Élaboration et mise en œuvre

En Suède, le Conseil national pour la prévention de la criminalité (*Brottsförebyggande rådet – Brå*) est responsable de la mise en œuvre du programme de médiation afin de d'en assurer la disponibilité et le bon fonctionnement. En 2003, ce Conseil a été mandaté par le gouvernement afin de soutenir le processus de médiation, de former les médiateurs et de développer les projets existants.

Les projets de médiation impliquent la participation de différents partenaires comme la police, les procureurs, les services sociaux, les autorités locales, les écoles et les organismes d'aide aux victimes. Depuis 2008, ce sont les municipalités qui ont la responsabilité d'offrir un programme de médiation pour les jeunes délinquants.

Le processus de médiation

Généralement, c'est la police qui offre au jeune délinquant la possibilité de participer à un processus de médiation victime-auteur. S'il (ou elle) se montre intéressé(e), un médiateur lui explique les procédures à suivre et lui demande s'il (ou elle) souhaite y participer. Si l'auteur y consent, le médiateur poursuit la même démarche auprès de la victime.

Lorsque les deux parties sont préparées, suite à quelques discussions avec le médiateur, la rencontre de médiation a lieu. La victime et l'auteur commentent le crime, puis exposent et décrivent leur version respective des faits. Chaque partie peut être accompagnée d'un tuteur légal ou d'une personne-ressource.

Au cours de l'entretien, les participants, avec l'aide des services sociaux, tentent de parvenir à une entente qui vise à définir comment l'auteur pourra compenser les dommages qu'il/elle a infligés. Cette compensation peut prendre la forme d'un travail compensatoire, d'un dédommagement financier ou encore d'un contrat qui porte sur les comportements futurs de l'auteur. Ces ententes, même sous forme verbale, lient les parties. Afin de favoriser le recours à la médiation victime-auteur, le procureur tient compte de la participation du jeune délinquant au processus.

Résultats

En 2006, le recours à la médiation a impliqué plus des deux tiers de la population délinquante suédoise, variant de petits projets à des actions d'envergure régionale. L'obligation de 2008 visant à offrir aux jeunes délinquants le recours à la médiation généralisera certainement la démarche. Près des trois-quarts (74 %) des procédures de médiation ont été jugées satisfaisantes, dont 40 % se sont soldées par une entente contractuelle. La majorité des délinquants concernés étaient âgés entre 14 et 17 et une bonne proportion était composée de garçons. On a eu fréquemment recours à la médiation pour des cas de vol à l'étalage, d'actes de violence et d'actes de vandalisme.

Leçons apprises

- Les expériences antérieures de médiation démontrent l'importance de collaborer avec la police et les procureurs. Il faudra veiller à privilégier cette collaboration à l'avenir.
- Il est possible de simplifier la procédure de médiation dans certains cas comme le vol à l'étalage qui démontrent un taux élevé de résultats satisfaisants.
- La mise en œuvre du processus de médiation pour les jeunes délinquants s'avère problématique dans les cas d'actes criminels n'impliquant pas de victime ou dans les cas d'agressions sexuelles. Le processus de médiation est inapplicable dans le premier cas en raison de l'absence de victime et le second cas se révèle de nature trop délicate pour être traité de cette façon.

Sources

Lottie Wahlin (2006), *Victim-offender mediation in Sweden*, Conseil national pour la prévention de la criminalité, Suède
www.restorativejustice.org/editions/2006/august06/vomsweden

Lottie Wahlin (2005), *Victim-offender mediation in Sweden in the 21st century*, Rapport du Conseil national pour la prévention de la criminalité (Brå), Suède

(1999) *Mediation – the revelations of young offenders*, Rapport du Conseil national pour la prévention de la criminalité (Brå), Suède www.bra.se

NaNE - SERVICE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE, HONGRIE



Description

Fondée en 1994, NaNE est une association de défense des Droits de l'Homme et de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants et en Hongrie.

Objectifs

Ses objectifs sont la défense des droits, particulièrement ceux des femmes et des enfants, mais aussi la sensibilisation et l'éducation du public dans ce domaine.

Élaboration et mise en oeuvre

La première action de NaNE en 1994 a été la création d'une ligne d'écoute pour les femmes et les enfants victimes de violence physique, sexuelle, économique ou émotionnelle. Cette ligne d'écoute fonctionne tous les soirs de la semaine et la permanence est assurée par quinze volontaires qui reçoivent une soixantaine d'appels hebdomadaires en moyenne.

Dès cette première année de fonctionnement NaNE a entamé une campagne visant à faire inscrire le viol conjugal dans la loi criminelle. Ils ont obtenu satisfaction en 1997. Depuis, NaNE met en œuvre d'autres actions :

- Action de lutte contre la violence conjugale nommée « Pourquoi reste-elle ? ». À cet effet, un document expliquant l'expérience des femmes victimes et les processus de la violence conjugale, ainsi que les moyens de venir en aide à ces femmes a été produit.
- Campagne de sensibilisation à la violence conjugale « Témoins silencieux ».
- Action de lutte contre la violence faite aux jeunes à travers le Projet d'éducation par les pairs.
- Participation à la lutte contre la traite des êtres humains grâce à une ligne d'écoute et de référence pour les femmes souhaitant séjourner à l'étranger. Ce projet est mené conjointement avec l'organisme IOM (*International Organization for Migration*).
- Programme de formation pour les volontaires de NaNE ou les professionnels en contact avec des femmes et des enfants victimes.

En 2005, NaNE a organisé, en partenariat avec le *Habeas Corpus Working Group* (HCWG), une série de formations interdisciplinaires et d'événements sur la violence familiale, ainsi qu'un service de soutien personnalisé aux victimes de violence familiale. En 2006, NaNE a adapté le programme de formation élaboré par l'organisme WAVE pour lutter contre la violence faite aux femmes. Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du Programme Daphnée II de la Commission européenne. L'organisme entretient des partenariats avec de nombreuses organisations hongroises ou internationales, parmi lesquelles le réseau *Women Against Violence Europe* (WAVE).

Sources

Site internet de l'association : www.nane.hu

Júlia Spronz and Judit Wirth, Integrated client service for victims of violence against women, The results of a pilot programme Policy recommendations for successful prevention and treatment of domestic violence, NaNE Women's Rights Association, 2005, 66 p.

NANE Women's Rights Association, Lessons learned: Adapting and using the WAVE Training Programme on Combating Violence Against Women, Sensitisation and training of professionals on violence against women, 2006, 34 p.

Contact

NANE Women's Rights Association
1447 Budapest, P.O. Box 502. Hungary
Tel. : +36 1 267-4900
Courriel : info@nane.hu

ENTRE DEUX ARRÊTS, QUÉBEC, CANADA

Description



Le service Entre deux arrêts est offert sur les lignes d'autobus de la Société de transport de Montréal aux femmes voyageant seules le soir à la tombée de la nuit (horaires variables selon la saison). Les femmes peuvent demander au chauffeur de les laisser descendre de l'autobus entre deux arrêts. Ce dernier doit juger s'il peut arrêter son véhicule en toute sécurité à l'endroit désiré.

Objectif :

Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes en leur offrant un service d'autobus qui leur permette de se déplacer de façon plus sécuritaire le soir.

Élaboration et mise en œuvre

Le service a été mis en place en 1996 à la demande du Comité d'action Femmes et Sécurité urbaine (CAFSU) qui représentait, depuis 1992, un regroupement d'institutions publiques, de groupes de femmes et d'organismes communautaires. Ce comité se fondait sur les données de Statistiques Canada et de l'Institut Gallup pour affirmer que deux femmes sur trois avaient peur de sortir seules le soir à Montréal. L'intérêt de la Société de transport est lié au fait que les femmes représentent 60 % de sa clientèle.

La Société de transport de Montréal a rendu ce service disponible en permanence en 1996 suite à une expérimentation de six mois. Ce service a été retenu parmi les meilleures pratiques d'ONU-Habitat en 2002. En 2008, il est toujours offert aux clientes de la STM et est aussi mis en œuvre par d'autres sociétés de transport à travers le Québec, dont la Société de transport de Sherbrooke (depuis 1995), le Service de transport intégré du Conseil municipal des transports des Laurentides (CIT Laurentides) et le Réseau de transport de la Capitale (Québec). Le service Entre deux arrêts est le résultat d'un partenariat entre la Société de transport de Montréal et le Comité d'action Femmes et Sécurité urbaine (CAFSU). Le CAFSU a été dissous depuis mais le service de la STM a été maintenu.

Résultats

Quelques mois après sa mise en place, La STM a procédé à une enquête qui a révélé que les utilisateurs et une majorité des utilisatrices consultées souhaitaient la pérennisation du service, principalement pour des raisons de sécurité.

Le service n'a pas été évalué depuis et serait différemment utilisé selon les quartiers, mais d'après l'agent de prévention de la STM, les adolescentes y auraient recours, en plus des femmes adultes.

Sources

ONU-Habitat – Base de données des meilleures pratiques. www.bestpractices.org/bpbriefs/women.html

Société de transport de Montréal (STM). www.stm.info/info/entre2.htm

Entretien téléphonique du 17 mars avec Monsieur Alain Poirier, agent de prévention, STM

Société de transport de Sherbrooke : www.sts.qc.ca/

Contact

Groupe de Prévention, Section Soutien Opérationnel – Service de la surveillance

2000 rue Berri – 7ème étage, Montréal

Québec, CANADA

Tél. : (514) 280-8007

CAUVA, DISPOSITIF GLOBAL D'AIDE AUX VICTIMES D'URGENCE, FRANCE

Description

Le centre d'accueil en urgence pour les victimes d'agression (CAUVA) a été créé en 1999 au sein du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (CHU) pour éviter aux victimes un parcours médical et judiciaire fastidieux.

Objectifs :

- Accueillir et offrir un accompagnement pluridisciplinaire aux victimes,
- Les orienter vers les professionnels des secteurs de la santé de la justice et de l'action sociale,
- Faciliter les procédures judiciaires.

Élaboration et mise en œuvre

Le CAUVA a été mis en place dans le cadre d'un partenariat en les ministères de la Santé, de la Justice, de l'Intérieur (Police Nationale) et de la Défense (Gendarmerie Nationale) qui s'est traduit par la signature, en novembre 1999, d'une première convention entre ces différentes institutions.

Depuis 2004, quatre procédures sont mises en place pour venir faciliter les démarches judiciaires de la victime :

- Plainte à l'extérieur de l'Hôpital CAUVA 1 : le médecin légiste, dans des cas listés de violence d'une particulière gravité informe, l'autorité judiciaire des faits et organise un rendez-vous avec un officier de police judiciaire pour enregistrer une plainte à la sortie de l'hôpital,
- Prise de plainte sur place CAUVA 2 : Le médecin légiste amorce la procédure judiciaire, en lien avec les autorités judiciaires et policières, dans les cas où la victime ne peut se déplacer.
- Dossier conservatoire CAUVA 3 : Dans le cas de violences intra-familiales, le médecin légiste a l'autorisation de conserver le rapport pendant 3 ans. Dans le cas d'un dépôt de plainte dans cette durée, le rapport pourra être versé au dossier judiciaire.
- Prise en charge d'un enfant maltraité CAUVA 4 : Depuis 2008, la convention avec le ministère de la Justice a été étendue aux mineurs. Le médecin légiste peut désormais amorcer la procédure judiciaire et un rendez-vous est pris avec un officier de Police Judiciaire pour le dépôt de plainte. Le médecin doit vérifier qu'il s'agit d'une situation d'abus sexuel ou de maltraitance qui présente une risque de grave de blessure physique ou psychologique, que les parents souhaitent porter plainte ou qu'une protection immédiate de l'enfant est rendue nécessaire par la proximité de l'auteur présumé.

Les victimes sont alors prises en charge par une équipe pluridisciplinaire composée, outre le médecin légiste, de psychologues, d'assistantes sociales, d'infirmières et, pour un suivi à long terme, de membres d'associations d'aide aux victimes (juristes, psychologues etc.).

Le CAUVA propose également des permanences pluridisciplinaires en journée et en soirée.

Les partenaires sont : Parquet de Bordeaux (ministère de la Justice), Services de police de l'agglomération de Bordeaux, Associations d'aide aux victimes, Service d'aide aux victimes d'urgence (SAVU) initié par la Mairie de Bordeaux en 2003 et supporté par deux associations.

Résultats

En 2003, le CAUVA accueillait 3000 victimes par an, dont un tiers d'enfants, en provenance de toute la région bordelaise. Les infractions étaient composées d'un tiers de violence sexuelles et d'un autre tiers de violences intra-familiales.

Sources

DIV, Politiques de la Ville et prévention de la délinquance, Recueil d'action locales, Collection repères, Éditions de la DIV, 2004, 308 p., Pp. 159-161.

Descriptifs des procédures du Centre d'accueil en Urgence des Victimes d'Aggression (CAUVA 1 à 4).

Brochure d'information du CAUVA, CHU de Bordeaux (version française et anglaise)

Entretien téléphonique du 31 mars 2008 avec le Professeur Sophie Gromb, responsable du pôle médico-judiciaire, Service de médecine légale, CHU de Bordeaux

Contact

Professeur Sophie GROMB M.D., J.D., PhD., Responsable du pôle médico-judiciaire
Service de médecine légale, Site Pellegrin, 33076 BORDEAUX cedex, France,
Tél : 05 57 82 01 46 - 05 56 79 48 55
Courriel : sophie.gromb@chu-bordeaux.fr

MUSLIM FAMILY SAFETY PROJECT, LONDON, ONTARIO, CANADA

Description

Une étude menée en 2001 (Baobaid, 2002) et financée par le *Scotia Bank Community Research Grant* identifie de multiples obstacles pour les femmes musulmanes les empêchant d'avoir un plein accès aux services de soutien aux femmes violentées de la ville de London, Ontario, Canada. Plus précisément, l'étude révèle que les femmes musulmanes qui recherchent de l'aide auprès d'institutions canadiennes risquent de perdre leur famille, ainsi que le respect et la considération de leur statut dans leur communauté. Les barrières linguistiques ainsi que l'ignorance des lois et de la nature des services disponibles sont des facteurs additionnels qui empêchent les femmes violentées d'obtenir ces services.

Le **Muslim Family Safety Project (MFSP, Projet de sécurité de la famille musulmane)** est un projet communautaire qui a amené les organismes de lutte contre la violence et la communauté musulmane de London à se préoccuper de la violence familiale en tenant compte des critères culturels propres à cette communauté.

Objectifs :

- Développer les compétences afin de répondre aux besoins des femmes musulmanes soumises à la violence au sein de leur famille.
- Favoriser une compréhension mutuelle entre la communauté musulmane et les membres du Mouvement de lutte contre la violence de London afin d'organiser des campagnes éducatives publiques adéquates sur la violence domestique.

Élaboration et mise en œuvre

Le financement initial du projet fut assuré par le Centre national de prévention du crime du Canada (2004-2006), et plus tard par le *London Ontario Victim Services Secretariat*, les services du Procureur général, le *London Community Foundation* et la Mosquée de London. Le financement a servi à la mise en œuvre du plan de sensibilisation auprès des familles musulmanes afin de répondre au problème de la violence envers les femmes ainsi qu'à la communication auprès des organismes prestataires de services afin qu'ils soient adaptés pour répondre aux besoins de la communauté musulmane.

Le projet a été lancé en février 2004 dans la mosquée locale avec la participation de plus de 250 représentants de la communauté musulmane et de l'organisme de lutte contre la violence.

Parmi les principaux objectifs :

- L'amorce d'un dialogue entre la communauté musulmane et les organismes locaux de lutte contre la violence.
- Le développement de compétences au sein du secteur de lutte contre la violence afin de répondre de façon appropriée aux abus envers les femmes.
- L'élaboration d'une stratégie de sensibilisation auprès des femmes violentées qui soit adaptée à leur culture.
- L'élaboration d'une campagne d'éducation du grand public culturellement et linguistiquement appropriée, comprenant la conception d'une brochure destinée aux hommes qui exprimant les conceptions canadienne et islamique à l'égard de la violence envers les femmes
- Le développement des capacités au sein de groupes religieux et culturels à l'égard de la violence envers les femmes.
- La collaboration en matière de conception de documents et de services de prévention et d'intervention qui répondent aux besoins de la femme musulmane.

Parmi les principales activités :

- La formation d'un comité consultatif pour le projet, composé de divers intervenants (p. ex. le London Coordinating Committee to End Woman Abuse (LCCEWA, Comité de coordination afin de mettre un terme à la violence envers les femmes), les services de police de la ville de London, les organismes prestataires de soins de santé et de services sociaux, etc.).

- Des activités d'information du public au sein de la communauté musulmane comprenant des présentations publiques, des sermons du vendredi et des ateliers. Dix présentations faites par les membres de la communauté musulmane ont mis l'accent sur les conséquences négatives de la violence domestique, plus particulièrement envers les femmes et les enfants.
- La publication de 50 articles sur la violence à l'endroit des femmes et la violence domestique dans les journaux arabes locaux et dans les communiqués destinés aux deux mosquées locales.
- La tenue d'un atelier d'une journée, en juin 2004, qui a réuni des membres de la communauté musulmane et les prestataires locaux de services afin de partager des connaissances et d'échanger leurs perspectives sur la violence envers les femmes, de même que l'élaboration d'un plan stratégique afin de planifier des activités futures.

Les principaux éléments ayant favorisé l'élaboration et la mise en œuvre d'une prévention et d'une intervention efficaces sont : le dialogue, l'établissement d'un climat de confiance et l'éducation. Les ateliers de formation comprenaient un outil culturellement adapté, la Roue de la violence domestique, adaptée à la culture musulmane (inspirée de la Roue de pouvoir et du contrôle selon le modèle Duluth) élaborée par le Dr. Sharifa Alkahteb. Cet outil explore les diverses formes de violence et d'abus (d'ordre sexuel, physique ou psychologique) et les diverses formes de pouvoir et de contrôle que peuvent subir les femmes musulmanes (contrôle économique, coercition et menaces, intimidation, violence psychologique, etc.).

Le programme MFSP comportait certaines difficultés. Il fallait élaborer un projet qui n'accentue pas le sentiment de vulnérabilité dans la communauté musulmane et qui se fonde sur des stéréotypes négatifs. Il fallait aussi faciliter un processus de collaboration sur la question de la violence contre les femmes entre deux communautés qui présentent des valeurs et des orientations différentes. Finalement, il fallait combler les attentes de la communauté musulmane à l'égard des ressources, du soutien et des services.

Résultats

Les résultats suggèrent que le programme MFSP a contribué à :

- Établir une compréhension mutuelle entre la communauté musulmane et les prestataires de services au grand public.
- Aider ces prestataires de services à mieux comprendre les besoins de leurs clients musulmans touchés par la violence domestique.
- Susciter une conscientisation parmi les membres de la communauté musulmane à l'égard de la violence familiale et les informer au sujet des services disponibles afin de répondre à cette situation.
- Offrir des services aux femmes et aux enfants musulmans faisant l'objet de violence domestique.
- Former plus de 400 prestataires de services de 17 organismes afin de travailler auprès des familles musulmanes affectées par la violence familiale.

On a produit une brochure informative qui énonce que la violence envers les femmes n'est pas acceptable selon la loi musulmane. Cette brochure contient de l'information sur les lois canadiennes à l'égard de la violence familiale, de même que des énoncés concernant la perspective musulmane sur cette question. La perspective musulmane a été formulée par les deux imams de la ville de London, puis elle sera traduite dans les six langues les plus parlées dans les communautés musulmanes.

En 2005, le Projet de sécurité des femmes a mis sur pied un Service de soutien aux familles musulmanes. Ce service est disponible grâce à la collaboration des organismes de services locaux et la mosquée de London et vise à répondre aux besoins des femmes et des enfants musulmans touchés par la violence domestique. Ce service aide les personnes à utiliser les ressources existantes. Depuis février 2005, le service est venu en aide à plus de 300 personnes.

La clientèle est très diversifiée. Les pays d'origines sont notamment le Pakistan, l'Iraq, la Somalie, l'Iran, l'Afghanistan et le Liban. Les clients sont membres de différents mouvements ou courants musulmans. À l'origine, le service a été financé par la Fondation communautaire de London, avant d'être soutenu par la Mosquée de London jusqu'en 2007.

Sources

Baobaid, M. (2007). An overview of the Muslim Family Safety Project. Centre for Research and education on Violence Against Women and Children. University of Western Ontario, London Ontario.

Baobaid, M. (2004). Preventing Woman Abuse through Cross-Cultural Dialogue. Présentation Power Point. www.crvawc.ca/documents/mohampresentation.ppt

Baobaid, M. (2002). Access to Women Abuse Services by Arab-speaking Muslim Women in London, Ontario Background Investigation and Recommendations for Further Research and Community Outreach. Centre for Research on Violence Against Women and Children. www.crvawc.ca/documents/AccessToWomenAbuseServicesbyArabspeakingMuslimWomen.pdf

Centre for Children and Families in the Justice System (auparavant le London Family Court Clinic). www.lfcc.on.ca/

Contact

M. Mohammed Baobaid, Coordinateur, Muslim Family Safety Project, Chercheur
Centre for Research and education on Violence Against Women and Children
University of Western Ontario, London Ontario, CANADA
Tél. : 519-661-2111 Poste : 88303
Courriel : mbaobaid@uwo.ca

VIEILLIR SANS VIOLENCE, QUÉBEC, CANADA

Description

La Fondation Docteur Philippe-Pinel et le Réseau Internet Francophone Vieillir en Liberté ont publié en 1999 une brochure « Vieillir sans violence » contre la maltraitance des personnes âgées. Cette brochure, rééditée en 2006, contient le test ODIVA (Outil de Dépistage et Intervention des Victimes Aînées) permettant d'évaluer le niveau de danger de la situation et l'urgence de l'intervention.

Objectif :

Créer un outil efficace pour évaluer et prévenir les situations de violence et d'abus touchant les personnes âgées. Les personnes âgées, particulièrement vulnérables à la violence, aux abus ou à la négligence, sont souvent démunies face à ces situations.

Élaboration et mise en œuvre

Ce test a été élaboré pour être utilisé par les victimes elles-mêmes et par leur entourage et pour leur fournir des solutions et des ressources en cas d'abus ou de suspicion de maltraitance.

Le test ODIVA est composé d'une série d'énoncés dont il s'agit de déterminer s'ils s'appliquent ou non à la situation considérée, afin d'évaluer s'il y a un risque concret d'abus ou de violence. Les énoncés couvrent quatre thèmes : le profil de la victime potentielle, celui de l'abuseur potentiel, et leurs comportements respectifs. Chaque énoncé compte pour un certain nombre de points s'il est validé comme correspondant bien à la situation en question. Le test comprend 59 énoncés valant entre 5 et 10 points. Un total de plus de 40 points est considéré comme une situation présentant un risque concret et pour un total de plus de 75 points la brochure recommande un recours immédiat à un professionnel.

La brochure contient également des conseils pour les victimes et pour les témoins de situations d'abus: comment protéger ses biens, comment et auprès de qui agir, etc. Elle comprend aussi une liste d'adresses et de contacts pour obtenir de l'aide.

Le test ODIVA a été élaboré à l'aide d'enquêtes réalisées pour les éditions de 1999 (dans le canton de Vaud en Suisse) et 2006 sous la direction de professeurs et de chercheurs des universités de Montréal, d'Ottawa et de Genève. Ces recherches ont permis d'évaluer la validité des critères retenus dans le test ODIVA pour évaluer le degré de risque de victimisation et de mettre au point des solutions efficaces pour signaler et résoudre les situations de maltraitance, en collaboration avec les différents intervenants dans ce domaine.

Dans la perspective du panorama de la situation tel que dressé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et la Fondation Docteur Philippe-Pinel de Montréal, au Canada, en partenariat avec le Réseau Internet Francophone Vieillir en Liberté ont donc élaboré en 2006 une nouvelle édition de la brochure « Vieillir sans violence ». Le groupe financier RBC a apporté son soutien financier au projet.

Résultats

- Plus de 200 000 copies de Vieillir sans violence ont déjà été distribuées. La brochure est par ailleurs librement disponible sur internet.
- Les enquêtes ODIVA ont montré que les hommes étaient plus susceptibles d'être victimes de leur conjointe tandis que les femmes étaient plus souvent victimes de leurs enfants.
- Les rapports insistent sur l'importance d'offrir des alternatives de prise en charge aux personnes âgées et à leur famille afin d'éviter de confier la responsabilité de la personne dépendante à une seule personne, qui n'est peut-être pas prête à s'en occuper.
- De plus, pour compléter l'action de surveillance des situations à risque du test ODIVA, les intervenants recommandent un suivi médical et psychologique régulier chez les personnes présentant des symptômes de dépression.

Sources

L'intégralité de la brochure est accessible en format PDF sur Internet à l'adresse :
www.pinel.qc.ca/fondation/vieillirsansviolence.pdf

Site internet de la Fondation Docteur-Philippe-Pinel
www.pinel.qc.ca/Download.aspx?nav_id=1499&lang_id=F

Site internet du Réseau Internet Francophone Vieillir en Liberté
www.fep.umontreal.ca/violence/documents/test.html

Site internet de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :
www.cdpcj.qc.ca/fr/guides/personnes-agees.asp

Contact

M. Louis Plamondon
Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal
Courriel : Louis.Plamondon@umontreal.ca

Autres exemples : Soutien aux victimes

Justice for Victims. Victims for all, United States
<http://ovc.ncjrs.gov>

White ring Public benefit association, Hongrie
www.ihf-hr.org/booklet/toc27.php

Les Sans-Visage, Pep's A.S.B.L., Belgique
Fondation Roi Baudouin, À l'écoute du sentiment d'insécurité. Rapport général sur le sentiment d'insécurité, 2006, 226 p., p.153

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), Québec
www.cavac.qc.ca/

Institut National d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM), France
www.inavem.org/

Disque denúncia
www.disquedenuncia.org.br/

OUTILS

Cette section présente des outils qui sont largement recommandés dans la mise en œuvre d'une stratégie locale ou nationale de prévention et de sécurité et qui visent tous à mieux appréhender les réalités de l'insécurité et de la criminalité sur un territoire ou pour un groupe de personnes.

LES DIAGNOSTICS DE SÉCURITÉ : L'EXEMPLE DES MARCHES EXPLORATOIRES DANS LE CADRE DES DIAGNOSTICS DE SÉCURITÉ DES FEMMES

Description

Les **diagnostics de sécurité** sont des études systématiques d'un secteur, préalables à l'élaboration de plans d'action locaux. Ils sont utilisés dans différents pays dans le monde et sont un élément important de la méthodologie prônée par ONU-Habitat dans son programme « Villes plus sûres » et par le CIPC. Ces diagnostics servent à recueillir et renvoyer aux données quantitatives et qualitatives réunies par différents partenaires locaux, à analyser les interventions existantes en prévention et à recueillir les perceptions et attentes des citoyens. La réalisation d'un diagnostic s'appuie sur l'utilisation de différents outils comme les consultations d'intervenants à l'aide d'entretiens individuels, des citoyens à travers les groupes de discussion, les plus traditionnelles enquêtes sur le sentiment de sécurité, ou encore des données recueillies auprès des services de santé, d'éducation et d'emploi. De plus en plus, l'information peut aussi être recueillie à partir d'outils plus innovants comme les **marches exploratoires** ou les **diagnostics de sécurité des femmes**, permettant aux résidents et aux personnes à risque (femmes, jeunes, aînés) de se réapproprier l'espace public.

Description

Les marches exploratoires visent à identifier les éléments insécurisants d'un territoire donné et à permettre au groupe participant de se réapproprier les lieux. Les marches exploratoires ont été créées en 1990 à Toronto au Canada par l'association *Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children* (METRAC), au moment où était rédigé le *Women's safety Audit Guide*. Cet outil est donc à l'origine un outil visant à sécuriser l'environnement urbain pour les femmes. Les marches exploratoires sont le plus souvent utilisées pour permettre à un groupe d'habitants d'identifier les problématiques de sécurité et faire des recommandations aux pouvoirs publics et surtout pour les aider à combattre leur sentiment d'insécurité.

Objectifs :

- Utiliser l'expertise des habitants pour améliorer la sécurité
- Augmenter le sentiment de sécurité de ces habitants.

Élaboration et mise en œuvre

Aujourd'hui, les marches exploratoires se sont développées dans de nombreux pays et ne sont plus réservées aux groupes de femmes, mais s'adressent aussi à des groupes dits fragilisés comme les personnes âgées (OOK en Belgique), les personnes handicapées (Association des femmes handicapées de Montréal au Québec), voire même simplement les habitants d'un quartier (par exemple dans l'arrondissement de Limoilou de la Ville de Québec, Canada).

L'organisation Femmes et Villes international réalise actuellement un projet intitulé "Créer des communautés plus sécuritaires pour les femmes marginalisées et pour toute la communauté", financé par Condition féminine Canada qui a pour objectif d'adapter la pratique des marches exploratoires à certains groupes de femmes (aînées, handicapées, autochtones et immigrantes).

Les marches exploratoires mobilisent des petits groupes de personnes comprenant des citoyens mais aussi des représentants des services publics concernés et parfois même les médias locaux. Les citoyens identifient le secteur qui fera l'objet de la marche.

Ils définissent différents horaires, permettant d'appréhender le territoire dans sa globalité en fonction des problématiques visées (jour, nuit, été ou hiver selon les impacts locaux des différentes saisons). Lors de la marche, une grille d'enquête des remplies par un secrétaire pour prendre note de toutes les observations des participants.

À l'issue de la marche, des recommandations d'aménagement (éclairage, élagage des arbres, signalisation...) sont adressées aux acteurs locaux.

La présence des services publics en amont de la marche et surtout lors de la marche répond à une triple utilité :

- impliquer ces services dès la planification de la marche et éviter ainsi une impression de revendication de la part des citoyens vis à vis de ces services,
- permettre à ces services de constater par eux-mêmes les éléments observés et dénoncés par les habitants dont le point de vue est alors mieux compris;
- répondre directement aux citoyens sur certains éléments observés et qui font éventuellement déjà l'objet d'une réflexion ou d'une planification de la part de ces services.

La pratique des marches exploratoires s'est développée partout dans le monde, aussi bien en Amérique du Nord (ex : Canada), qu'en Amérique du Sud (ex : Rosario en Argentine), Europe (Angleterre, Belgique, Pologne...), Afrique (ex : Da Es Salaam en Tanzanie), Asie (Inde) et Océanie (Australie).

Résultats

Plusieurs évaluations ont été réalisées ou sont actuellement menées sur les marches exploratoires. Déjà, en 1995, deux avaient été conduites au Canada (*Women's action centre against violence*) et en Australie (*Victorian Community Council Against Violence in Australia*) sur l'utilisation des marches exploratoires. Plus récemment, Femmes et Villes International projette, à la demande du programme des villes plus sûres d'ONU-Habitat, de réaliser une étude d'évaluation comparative sur les marches exploratoires (pour plus d'informations : info@femmesetvilles.org).

Sources

Women's action centre against violence (Ottawa-carleton) (1995). *Safety audit tool and housing: the state of art, and implications for CMHC*. Canada Mortgage and Housing Corporation.

Michaud Anne, « les marches exploratoires sur la sécurité des femmes : une bonne pratique qui traverse le temps et les continents » in *Rapport International sur la Prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : Tendances et perspectives*, CIPC 2008, p.61.

Whitzman C., Andrew C., Shaw M. (forthcoming). The effectiveness of women's safety audits, *Security Journal*.

Victorian Community Council Against Violence (VCCAV) (1995). *Safety Audits: Past experience and future strategies*, notes from a March 1995 forum. Melbourne: VCCAV.

Femmes et Villes International: www.femmesetvilles.org

Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville par le Forum Européen sur la Sécurité Urbaine : http://femmesetvilles.org/pdf-general/Montreal_guide_enquete.pdf

Ville de Lévis (Québec), Guide de réalisation d'une marche exploratoire, Carnet d'enquête, 2007. Disponible à : www.ville.levis.qc.ca/Fr/Pdf/GuideEnquete_marche_exploratoire.pdf

METRAC's Community Safety Audit Process : www.metrac.org/programs/safe/audits.htm#process

METRAC, Community Safety Audits: Group facilitator Guide, 2002 revised 2006 www.metrac.org

Autres exemples : Les diagnostics de sécurité des femmes et les marches exploratoires

Alvarez J., Besozzi C., & Sansfaçon D. (2006). *Les diagnostics locaux de sécurité, une étude comparée, pour mieux comprendre et mieux agir. Réalisation d'un diagnostic de sécurité*. Montréal : CIPC
www.crime-prevention-intl.org/publications.php?type=REPORT

Australian Institute of Criminology. (2006). *Audit de la criminalité contre les entreprises dans les communautés multiethniques* (2006), Australie www.aic.gov.au/publications/tandi2/tandi321.pdf

Cowichan Valley Safety Audit Guide (1999). Préparé par la *Cowichan Against Violence Society*, BC, Canada.
www.saferfutures.org/pdf/SAG_CV_safety_audit_guide.pdf

Direction générale Politique de Sécurité et de Prévention, Secrétariat Permanent pour la Politique de Prévention (2005). *Guide méthodologique pour un diagnostic local de sécurité*. Belgique.
www.vps.fgov.be/publications/publ50fr.pdf

Fondation Docteur Philippe-Pinel (2004). *La clé pour des municipalités plus sûres, agissons ensemble pour prévenir la violence et la criminalité dans nos communautés*. Trousse réalisée par la Fondation Docteur Philippe-Pinel, avec l'assistance technique du Centre international pour la prévention de la criminalité (plus d'informations : cipc@crime-prevention-intl.org)

Forum Européen pour la Sécurité Urbaine. (2008). *Guide sur les audits locaux de sécurité : Synthèse de la pratique internationale*. Une production du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, principalement financée par la Sécurité Publique du Gouvernement du Canada. Centre National de Prévention du Crime) www.fesu.org

Home Office (2004), *Audits and Strategies toolkit*. London: Home Office
www.crimereduction.homeoffice.gov.uk/aud00.htm

Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure (1998). *Guide pratique pour les contrats locaux de sécurité*. La Documentation française, Paris.

Levaque R., Le Hénaff L., Maurice P., (2006), *Vivre en sécurité, se donner les moyens. Formation pour l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité à l'intention des collectivités locales*, Institut national de santé publique du Québec.
www.inspq.qc.ca

Savignac J., Lelandais I. Sagant V., (2007), *Les nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : Manuel pratique pour l'action locale*, CIPC, 254 p.
www.crime-prevention-intl.org

UN SURVOL DES OBSERVATOIRES DE LA CRIMINALITÉ

Description

Afin de mieux connaître les phénomènes criminels ou la réalité de la sécurité sur un territoire donné et ainsi orienter adéquatement les actions de terrain, de nombreux pays, voire régions ou villes, se sont dotés d'observatoires qui revêtent des formes et des statuts juridiques divers. Les observatoires ont, par exemple, de multiples vocations : recherche, formation, échanges et, parmi elles, celle de soutien des décideurs dans la définition de leurs orientations prime souvent.

Objectif :

Améliorer la connaissance des phénomènes de criminalité et des ressources disponibles sur une base pérenne et objective

Élaboration et mise en oeuvre

Le territoire couvert par les observatoires varie. Il peut être local (ex : Observatorio de la seguridad de Madrid ou encore l'observatoire de Bogotá), régional (ex : Observatoire régional des politiques de sécurité, Italie), national (ex : l'Observatoire national de la délinquance en France) ou encore supranational (Observatorio Centroamericano sobre la violencia (OCAVI)). Ces différences ont une incidence sur la nature de l'information recherchée et sur l'exploitation possible de ces données. Lorsque le territoire couvert est vaste, les informations seront utilisées pour définir des politiques d'orientation ou pour comparer les actions mises en place en différents lieux du territoire. Les observatoires plus locaux auront essentiellement pour vocation d'orienter et d'ajuster les actions de terrain d'une manière très réactive.

De même, le champ d'action des observatoires peut être général et concerner la sécurité dans son ensemble ou de façon plus thématique. Citons en exemple l'observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école ou l'observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT).

Enfin, les observatoires vont différer quant à leur statut juridique (organisme public ou associatif), la source et l'ampleur de leur financement et l'importance de leur équipe.

Malgré toutes ces différences, la mission principale des observatoires reste de mieux documenter les acteurs nationaux ou locaux sur les problématiques liées à la criminalité. Pour ce faire, leur analyse se base sur une collecte d'information plus large que les données policières traditionnelles qu'il s'agit de compléter.

Les observatoires disposent alors de plusieurs outils de recueil et d'analyse des données quantitatives et qualitatives.

Selon le partenariat établi avec les services publics et semi-publics ou acteurs privés (services municipaux, transporteurs collectifs, bailleurs sociaux, commerçants etc.), les observatoires pourront disposer de données chiffrées sur les faits constatés ou subis par ces acteurs. D'un point de vue plus qualitatif, les enquêtes sur le sentiment de sécurité ou de victimisation (voir cette fiche), ainsi que les enquêtes auto-déclarées sont autant de sources d'information que peuvent rechercher et traiter les observatoires.

La valeur ajoutée des observatoires est de pouvoir croiser, dans la mesure du possible, des données de natures diverses pour obtenir le portrait le plus fidèle possible des problématiques étudiées et de leur évolution.

L'analyse des données sur la criminalité s'est encore raffinée ces dernières années avec la multiplication des systèmes et logiciels d'information géographique (SIG), qui permettent une analyse spatiale de la criminalité. Il est donc non seulement possible de connaître la répartition de la criminalité sur un territoire, mais aussi d'en observer les évolutions et éventuels déplacements.

En décembre 2007 a eu lieu la Première rencontre internationale sur les observatoires de la criminalité. Elle a permis de poser les bases d'une meilleure coopération internationale dans ce domaine. Un premier recensement des observatoires existant à travers le monde a été publié pour cette rencontre.

Sources

Centre international pour la prévention de la criminalité (2007). *Observatoires de la criminalité : recension d'expériences internationales, version préliminaire*. Préparé par Jean Carrière. Montréal, CIPC. Disponible à : www.crime-prevention-intl.org/publications/pub_191_1.pdf

Première rencontre internationale sur les observatoires de la criminalité, CIPC, interventions disponibles sur le site du CIPC. www.crime-prevention-intl.org/menu_item.php?code=other_icpc_events

Autres exemples : observatoires sur la criminalité

Crime Observatory, Trinidad & Tobago, Citizen Security Programme
http://csp.gov.tt/crime_observatory

Crime Observatory Project, the Jamaica Constabulary Force, Jamaica.
www.vpajamaica.com/crimeobv.html

Observatoire International de la Violence à l'École
www.ijvs.org/2-6035-Observatoire-International-de-la-Violence-a-l-Ecole.php

Observatoire national de la délinquance (OND), France
www.inhes.interieur.gouv.fr/Observatoire-national-de-la-delinquance-6.html

Observatoire régional des politiques de sécurité, Italie
<http://sicurezza.regione.toscana.it/>

Observatoire Centreaméricain de la Violence (OCAVI) www.ocavi.com

UN SURVOL DES ENQUÊTES DE VICTIMISATION

Description

Les enquêtes de victimisation visent à mieux connaître la réalité de la criminalité vécue par les personnes. Elles se distinguent des simples sondages d'opinion ou même des questionnaires sur le sentiment d'insécurité. Des questions sur la victimisation et sur le sentiment de sécurité peuvent toutefois se retrouver dans une même enquête.

Objectifs

- Réduire le "chiffre noir" de la criminalité, soit les actes que la police ne peut constater ou qui ne sont pas portés à la connaissance de la police, échappant ainsi à ses statistiques.
- Offrir un outil de gestion de la sécurité, au niveau national ou local.
- Permettre, dans une perspective plus large, des comparaisons entre les différents pays qui les réalisent.

Élaboration et mise en œuvre

Les premières enquêtes de victimisation nationales ont été réalisées dans les années 1970 aux États-Unis puis aux Pays-Bas. Au cours des années 1980, elles se sont répandues dans plusieurs pays occidentaux : Royaume-Uni, Canada, Australie, France, Suisse et Espagne, et même à Hong-Kong. Les enquêtes de victimisation sont aussi produites en Amérique latine, comme par exemple au Chili ou à Bogotá, en Colombie.

De nationales, les enquêtes sont ensuite devenues régionales ou locales. En 1989, une première enquête de victimisation internationale, concernant 15 pays, a été réalisée par un groupe de travail international composé de criminologues menés par Jan van Dijk qui appartenait à l'époque au ministère de la Justice des Pays-Bas. Cette étude est reconduite régulièrement et aujourd'hui, certains pays africains y participent. Depuis 1997, une enquête internationale standardisée est également menée sur les atteintes à la sécurité des femmes (*International Violence against Women Survey*).

Les enquêtes de victimisation à l'échelle nationale sont le plus souvent placées sous la responsabilité d'organismes gouvernementaux dans les domaines de la Justice ou de la Statistiques. En France, l'enquête nationale est réalisée conjointement par l'Observatoire national de la délinquance (OND) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Au Québec, elle est prise en charge par une institution relevant du domaine de la santé publique. Des compagnies privées de sondages peuvent également être sollicitées.

Leur périodicité varie d'un pays à l'autre et peut aller jusqu'à 5 ans dans certains pays (Nouvelle-Zélande par exemple), alors qu'elles sont annuelles (en Angleterre) voire semestrielles (États-Unis et Chili) dans d'autres. De même, la taille des échantillons dépend de la population totale du pays concerné.

Outre l'expérience directe et parfois la qualité de témoin de la personne interrogée, les enquêtes abordent celle des membres de son entourage.

Parmi les atteintes à la sécurité qui font l'objet de ces enquêtes se trouvent, par exemple, les fraudes, les violences familiales ou conjugales (de manière directe ou indirecte), la victimisation par Internet (USA), le suicide (Québec) et les comportements anti-sociaux (Angleterre).

Le Forum français pour la sécurité urbaine propose un projet nommé Sécuscop qui vise à soutenir les municipalités souhaitant procéder à une enquête de victimisation.

Leçons apprises

Pour atteindre parfaitement leur objectif, les enquêtes de victimisation doivent adopter certaines règles de base, comme par exemple :

- Couvrir l'ensemble des milieux de vie, non seulement le quartier de résidence, mais aussi le lieu de travail, par exemple.
- Identifier clairement la période de référence dans les questions.
- S'assurer de bien contrôler l'environnement de réalisation de l'enquête, tout particulièrement lorsqu'elle porte sur les violences conjugales.

Sources

Naudé C.M.B, Prinsloo J.H., Ladikos A. (2006), Experiences of crime in thirteen African countries: results from the international crime victim survey, UNODC-UNICRI, 2006, 124 p.

Jan Van Dijk; J. Van Kesteren, & P. Smit (2007), Criminal Victimization in global perspective: Key findings of the ICVS 2004-2005 & The EU ICS. Meppel: Boom Legal Publisher; & The Hague: Research & Documentation Center Ministry of Justice.

Bruneau Serges (sous-la dir. de), Les enquêtes de victimation à l'échelle internationale, 2006, 31 p.

Zauberman Renée, Les enquêtes de victimation et l'insécurité en Europe, CRIMPREV, 2008, 49 p.

PUBLICATIONS DU CIPC SUR LA SÉCURITÉ QUOTIDIENNE

Toutes les publications énumérées ci-dessous sont disponibles à :
www.crime-prevention-intl.org

Publications du CIPC

Alvarez, J., Besozzi, C. & Sansfaçon, D. (2006). *Les diagnostics locaux de sécurité — une étude comparée, pour mieux comprendre et mieux agir*. Montréal : CIPC. (Disponible en français seulement)

Barchechat, O. (2006). *La prévention des cambriolages résidentiels : quelques enseignements tirés d'une approche comparée*. Montréal : CIPC. (Disponible en français seulement)

Bruneau, S., Besozzi, C. & Savignac, J. (2007). *Sécurité et prévention au Québec : Une première approche globale État des lieux et analyse des informations disponibles sur les atteintes à la sécurité au Québec*. Montréal : CIPC. (Disponible en français et anglais seulement).

Capobianco, L. (2007). *Pratiques, obstacles et progrès importants : Le rôle de la police dans la prévention de la criminalité*. Document de référence. Le septième colloque annuel du CIPC « Le rôle de la police dans la prévention de la criminalité » tenu à Oslo, Norvège, les 8 et 9 novembre 2007. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Capobianco, L., & Savignac, J. (2006). *La gestion des espaces urbains : éléments clés pour une approche intégrée de la sécurité des collectivités*. Montréal : CIPC. (Disponible en français seulement)

Capobianco, L. (2006). *Community Safety Partnerships by and with Indigenous Peoples*. Montreal: ICPC. (Disponible en anglais seulement)

Capobianco, L. (2006). *Public-Private-Community Action towards Safety: A Focus on Housing in Disadvantaged Neighbourhoods*. Montréal : CIPC. (Disponible en anglais, espagnol, avec un sommaire en français)

Capobianco, L. (2005). *La participation du secteur privé à la prévention de la criminalité: des enjeux à préciser*. Document de référence. Le cinquième colloque annuel du CIPC « Partenariats stratégiques pour une prévention efficace de la délinquance » tenu à Santiago au Chili les 27 et 28 octobre 2005. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Centre International pour la prévention de la criminalité (2008) *Premier rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives* Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Centre International pour la prévention de la criminalité (2007). *Observatoires de la criminalité : recension d'expériences internationales*. Préparé par Jean Carrière. Montréal : CIPC. (Disponible en français seulement)

Centre international pour la prévention de la criminalité (2005). *Drogues et dommages sociaux, revue de littérature internationale « Dommages sociaux liés à l'usage de drogues : focus sur les relations et difficultés familiales »*. Montréal : CIPC (Disponible en français seulement)

Centre International pour la prévention de la criminalité (2005). *Prévenir la Délinquance en milieu urbain et auprès des jeunes. Recueil international de pratiques inspirantes*. Le recueil a été préparé et révisé par Margaret Shaw et Kathryn Travers. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Centre International pour la prévention de la criminalité (1999). *Programmes de prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde*. Montréal : CIPC (Disponible en français et anglais).

Chalom, M., Léonard, L., Vanderschuren, F and Vézina, C. (2001). *Sécurité urbaine et bonne gouvernance : le rôle de la police*. Montréal : CIPC (Disponible en français et anglais)

Gray, S. (2006). *Les nouveaux métiers de la prévention et de la sécurité : présentation de quelques métiers émergents*. Montréal : CIPC (Disponible en français et anglais)

Savignac, J., Sagant, V. & Lelandais, I. (2008). *Public Nuisances Related to Drugs and Prostitution: A practical guide for local action*. Montreal: ICPC (Available in French and English).

Shaw, M., & Capobianco, L. (2004). *Developing Trust International Approaches to Women's Safety*. Montréal : CIPC. (Disponible en anglais seulement)

Shaw, M. (2007). *Comparative Approaches to Urban Crime Prevention Focusing on Youth*. Montréal : CIPC. (Disponible en anglais seulement)

Shaw, M. (2006). *Communities in Action for Crime Prevention*. Background paper prepared for ICPC's Sixth Annual Colloquium on Crime Prevention, Canberra, Australia. Montréal : CIPC. (Disponible en anglais seulement)

Shaw, M. (2004). *Police, Schools and Crime Prevention: A preliminary review of current practices*. Montréal : CIPC. (Disponible en anglais seulement)

Shaw, M. (2001). *Promouvoir la sécurité dans les écoles : expérience et action internationales*. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Shaw, M. (2001). *Le rôle des municipalités dans la sécurité de la collectivité*. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol).

SECTION 2
JEUNES À RISQUE

INTRODUCTION

La prévention de la criminalité et de la victimisation auprès des jeunes n'est pas un sujet de préoccupation nouveau pour les gouvernements. Depuis longtemps déjà, des interventions ont été spécifiquement élaborées pour les jeunes délinquants et pour les jeunes à risque, de s'affilier à des gangs ou de s'initier à la consommation de stupéfiants. À mesure qu'ils grandissent, les jeunes sont les personnes les plus susceptibles de défier ou d'enfreindre la loi. En même temps cependant, ils accroissent et développent leurs aptitudes et leurs connaissances, ce qui les rend plus aptes à faire face aux défis et mettre à profit les occasions qui se présentent. Les enfants et les jeunes forment le groupe de personnes les plus vulnérables à la victimisation, souvent de la part de leurs pairs. De telles expériences peuvent façonner leurs comportements futurs et leur vie de façon marquée.

Dans plusieurs pays, on constate que la proportion d'enfants et de jeunes croît, jusqu'à parfois représenter la moitié de la population urbaine défavorisée. Vivant dans des conditions difficiles, les jeunes sont fortement susceptibles de s'engager dans la voie de la criminalité ou d'en être les victimes. Dans de nombreux pays, on remarque une tendance à considérer les jeunes comme un « problème » ou leur comportement comme intrinsèquement antisocial. **Il est donc important pour les autorités de tous les niveaux de gouvernement d'identifier les projets et les programmes qui peuvent contribuer à préserver les enfants et les jeunes de situations susceptibles de les exposer à ces risques et d'offrir à ceux déjà engagés dans la criminalité ou qui la subissent de les soutenir et de les aider à développer leurs capacités.**

Facteurs de risque* et de protection* pour les auteurs et les victimes

Au cours des dernières années, ont été de mieux en mieux identifiés les facteurs associés à la délinquance et à la victimisation juvéniles, tant ceux qui accroissent les facteurs de risque que ceux qui offrent une protection. Les principaux facteurs de risque peuvent être regroupés en quatre domaines généraux : individuels, familiaux, scolaires et relatifs aux pairs, communautaires et locaux, les drogues et les armes à feu pouvant aggraver ces facteurs de risque :

Facteurs familiaux :

- compétences parentales insuffisantes ou problématiques
- faible supervision parentale
- revenu familial faible, pauvreté, isolement
- violence familiale, abus et négligence
- conflits parentaux

Facteurs individuels :

- comportement agressif et impulsif précoce
- fréquence du temps passé avec des amis sans supervision adulte
- fréquentation de jeunes délinquants

Facteurs scolaires :

- faible rendement scolaire
- comportement perturbateur, intimidation
- manque d'engagement à l'école
- absentéisme, expulsion
- décrochage
- désorganisation de l'administration scolaire

Facteurs communautaires :

- logements insalubres, mauvaises conditions de vie du quartier
- quartier désorganisé, faible sentiment d'appartenance à la communauté
- mobilité résidentielle élevée
- manque d'installations et de ressources pour les jeunes
- manque de perspectives d'emploi
- disponibilité de drogues

Un certain savoir a également été accumulé sur les pratiques efficaces, relatif à des projets bien évalués et reproduits et à la façon de les mettre en œuvre. Dans l'ensemble, les projets efficaces liés à la délinquance et à la victimisation juvéniles s'efforcent de rejoindre différents groupes :

- les populations en général
- les jeunes à risque de commettre des actes de délinquance
- les jeunes déjà aux prises avec le système judiciaire
- les jeunes qui réintègrent la communauté

Tendances récentes

En ce qui concerne les interventions, auprès des jeunes, le *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne* du CIPC identifie plusieurs tendances dans certains pays, et notamment le recours à des mesures punitives comme réponse à la délinquance juvénile, à des approches impliquant les parents (des mesures d'intervention précoce à celles qui mettent l'accent sur leur responsabilisation) et les approches inclusives et participatives destinées aux jeunes eux-mêmes – qui les font participer à la conception et à l'élaboration de programmes.

Principes d'intervention

De précédents rapports du CIPC ainsi que les Principes directeurs de l'ONU en matière de prévention de la criminalité ont dégagé un ensemble de principes, d'approches et de composantes relatifs à l'efficacité et la durabilité de programmes pour les jeunes¹. À l'échelle internationale, un consensus a émergé à l'effet que la réponse la plus efficace et durable à la violence juvénile une approche de prévention équilibrée et stratégique. Cela inclut aussi bien les programmes de prévention précoce que la consolidation des liens communautaires locaux, le changement d'attitudes, l'offre de perspectives aux jeunes et le travail auprès des jeunes déjà engagés dans la délinquance afin de leur faire adopter un mode de vie plus sécuritaire et plus sain. La démarche requiert une **approche multi - ou interdisciplinaire** impliquant une **large coalition de partenaires**, plus particulièrement au niveau local. De plus, cette approche doit être « pensée » dans une perspective globale de santé publique et de sécurité quotidienne. L'accent est ainsi mis sur le « comment faire » tout aussi bien que sur le « que faire ».

Il existe quantité de rapports décrivant des programmes efficaces destinés aux jeunes. Ces programmes ont été bien évalués et reproduits à plusieurs reprises. Aux États-Unis par exemple, les *BluePrints² for Violence Prevention* recensent un ensemble de programmes auprès des jeunes qui ont été élaborés, évalués et reproduits systématiquement au cours des années et en différents endroits. Les programmes sélectionnés démontrent qu'ils sont efficaces à la délinquance et favoriser d'autres aspects liés aux jeunes, lorsqu'ils sont correctement mis en œuvre³.

Cependant, on constate des différences importantes entre pays et régions, de sorte que l'on ne peut pas systématiquement exporter un programme. L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme dépendent de particularités propres à certaines sociétés, des conditions de vie et des ressources disponibles.

D'une manière générale, la variété des interventions qui peuvent faire partie d'une approche stratégique équilibrée comprend :

Un soutien ciblé pour les enfants et jeunes à risque élevé :

- visites d'intervention précoce, programmes de soutien parental et familial,
- programmes éducatifs ciblés afin de changer les attitudes et les comportements à l'égard de la violence,
- enseignement de méthodes de résolution de conflit, développement d'aptitudes pacifiques, d'efforts de conciliation,
- enseignement interculturel d'apprentissage à la vie et développement de l'esprit d'initiative,
- éducation sur l'égalité des sexes et la masculinité,
- programmes de mentorat offrant un soutien continu,
- éducation, formation à l'emploi, micro crédit et création d'emploi afin de présenter des perspectives pour les jeunes.

¹ Shaw (2001), Capobianco (2006), ICPC (2007, 2005, 1999).

² Le projet américain, nommé Blueprints for Violence Prevention, a identifié 11 programmes de prévention et d'intervention dont l'efficacité a été démontrée selon des critères scientifiques rigoureux.

³ Voir Centre for the Study and Prevention of Violence, University of Colorado, www.colorado.edu/cspv/blueprints/

Un ciblage des zones à risque élevé, des communautés et du grand public :

- programmes récréatifs et culturels destinés aux jeunes,
- programmes scolaires et éducatifs visant à changer les attitudes,
- projets de consolidation des capacités communautaires,
- revitalisation/rénovation des bidonvilles et des taudis, aménagement urbain,
- campagnes de sensibilisation du grand public afin de changer les attitudes, les comportements et les normes sociales en utilisant par exemple une publicité créative, les médias et les productions cinématographiques .

Cibler les enfants et les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, sont incarcérés ou recrutés par des gangs ou des milices :

- éducation, formation à l'emploi, micro crédit, création d'emploi afin de proposer des sources alternatives de revenus,
- services sociaux, soins de santé, soutien financier,
- programmes de mentorat afin d'offrir un soutien continu,
- enseignement d'apprentissage à la vie et développement de l'esprit d'initiative.

Approches inclusives et participatives

Un mouvement s'est créé en faveur d'approches participatives, que ce soit dans les secteurs des services sociaux, de la santé ou de l'environnement. Des organismes internationaux comme l'UNICEF, l'UNESCO, l'UNDP et ONU-Habitat, de même que des donateurs et des organismes régionaux comme la Banque mondiale ou le Conseil de l'Europe ont travaillé dans le but de promouvoir et d'intégrer des approches participatives dans leur financement et leur assistance technique.

On retrouve maintenant un ensemble de guides et d'exemples d'approches et de projets participatifs destinés aux enfants et aux jeunes⁴.

Dans les faits, il ne s'agit pas simplement de consulter les jeunes mais aussi de les faire participer activement aux projets ou initiatives qui leur sont destinés et qui concernent leur autonomie sociale⁵. Les enfants et les jeunes sont de plus en plus invités à participer à diverses étapes, que ce soit au moment de l'évaluation de l'élaboration de projet, l'évaluation de la qualité des services leur étant destinés, la recherche, la supervision d'événements, la conception de campagnes ou le lobbying, la conception de publicité, l'utilisation des médias ainsi que la mise en œuvre, l'analyse et l'évaluation de projets.

L'importance de la mise en œuvre

Les programmes ne se reproduisent ni ne se perpétuent d'eux-mêmes; dans une large mesure, cela dépend de la qualité de leur mise en œuvre, de la compétence du personnel impliqué et des ressources qui leurs sont attribuées. Le processus de préparation et de mise en œuvre d'un programme est aussi important que ses composantes ou ses fondements théoriques eux-mêmes.

Un guide canadien récent⁶, préparé dans le but de financer les organismes et intervenants qui élaborent des programmes pour les jeunes, présente un aperçu utile des défis que pose la mise en œuvre d'un projet. S'appuyant sur les expériences de plusieurs de ces programmes, l'ouvrage identifie certaines caractéristiques se rapportant à la structure des programmes, et à leur développement individuel et viabilité. Ainsi, pour être efficace, un programme doit être enseigné de façon engageante, offrir aux jeunes une façon agréable de passer le temps et répondre à leurs besoins.

Références

British Columbia Crime Prevention Association (2007). *Youth Crime Prevention Projects What Works?* Burnaby BC: British Columbia Crime Prevention Association.

Capobianco, L. (2006). *Community Safety Partnerships by and with Indigenous Peoples*. Montréal : CIPC.

Centre international pour la prévention de la criminalité CIPC (1999). *100 Crime Prevention Programs to Inspire Action Across the World*. Montréal : CIPC.

⁴ Voir par exemple: Driscoll (2002) and UNICEF (2006)

⁵ Lansdown (2001)

⁶ British Columbia Crime Prevention Association (2007)

- Centre international pour la prévention de la criminalité CIPC (2005). *Urban Crime Prevention and Youth at Risk. Compendium of Promising Strategies and Programmes from around the World*. Compilé et édité par Margaret Shaw et Kathryn Travers. Montréal : CIPC.
- Centre international pour la prévention de la criminalité CIPC (2007). *Strategies and Best Practices for Crime Prevention, in particular in relation to Urban Areas and Youth at Risk*. Proceedings of the workshop at the 11th UN Congress on Crime Prevention & Criminal Justice. Bangkok, 18-25 avril, 2005. Montréal : CIPC.
- Driscoll, D. (2002). *Creating Better Cities with Children and Youth: A manual for participation*. UNESCO, in collaboration with members of the *Growing Up in Cities Project*. London: Earthscan.
- Lansdown G (2001) *Promoting Children's Participation in Democratic Decision-Making*. Florence: UNICEF Innocenti Research Centre.
- Shaw, M. (2001). *Investing in Youth 12-18. International Approaches to Preventing Crime and Victimization*. Montréal : CIPC.
- UNICEF (2006). *Child and Youth Participation Resource Guide*. Compilé par Junita Upadhyay. Thailand: UNICEF East Asia and Pacific Regional Office.

TRAVAIL AUPRÈS DES ENFANTS ET DE LA FAMILLE

BA YA YA, BELGIQUE

Description

Les Ba Ya Ya, qui en lingala signifie « grandes-sœurs » ou « grands-frères » jouent, dans certains pays d'Afrique, un rôle de protection des cadets en l'absence de leurs parents. L'association du même nom, basée dans le quartier Matonge à Bruxelles a pour objectif "la prévention et la lutte contre la délinquance des jeunes d'origine subsaharienne par la restauration du dialogue social et par la recherche de techniques d'encadrement spécifiques à ces jeunes".



Objectifs

- Renouer le dialogue social par la médiation interculturelle et intergénérationnelle.
- Favoriser le dialogue entre l'administration communale et les habitants du quartier.

Élaboration et mise en œuvre

L'Observatoire Ba Ya Ya a été créé en 2001 à la suite du meurtre d'un jeune homme dans le quartier de Matonge à Bruxelles. Cet événement a été l'élément déclencheur de la mobilisation des habitants de ce quartier et des institutions, communales et policières. Trois assemblées ont alors été organisées par la communauté subsaharienne.

Elles ont permis d'identifier les causes principales de détérioration du climat de ce quartier, qui avait poussé plusieurs familles à le quitter : perte de l'autorité parentale attribuée au choc entre les cultures du pays d'accueil et du pays d'origine, la politique d'intégration, jugée inexistante, l'échec scolaire des enfants et la difficulté d'accès au marché du travail pour les personnes issues de cette communauté. Des causes sous-jacentes ont aussi été dénoncées : manque de lieu d'accueil pour les familles aux prises avec des problèmes de violences, de délinquance ou de drogue, absence de lieu de socialisation pour les jeunes et inexistence de modèles positifs pour ces jeunes.

Les activités de Ba Ya Ya sont dirigées à la fois vers les jeunes et vers leurs parents.

En direction des jeunes, Ba Ya Ya offre des activités d'accueil de jeunes, de médiation, l'animation et de suivi pédagogique. Ba Ya Ya accueille les jeunes en difficultés, tente de trouver avec eux des solutions ou les oriente vers d'autres services. Les animateurs vont aussi à la rencontre des jeunes sur le terrain.

Lorsque des problèmes sont signalés avec un jeune, Ba Ya Ya cherche à rencontrer les parents et leur offre son aide ou une médiation avec leur enfant.

Deux personnes ont également été engagées dans le cadre du projet Tutorat, financé par la Commune de St-Josse, pour venir en aide aux adolescents en difficulté scolaire. Le projet Tutorat a été intégré au plan de prévention de la Commune de Saint-Josse en août 2007.

Ba Ya Ya propose également aux parents, nouveaux arrivants ou en difficulté d'intégration sociale ou culturelle, des modules d'insertion socioculturelle qui consistent en des formations visant, par exemple, à réduire la fracture numérique ou à expliquer la société d'accueil.

Ba Ya Ya a reçu le prix de l'Action Associative Belgo-africaine en 2006 par l'intermédiaire de l'association MOJA. L'Observatoire Ba Ya Ya et la Commune d'Ixelles à Bruxelles ont signé une convention. Cette dernière a également mis en place un plan quinquennal pour ce quartier jugé prioritaire. Au quotidien, Ba Ya Ya travaille en concertation avec les services de la ville, la Police locale, les écoles et les travailleurs de rue.

Résultats

L'association accueille un maximum de 140 jeunes de 16 à 26 ans, issus de la communauté subsaharienne pour la plupart. Ba Ya Ya est toutefois ouvert à tous : 60 de ces jeunes fréquentent l'association de manière régulière et 92 % d'entre eux sont des garçons.

À la demande du bourgmestre de Saint-Josse, Ba Ya Ya a présenté une offre de service visant à améliorer l'intégration des personnes de la communauté subsaharienne et à lutter ensemble contre l'action de bandes urbaines de jeunes issus de cette communauté.

Les objectifs sont de créer un conseil régional de parents africains et d'offrir des services de médiation et d'encadrement aux jeunes concernés. Il est aussi prévu de former une cellule de concertation de prévention présidée par le bourgmestre et composée de représentants de la police de proximité, des services de sécurité et de prévention, des services d'éducateurs de rue, des gardiens de parcs et de l'association Ba Ya Ya.

Sources

Site du Guide social belge : www.guidesocial.be/observatoire-bayaya/

SERON Vincent, SMEETS Sybille (sous la dir. de), Participation citoyenne et sécurité publique, enjeux émergents et expériences locales, Centre d'études sur la Police, ed. Politeia, 2006, 141 p. pp. 89-99.

Observatoire Ba Ya Ya, Projet d'encadrement préventif et multidimensionnel concernant la communauté subsaharienne de Saint-Josse et de ses quartiers environnants, 2008.

Entretien téléphonique du 10 avril 2008 avec Monsieur Ngyess Lazalo Ndoma, coordonnateur de l'Observatoire Ba Ya Ya.

Contact

Ngyess Lazalo Ndoma, Coordinateur
Rue de la Tulipe, 39 ; 1050 Bruxelles
Tel. : 02/733.44.59
Courriel : observatoirebayaya@yahoo.be

PROGRAMA DE MEDIACION Y EDUCACION NO FORMAL PARA ADOLESCENTES Y JOVENES EN ALTO RIESGO SOCIAL, NICARAGUA

Description

Le programme est mené en partenariat avec des partenaires locaux tels les organismes publics, les ONG et les services de police. Il vise l'implantation d'une culture de paix parmi les jeunes, leur famille et les communautés.

Objectifs :

- Aider la communauté, et plus particulièrement les jeunes, à adopter une culture de la paix grâce au développement d'habiletés en communication et en résolution de conflits.
- Réduire la violence chez les jeunes et favoriser le dialogue entre membres de la communauté.

Élaboration et mise en œuvre

La Fondation *Nicaragua Nuestra* favorise les partenariats et la coopération entre la police et la communauté dans le but de résoudre pacifiquement les conflits et de diffuser des messages de paix. La police participe activement au programme en distinguant les problèmes auxquels la communauté doit faire face (chômage, pauvreté, etc.) et en identifiant les jeunes à risque, y compris ceux qui sont impliqués dans des activités de gang. La communauté nomme des chefs de quartier, contribue à renforcer les liens familiaux et offre le soutien nécessaire afin de réintégrer les jeunes dans la société.

Ce programme vise aussi à faciliter le dialogue entre les citoyens et les jeunes, à discuter de leurs perceptions mutuelles et à favoriser un sentiment de confiance envers la police. La médiation entre groupes se déroule entre jeunes de différents quartiers. Le programme offre aux jeunes des cours de développement des compétences sur des thèmes tels la confiance en soi et l'esprit d'initiative. En collaboration avec d'autres municipalités, on organise aussi des activités de développement humain ainsi que des activités sportives et culturelles.

Résultats

Selon les chiffres de la Fondation *Nicaragua Nuestra*, entre 1997 et 2007, on estime que 4 000 jeunes ont bénéficié du programme. Les jeunes participants se sont inscrits à l'école ou ont trouvé un emploi. On rapporte aussi que, dans les quartiers où le programme a été mis en œuvre, la violence a diminué de 85 %, la perception du public à l'égard de la sécurité s'est améliorée et on a constaté une amélioration visible de la relation entre les jeunes à risque et la police.

De plus, 800 mères se sont engagées dans le processus de réinsertion de leurs enfants et on reçu une formation technique. 700 policiers ont participé à des cours de spécialisation en croissance et développement humain (*Crecimiento y Desarrollo Humano*), en relations humaines (*Relaciones Humanas*), et en planification personnelle stratégique (*Planificación Estratégica Personal*).

Sources

Observatorio Centroamericano Sobre Violencia: www.ocavi.com/

Fundación Nicaragua Nuestra (2007). Experiencia de Prevención y Atención de la Violencia Juvenil en Nicaragua: www.ocavi.com/docs_files/file_443.pdf

Contact

M. Loria Bravo Flores, Directeur adjoint de la Fundación Nicaragua Nuestra
Tél. : (505) 267 1070
Courriel : nuestra@ibus.com.ni

SNAP® UNDER 12 PROJECT, TORONTO, CANADA

Description

Le projet SNAP® *Under 12 Project* (Projet SNAP pour les moins de 12 ans) est une stratégie complète de prévention de la criminalité fondée sur la prévention précoce des facteurs de risque et sur l'intervention ciblée. Le projet a été lancé dans les années 1980 par le *Child Development Institute* (CDI, Institut pour l'étude du développement de l'enfant), autrefois nommé le *Earlscourt Child and Family Centre*. Ce projet est en constante évolution afin de répondre aux besoins.

L'approche SNAP est constituée de trois composantes :

- 1) **Protocoles entre la police et la communauté** afin d'orienter les enfants au sein du système en temps opportun et de s'assurer qu'ils sont dirigés vers les services appropriés.
- 2) **Évaluation clinique structurée des risques** afin d'évaluer les besoins de traitement.
- 3) **Programmes SNAP® qui tiennent compte de la spécificité des sexes – ARRÊTEZ-VOUS ET PLANIFIEZ** – afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

Objectifs :

- Apprendre aux jeunes qui présentent de graves troubles de conduite à prendre conscience de leurs comportements et à les contrôler.
- Rétablir la confiance des parents et leur enseigner les compétences nécessaires afin de prendre en charge leur enfant.

Élaboration et mise en œuvre

Le programme SNAP® pour garçons, appelé SNAP® Outreach Project, a été instauré en 1985 en partenariat avec le Service de police de Toronto (TPS). Au milieu des années 1990 les organisateurs du projet SNAP® ont réalisé qu'à Toronto, de nombreux enfants qui pouvaient bénéficier de leur programme n'y étaient pas dirigés et devaient plutôt faire face à des poursuites pénales dès le jeune âge. Sous la direction du CDI en 1998, 14 organismes se sont joints aux efforts de la police afin d'améliorer les services. On a demandé au service de police, au service d'incendie de la ville de Toronto, aux organismes d'aide sociale à l'enfance, aux commissions scolaires et aux autres organismes qui travaillent auprès des enfants de diriger les enfants qui démontraient de graves troubles de conduite vers le SNAP® *Under 12 Outreach Project*, afin de créer un *point d'accès à entrée simple* pour les enfants de moins de 12 ans. Aujourd'hui, l'élaboration des protocoles entre la police et les communautés constituent un aspect important du projet SNAP®. Les organisateurs du projet ont aussi reconnu le besoin de **simplifier l'accueil des enfants et l'évaluation des risques**. Une fois dirigés vers le CDI, l'enfant et le(s) parent(s) sont soumis séparément à une évaluation et à une présélection.

Toutefois, avant 1998, il n'existait pas de mécanisme d'évaluation afin d'identifier les variables spécifiques de risque pour les enfants asociaux de moins de 12 ans. Le CDI a donc conçu le *Early Assessment Risk List for Boys* (EARL-20B) et le *Early Assessment Risk List for Girls* (EARL-21G), en 1998 et 2001, respectivement. On utilise ces instruments afin d'assurer que les enfants dirigés vers CDI sont adéquatement évalués et qu'on leur fournit les bons outils pour réussir, s'ils participent à un programme SNAP®.

Pour participer à un programme SNAP®, l'enfant doit être âgé de moins de 12 ans et doit avoir été en contact avec la police (généralement à la suite d'un vol à l'étalage, d'un acte de violence, d'une introduction par effraction, d'un acte de vandalisme, d'une fugue ou d'un incendie criminel) ou encore après avoir affiché un résultat T de 70 et plus sur la *Liste de comportements de l'enfant* (Achenbach), ce qui signifie que l'enfant démontre des comportements plus asociaux que 98 % des enfants. Un enfant qui est appelé à participer au programme présente un comportement agressif, destructeur ou antisocial au dessus de la moyenne.

Les enfants qui sont qualifiés participent ensuite à un programme SNAP®, un **modèle comportemental cognitif et d'apprentissage social fondé sur la recherche**. Ce programme dure 12 semaines, bien que depuis 1996 ceux qui nécessitent des services additionnels puissent participer à un modèle de thérapie continue. L'intervention implique l'enfant, sa famille, les enseignants et les amis. Le programme fut originalement conçu pour les garçons (SNAP® *Under 12 Outreach Project*) et en 1996, le CDI a formulé une adaptation pour les filles (SNAP® *Girls Connection*).

C'est l'une des premières approches d'intervention conçue pour les filles affichant des problèmes comportementaux. Les enfants participent à un programme externe de 12 semaines dont les rencontres se déroulent après l'école. Le programme utilise une **approche multisystémique** et une variété d'interventions organisées autour du SNAP®, qui enseignent aux enfants à penser avant d'agir. Tandis que l'enfant participe au programme, les parents suivent des séances de formation. Selon la sélection de l'enfant et l'évaluation de ses besoins, d'autres aspects du programme sont disponibles : dédommagement de la victime, consultation familiale à domicile, mentorat ou parrainage de l'enfant par un bénévole.

Il y a donc cinq composantes principales du programme de 12 semaines :

- 1) Les groupes SNAP® enseignent aux enfants à utiliser des méthodes de résolution de problèmes et de maîtrise de soi à l'aide de l'approche cognitive behavioriste. Les sujets discutés incluent la pression exercée par les camarades, la maîtrise de la colère et la façon d'éviter les problèmes.
- 2) Le groupe parental du SNAP® enseigne aux parents des stratégies pour faire face aux comportements de l'enfant en utilisant les mêmes principes de résolution de conflit et de maîtrise de soi.
- 3) Le parrainage de l'enfant par un bénévole est particulièrement destiné aux enfants qui n'ont pas accès à des activités de socialisation et qui requièrent davantage de soutien.
- 4) La consultation familiale est basée sur le modèle *Stop Now and Plan Parenting*.
- 5) Le mentorat à domicile est réservé aux enfants qui n'ont pas eu de bons résultats scolaires.

Les programmes SNAP® aident les enfants à maîtriser leurs impulsions et à les doter d'habiletés pour résoudre les problèmes. La méthode est simple et les habiletés sont enseignées puis mises en pratiques d'une façon instructive, permettant aux enfants d'appliquer ces habiletés dans la vie quotidienne. Tous les enfants qui participent à ce programme présentent des risques élevés. Cependant, le personnel de SNAP® identifie les participants selon le niveau de risque. À Toronto, le financement pour le programme destiné aux garçons est assuré par le ministère ontarien des Services à l'enfance et à la jeunesse, qui soutient aussi la mise en œuvre des autres programmes SNAP® dans la province.

Résultats

Les évaluations et les études sur les programmes pour garçons et pour filles ont démontré des résultats positifs. Une étude démontre que 60 % des enfants à haut risque qui ont été traités n'avaient pas de casier judiciaire à l'âge de 18 ans. Les résultats démontrent que les enfants qui ont participé à SNAP® :

- Exprimaient moins d'attitudes positives à l'égard de comportements antisociaux et étaient moins enclins à s'associer à des « camarades antisociaux ».
- Étaient portés à améliorer leurs aptitudes sociales envers leurs amis, les enseignants et la famille.
- Démontraient une meilleure maîtrise de leur angoisse et de leur agressivité.

Les parents ont aussi affiché une meilleure confiance en leurs compétences parentales et moins de stress lors d'interaction avec leurs enfants. Le modèle a été reproduit par la suite dans la ville de Pittsburgh aux États-Unis où on a ouvert deux emplacements de projets pilotes. La recherche et l'évaluation seront menées par le Dr Rolf Loeber et le Dr Jeff Burke, qui ont joué un rôle central dans l'implantation du modèle SNAP® dans cette ville. On a attribué au modèle SNAP® la distinction de premier ordre du programme *Helping America's Youth* en 2006 et il a été désigné comme étant un « programme exemplaire » par l'*Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention* des États-Unis en raison de ses résultats positifs.

Les trois composantes de la stratégie SNAP® Under 12 Project ont été reproduites ailleurs au Canada et dans d'autres pays. Le protocole de Toronto est devenu un modèle pour d'autres communautés du Canada, alors que les *Early Assessment Risk Lists* ont été adoptées dans certains pays comme la Suède et les États-Unis. Des licences d'exploitation du modèle SNAP® ainsi que la formation et la consultation de la part du CDI ont été accordées à 89 communautés dans certains pays comme la Norvège, l'Écosse, la Suède et les États-Unis. Ces applications sont souvent financées par des ministères gouvernementaux liés à la santé, l'enfance et à la famille. L'Australie envisage la possibilité d'adopter le modèle.

Leçons apprises

Le succès du SNAP® *Under 12 Project's* en trois étapes est largement redevable à la volonté des chefs de projet de demeurer flexibles tout en continuant à développer et à promouvoir leur stratégie et leur modèle. Il est important que la police et les services destinés aux enfants travaillent en collaboration afin d'assurer le succès du programme et qu'ils continuent à souligner son importance auprès de la ville et de la communauté.

Sources

Site Internet : www.childdevelop.ca

Child Development Institute (2004). *Programmes Under 12 Outreach Program*.
www.childdevelop.ca/public_html/programs/early_earlUnder12.html

Child Development Institute (2008). *Minimizing the Social and Financial Costs of Childhood Conduct Disorder: Building Upon the SNAP® Foundation*. Toronto: CDI.

Correspondance par courriel et téléphone avec Dr Leena Augimeri, Directrice du *Centre for Children Committing Offences, Child Development Institute*, mars et avril 2008.

Helping America's Youth (2006). *SNAP Under 12 Outreach Project*.
<http://guide.helpingamericasyouth.gov/programdetail.cfm?id=699>

Contact

Mme. Leena K. Augimeri, Professeure adjointe, University of Toronto, Directrice,
Centre for Children Committing Offences (CCCO) & Program Development
Child Development Institute, 46 St. Clair Gardens, Toronto, ON M6E 3V4
Tél. : (416) 603-1827
Courriel : augimeri@childdevelop.ca

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

LE PROGRAMME ESCOLHAS, PORTUGAL

Description

Le programme national *Escolhas* a été créé par la Résolution du Conseil des ministres n° 4/2001 du 9 janvier. Jusqu'en décembre 2003, il s'agissait d'un programme de prévention de la criminalité et d'insertion des jeunes dans les quartiers les plus problématiques des districts de Lisbonne, Porto et Setubal. En 2004, le programme a connu une deuxième phase, initiée par la Résolution du Conseil des Ministres n° 60/2004 « *Escolhas* » – 2ème Génération (E2G) qui financera pendant deux ans 87 projets dans l'ensemble du pays, incluant les îles des Açores et de Madère. Le public-cible de cette seconde phase était les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans provenant de contextes socio-économiques défavorisés et problématiques. Le programme a également associé des jeunes de 19 à 24 ans, des familles, des enseignants, des auxiliaires d'éducation, etc.

Objectif :

Promouvoir l'inclusion sociale d'enfants et de jeunes provenant de contextes socio-économiques défavorisés et problématiques, dans une logique de solidarité et de justice sociale.

Élaboration et mise en œuvre

La coordination du programme est faite par le Haut-commissariat pour l'Immigration et les Minorités ethniques. Le Programme *Escolhas* a été renouvelé pour la période 2007-2009. Centre et 37 dans les régions autonomes – Madère et Açores-).

Chaque projet est constitué d'une institution promotrice et de divers partenaires qui, ensemble, forment un consortium. Le Programme est développé selon quatre axes majeurs :

- 1 – La promotion de l'inclusion sociale et la formation professionnelle,
- 2 – L'occupation du temps libre et la participation communautaire,
- 3 – La pleine intégration dans la société, particulièrement celle des enfants, des familles d'immigrés et des minorités ethniques.
- 4 – L'inclusion digitale des enfants et des jeunes concernés par les projets et la formation et l'encadrement de techniciens pour la création de Centres d'inclusion digitale – CID@NET.

Ces différents axes impliquent une étroite coopération entre les ministères de la Présidence du Conseil des ministres, du Travail et de la Solidarité sociale, de l'Éducation, de la Science et de l'Enseignement supérieur. Par ailleurs, l'objectif de l'inclusion dans la société portugaise implique également l'articulation du Programme autour des initiatives de réinsertion sociale et de sécurité provenant du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice, notamment dans le cadre du programme « Métropoles Sûres ».

L'implication de ces différents partenaires, tous co-responsables du Programme, vise à établir des canaux de médiation permettant de créer un rapprochement entre les institutions et le public cible et de répondre de manière plus adéquate aux besoins de ce dernier. De plus, l'existence pour chacun des projets d'un consortium de partenaires est un gage de partage des responsabilités ainsi que d'articulation adéquate des réponses proposées et de durabilité des initiatives.

Enfin, considérant l'importance du travail à l'échelle locale, sur un registre relationnel et de proximité, la priorité est donnée au développement de la participation civile et communautaire afin de renforcer l'esprit de citoyenneté active et les liens d'appartenance à la communauté des enfants et des jeunes provenant de contextes vulnérables.

Quelques exemples d'actions du programme :

1- Dans le domaine de l'inclusion scolaire et de l'éducation informelle, où interviennent en priorité les écoles et autres institutions liées à l'éducation:

- Activités de lutte contre l'échec scolaire et promotion de la réussite scolaire, à travers la conception, la mise en place, le financement et l'élaboration de plans individuels d'éducation, regroupant des écoles et d'autres institutions liées à l'éducation ;
- Mise en place de mesures éducatives, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'espace scolaire, qui facilitent le parcours scolaire d'enfants et de jeunes qui présentent un abandon scolaire ou qui ont quitté l'école à partir de l'âge de 12 ans ;
- Conception et développement d'actions qui, à travers l'éducation informelle, favorisent l'acquisition de compétences personnelles et sociales, promouvant le succès éducatif, une meilleure responsabilité partagée et une citoyenneté participative ;
- Promotion de la responsabilité partagée auprès des familles dans le processus de développement personnel et social des enfants et des jeunes, notamment à travers la médiation familiale et la formation parentale.

2- Dans le domaine de la formation professionnelle et de l'employabilité :

- Développer des activités favorisant l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi ;
- Inculquer aux enfants et aux jeunes des compétences et des savoirs constituant des avantages compétitifs pour leur intégration sociale et professionnelle ;
- Promouvoir la responsabilité sociale d'entreprises et d'autres entités, en mobilisant les chances de succès pour l'entrée dans la vie active, en particulier à travers des stages professionnels et la promotion de premiers emplois pour des jeunes faisant partie du programme.

3- Dans le domaine de l'intervention visant à favoriser la participation civique et communautaire :

- Développer des espaces créatifs et innovants où il soit possible de dynamiser des activités de temps libre qui promeuvent l'intégration communautaire et le développement de compétences personnelles et sociales ;
- Promouvoir la participation sociale, à travers des dynamiques associatives formelles ou informelles, qui amènent les enfants et les jeunes à comprendre et à valoriser leur présence dans la société ;
- Découvrir, d'une façon ludique, la langue, les valeurs, les traditions, la culture et l'histoire du Portugal tout comme ceux des pays d'origine des communautés immigrées, dans le cadre d'une société ouverte, plurielle et interculturelle ;
- Promouvoir la responsabilité partagée des familles dans le processus de développement personnel, social et professionnel des enfants et des jeunes, notamment à travers la médiation familiale et la formation parentale ;

4- L'inclusion digitale inclut notamment les actions suivantes :

- Ludico-pédagogiques;
- Spécifiques dans le domaine de la formation aux technologies de l'information et de la communication ;
- De soutien à l'inclusion scolaire.

Résultats

Il existe dans le pays (continental et régions autonomes) 60 centres d'accueil, d'information et de formation du Programme Escolhas.

Sources

L'ensemble des projets du Programme peut être consulté sur le site : www.programaescolhas.pt/ (en portugais seulement).

Parallèlement à ces projets, le Programme Escolhas édite 3 à 4 fois par an un magazine intitulé *Escolhas* qui est un supplément de la célèbre revue *Visão*, des DVD thématiques et des CD de musique composés et interprétés par des jeunes bénéficiaires du Programme.

Contact

M. Pedro CALADO, Directeur du programme
Rua Álvaro Coutinho, 14-16, 1150-025 Lisboa (Portugal)
Tél : 00 351 21 810 3060
Fax : 00 351 21 810 3079
Courriels : pedroc@programaescolhas.pt ; escolhas@programaescolhas.pt

MÉDIATION SCOLAIRE POUR JEUNES ENFANTS, MUNICIPALITÉ DE PUENTE ALTO, RÉGION MÉTROPOLITAINE DE SANTIAGO, CHILI

Description

La municipalité de Puente Alto au Chili se caractérise par un contexte socio-économique défavorisé. Cependant, il existe des secteurs minoritaires où le contexte socio-économique est plus aisé. Dans les écoles de ces secteurs, la violence a augmenté, en particulier la violence verbale, ce qui inquiète les personnes travaillant en milieu scolaire. On attribue cette situation au fait que les parents consacrent peu de temps aux enfants. Pour des raisons de travail, ils confient leur éducation aux institutions (crèches, jardins d'enfants, garderies et établissements éducatifs).

Pour cette raison, un projet-pilote a été lancé au *Colegio mayor* de la commune de Puente Alto à Santiago du Chili en 2002 appliquant un modèle adapté de médiation pour les enfants en âge de maternelle, c'est-à-dire jusqu'à 5 ans.

Objectifs :

- Habituer les enfants à des techniques de résolution de conflit par la socialisation dans le cadre scolaire, c'est-à-dire dès leur arrivée dans un établissement éducatif, garderie ou jardin d'enfants.
- Développer chez les enfants des capacités d'expression orale, d'écoute respectueuse de l'autre, de formulation de critiques constructives et de compréhension de situations de conflits simples.
- Fournir aux enfants des outils simples leur permettant de résoudre des conflits à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Élaboration et mise en œuvre

Le processus commence par la formation des enseignantes, puisqu'elles doivent avoir les outils méthodologiques et pratiques pour impliquer les enfants et leurs parents. Une fois formées, elles commencent parallèlement les interventions auprès des parents et des enfants.

Il convient de souligner que tous les acteurs impliqués, c'est à dire enseignantes, parents et enfants doivent recevoir une formation pour acquérir les outils d'application de cette méthodologie de médiation et résolution de conflits.

L'intervention pour les enfants est basée sur la mise en place d'un module d'activités qui propose une activité par semaine pendant environ trois mois. Au cours de cette période, les enfants sont sensibilisés aux contenus et habilités sociales respectives.

Les activités comprennent des contes, des rimes et une pièce de marionnettes. Elles sont spécialement choisies pour que les thèmes soient exposés de façon conviviale et facile à comprendre. L'intervention sociale prévoit une évaluation diagnostique.

L'intervention pour les parents est basée sur des rencontres dont l'objectif est de sensibiliser et d'informer les parents des résultats positifs pouvant être obtenus par la médiation chez les enfants. Le but est de faire jouer un rôle positif aux parents en les poussant à encourager leurs enfants et à adopter des méthodes de résolution de conflit.

Après la période de sensibilisation, l'enseignante commence à mettre en place la médiation au fur et à mesure que les conflits de la routine quotidienne se présentent.

Les résultats donnés par cette intervention à la fin de l'année scolaire 2002 ont été publiés par l'enseignante en charge du projet. On y remarque une baisse d'environ 50 % des mésententes entre enfants à l'école, une plus grande participation des enfants dans les processus de médiation parce qu'ils le prennent comme un jeu et que « résoudre des problèmes devient amusant », ce qui a réduit de plus de 60 % les agressions physiques entre enfants, étant donné qu'ils réclament une médiation immédiatement après le conflit, ou même pendant qu'il a lieu.

Cette expérience a été répliquée ensuite dans 10 écoles de la commune de Colina (qui se trouve à la périphérie de la région métropolitaine de Santiago, au Chili), où elle a bénéficiée du soutien de la Corporation d'éducation municipale, qui a financé la formation de 14 enseignants pour commencer la mise en place de cette méthodologie de médiation. Les résultats ont été considérés positifs grâce à la diminution d'incidents entre élèves de l'école et à l'augmentation de la participation aux processus de médiation. Puisque la pratique était considérée comme un jeu, la résolution de problèmes en est venue à être perçue comme amusante. Cela a mené à une diminution de 60% des agressions physiques entre enfants, ceux-ci demandant une médiation immédiatement après ou pendant un incident. Une réplique de médiation a été lancée dans les niveaux suivants, étendant cette expérience à des enfants plus âgés et effectuant un suivi auprès des enfants qui avaient commencé les pratiques de médiation dans la première année scolaire et qui sont passés aux années supérieures.

Cette pratique n'a pas reçu de soutien institutionnel important de la part de l'État chilien. Cependant, dans les espaces où elle a été développée, elle a été considérée une pratique positive pour le développement et la cohabitation des enfants en jeune âge et leur future formation parce qu'elle leur donne des outils de résolution de conflits qui ne nécessitent pas la présence d'un médiateur, pour autant qu'ils acquièrent des compétences telles que la capacité à faire une critique constructive et à avoir une écoute respectueuse de l'autre.

Participants clés : Corporation d'éducation municipale, Direction de l'établissement éducatif, Formateurs en médiation scolaire de jeunes enfants.

Source

Médiation éducative : www.mediacioneducativa.com.ar/experien31.htm

Contact

Mme. Sonia Mora Beltrán, Enseignante, licenciée en éducation
Heriberto Cobarrubias N°63 Depto. 304, Ñuñoa, Santiago – Chili
Tél : 56+2+ 8133001 / 56+9+9 869 3003
Courriel : polysm@123mail.cl

TROUSSE DE SENSIBILISATION À L'AGRESSION INDIRECTE, (VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE – ÉCOLES), QUÉBEC, CANADA

Description

La trousse de sensibilisation à l'agression indirecte a été créée en 2007 pour répondre au phénomène d'exclusion que vivent certains enfants au sein de leur école ou d'autres groupes d'enfants, lorsque cette exclusion a pour origine des propos malveillants propagés par leurs pairs par vengeance, pour s'attirer les bonnes grâces d'un ou plusieurs autres enfants ou quelquefois simplement par désœuvrement. Cet outil a été élaboré suite au constat de ses créatrices qu'en l'absence d'agresseur identifiable, le personnel scolaire est parfois démuni face à ce phénomène qui entraîne une détresse importante chez les victimes et révèle un mal-être chez ceux qui en font leur mode relationnel.

Objectifs :

- Informer et sensibiliser les élèves de la fin du primaire et du début du secondaire (10 à 13 ans), leurs parents, les enseignants et le personnel scolaire.
- Permettre d'identifier « des stratégies alternatives positives à l'utilisation de l'agression indirecte ».

Élaboration et mise en œuvre

La trousse décrit « l'agression indirecte » ou « agression relationnelle » comme des comportements visant à infliger des blessures psychologiques ou sociales aux autres. Les victimes sont le plus souvent mal intégrées et présentent des difficultés à se défendre. Ces deux caractéristiques augmentent avec l'agression subie. La douleur psychologique et l'isolement engendrés par l'agression peuvent conduire l'enfant à souffrir de dépression. Les créatrices s'appuient sur des études pour expliquer que l'auteur de l'agression est au contraire bien intégré dans le groupe. Il s'agit le plus souvent de filles, qui valorisent moins la dominance physique que les garçons et plus les relations sociales ou intimes. Les motivations des agresseurs sont multiples : volonté de rompre l'inaction (de créer de l'animation), désir d'attention ou peur du rejet des autres, moyen de résoudre un conflit, vengeance ou jalousie.

Les études relevées par les créatrices de l'outil soulignent que contrairement aux agressions physiques, l'auteur de l'agression indirecte est difficilement identifiable. Les faits eux-mêmes peuvent être visibles mais n'ont pas de réelle matérialité : isolement de l'enfant par les autres, rumeurs... Les enseignants ont donc parfois du mal à identifier l'origine du malaise de l'enfant et plus encore à intervenir, lorsqu'ils ne banalisent pas tout simplement les faits.

La trousse a été développée sous la direction du Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance (GRISE) de l'Université de Sherbrooke et des Services régionaux de soutien et d'expertise pour les commissions scolaires de l'Estrie, institutions chargées de la gestion des établissements scolaires au Québec.

Grâce au soutien financier du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), le GRISE a pu faire appel à l'expertise du CLIPP afin de procéder à l'édition finale de la trousse, d'en assurer la promotion et la distribution. Le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP) est un organisme de coordination et d'expertise sur les problématiques psychosociales.

Il a également comme vocation d'assurer la liaison entre le réseau de la recherche psychosociale, les milieux d'intervention et de prévention, les décideurs et les médias. Enfin, le ministère de l'Éducation du Québec a contribué au financement de la trousse.

Les agresseurs et les enfants en général ne sont pas stigmatisés, mais plutôt invités à réfléchir aux conséquences de leur comportement et à modifications possibles s'y rattachant.

La trousse comprend un guide pédagogique, un cahier de l'enseignant, un cahier de l'élève et un cahier du parent, ainsi qu'un document vidéo de sensibilisation auquel ont participé des élèves de 10 à 13 ans.

Après une sensibilisation de l'équipe scolaire et la préparation des enseignants, des ateliers et des activités de consolidation sont organisés avec les élèves. Les activités s'articulent autour de trois thèmes :

- "L'agression indirecte, cette violence qu'on ne voit pas" : sensibiliser les élèves et modifier leur perception de cette problématique.
- "Chacun son rôle" : identifier les rôles de chacun dans l'exercice de l'agression indirecte, sensibiliser les élèves à la dynamique d'un groupe et susciter la réflexion des élèves et de leurs parents sur l'agression indirecte.
- "Si tu ne fais rien, tu fais quelque chose" : sensibiliser les élèves au rôle de témoin et leur permettre d'identifier les occasions d'intervention positive dans les situations d'agression indirecte.

La trousse a été présentée lors de la première conférence internationale sur la violence à l'école, organisée à l'Université de Sherbrooke par l'Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école (OCPVE), le 22 février 2007. Depuis, plus de 350 trousse ont été distribuées par le Centre de Liaison sur l'Intervention et la Prévention Psychosociales (CLIPP) partout au Québec et également au Nouveau-Brunswick durant la première année.

Les 150 premières trousse ont été demandées par des écoles ou des intervenants auprès des jeunes (centres jeunesse et maisons de jeunes par exemple) partout au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Résultats

Les créatrices de la trousse ont constitué une équipe de recherche-action pour développer cet outil, en partenariat avec une école primaire et le projet a fait l'objet d'une évaluation de mise en œuvre avec une école test et une école témoin. Les deux groupes, comptant respectivement 91 et 97 enfants, présentaient des caractéristiques comparables en termes de répartition garçons-filles, d'indices socio-économiques, de nombre d'élèves par classe, d'âge moyen et de services professionnels offerts.

Il s'agissait d'évaluer la mise en œuvre même de l'outil (organisation et planification, animation et participation et niveau de satisfaction) et l'efficacité du programme du point de vue de l'augmentation des connaissances des élèves sur les conduites agressives indirectes et de la réduction de ces comportements.

Concernant le premier volet, l'évaluation a recommandé de procéder à des ajustements de la trousse concernant principalement le troisième thème et l'étalement dans le temps du programme pour ne pas alourdir la charge de travail des enseignants. Le taux de satisfaction pour le programme dans son ensemble était bon, autant du point de vue des élèves que des enseignants.

Concernant l'efficacité du programme, les violences indirectes ont augmenté dans l'école témoin, tout au long de l'année et sont demeurées stables dans l'école test.

De plus, un nombre moins élevé d'élèves se sont retrouvés seuls dans la cour de récréation de l'école témoin. Enfin, les connaissances des élèves sur les conduites agressives sont plus élevées dans le groupe expérimental, sauf en ce qui concerne les pistes de solutions pour ce type de violence.

Perspectives

Les créatrices de la trousse envisagent aujourd'hui de la traduire en anglais et travaillent sur une trousse d'intervention contre l'agression indirecte. Ce dernier outil prolongerait la trousse de sensibilisation, insistant non plus sur la connaissance de la problématique, mais sur les moyens et actions à mettre en œuvre pour faire cesser ces pratiques d'agression indirecte.

Sources

Site Internet : www.clipp.ca

Verlaan, P., & Turmel, F. (2007). L'agression indirecte... cette violence qu'on ne voit pas. Trousse de sensibilisation sur les conduites agressives indirectes. Programme élaboré dans le cadre d'un partenariat entre l'Université de Sherbrooke, le GRISE (Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance), le ministère de l'Éducation du Québec et les trois commissions scolaires de l'Estrie. Montréal : CLIPP.

Verlaan, P., Charbonneau, M.-N., & Turmel, F. (2005). "Évaluation de l'implantation et des effets d'un programme de sensibilisation à l'agression indirecte auprès des élèves du primaire". *Nouveaux Cahiers de la Recherche en Éducation*, 8(2), 19-28.

Entretien téléphonique du 12 mars 2008 avec Monsieur Jean Perrault, directeur adjoint du Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)

Entretien téléphonique du 25 mars 2008 avec Madame Pierrette Verlaan, Professeure-chercheure au département de psychoéducation de l'Université de Sherbrooke, Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance.

Contact

Mme. Renée Latulippe, M.A., Directrice de projets, Transfert et valorisation
Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP)
555, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200,
Montréal (Québec) H2Z 1B1, CANADA.
Tel. (514) 393-4666 (poste 2026)
Courriel : renee.latulippe@clipp.ca.

ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

CONECTATE PROGRAMME, CHILI

Description

Conectate est un programme éducatif de trois ans lancé par Nokia et la *Pro United Nations Chilean Association* (ACHNU) en 2005. *Conectate* fait partie de la *International Youth Foundation* (IYF) et du programme de *NOKIA Make a Connection* (Entrez en contact) (2000), mis en œuvre dans plus de 20 pays. Financé par le Fonds multilatéral d'investissement de la Banque interaméricaine de développement (BID), les autorités locales, le Chile Califica et le Service national chilien de formation et d'emploi (Chilean National Employment and Training Service SENSE), *Conectate* vise à constituer des partenariats entre l'État, la société civile et les entreprises afin de procurer de l'emploi aux jeunes.

Objectifs :

- Aider les jeunes (de 18 à 25 ans) vivant dans des zones défavorisées à développer des compétences professionnelles, créer des stages et offrir des perspectives d'emploi.
- Établir des réseaux et une coopération entre les intervenants des secteurs public et privé.
- Éloigner les jeunes des influences négatives telle la dépendance aux drogues et à l'alcool.

Élaboration et mise en oeuvre

Conectate est présentement mis en œuvre dans les municipalités de La Florida, Peñalolén et Lo Espejo de la Región Metropolitana, San Pedro de la Paz et Chiguayante de la VIII Región du Chili. Cette initiative vise non seulement à aider les jeunes âgés entre 18 et 25 ans à se trouver un emploi en acquérant des compétences techniques (p. ex. formation aux technologies de l'information et de la communication TIC), mais aussi à développer des aptitudes telles l'empathie, la résolution de conflit et la confiance. *Conectate* collabore activement avec les entreprises chiliennes dans le but de créer des stages réservés aux jeunes et de développer ses programmes en fonction des besoins des employeurs chiliens.

L'inclusion de connaissances technologiques aux aptitudes de vie est avantageuse pour les jeunes puisque cela leur permet d'accroître leur confiance en eux-mêmes, de développer et d'améliorer l'esprit de collaboration et d'initiative et d'acquérir des compétences en résolution de conflit.

Résultats

À la suite de la mise en œuvre de *Conectate*, on rapporte que :

- 550 jeunes ont complété le programme avec de meilleures compétences techniques et compétences.
- Plus de la moitié de ces 550 jeunes ont trouvé un emploi stable.
- Les jeunes participants ont éprouvé un sentiment de grande satisfaction personnelle et d'accomplissement.

Sources

Site Internet : www.achnu.cl

International Youth Foundation, Fields Notes, 2006, Volume 1 Number 4. *Influencing the National Youth Agenda*.

Edu Bourse, 2005. *Nokia and ACHNU launch the "Conéctate!" Youth Program in Chile*.
www.edubourse.com/finance/actualites.php?actu=24734

Contact

Pro United Nations Chilean Association (ACHNU)
Programme Conectate
Brown Norte 379, Ñuñoa, Santiago
Tél. : 27431 50 341 49 41
Courriel : conectate@achnu.cl

YOUTH FOR CHANGE AND CONFLICT RESOLUTION (YCCR), COLOMBIE

Description

Le programme *Youth for Change and Conflict Resolution* (Jeunesse pour un changement et la résolution des conflits, YCCR) a été mis en œuvre dans deux régions défavorisées de la Colombie : Altos de Cazucá, une région urbaine à l'extérieur de Bogotá où se recrutent fréquemment des membres de groupes paramilitaires et d'organisations de guérilla, et les Comunas 13 et 15 de la Ville de Cali, qui connaissent une intense activité de gangs. Les régions de Bogotá et de Cali affichent un taux élevé de pauvreté et de chômage, ce qui peut entraîner des facteurs de risque élevés auprès des jeunes, dont l'enrôlement dans les groupes paramilitaires et les gangs de rue.

Objectifs :

- Créer des perspectives économiques favorables aux jeunes.
- Réduire la délinquance, la violence et la victimisation juvéniles.
- Accroître le sentiment de sécurité et préserver la paix et la stabilité.

Élaboration et mise en œuvre

Le programme YCCR fut mis en œuvre par le *Cooperative Housing Foundation* (fondation pour les coopératives d'habitations, CHF) de juin 2005 à septembre 2006, grâce aux fonds du *United States Agency for International Development* (USAID), *Office of Conflict Management and Mitigation* (CMM). Ce programme comprenait trois principales initiatives :

- Formation à l'emploi afin de faciliter le placement sur le marché du travail auprès d'organismes et d'entreprises locales, y compris l'octroi de subventions permettant aux jeunes de former des microentreprises.
- Formation interactive au leadership auprès de jeunes leaders et des groupes de jeunes préconisant la paix et la stabilité.
- Aide à la communication entre dirigeants locaux, la communauté et l'État afin de renforcer la sécurité quotidienne.

Toutes ces initiatives ont été menées en même temps. La première visait à ce que les jeunes à risque élevé suivent une formation professionnelle dans le but de présenter une solution de remplacement aux groupes paramilitaires, aux organisations de guérilla et aux gangs. Le CHF assignait des jeunes qualifiés à des entreprises qui avaient besoin de main d'œuvre. Les entreprises avaient la responsabilité d'assurer une formation professionnelle financée par le CHF. Les entreprises recrutaient fréquemment les jeunes suite à la formation. Conformément à cette initiative, des subventions de démarrage ont été octroyées à des entreprises gérées par des jeunes.

La deuxième initiative utilisait une **approche entre pairs**; le CHF fournissait aux jeunes un programme interactif visant à développer leur aptitude à diriger. Cette formation leur était dispensée afin d'accroître leur sentiment d'autonomie et leurs compétences en gestion d'entreprise. Cette initiative a aussi remis des subventions de démarrage à des organismes de jeunes pour organiser des activités sportives et communautaires ainsi que des projets de théâtre en vue de promouvoir la paix.

Finalement, des **comités de liaison** ont été formés afin de nouer des liens et faciliter le dialogue entre partenaires (p. ex. les organismes communautaires, les dirigeants communautaires et l'état). Au cours de ces rencontres, la question de la sécurité quotidienne est apparue comme une préoccupation commune.

Dix ateliers ont donc été organisés pour préciser le rôle de la police au sein des communautés. Le CHF a aussi dispensé de la formation aux jeunes en médiation.

Résultats

Selon l'évaluation réalisée par le CHF, la combinaison de ces initiatives a permis d'améliorer la qualité de vie des résidents locaux et de réduire les actes de violence dans la communauté. De plus, on rapporte que :

- 1 200 jeunes ont reçu une formation et ont réussi à obtenir un emploi permanent en entreprise ou ont créé leur propre microentreprise.
- 1 332 jeunes ont reçu une formation de leadership, de responsabilité sociale et de résolution des conflits.
- Les membres de 2 services locaux de police ont suivi une formation afin de gérer efficacement les conflits à haut risque en zone résidentielle.
- On a fourni à 113 microentreprises une formation en matière de compétences techniques, tandis que des subventions de démarrage ont été octroyées à de nouvelles microentreprises dirigées par des jeunes.
- 72 jeunes et dirigeants communautaires ont participé à des ateliers portant sur la sécurité quotidienne et les droits de la personne avec le service de police de Soacha. Ces ateliers ont ouvert la voie au dialogue et à la collaboration pacifique entre les résidents d'Altos de Cazucá et la police de Soacha.
- 160 jeunes et dirigeants communautaires de Cali ont profité d'ateliers sur les droits du citoyen et la responsabilité communautaire avec les policiers locaux.

De plus, à la fin du programme (septembre 2006), on a effectué une enquête auprès d'un échantillon de membres de la communauté et de jeunes supervisés par le CHF. L'étude auprès de 60 individus de la communauté démontre que :

- 87 % étaient informés que des jeunes participaient activement à des projets communautaires
- 83 % voyaient une amélioration visible dans le leadership exercé par des jeunes au sein de la communauté.

L'étude auprès de 60 jeunes participants au programme démontre que :

- 93 % étaient satisfaits de la formation reçue
- 87 % indiquaient que le programme avait eu un effet positif sur leurs conditions de vie
- 60 % ont affirmé que le programme avait accru leurs perspectives économiques.

Sources

Cooperative Housing Foundation (CHF) International, www.chfinternational.org

Cooperative Housing Foundation (CHF) International Youth Change and Conflict Resolution Program. Site mis à jour le 13 mars 2008.

www.chfinternational.org/content/general/detail/2057

www.chfhq.org/files/4472_file_YCCR.pdf

Contact

Cooperative Housing Foundation (CHF) International
8601 Georgia Avenue, Suite 800, Silver Spring, MD 20910 USA

Tél. : (+1) 301.587.4700

Courriel: mailbox@chfinternational.org

Autre exemple :

Mi Primer Empleo. Un projet soutenu par le gouvernement guatémaltèque, *Consejo Nacional de la Juventud CONJUVE*, en collaboration avec l'*Instituto Técnico de Capacitación y Productividad INTECAP* visant les jeunes à risque (âgés entre 14 et 24 ans) vivant dans des zones de pauvreté absolue de la municipalité de Villa Nueva, Guatemala. Pour plus d'informations : juventud@conjuve.gob.gt
Site Internet : www.conjuve.gob.gt/

PROJECT CHANCE, NAPLES, ITALIE

Description

Le *Progetto Chance* mène ses activités dans trois quartiers à risque de Naples, soit San Giovanni-Barra, Quartieri Spagnoli, et Soccavo. Ces zones particulières de la ville, marquées par la criminalité et la violence, offrent souvent un terreau fertile pour les organisations criminelles qui y recrutent de jeunes membres. Le *Project Chance* a été élaboré en collaboration avec les autorités du district de Naples, le département de sociologie de l'Université Federico II (Université de Naples), le département de psychologie et de pédagogie sociale de la *Universita La Sapienza*, le département de neurosciences du *Secondo Policlinico* et l'Université Huelva (Espagne).

Objectifs

- Prévenir le décrochage scolaire chez les jeunes à risque.
- Réinsérer les jeunes ayant été exclus de l'école.

Élaboration et mise en œuvre

La majorité des jeunes qui participent au *Progetto Chance* proviennent d'environnements familiaux défavorisés. Certains de ces jeunes ont au moins un parent en prison ou vivent avec des parents qui ont été toxicomanes ou alcooliques. Dans bien des cas, ces jeunes doivent eux-mêmes subvenir aux besoins de leurs parents.

Face à ces défis, les jeunes sont souvent confrontés au risque de décrochage scolaire ou d'expulsion de l'école. Le *Progetto Chance* vise à présenter aux jeunes l'occasion d'obtenir la *licenza media* (le diplôme qui, en Italie, marque la fin de la scolarité obligatoire) en une année. Suite à la première année, le projet se poursuit une deuxième année au cours de laquelle les jeunes sont dirigés vers une école locale afin de poursuivre leurs études. Pendant ce temps, il est possible de participer à un stage en milieu de travail ou de suivre une formation professionnelle. À la troisième année du programme, si le jeune souhaite poursuivre des études plus avancées, le *Project Chance* l'oriente vers les écoles professionnelles.

Les services sociaux dirigent les jeunes vers le projet, avant qu'un premier contact ne soit établi par écrit avec la famille, invitant les parents et leurs enfants à participer à une réunion. À cette étape, une équipe composée d'un enseignant et d'un assistant explique aux parents et aux enfants les objectifs et le fonctionnement du projet.

Le projet poursuit ses activités dans trois zones et comprend :

- six enseignants,
- un coordinateur,
- de six à huit travailleurs sociaux,
- de deux à quatre artisans, artistes et experts,
- un psychologue.

Le projet s'adresse à un groupe de 30 jeunes (âgés entre 13 et 15 ans) à chaque session. Ce groupe est divisé en deux sous-groupes de 15 jeunes par classe. Chaque enseignant assure l'encadrement didactique de 5 d'entre eux et doit couvrir tout le volet éducatif, y compris la résolution de conflit, la formation civique et la médiation.

Le programme offre aussi des activités et de l'entraînement sportif, de même que des ateliers (p. ex. céramique, peinture, danse, etc.) qui contribuent à diversifier les connaissances et la formation acquises en classe. On confère une importance particulière à ces activités additionnelles parce qu'elles sont plus concrètes et permettent au jeune de se découvrir des talents et d'acquérir une confiance en lui-même qui l'aidera dans toutes les matières scolaires.

Le rôle des éducateurs comprend l'enseignement des règles de sécurité ainsi que des pratiques et des modes de conduite dans un environnement social. Les éducateurs offrent aussi conseil et soutien à la famille. On encourage l'implication de celle-ci de diverses façons, comme par exemple en présentant une image nouvelle et positive des jeunes.

L'université de Naples soutient le projet en assignant des psychologues et des experts et organise des rencontres de suivi avec les enseignants toutes les deux semaines.

Résultats

Les agents de projet rapportent qu'entre 1998 et 2004, 476 jeunes ont participé au programme. Parmi ceux-ci, 421 (89 %) ont obtenu la *Licenza Media*. Des 338 étudiants ayant terminé cette licence et suivi la deuxième année du programme, 77 % ont reçu une attestation officielle. Entre 2003 et 2006, 408 jeunes ont participé au projet dont 371 (90.9 %) ont obtenu la *Licenza Media*. 20 jeunes sont retournés à l'école, 140 ont été orientés vers des écoles de métiers et 50 se sont dirigés vers le marché de l'emploi.

Sources

Mestieri di Strada Onlus: www.maestridistrada.net/

Comune di Napoli, Progetto Chance
www.comune.napoli.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/445

Articles de : Progetto Chance 2000, Una presentazione fatta attraverso le parole di osservatori esterni. Chance: Quando e Come.
www.exclusion.net/images/pdf/116_cobum_CHANPRESS_synt.PDF

Cesare Moreno, Materiali Informativi sul Progetto Chance
<http://utenti.quipo.it/leucopetra/INFORMACHANCE/INFORMATIVINDEX.HTM>

Enrico Rocco, 2004, Projet C.A.M.E.I.S. – Cours d'Approchement aux Méthodologie Educatives pour l'Inclusion Sociale. Basé sur l'expérience du Projet Chance-Maitres de Rue.

Ufficio Stampa, Città di San Lazzaro Savena, 2006. Progetto Chance.
www.unicef.it/flex/cm/pages/ServeAttachment.php/L/IT/D/D.ff14814ea1b1d32b214a/P/BLOB:ID%3D3259

Contacts

Association Mastieri Di Strada Onlus:
Tel: (0039) 081 55 22 109
Email : associazione@maestridistrada.net

Coordonnateurs :
M. Cesare Moreno
S. Giovanni/Barra - 48° Circolo Didattico - Via Delle Repubbliche Marinare, 301
Tél. : (0039) 081 5724914
Courriel : cmoreno@quipo.it

M. Marco Rossi Doria
Spagnoli - 12° Circolo Didattico - Via Carrozzeri a Montecalvario, 13
Tél. : (0039) 081 5510329 / 081 552374

Autre exemple :

École de la Deuxième Chance 1997 - Marseille (France)

L'école de la deuxième chance cible les jeunes âgés entre 18 et 25 ans vivant à Marseille, France, qui ont abandonné les études. Le programme offre une formation professionnelle aux jeunes sans diplôme pour les aider à acquérir des titres professionnels et se trouver un emploi. Entre 1997 et 2003, un millier de jeunes ont participé au programme parmi lesquels 61 % ont pu parfaire leur éducation. Le programme a aussi permis à la moitié des participants de se trouver un travail. Pour plus d'informations, consulter le site Internet : www.e2c-marseille.net/

SOUTIEN ET ENGAGEMENT AUPRÈS DES JEUNES DE LA RUE

ASSOCIATION BAYTI (MA MAISON), MAROC

Description

Bayti est un organisme à but non lucratif fondé par le Dr Najat M'Jid en 1994 qui vient en aide aux jeunes itinérants des villes du Maroc. L'association a commencé ses activités à Casablanca, puis les a étendues à Meknes et Essaouira.

Bayti cible les enfants qui vivent dans des conditions difficiles : jeunes itinérants, jeunes travailleurs, enfants abandonnés, délinquants juvéniles et enfants sexuellement exploités. L'organisme a pour but de réinsérer les enfants dans leur famille, à l'école ou dans leur communauté.

Objectif :

Offrir aux jeunes itinérants la possibilité d'une réinsertion scolaire, professionnelle ou sociale réussie et à long terme.

Élaboration et mise en œuvre

Une **équipe multidisciplinaire** d'enseignants, d'agents de l'aide sociale, de psychologues, de médecins, d'artistes et d'étudiants travaille auprès des jeunes sur la base d'une approche participative dont le principal partenaire est l'enfant. Cette équipe est guidée par les principes de la motivation et de l'écoute attentive qui font partie d'un fructueux programme de réinsertion, de formation et de réévaluation.

Bayti offre un enseignement professionnel, des cours de lecture et d'écriture, de même qu'une thérapie en toxicomanie, des activités sportives et des ressources artistiques selon les besoins de l'enfant. La famille, le secteur privé, les ONG et les ministères publics sont tous partenaires du travail de réinsertion.

L'approche de l'organisme *Bayti* envers les enfants est **structurée et planifiée**. Tout d'abord, des ateliers de rue sont organisés dans le but de gagner la confiance des jeunes, de les encourager et de les préparer graduellement à la réinsertion sociale.

Au cours de ce processus, on offre l'accès à divers ateliers, à des activités sportives, aux soins médicaux et à des activités artistiques. Ces ateliers sont tenus à différents endroits de la ville et à différents moments du jour. Il s'agit de préparer l'enfant aux premières étapes de l'apprentissage et à se situer dans l'espace et le temps.

Lors de la mise en œuvre de ces activités, on établit un contrat entre les éducateurs et le jeune, lui demandant de respecter un horaire, de ne pas faire preuve d'agressivité et de ne pas consommer de drogues ou de stimulants. Des ateliers sur les soins et l'hygiène sont aussi tenus afin d'inculquer le respect et l'importance des soins du corps. Les activités sportives familiarisent ces enfants à une vie de groupe comportant ses contraintes, ses succès et ses échecs. Les ateliers de théâtre et de peinture permettent d'encourager l'expression de sentiments et de pensées inexprimés.

Les enfants sont logés au refuge du *Bayti*; des installations de transition accueillent les plus jeunes tandis que les adolescents qui sont inscrits à l'école ou en apprentissage sont logés dans des appartements. On retrouve au même endroit un atelier de menuiserie, un centre d'entraînement et un espace vert pour les activités de loisir.

Un **programme de recherche active** a été élaboré pour mieux comprendre les expériences des jeunes itinérants et empêcher les enfants d'éprouver les mêmes difficultés. Il doit faciliter la réinsertion des enfants et promouvoir une meilleure compréhension des mouvements de jeunes, y compris la migration clandestine.

Bayti offre aussi une formation pour les éducateurs de rue (provenant d'autres ONG du Maroc et de l'Europe), un programme de partenariat et d'échange avec différentes ONG, un programme intitulé « les mineurs et la prison » (dont un volet couvre la préparation à la réinsertion et la prévention du récidivisme), une formation en menuiserie (un programme de formation professionnelle en partenariat avec Alternatives, du Canada, et le Bureau de la formation professionnelle technique de Casablanca). *Bayti* travaille aussi dans le domaine de la migration clandestine en partenariat avec les gouvernements d'Espagne et de France.

Bayti reçoit du financement d'Oxfam-Novib, de CFD (CH), de OAK (CH), de l'UNESCO, de la Fondation Suez, de la Fondation Air-France, de Terre des Hommes, de la Fondation Hassan II, l'Ambassade française à Rabat et du secteur privé.

Résultats

L'organisme rapporte que plus de 4 970 enfants ont participé aux activités et ont eu accès aux services. Parmi eux, 250 ont retrouvé leur famille, 43 sont retournés à l'école, 40 se sont impliqués dans des ateliers personnalisés, 50 se sont inscrits à des programmes de formation professionnelle et 15 ont été embauchés par le secteur privé.

Sources

Site Internet Bayti : www.bayti.net/en/index.php

Contact

Dr Najat M'JID, BAYTI
B.P 16059, Casa Principale, Casablanca Maroc
Tél. : 00 212 22 75 69 65/66
Courriel : bayti@casanet.net.ma

Autres exemples :

Way Home est un programme de formation pour les travailleurs de rue travaillant auprès des jeunes itinérants, dirigé par l'initiative de prévention de la criminalité de Khulisa en Afrique du Sud.
www.khulisaservices.co.za/

Les projets spéciaux de l'**Organisation mondiale de la santé** offrent une trousse de formation gratuite pour les éducateurs de la rue travaillant auprès des jeunes itinérants, les planificateurs de programmes et les défenseurs de la cause de ces jeunes.
www.who.int/substance_abuse/activities/street_children/en/index.html

ORIZZONTI a COLORI, ROME, ITALIE

Description

Lancé en 2005 à Rome, le projet *Orizzonti a Colori* œuvre auprès des jeunes immigrants qui sont souvent privés d'un tuteur légal ou d'un solide soutien familial et risquent l'exploitation, la victimisation et/ou sont susceptibles de s'engager dans la délinquance et la criminalité. Selon le Comité sur les jeunes étrangers (*Comitato Minor Stranieri*), en 2006, il y avait en Italie 6 551 jeunes non accompagnés par un tuteur légal, dont la vaste majorité étaient des garçons (80,5 %). Les communautés ethnoculturelles les plus représentées en Italie sont les communautés roumaine (35,66 %), marocaine (21,83 %) et albanaise (15,46 %). On estime que 53 % des étrangers mineurs non accompagnés sont âgés entre 16 et 17 ans. Selon ces statistiques, 1 050 mineurs non accompagnés se retrouvent dans la région italienne de Lazio.

Orizzonti a Colori a été mis sur pied par *Children Italy Onlus*, en collaboration avec le département des politiques sociales de la Communauté de Rome (*l'Assessorato alle Politiche Sociali del Comune di Roma*), le département de la justice des mineurs de la région de Lazio (*Centro Giustizia Minorile per il Lazio*) et avec le soutien de l'association *Vodafone Italia*. Le programme vise les jeunes immigrants et les jeunes itinérants.

Objectifs :

- Prévenir la délinquance juvénile et encourager la réinsertion sociale des jeunes en conflit avec la loi.
- Porter assistance aux jeunes immigrants et aux jeunes de la rue.

Élaboration et mise en œuvre

Ce projet implique la participation de partenaires des domaines public, privé et communautaire comme la *Casa dei Diritti Sociali FOCUS*, CIES (*Centro Formazione ed Educazione allo Sviluppo*) et les ONG locales venant en aide aux jeunes aux prises avec le système de justice pénale.

Une équipe opérationnelle constituée de 16 personnes veille à la mise en œuvre des principales activités du programme. L'équipe utilise plusieurs stratégies consistant à élaborer des lignes de conduites afin d'approcher organismes pour les jeunes, à fournir de l'information sur la santé et l'hygiène, donner des conseils juridiques, ainsi qu'assurer la médiation culturelle et le soutien psychologique des jeunes participants. Le programme utilise aussi des **pairs éducateurs** afin de rejoindre les jeunes immigrants. Ces éducateurs agissent à titre de modèles et de mentors pour les jeunes, les aidant à s'orienter dans leurs choix futurs. Ils offrent du soutien, des conseils et de l'encouragement. Puisqu'une grande proportion de jeunes itinérants est d'origine roumaine (333 des jeunes prestataires du programme), on a recours à des éducateurs de même origine qui ont connu une expérience semblable afin de rejoindre ce groupe de jeunes à risque.

Le programme dispose aussi d'une **unité de rue**, formée de 14 éducateurs entraînés, d'un conseiller juridique et d'un psychologue spécialiste des questions culturelles. L'équipe de rue travaille plusieurs fois par semaine dans la région de Rome, où la criminalité est la plus visible.

L'équipe communique de l'information sur la santé et les maladies sexuellement transmissibles, ils offrent des conseils sur les lois italiennes concernant les immigrants clandestins et ils dirigent les jeunes vers les organismes publics spécialisés (comme le *centro di Contrasto alla Mendicizia Infantile* et *il polo Anti-tratta del Comune di Roma*) afin qu'ils obtiennent du soutien.

Ces deux organismes visent à loger les jeunes itinérants dans des environnements familiaux sains afin de les aider à faire des choix de vie valorisants. Le centre vise aussi à faire participer la famille du jeune et à renforcer les compétences parentales à l'aide des services sociaux existants.

Le projet *Orizzonti a Colori* travaille aussi auprès des centres d'accueil (*Centro di Prima Accoglienza Penale di Roma* CPA) qui logent les mineurs en détention. L'équipe est aussi composée de quatre médiateurs sociaux qui aident les jeunes aux prises avec le système de justice pénale. Une partie importante de leur travail consiste à motiver les jeunes à participer à des programmes de formation professionnelle et des cours de réinsertion sociale.

Un **comité de coordination** (*Comitato di Coordinamento*) a été mis sur pied dans le but de superviser et de coordonner les activités du projet. Le comité est constitué d'un chef de projet, d'un coordinateur en chef de Save the Children Italy, et de représentants des organismes partenaires (p. ex. le Département de la justice des mineurs de la région de Lazio (*Centro per la Giustizia Minorile per il Lazio*), le Département des politiques sociales de la Communauté de Rome (*Comune di Roma, Assessorato alle Politiche Sociali e Promozione della Salute, V Dipartimento*); le Bureau des droits sociaux (*Casa dei Diritti Sociali*); le Centre pour le développement de l'information et l'éducation (*CIES Centro Informazione e Educazione allo Sviluppo*)), ainsi que d'un particulier qui représente les communautés hébergeant les mineurs. Des rencontres mensuelles sont tenues entre le Comité de coordination, les médiateurs sociaux, les médiateurs culturels et les équipes de rue. Les équipes de rue tiennent une rencontre toutes les deux semaines.

Résultats

Entre septembre 2005 et juin 2006, on rapporte que :

- l'équipe de rue a rejoint 1 224 jeunes,
- cette équipe a établi des contacts avec environ 700 jeunes sur la rue ou dans des établissements de détention.

Entre décembre 2005 et juillet 2006, les équipes de médiation sociale ont mené des interventions auprès d'environ 10 mineurs chaque mois pour un total de 86 interventions. 76 de ces jeunes ont affirmé être seuls au pays. Selon l'organisme *Save the Children* et toute l'équipe de *Orizzonti a Colori*, le programme a permis aux intervenants en justice juvénile et au personnel des centres d'accueil d'accroître leurs connaissances au sujet des jeunes étrangers en conflit avec la loi. Le programme est en cours d'évaluation et les résultats sont attendus pour juin 2008.

Leçons apprises

Les centres d'accueil ne doivent pas seulement offrir des services d'éducation, mais aussi un programme de formation professionnelle, puisque l'emploi est l'un des principaux motifs d'immigration.

Sources

Save the Children, 2006. Roma, infanzia: oltre 700 minori migranti non accompagnati, contattati e supportati. www.savethechildren.it/2003/comunicati.asp?id=390

Comune di Roma 5° Dipartimento – Minori e Famiglia – Centro di Contrasto alla Mendicita' Infantile. www.spqrdisp sociale.it/minori/centro_di_contrasto.asp

Ministero della Giustizia – Centri di Prima Accoglienza. www.giustizia.it/minori/centri_prima.htm

Ministero della Giustizia – Centri di Prima Accoglienza. Circolare n.37326 del 28 dicembre 2006. Modello Organizzativo, operativo, funzionale e strutturale dei Centri di Prima Accoglienza. www.giustizia.it/minori/area_penale/dgm-circolare-cpa.doc

Ministero della Giustizia - Uffici di Servizio Sociale per i Minorenni (USSM) www.giustizia.it/minori/uff_serv_soc.htm

Contact

Mme. Antonella Inverno et Giancarlo Spagnoletto, Coordinateurs du projet :
Save the Children Italia, Via Volturmo 58 - 00185 Roma
Tél. : (+39) 06.48070047
Fax : (+39) 06.48070039
Courriels : antonella@savethechildren.it, info@savethechildren.it

Autres exemples :

Niños y Niñas en Situación de Calle 1990 – Chili, Région métropolitaine de la commune de Peñalolén. Il est financé par le SENAME – gouvernement du Chili, ministère de la Justice. Le projet vise à rejoindre les jeunes itinérants afin de prévenir leur exploitation et de contribuer à leur réinsertion sociale. Contact : ACHUN Asociacion Chilena Pro Naciones Unidas, Eduardo Pando, Chef de projet. Tél. : (56 2) 2743150 – 3414941, ou par courriel : epando@achnu.cl, ninospenalolen@achnu.cl

Association Jeunes Errants (AJE) 1995 – France, Région PACA.

L'AJE est une association de sociologues, de juristes, d'éducateurs et de membres de la communauté qui veillent à la protection des mineurs et aux droits de l'enfant. L'association cible les jeunes itinérants (âgés entre 10 et 17 ans) d'origine étrangère. Contact : jeunes.errants@wanadoo.fr. Site Internet : www.jeunes-errants.org

COMMUNAUTÉS EN ACTIONS POUR LA SÉCURITÉ DES JEUNES

ESPAÇO CRIANÇA ESPERANÇA ECE – (ESPACE D’ESPOIR POUR LES ENFANTS), BRÉSIL

Description

Les *favelas* entourant Rio de Janeiro sont reconnues pour être un lieu propice à la violence à l’endroit des jeunes et des adolescents, au trafic de stupéfiants et aux homicides. Dans ces lieux, on note une tendance au recrutement des enfants pour les transformer en “soldats de la drogue”. Selon les chiffres de l’UNICEF provenant d’enquêtes effectuées entre 1987 et 2001, on estime que 3 937 jeunes ont été tués à Rio de Janeiro. De plus, en 2002, des études menées par l’Unesco (Carte de la violence juvénile au Brésil) révélaient que les jeunes brésiliens âgés entre 15 et 24 ans étaient davantage exposés aux homicides. Le taux d’homicide est de 131 par 100 000 pour ce groupe d’âge, contre 56,5 par 100 000 pour la population en général. Les gens vivant dans les zones les plus démunies de Rio de Janeiro ont un accès limité à une éducation de qualité, aux activités récréatives et aux établissements de santé. L’*Espaço Criança Esperança* (ECE) est un projet qui a entrepris ses activités en 2001 et travaille toujours dans Cantagalo et Pavão/Pavãozinho – deux grands bidonvilles de Rio de Janeiro.

Objectifs :

- Offrir des perspectives aux jeunes.
- Réduire le risque d’exposition à la violence.
- Contribuer à la promotion de l’éducation, de la culture, de l’inclusion sociale et du développement social de la région.

Élaboration et mise en œuvre

En 2001, l’ECE a été mis en œuvre dans deux quartiers démunis du Brésil. Le projet est dirigé par l’Équipe technique de *Viva Rio* (une ONG brésilienne) et obtient du financement de la part de *Criança Esperança*, un projet développé par *O Globo Media Group* en partenariat avec l’UNICEF. Le Secrétariat d’état pour l’action sociale de Rio de Janeiro finance les lieux où le projet est situé.

L’ECE présente un programme qui associe des activités culturelles et récréatives avec un enseignement accéléré dans le but d’augmenter l’estime de soi des jeunes et d’accroître leurs chances d’épanouissement dans des zones dangereuses. Le programme comprend des activités sportives et il dispose de classes, d’une bibliothèque, d’ordinateurs et d’espaces intérieurs permettant aux jeunes de socialiser dans un lieu sûr. Le programme présente des activités récréatives comme le soccer, le volley-ball, le basket-ball, et offre des cours d’arts martiaux, de natation, de théâtre et de danse. Selon ce programme, le sport est l’une des principales activités, puisqu’il permet aux jeunes d’apprendre les règles de la vie et leur enseigne à compter les uns sur les autres en harmonie.

En plus de ces activités, on offre aux jeunes une formation professionnelle. Ces cours impliquent la participation de la Fondation pour le gaz naturel, et comprennent les techniques informatiques de base, des activités culturelles et des programmes de responsabilisation civile. La fondation, en collaboration avec *Viva Rio* dispense ces cours afin de faciliter la réinsertion sociale des jeunes par l’emploi. Ce projet a aussi été mis en œuvre dans deux autres régions démunies du Brésil.

Résultats

Les partenaires du projet révèlent que chaque année depuis 2001 :

- 500 jeunes participent aux cours de technologies de l’information et fréquentent la bibliothèque
- 200 élèves en moyenne suivent les cours de formation professionnelle au Centro de Capacitação Gás Natural.

De plus en 2006, l'ECE a offert 15 différents programmes de formation professionnelle qui ont permis à 272 jeunes de se trouver du travail. On rapporte que récemment en 2007, les quatre districts ont servi 44 145 membres de la communauté locale. La même année, 83 activités ont été menées dans les domaines du sport, de la culture et de l'éducation. 6 programmes de formation professionnelle ont permis à 120 jeunes de se trouver un emploi.

Sources

Site Internet : www.vivario.org.br

UNICEF Brazil. Real Life: *No more penalties for Pablo: Kicking off a violent past*. Article.
www.unicef.org/infobycountry/brazil_1919.html

Gas Natural Projects (2008), *Inserção Social Através do Trabalho*. Site mis à jour en mars 2008:
<http://portal.gasnatural.com/servlet/ContentServer?gnpage=4-60-2¢ralassetname=4-60-2-4-2-0>

Lacerda, A. (2008). *Espaço Criança Esperança Capacita Jovens para o Trabalho*.
www.vivario.org.br/publique/cgi/cgilua.exe/sys/start.htm?infoid=1587&sid=16

Criança Esperança. *Espaço Criança Esperança (ECE)*.
<http://criancaesperanca.globo.com/CEesperanca/0,6993,6113,00.html>

Contact

Viva Rio
Espaço Criança Esperança ECE
Rua do Russel, 76 – Glória, CEP: 222210-010, Rio de Janeiro – RJ, Brésil
Tel: (5521) 2555-3750
Email: faleconosco@vivario.org.br

EL GOLBIANO – EL JUEGO DE LA PAZ, COLOMBIE

Description

La Colombie connaît un important problème de violence armée (on estime à 38 000 le nombre de groupes armés) et les jeunes sont extrêmement susceptibles d'être recrutés par une bande armée. *El Golbiano - El Juego de la Paz* est un outil qui encourage la diffusion des principes du football comme l'esprit d'équipe, le respect, la tolérance et les valeurs sociales auprès des jeunes hommes et femmes vivant dans les districts défavorisés et étant susceptibles de se joindre aux bandes armées. La pratique se concentre sur les sports, "puisqu'ils contribuent à la santé, au bonheur et au bien-être des enfants et des jeunes".

Objectifs :

- Utiliser le sport comme outil afin de stimuler les pratiques de la coopération et de la tolérance parmi les jeunes vivant dans des milieux sociaux vulnérables et défavorisés.
- Encourager le dialogue entre les habitants locaux et les acteurs politiques à l'aide des principes du football et générer des processus d'apprentissage et d'échange d'idées auprès des communautés et des institutions locales – institutions d'État, secteur privé et ONG.

Élaboration et mise en œuvre

El Golbiano - El Juego de la Paz est le fruit d'un partenariat entre *El Programa Presidencial Colombia Joven y la Oficina del Alto Comisionado para la Paz* et l'UNICEF, le ministère allemand du Développement (GTZ) et l'*International Organization for Migrations* (OIM).

Le programme met l'accent sur l'importance pour les jeunes d'occuper leur temps libre de façon constructive et productive. Le programme ne requiert pas de structures coûteuses. Au cours d'un match de football, on insiste sur l'enseignement de valeurs comme l'esprit d'équipe, l'humilité, la dignité, le respect des règles de la partie (et de la vie), la tolérance, la patience, la persistance et le dialogue. Selon les responsables du programme, **le développement du sport est utilisé comme un outil permettant de traiter diverses questions d'ordre social comme l'intégration sociale, la santé, la régénération communautaire, la criminalité et l'inclusion sociale.**

Le football constitue aussi un moyen de revitaliser les espaces publics tels les parcs des quartiers où se déroulent les matches. Des représentants d'institutions publiques, d'organismes privés et d'ONG assistent aux parties. Les matches attirent une foule diversifiée et c'est pourquoi ces organismes profitent de ces événements pour offrir des services additionnels (p. ex. des discussions sur la toxicomanie, etc.). On profite de ces occasions pour informer les résidents locaux à propos des services sociaux disponibles dans la communauté.

Résultats

On rapporte qu'entre octobre 2003 et janvier 2004, le programme a été implanté dans 39 municipalités. Au cours de cette phase, 18 907 jeunes y ont participé. Parmi ceux-ci, 80 % étaient âgés entre 14 et 25 ans. Une évaluation du processus fut élaborée, combinant les techniques individuelles et participatives. On a pu observer les changements suivants chez les jeunes :

- Meilleure intégration à la communauté
- Soutien familial et resserrement des liens familiaux
- Réflexions sur les valeurs fondamentales nécessaires afin d'assurer un environnement familial paisible
- Reconnaissance de l'importance de mettre en pratique les principes fondamentaux de la tolérance, du respect, de l'honnêteté et du dialogue dans le but d'améliorer les comportements
- L'appropriation d'espaces publics tels les parcs et les rues importantes – ces lieux étaient souvent négligés par la communauté, ce qui causait un sentiment d'insécurité
- Resserrement des liens sociaux entre les jeunes
- Réflexions sur les valeurs sociétales positives
- Changements dans la façon de résoudre les conflits

Leçons apprises

- Le besoin de renforcer une alliance stable entre les projets locaux et nationaux de façon à garantir un soutien
- Le besoin de consolider le sentiment d'autonomie des jeunes afin que ces derniers deviennent des acteurs dans le développement et le changement de la communauté
- Le besoin d'une aide nationale afin d'organiser et de soutenir des projets locaux

Sources

Presidencia de la Republica-Programa Presidencial Colombia Joven
www.colombiajoven.gov.co/golombiao.htm

International Platform on Sports and Development
www.sportanddev.org/en/projects/see-all-projects/el-golombiao.htm

Kummetz, P. (2006). *Fútbol callejero para la integración social*. Last Updated: 19/10/2004.
www.deutsche-welle.de/dw/article/0,1564,1366280,00.html

Contact

M. Alejo Arenas, Responsable du projet, Golombiao
Calle 10 No. 1-15 Bogotá, Colombie
Tel: +57 1 5999094
Courriel: golombiao@presidencia.gov.co

Autre exemple :

Luta Pela Paz 2000 – Brésil (Lutte pour la paix)

Le centre éducatif et sportif Lutte pour la paix offre des activités éducatives et sportives à 150 jeunes du Complexo da Maré. Le projet a commencé en 2000 en tant qu'école de boxe et il offre de l'entraînement de lutte et de capoeira. En plus de l'entraînement sportif, les membres participent à des cours hebdomadaires de formation civique et de résolution de conflits. Lutte pour la paix veille à offrir aux jeunes à risque des solutions de rechange à la criminalité et au trafic de stupéfiants. Pour plus d'informations, veuillez contacter le coordinateur du projet, Luke Dowdney, Tél. 55 (21) 2555 3791, Courriel : luke@vivario.org.br.

GRUPO CULTURAL AFROREGGAE, VIGARIO, BRÉSIL

Description

AfroReggae Cultural Group (ARCG) est une organisation non gouvernementale créée en 1993 dans la favela (bidonville) de Vigário Geral, à Rio de Janeiro, laquelle est confrontée à différentes difficultés en matière d'emploi, de trafic de drogue et de violence policière. L'ARCG a débuté ses activités en distribuant un journal à grand tirage (*Afro Reggae Nouveaux*) auprès de la communauté afrobrésilienne et des populations d'origines ethniques variées. Le journal visait à diffuser de l'information sur la culture afro-brésilienne, surtout auprès des jeunes qui s'identifient à divers genres musicaux (soul, hip-hop et reggae). Son action initiale a fait suite à la mort de 21 résidents de la favela au cours d'une opération policière illégale qui découlait elle-même d'une altercation entre la police et des trafiquants de drogue.

Objectifs :

- Développer et promouvoir l'éducation et la culture par les arts, la musique et le sport.
- Diffuser des messages encourageants par le biais des stations de radio internationales et des groupes de musiciens reggae.

Élaboration et mise en oeuvre

L'ARCG met en œuvre des programmes et organise des ateliers dans les communautés les plus pauvres et les plus violentes de Rio de Janeiro. Le groupe favorise un dialogue direct entre les jeunes et la population afro-brésilienne des favelas, là où les communautés font face à des conditions de vie difficiles. Étant donné que la toxicomanie, la violence et les homicides de jeunes sont des problématiques aiguës à Rio de Janeiro, l'objectif du centre consiste à offrir aux jeunes des alternatives positives par le biais d'activités sociales et culturelles.

L'ARCG organise des ateliers de capoeira, de football, de percussions et de danse. Ces activités ont permis d'en développer d'autres, comme la formation de policiers relativement aux graffiti, à la danse de rue (« street dance ») et de théâtre, leur donnant ainsi les moyens de travailler avec les jeunes de communautés défavorisées. Au cours des dernières années, l'ARCG a obtenu une subvention de la fondation Ford pour créer un nouveau modèle de relations communautaires de la police. Ce projet pilote a été élaboré et évalué dans l'État de Minas Gerais, au Brésil. Il a aidé à changer les attitudes de la police envers les jeunes et vice-versa (Rainos, 2006).

Les activités ont également contribué à mettre les jeunes en lien avec d'autres programmes de développement social, notamment d'alphabétisation, de « parentage » (« parenting ») et de formation professionnelle. Les programmes d'ARCG se sont étendus aux bidonvilles de Rio de Janeiro, dont Paradas de Lucas, Cidade de Deus, Cantagalo et Pavão-Pavãozinho. En 2001, l'ARCG a mis sur pied le programme Rompendo Fronteiras (Rompre les barrières), qui a réuni les quartiers rivaux de Vigário Geral et Paradas de Lucas pour promouvoir des messages de paix.

À Cantagalo et Pavão-Pavãozinho, l'ARCG a aidé à construire un amphithéâtre afin d'y organiser des ateliers de cirque. Les objectifs principaux de ces ateliers sont de fournir un espace libre où des jeunes peuvent s'impliquer dans des activités saines comme la jonglerie, le trapèze et l'acrobatie.

Parmi les autres activités organisées par le *AfroReggae Cultural Group*, on retrouve la diffusion d'informations sur les programmes par le biais du journal *AfroReggae News* et d'émissions de radio (2006) sur les stations Viva Rio et Viva Favela. En partenariat avec *RadioActive*, *AfroReggaeDigital.com* a été lancé : il s'agit d'une école de formation radio-phonique et d'une station radio sur Internet diffusée par le centre *AfroReggae* situé dans la favela de Parada de Lucas. *AfroReggaeDigital* offre une formation à distance aux résidents locaux, développant leurs compétences, augmentant leur confiance en eux-mêmes et offrant une plateforme pour qu'ils expriment leurs opinions et racontent leurs histoires personnelles.

Parmi toutes les activités offertes par le groupe *AfroReggae*, la musique constitue le meilleur moyen d'attirer l'attention et de susciter la participation des jeunes. Outre les activités de l'ONG, l'ARCG a créé une compagnie de production et employé de nombreux jeunes dans différents domaines de la production artistique.

Le succès artistique et culturel que s'est mérité le groupe musical *AfroReggae* a inspiré plusieurs projets semblables dans différentes régions du monde, dont au Royaume-Uni et en Inde.

AfroReggae a reçu une subvention de la *Ford Foundation* et signé un contrat avec Universal Records, qui offre les moyens de rejoindre une plus grande partie de la jeunesse brésilienne.

Les programmes radiophoniques et le groupe musical d'ARCG ont permis d'envoyer des messages de paix à un large public et ont attiré l'attention de la communauté internationale sur les questions concernant les jeunes vivant dans des communautés défavorisées.

Résultats

Selon l'ACRG, avant l'émergence du groupe en 1993, on comptait 150 barons de la drogue à Vigário Geral. Depuis 2004, on rapporte que ce nombre a chuté à 25. L'ACRG rejoint environ 2 000 jeunes des favelas. Il supervise la mise en œuvre de plus de 70 projets dans les quatre favelas de Rio de Janeiro.

Sources

Stage D'Alternatives, Tulio Portilla , Elisa Monreal. 2006. Afro Reggae, beaucoup plus que des ondes sonores.
www.stages.alternatives.ca/article178.html

Grupo Cultural AfroReggae
www.afroreggae.org.br/index.php

People's Palace Projects
www.peoplespalace.org.uk/index.html

AfroReggae Favela to the World Project
www.favelatotheworld.org/about/index.html

AfroReggae Digital
www.afroreggaedigital.com/

Contact

AfroReggae
M. José Junior, Coordinateur Exécutif
Av. Marechal Câmara, 350 - 7º andar - sala 703
Castelo - Rio de Janeiro - RJ - Brasil - CEP: 20020-080
Tél : 55 (0XX21) 2532.0171 / 2532.0422 / 2532.7534
Courriels: coordenador_afro@uol.com.br et jose.junior@afroreggae.org.br

APPROCHES GLOBALES

PROUDLY MANENBERG, MANENBERG, AFRIQUE DU SUD

Description

Manenberg est un canton situé près du Cap que l'on associe à l'activité de gang, au trafic de drogues et à la criminalité ainsi qu'au chômage et à la pauvreté. Le problème de l'activité de gangs est particulièrement présent près des écoles. En 2005 s'est formé un groupe communautaire composé d'anciens et d'actuels résidents se nommant *Proudly Manenberg* et dont les activités visent à réduire la stigmatisation associée à l'endroit.

Objectifs :

- Susciter la participation de la communauté et former des partenariats avec différents ministères du gouvernement, le secteur privé et les autres intervenants.
- Aider les jeunes à subsister et à donner un sens à leur vie.

Élaboration et mise en œuvre

Le plan de *Proudly Manenberg* de juillet 2007 comporte deux phases :

- Mobiliser la communauté et instaurer des partenariats avec la police, la société civile, le gouvernement et le secteur privé.
- Lancer un projet de recrutement de bénévoles.

Proudly Manenberg travaille avec les membres de la communauté, les leaders religieux, les écoles et le gouvernement. Plus précisément, la Section de la sécurité travaille en partenariat avec le ministère de la Sécurité et le Service de police de l'Afrique du Sud (SAPS). La section "entreprises" œuvre avec le ministère du Développement économique et du tourisme. La section éducation collabore avec le Fonds Manenberg pour l'éducation et le développement. Il s'est aussi associé au ministère des Travaux publics et au secteur privé pour examiner les questions du chômage et de l'abandon scolaire.

Le projet travaille à partir de consultations auprès des communautés, celles-ci étant en mesure de fournir de précieuses informations sur la façon de sécuriser le canton de Manenberg. De plus, la communauté prend part aux projets bénévoles; *Proudly Manenberg* cherche à recruter 500 volontaires pour prendre part à la Brigade de sécurité communautaire, qui prendra part aux activités des forces policières de réserve. Les volontaires respecteront un code de conduite et porteront des vestes jaunes et des chemises arborant le logo du groupe *Proudly Manenberg*.

Une partie de la stratégie de *Proudly Manenberg* consiste à ne pas s'engager délibérément auprès des gangs causant tant d'insécurité dans la région. Les membres cherchent plutôt à revitaliser et à se réappropriier les lieux publics, de sorte que les gangs aient de moins en moins d'espace pour y exercer leurs activités. Des programmes de développement des habiletés de soutien destinés aux jeunes sont en cours d'élaboration dans le but de présenter une solution de rechange à la criminalité et à l'activité de gang.

Proudly Manenberg est un organisme bénévole et obtient son financement d'activités de levée de fonds. En décembre 2007, le Bureau du Premier ministre de Western Cape a signé un Protocole d'entente avec *Proudly Manenberg*, allouant la somme de 650 000 R sur une période de trois ans afin de développer le programme..

Résultats

Proudly Manenberg compte plusieurs réalisations depuis le lancement de sa campagne publicitaire dans les domaines de l'éducation, du développement des compétences et de la revitalisation des espaces publics.

Par exemple, la campagne gère un programme de bourse d'études et, en 2005, elle a octroyé six bourses à des étudiants. En 2006, elle a permis à 12 jeunes résidents de *Manenberg* de poursuivre leurs études. Les boursiers sont des jeunes motivés et prometteurs qui n'auraient pu s'inscrire à l'université autrement.

En janvier 2007, 9 000 résidents de *Manenberg* ont marché dans les rues afin de protester contre la criminalité dans leur quartier. Parmi les preuves de l'engagement communautaire, citons les démarches de 100 bénévoles de *Proudly Manenberg* pour obtenir des appuis pour le plan de sécurité. Aussi, des volontaires de la Section sécurité patrouillent *Manenberg*.

Récemment, en mars 2008, *Proudly Manenberg* a inauguré un jardin communautaire servant d'espace vert pour la tenue d'événements récréatifs et culturels. Ce jardin dispose d'une scène en plein air pour les événements artistiques et offre de l'espace aux résidents qui souhaitent dresser un étalage commercial.

Proudly Manenberg s'est alloué cinq ans avant d'évaluer ses performances, mais il a déjà su mériter la reconnaissance et le soutien des membres de la communauté et de ses partenaires. De plus, il a servi de modèle pour la création de projets d'intervention dans 15 autres régions faisant face à la criminalité et au chômage.

Sources

UNODC Newsletter Perspectives – "South Africa: Proudly Manenberg"
www.unodc.org/newsletter/en/perspectives/no02/page006.html

Correspondance par courriel avec Mario Wanza, mars 2008.

Contact

M. Mario Wanza, Président
Courriel : mario@irchange.co.za

CHANCE ON MAIN, TASMANIE, AUSTRALIE

Description

Chance on Main (CHoM) est un programme d'intervention précoce créé en 2004 dans la municipalité rurale de Glenorchy en Australie (en 2005 la population était estimée à 44 615 habitants). Le programme cible les jeunes âgés entre 14 et 19 ans qui risquent de commettre des délits, d'abandonner leurs études ou d'éprouver des problèmes familiaux pouvant les conduire à l'itinérance. *Chance on the Main* a été conçu dans le but de répondre à plusieurs facteurs de risque, dont le haut taux de chômage chez les jeunes, la forte proportion de familles monoparentales et le nombre élevé de jeunes recevant des prestations d'itinérance. Le programme travaille auprès des jeunes à risque élevé et il est le fruit de cinq ans de consultations auprès de prestataires de services comme la police, des services de santé et d'éducation, de même qu'auprès des membres de la communauté de Glenorchy et des jeunes eux-mêmes.

Objectifs :

- Offrir aux jeunes à risque, y compris aux jeunes délinquants, l'occasion de participer à des activités constructives et récréatives qui les aideront à acquérir des habiletés afin d'assurer leur développement personnel par l'imitation de modèles et le mentorat au sein de la communauté, ainsi qu'à obtenir de bons résultats professionnels et scolaires afin qu'ils puissent s'épanouir et contribuer au bien-être à long terme de la communauté.
- Aider les participants à aborder les questions personnelles pouvant contribuer à la délinquance ou au comportement antisocial*; à trouver les services qui répondront à leurs besoins; à acquérir un sentiment d'appartenance et de lien avec les jeunes de la communauté*.

Élaboration et mise en œuvre

Une enquête menée dans l'état révèle qu'un faible pourcentage des jeunes de Glenorchy s'impliquait dans les activités communautaires et bénévoles. D'autre part, une ligne d'aide locale indique que les principales raisons pour lesquelles les jeunes de Glenorchy demandent de l'aide sont motivées par des problèmes liés à la famille, à la violence envers les enfants, à la fuite de la maison, à l'itinérance, à la grossesse, à la toxicomanie et au deuil. Les jeunes ont souligné le besoin d'un programme comme *Chance on Main* au cours de consultations menées lors de la Semaine de la jeunesse et auprès de la *Glenorchy Youth Task force* en 2003. Au cours de la même année, le *Youth Action Network* de Glenorchy, un réseau interinstitutions comprenant plus de 80 prestataires de services à la jeunesse a formé un groupe de travail dans le but d'envisager le recrutement d'un chargé de projet qui effectue une recherche sur la possibilité d'établir un programme d'intervention précoce. Une recherche majeure fut menée sur les modèles utilisés en Australie et en 2004, *Chance on Main* était fondé sur la forme d'un centre de développement et de participation des jeunes.

Le centre offre un ensemble d'activités dont :

- *School link* (programme conjoint avec la participation d'écoles destinées aux jeunes exclus des écoles ordinaires)
- Programme de musique *Off the Streets and into the Studio* (De la rue au studio)
- *Learner Driver* (formation dans le but de passer l'examen de conduite)
- *Young Dads Support Programme* (pour les pères âgés entre 14 et 19 ans)
- Programme de mentorat *Handshake* (Poignée de main)

D'autres activités permettent aux jeunes participants d'apprendre à cuisiner, établir un budget, utiliser les technologies de l'information ainsi qu'acquérir une image positive du corps, une estime de soi et une préparation au marché de l'emploi. On travaille plus particulièrement avec les jeunes femmes risquant d'abandonner les études à la 9^e ou 10^e année. Les ratios élevés de personnel par rapport aux participants, la supervision intensive et le recours à des programmes établis sur mesure ont permis de créer un milieu social où les jeunes peuvent découvrir leurs aptitudes et leurs compétences. Le programme vise à susciter l'intérêt et à instaurer la confiance entre les intervenants du programme et les jeunes ainsi qu'à encourager le jeune à faire des choix de vie sains. De la consultation et du soutien familial sont offerts. La plupart des jeunes sont dirigés vers *Chance on Main* par le système de la justice pour les jeunes (65 %) et par la police de Tasmanie (10,6 %). Les autres participants sont référés par le ministère de l'Éducation, les services de santé à la jeunesse et les agences non gouvernementales.

Le programme a fait ses débuts avec un financement pilote établi de deux ans provenant du Programme communautaire

national australien sur la prévention de la criminalité, pour ensuite être renouvelé. Des soutiens additionnels proviennent du *Adventist Development & Relief Agency* (ADRA), du Fonds communautaire de Tasmanie, du Conseil municipal de Glenorchy, du Service de police de Tasmanie, de *Mission Australia*, et du ministère de la Santé et des services humanitaires (organismes de justice pour les jeunes, santé des jeunes et logement de Tasmanie), du *Glenorchy Better Business Association* et du ministère de l'Éducation. Tous les partenaires cités soutiennent le programme par la gestion financière, la planification d'activités, la promotion de programmes ou l'évaluation des progrès. Plusieurs entreprises locales et organismes bénévoles ont fait des dons en nature sous la forme de matériel, et de financement des camps d'initiations à la vie quotidienne.

Le programme *Chance on Main* est un partenariat entre le Conseil municipal de Glenorchy, l'ADRA, les prestataires de services, le secteur des affaires et la communauté de Glenorchy. Le programme fonctionne selon une approche globale de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne. La gestion quotidienne est sous la responsabilité de l'ADRA, tandis que les partenariats interinstitutionnels sont une composante fondamentale du projet. Plus de 20 institutions sont impliquées dont 10 sont représentées sur le Comité de direction de *Chance on Main*. Parmi ces derniers on retrouve les services de police, de justice juvénile, d'éducation, de santé, ainsi que le Conseil municipal, le milieu des affaires et les ONG.

Résultats

- Selon *Chance on Main*, 86 % des participants référés par le Système de justice pour les jeunes n'ont pas récidivé depuis qu'ils participent au programme.
- Dans ses premiers 18 mois d'activités, *Chance on Main* a travaillé auprès de 145 jeunes. Cela constitue une moyenne de 25 jeunes par mois.
- La communauté de Norfolk a demandé l'assistance de *Chance on Main* afin d'établir un programme semblable.

En 2005, *Chance of Main* a reçu le *Tasmanian Crime and Community Safety Award for group innovation* (Prix tasmanien de l'innovation en matière de prévention de la criminalité et de la violence) et en 2006, Il fut récipiendaire du *Australian Crime and Violence Prevention Awards* (Prix australien en matière de prévention de la criminalité et de la violence). Le Conseil municipal de Glenorchy a consenti à soutenir le programme jusqu'en 2010.

Sources

Chance on Main (2006). *Chance on Main: Your Chance, Make the Choice*. Business Plan. Disponible à : www.chanceonmain.com.au/files/business%20plan%20pdf.pdf [15 avril 2008].

Chance on Main (2006). *Operational Guidelines*. Disponible à : www.chanceonmain.com.au/files/OperationGuidelines.pdf [15 avril 2008].

Glenorchy City Council (2006). *Glenorchy City Council Youth Policy and Youth Plan 2006/2010*. Disponible à : www.gcc.tas.gov.au/__data/assets/pdf_file/0018/657/Youth_Policy_and_Youth_Plan_Dec_2006-2010.pdf [15 avril 2008].

Glenorchy City Council (2003). *Glenorchy Social Plan 2003*. Disponible à : https://150.101.83.193/webdata/resources/files/9566_50glensocialplancomplete2.pdf [15 avril 2008].

Tasmania Police (2005). *Tasmanian Crime Prevention and Community Safety Awards 2005*. Disponible à : www.police.tas.gov.au/community/cpsc/activities/awards/winners [15 avril 2008].

Contact

M. Mike Duval-Stewart, Directeur des opérations
Chance on Main, 157 Main Road, Moonah, Tasmania, 1009
Tél. : 0362722023
Courriel : info@chanceonmain.com.au

PUBLICATIONS DU CIPC SUR JEUNES À RISQUE

Publications du CIPC

Toutes les publications énumérées ci-dessous sont disponibles à :
www.crime-prevention-intl.org

Capobianco, L. (2006). *Community Safety Partnerships by and with Indigenous Peoples*. Montréal : CIPC. (Disponible en anglais seulement).

Centre international pour la prévention de la criminalité. (2008). *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives*. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Centre international pour la prévention de la criminalité. (2007). *Stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime en ce qui trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque*. Compte rendu du séminaire tenu dans le cadre du 11^e Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale. Bangkok, Thaïlande, 18 au 25 avril 2005. Présenté par Margaret Shaw et Kathryn Travers. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Centre international pour la prévention de la criminalité (2005). *Prévenir la Délinquance en milieu urbain et auprès des jeunes. Recueil international de pratiques inspirantes*. Le recueil a été préparé et révisé par Margaret Shaw et Kathryn Travers. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Centre international pour la prévention de la criminalité (1999). *Programmes de prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde*. Montréal : CIPC (Disponible en français et anglais).

Shaw, M. (2007). *Comparative Approaches to Urban Crime Prevention Focusing on Youth*. Montreal: ICPC. (Disponible en anglais)

Shaw, M. (2001). *Investir dans les jeunes : approches internationales de prévention du crime et de la victimisation*. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Shaw, M. (2001). *Promouvoir la sécurité dans les écoles : expérience et action internationales*. Montréal : CIPC. (Disponible en français, anglais, et espagnol)

Shaw, M. (2006). *Youth and Gun Violence: The Outstanding Case for Prevention*. Montreal: ICPC (Disponible en anglais)

Ressources additionnelles

Acero, H. (2003). *Violencia y Delincuencia en Contextos Urbanos. La Experiencia de Bogotá en la Reducción de la Criminalidad 1994 – 2002*

Australian Institute of Criminology. Voir les publications sur les jeunes et la criminalité sur le site Internet du AIC : www.aic.gov.au

Bässmann, J. (Ed.) (2006). *Crime Prevention in Germany: Selected Examples of Projects in the 'Infopool Prevention' Database*. Wiesbaden: Bundeskriminalamt. Section on Juvenile Delinquency and Protection of Minors. Disponible à : www.kriminalpraevention.de

Burney, E. (2007), "Enforcing Parental Responsibility: Some International Comparisons", Paper presented at the 7th Annual Conference of the European Society of Criminology, September 26-29 2007, Bologna, Italy.

Dhoquois, A. (2006). *Banlieues Créatives en France. 150 Actions dans les quartiers*. France : Autrement.

Edwards, S, & Edwards, R. (2008). *The Principal's Role in Dropout Prevention: Seven Key Principles*. Clemson SC: National Dropout Prevention Centre.

European Crime Prevention Network (EUCPN) (2002). *European Crime Prevention Network Conference: Exchange of Good Practice in Crime Prevention between Practitioners in the Member States Concerning in particular Youth Violence*. Disponible à : http://europa.eu.int/comm/justice_home/eucpn/docs/aalborgReport200212.pdf

Forum Européen pour la sécurité urbaine (FESU). *Secutopics Base de données: Jeunes*. Disponible à : www.urbansecurity.org/ Ensuite, SecuCities Publication: Villes et Les Ecoles (2003).

Langman, J. (Eds) (2006). *A Guide to Promising Approaches: second edition. With support from the Rowntree Foundation*. United Kingdom: Communities that Care. Pour plus d'information : www.jrf.org.uk

Nacro, London, United Kingdom. *Produces a series of Good Practice Guides focusing on Youth Crime*. Consulter : www.nacro.org.uk/

National Crime Prevention Council. *Making Children, Families, and Communities Safer From Violence*. Washington, DC., USA: NCPC.

Sposato, K. B. & Machado de Almeida, E. (2004?). *Socio-educação no Brasil: Adolescentes em conflito com a lei: experiências de medidas socio-educativas*. São Paulo: ILANUD Brasil.

Sutton, C., Utting, D. and David Farrington (Eds.) (2004). *Support from the Start Working with young children and their families to reduce the risks of crime and anti-social behaviour*. UK: Department of Education and Skills. Disponible à : www.dfes.gov.uk/research/data/uploadfiles/RR524.pdf

The Netherlands Centre for Crime Prevention and Community Safety. *Youth and Youth Policy*. www.theccv.eu/dossiers/youth-and-youth-policy/youth.html

The United States Conference of Mayors (2008). *Best Practices on At-Risk Youth and High School Dropout Prevention*. USA. Disponible à : www.usmayors.org/uscm/best_practices/ary08.pdf

Thornton, T.N., Craft, C.A., Dahlberg, L.L., Lynch, B.S. & Baer, K. (2002). *Best Practices of Youth Violence Prevention: A Sourcebook for Community Action*. Atlanta: Centers for Disease Control and Prevention (CDC), National Center for Injury Prevention and Control. www.cdc.gov/ncipc/dvp/bestpractices.htm

URBACT programme. *Thematic Focus on Urban Security, includes a number of practices on youth*. <http://urbact.eu/themes/urban-security.html>

White, R. (1998). *Public Spaces for Young People - A Guide to Creative Projects and Positive Strategies*. Canberra: Commonwealth Attorney-General's Department. Pour plus d'information : www.ag.gov.au

SECTION 3
GANGS DE JEUNES

INTRODUCTION

Le phénomène des gangs de jeunes fait l'objet de préoccupations publiques et mobilise les autorités dans le monde entier. Les autorités municipales, les gouvernements nationaux et les organismes internationaux ont cherché à comprendre le phénomène et à y répondre de façon appropriée. Cependant, cela ne s'est pas avéré une tâche facile. Le phénomène de gangs de jeunes pose des problèmes en raison de l'absence d'une définition commune, de la singularité des contextes et de l'absence d'un consensus sur les meilleures réponses à y apporter.

Définitions

Trouver une définition commune du terme « gang » s'est avéré une tâche ardue, aussi bien pour les chercheurs que pour les responsables de politiques, ce qui a mené à l'accumulation de quasi-synonymes et de termes dénotant des différences régionales importantes. Dans les pays anglo-saxons, *street gangs* et *youth gangs* sont facilement interchangeables.⁷ En France, on utilise les expressions « bandes de jeunes » et « groupes de jeunes », tandis qu'au Québec gangs de rue est utilisé. Dans certaines régions francophones d'Afrique, les expressions *groupes de justiciers* de mêmes que *vigilantes*⁸ sont courantes. Dans les pays hispanophones, les expressions varient, de la notion relativement bénigne de *grupos de jóvenes* (groupes de jeunes) à l'emprunt à l'anglais du terme *gangs*, en passant par les *pandillas juveniles* ou *maras* de l'Amérique centrale. La notion d'*enfants engagés dans la violence armée* est d'emploi récent au Brésil et elle décrit bien la situation de jeunes engagés dans des groupes commettant des actes de violence, que ce soit au Brésil ou ailleurs.

Dans une tentative de surmonter le problème de définition, le *United States Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention* (OJJDP) a décidé d'adopter une définition subjective : « un groupe de jeunes ou de jeunes adultes que votre organisme ou communauté est disposé à identifier ou à classer en tant que « gang ».¹⁰

Dans le but d'assurer un niveau commun de compréhension, certains pays ont souligné la distinction entre gangs de jeunes et organisations criminelles d'adultes. Dans sa définition de « gangs de jeunes », une étude canadienne¹¹ exclut les groupes de motards, les groupes idéologiques ou haineux, les gangs dans les prisons et autres groupes exclusivement composés d'adultes.

Pareillement, aux États-Unis, le *National Youth Gang Survey* de 2004 exclut « les groupes de motards, les groupes à caractère idéologique ou haineux et les groupes exclusivement composés d'adultes ».¹²

De plus, le *National Youth Gang Centre*, basé aux États-Unis, distingue gangs de jeunes et gangs de rue, puisque l'utilisation de cette dernière expression peut assimiler groupes de jeunes et organisations criminelles. Toutefois, il faut noter que des jeunes peuvent être recrutés par des gangs d'adultes et des organisations criminelles.

Étant donné la complexité du phénomène de gangs, les gouvernements et les ONG ont développé une grande diversité de réponses. La recherche joue un rôle important pour comprendre le phénomène de formation des gangs et pour élaborer des pratiques à partir de connaissances solides.¹³ Plusieurs études sur le phénomène des gangs, sur les motivations de ses membres et sur les processus d'affiliation, menées à partir de différentes perspectives, dont sociologique¹⁴ et l'économique,¹⁵ ont permis aux chercheurs de dégager une typologie qui reflète la diversité du phénomène et d'identifier des éléments communs.

⁷ Sharp et al. (éd.) (2006, pp. 1).

⁸ Barchechat (2006, pp. 3)

⁹ Dowdney (2005)

¹⁰ Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (2006). Highlights of the 2004 National Youth Gang Survey. Fact Sheet April 2006 /1. Disponible à : www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojjdp/fs200601.pdf [16 janvier 2008].

¹¹ Dyke (2007)

¹² Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (2006, pp.1).

¹³ Rosenblat (2007), Definición y clasificación de Pandillas, Internacional Congreso: Phenomena in Juvenile Delinquency: new penal forms, 6-7 novembre, Seville, Spain.

¹⁴ Parmi les classiques, voir notamment : Trasher Frederick M. (1927), *The Gang. A study of 1313 gangs in Chicago*, Chicago and London, The University of Chicago Press; Whyte William Foote (1993), *Street Corner Society: The Social Structure of an Italian Slum*, 4th ed., Chicago, The University of Chicago Press; Liebow Elliot (1967), *Tally's Corner: A Study of Negro Streetcorner Men*, Boston, Little, Brown and Co.; Moore J. W. (1978), *Homeboys: Gangs, Drugs and Prison in the Barrios of Los Angeles*, Philadelphia, Temple University Press; Sullivan Mercer L. (1989), *Getting Paid: Youth Crime and Work in the Inner City*, Ithaca, Cornell University Press.

¹⁵ Voir par exemple Levitt S. D., Venatatesh S. A. (2000), An Economic Analysis of a Drug-Selling Gang's Finances, *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 115, pp. 755-789. Les auteurs analysent ici notamment les motivations à l'origine de la participation au gang au travers des activités de ses membres.

On considère que les gangs présentent généralement les particularités suivantes :

- Une **nature collective**, qui se réfère au comportement délinquant et criminel des membres, au-delà des agissements de ces membres à titre individuel.¹⁶
- Une **association à la criminalité**, qui incite plusieurs à associer les gangs aux entreprises ou organisations criminelles.¹⁷
- Une **composition jeune**, ce qui a conduit l'Organisation mondiale de la santé à la définition suivante : « *en général, les membres de gangs sont âgés entre 7 et 35 ans, mais ils sont plus particulièrement à leur adolescence et dans la jeune vingtaine* »¹⁸ Le *National Youth Gang Center* américain considère que les membres de gangs sont « *généralement âgés entre 12 et 24 ans* »¹⁹, tandis que les études de la police canadienne déterminent que les membres de gangs de jeunes sont « *âgés de moins de 21 ans* ».²⁰

Dans la plupart des pays reconnaissant le phénomène, les gangs sont généralement composés de jeunes hommes, même si de jeunes femmes y participent également.²¹ L'affiliation à un gang se manifeste fréquemment par le recours à des signes particuliers : tatouages, couleurs, style d'habillement et langage. Ces signes ont parfois semé la confusion dans la perception et l'affiliation de jeunes à des gangs. Une **source persistante de confusion** réside à la tendance à assumer que les groupes qui portent le même nom répondent à une structure de commandement unique.²² Or, c'est souvent faux. Par exemple, bien que des gangs *Mara Salvatrucha* existent aux États-Unis et au Salvador, et que leurs origines remontent au secteur *Rampart* de Los Angeles, il n'existe pas de preuve certaine que leurs activités soient coordonnées. De fait, au sein d'un même pays, des groupes individuelles se réclamant d'un groupe plus large semblent disposer d'une grande autonomie.²³

Les gangs peuvent présenter un élément lié à une identité ethnique, culturelle ou politique. Dans certains pays, les gangs sont liés à la violence et à des influences politiques ambiantes, comme c'est le cas en Jamaïque²⁴, en Espagne²⁵ et au Nigeria, alors que les affiliations aux populations minoritaires sont fréquentes dans le contexte des États-Unis. Au Canada et dans les pays à revenus élevés de l'Europe, l'identité raciale et ethnique des gangs est identifiée la recherche. De plus, on signale des gangs étrangers ou importés en Hollande, en Norvège, au Danemark, en Allemagne, en Russie et en Italie.

On classifie de plus en plus la nature criminelle des gangs selon un continuum. À l'une de ses extrémités, il est possible d'identifier des groupes d'amis qui imitent les gangs criminels mais ne présentent aucun danger pour la société. À l'autre, on retrouve des groupes criminalisés affiliés au crime organisé, principalement composés d'adultes.²⁶ Aux États-Unis, la classification des gangs de rues de Malcolm Klein est largement utilisée et établit des distinctions en fonction de l'âge, de la durée d'existence, du nombre de membres, du niveau d'organisation, de l'existence de sous-groupes, de la territorialité et de la polyvalence des activités criminelles.²⁷

L'un des plus importants problèmes suscités par les gangs de jeunes, même ceux qui se révèlent inoffensifs, est la **crainte de la victimisation chez les membres de la communauté**. Cette crainte est souvent alimentée par l'attention médiatique portée aux gangs, la reconnaissance officielle du phénomène et les programmes de suppression des gangs.

Malgré les problématiques des communautés hôtes des gangs de jeunes, **les premières victimes des gangs sont d'autres membres de gangs**. Un aperçu des recherches sur les victimes de gangs effectuées par Klein et Maxson révèle que les victimes les plus fréquentes d'homicides causés par des gangs ou des fusillades en voiture aux États-Unis sont elles-mêmes des membres de gangs.²⁸

¹⁶ Klein et al. (2001).

¹⁷ Voir par exemple : Jones Dean, Roper Vince, Stys Yvonne, Wilson Cathy (2004), Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa. Disponible à : www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r161/r161_f.pdf [7 novembre 2007] ou National Youth Gang Center, Frequently Asked Questions Regarding Gangs [online]. Disponible à : www.iir.com/nygc/faq.htm#q1 [31 octobre 2007].

¹⁸ World Health Organisation (2002, pp. 35).

¹⁹ National Youth Gang Center, Frequently Asked Questions Regarding Gangs [online]. Disponible à : www.iir.com/nygc/faq.htm#q1 [31 octobre 2007].

²⁰ Astwood Strategy Corporation (2003, pp. 5. Cette enquête canadienne de 2002 sur les gangs donne une vue d'ensemble du phénomène dans les collectivités canadiennes, tel qu'il est signalé par les services de police. Le questionnaire envoyé aux répondants des services de police définit le gang de jeunes comme « un groupe d'adolescents ou de jeunes adultes... âgés de moins de 21 ans, que vous... êtes disposés à identifier ou à classer comme gang (...) ».

²¹ Voir par exemple la capsule de Chantal Fredette dans CIPC (2008), Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives, Montréal, et Centre jeunesse de Montréal (2006), La rue mise à nue : prostitution et gangs de rue, Montréal.

²² United Nations Office on Drugs and Crime (2007), World Drug Report, p. 180.

²³ Ibid.

²⁴ Mogensen (2005), Corner and Area Gangs of Inner-City Jamaica, in Dowdney Luke (2005) (éd.), Neither War nor Peace: International comparisons of children and youth in organised armed violence, In Dowdney (2005), pp. 229

²⁵ Garrido (2007)

²⁶ Malcom Klein identifie des niveaux modérés d'organisation tendant à un leadership mal défini et changeant et à une rhétorique de valeurs et de croyances qui, bien qu'exprimée avec une certaine conviction, présente peu de conséquences au niveau des comportements.

²⁷ Klein (2007)

Par ailleurs, au contraire des autres types de violence, les actes de violence commis par des gangs ont tendance à se dérouler dans les **espaces publics** et impliquent **plus souvent l'usage d'armes** et d'armes mortelles, les assaillants n'entretiennent pas de relations personnelles entre eux, les assaillants sont plus jeunes (alors que les victimes sont légèrement plus âgées que les auteurs), les violences sont plus souvent comises avec des véhicules motorisés et entraînent plus souvent des blessures.

Distribution géographique des gangs de jeunes

Bien que l'on retrouve des similitudes entre différents gangs, il est important de noter qu'autant les gangs que la recherche qui s'y consacre **varient considérablement** d'un pays à l'autre. De plus, l'information sur les gangs est souvent insuffisante et les tentatives de catégorisation sont incertaines en raison du manque de données fiables, accessibles et normalisées.²⁹

En ce qui concerne les Amériques, les gangs sont implantés depuis longtemps aux États-Unis et en Amérique latine, mais leur apparition est relativement récente au Canada. Aux États-Unis, l'activité de gang est issue d'une structure sociétale basée sur l'ethnicité, les distinctions raciales résultant de la révolution industrielle et d'un contexte d'immigration.³⁰ Ainsi, les gangs y sont souvent liés à des groupes ethniques (Irlandais, Juifs, Italiens, Slaves, etc.) et ont émergé suite à des vagues successives d'immigration.

Au Canada, on estime le nombre de gangs de jeunes à 434 et leurs effectifs à plus de 7 000 membres selon le *Canadian Police Survey on Youth Gangs* de 2004.³¹ Près de la moitié des membres sont âgés de moins de 18 ans et presque tous (94 %) sont de sexe masculin. La présence de gangs au Canada est plus commune dans certaines régions que d'autres.³² Un rapport de 2006 indique qu'il existait plus de 300 gangs de rues pour un total de 11 000 membres et associés.³³

En Amérique latine, il n'existe pas de consensus sur la définition de **pandilla juvenil** (gang de jeunes). Un colloque récent sur les gangs de jeunes souligne les diverses expressions de ce phénomène, des groupes inoffensifs d'étudiants de l'école secondaire aux maras qui exercent un contrôle territorial sur des bidonvilles entiers.³⁴ Malgré les débats sur les questions de définition, il n'existe aucun doute sur le fait que de nombreux pays d'Amérique latine abritent des gangs de jeunes. **Les gangs les plus importants et les plus violents de la région semblent se trouver en Amérique centrale.**

Les pays les plus touchés sont le Honduras, le Guatemala, le Salvador et le Nicaragua.³⁵ Aujourd'hui, on estime à plus de 70 000 les membres de gangs dans les pays d'Amérique centrale.³⁶

Pays	Nombre de gangs	Effectifs totaux	Nombre moyen de membres
Panama	94	1 385	15
Nicaragua	268	4 500	17
Guatemala	434	14 000	32
Belize	2	100	50
Honduras	112	36 000	321
Costa Rica	6	2 660	443
Salvador	4	10 500	2 625
Total		69 145	

Source: United Nations Office on Drugs and Crime (2007), *Crime and Development in Central America: Caught in the Crossfire*, p. 60.

²⁸ Klein & Maxson (2006)

²⁹ Tichit (2003, pp.61)

³⁰ Jones et al. (2004, pp.74)

³¹ Astwood Strategy Corporation (2003, pp.2)

³² Barchechat (2006, pp.4)

³³ Criminal Intelligence Service Canada, 2006 Annual Report on Organized Crime in Canada.

³⁴ Solis Rivera Luis Guillermo (2007), *Pandillas Juveniles y Gobernabilidad Democrática en América Latina y el Caribe*, Memoria del Seminario Madrid, 16 y 17 de abril 2007, FLACSO.

³⁵ United Nations Office on Drugs and Crime (2007), op. cit., p.16.

³⁶ Ibid p.16.

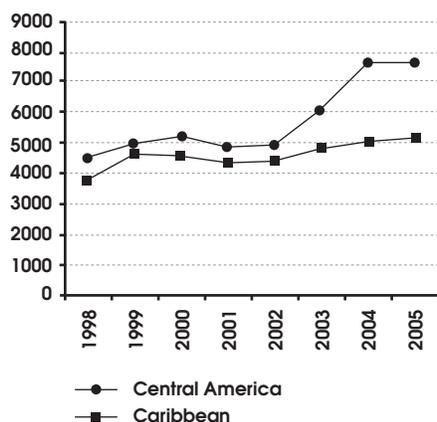
Dans la seconde moitié des années 1990, les décideurs se sont davantage intéressés à l'impact des criminels déportés (expulsés) sur le taux élevé de violence de gang et le crime organisé international en Amérique du Nord et en Amérique centrale.

L'origine du phénomène est lié à la législation canadienne et américaine sur l'expulsion. L'*Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act* de 1996 aux États-Unis a apporté des changements importants au régime d'expulsion, réduisant l'accès à la procédure d'appel et étendant la définition d'actes délictueux graves entraînant l'expulsion³⁷ afin d'inclure des délits moins graves.³⁸ Depuis, les États-Unis ont expulsé des immigrants sans documents dont plusieurs avaient été condamnés. Entre 2000 et 2004, on estime que **20 000 criminels** ont été expulsés vers l'Amérique centrale.³⁹ Au Canada, la Loi sur l'immigration est entrée en vigueur le 10 juillet 1995 avec la Loi C-44.⁴⁰

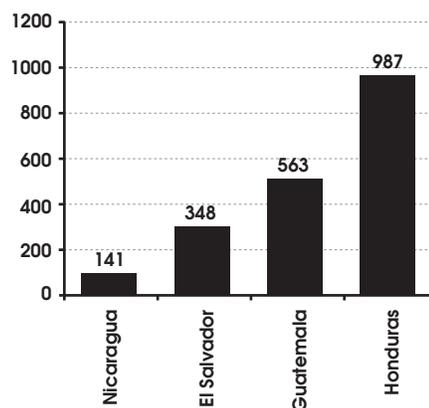
En vertu de cette loi, une personne condamnée pour une infraction à une loi du parlement pour une peine de dix ans et plus peut recevoir une ordonnance d'expulsion.⁴¹ Le 28 juin 2002, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (*Immigration and Refugee Protection Act, IRPA*) a apporté des changements aux critères qui peuvent conduire à une expulsion (soit la condamnation pour une infraction à une loi du parlement assortie d'une peine de 10 ans et plus et la condamnation pour infraction à une loi fédérale assortie d'une peine de plus de six mois).⁴²

Pays de destination

Total criminal deportees to
Central America and the Caribbean



Deportees per 100,00 US population in 2005
(based on 2000 Census population data)



Source: United Nations on Crime and Drugs (2007). Crime and Development in Central America: Caught in the Crossfire. Publication des Nations Unies, p. 42.

³⁷ La loi de 1996 modifie la définition d'« acte délictueux grave avec circonstances aggravantes » en baissant le montant de l'amende et le seuil de sentence dans le cas de plusieurs délits incluant les délits mineurs. Selon cette loi, le vol à l'étalage et le fait d'uriner en public sont aussi des délits passibles d'expulsion. U.S Department of Justice. Fact Sheet 03/24/97. In United Nation Office on Drugs and Crime (2007) op., cit., p.85

³⁸ Immigration and Naturalization Service, Justice (1995). Administrative Deportation Procedures for Aliens Convicted of Aggravated Felonies Who are Not Lawful Permanent Residents. Disponible à : www.uscis.gov/propub/ProPubVAP.jsp?dockkey=ca467187a20b97d61d34b10e1fe29adc [25 janvier 2008]

³⁹ Ribando (2005)

⁴⁰ La Loi C-44 est formulée dans le but de faciliter et de coordonner la communication entre Immigration Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada, les services de police provinciaux et municipaux, les services correctionnels du Canada et les compagnies de transport privées et publiques.

⁴¹ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Voir : www.irb-cisr.gc.ca/fr/references/juridique/sai/renvoi/roa02_f.htm [25 janvier 2008]

⁴² Au Canada, personne n'est sujet à l'expulsion automatique en raison d'une condamnation. Un délégué du ministre de la Sécurité publique et de la protection civile examine les circonstances pour chaque dossier et, dans plusieurs cas, peut permettre à la personne de rester au Canada.

Le Salvador, le Honduras et le Guatemala ont reçu 90 % des personnes expulsées vers l'Amérique centrale en 2005. La Jamaïque est le pays des Caraïbes recevant le plus de déportés par rapport à sa population.

Les autorités caribéennes⁴³ ont exprimé leurs sérieuses préoccupations sur les **conséquences de la déportation (expulsion) dans les pays de destination**.⁴⁴ Au cours de la 22e rencontre de la Communauté caribéenne CARICOM, tenue à Nassau aux Bahamas en juillet 2001, les chefs de gouvernement ont fait part de leurs inquiétudes à l'égard des nouvelles formes de criminalité et de violence, y compris la question des déportés constituant une menace à la sécurité.

Le Groupe régional de travail sur la criminalité et la sécurité⁴⁵ a été établi en 2002 afin d'examiner les principales causes de la criminalité; il a identifié les déportés comme une menace importante à la sécurité et un facteur important de la montée en flèche de la criminalité et de la violence. Cependant, il est difficile de mesurer l'influence réelle qu'exercent les déportés criminels et plus particulièrement les déportés ayant été impliqués dans des activités de gang ou le taux de criminalité dans leur pays d'origine.

Le Rapport de la Communauté caribéenne sur la criminalité et la sécurité rapporte que les données sur les crimes commis par des déportés sont rarement disponibles, et que peu d'études ont été entreprises dans le but d'évaluer l'influence de la déportation sur la criminalité dans la région.⁴⁶ En 2007, le rapport d'UNODC a soulevé la question de la relation entre gangs de rue et trafiquants de drogues, mais a souligné l'importance de procéder à une enquête plus poussée.⁴⁷ Par ailleurs, nous disposons de peu de preuves de l'effet que ces liens ont, pour l'instant, acquis un caractère structuré et institutionnalisé. En outre, le niveau de communication transnationale entre les groupes criminels ne semble ni organisé ni conséquent.⁴⁸ En réponse aux malentendus, d'importants efforts de recherche⁴⁹ ont été entrepris afin **d'analyser de façon exhaustive les liens transnationaux** du crime organisé dans la région.⁵⁰

Au cours des années 1980, au Brésil, des organisations criminelles de nature apparentée à un gang ont fait leur apparition dans un contexte de trafic de stupéfiants, avec l'arrivée de la cocaïne sur le marché. Aujourd'hui, on retrouve trois grandes factions, *Comando Vermelho*, *Terceiro Comando* et *Amigos dos Amigos* contrôlant le marché des stupéfiants (cocaïne et marijuana) dans les favelas de Rio de Janeiro. Chacune forme un réseau présentant une structure hiérarchique, les membres se soutenant les uns les autres, mais faisant aussi preuve de réciprocité, menant à une collaboration forcée. Les activités des gangs sont principalement économiques. Des 10 000 membres estimés de ces organisations, la moitié sont des mineurs.⁵¹

En Europe, les chercheurs évitent fréquemment le terme « gang » en raison du risque de stigmatisation et préfèrent employer l'expression « groupe de jeunes délinquants » (*delinquent youth group*, DYP) afin d'indiquer « des jeunes impliqués dans des activités délinquantes dans le cadre d'un groupe ». ⁵² Ils soulignent les dangers de consolider les gangs lors du travail d'intervention, la variété des différentes typologies des gangs, le problème de la compréhension commune du phénomène de gangs ainsi que l'influence médiatique et culturelle.⁵³

L'Espagne semble faire face à une situation particulière, là où les gangs latino-américains sont de plus en plus identifiés et signalés. On a aussi mené des études nationales sur la délinquance auto-reportée.

⁴³ Allocution du Premier ministre jamaïcain PJ Patterson au Parlement de Sainte-Lucie le 1er juillet 2004. Dans United Nations Office on Drugs and Crime (2007) op., cit., p. 87.

⁴⁴ Misir (2007, pp.82)

⁴⁵ Le groupe de travail présidé par M. Lancelot Selman de Trinité-et-Tobago comprend des représentants de tous les États membres, du Regional Security System (RSS) et de l'Association of Caribbean Commissioners of Police (ACCP). Participant aussi aux travaux du groupe le Professeur Ramesh Deosaran, Directeur – Centre for Criminology and Criminal Justice, University of the West Indies, St Augustine et Dr Anthony Harriott Senior, Conférencier, Département du gouvernement, Faculté des sciences sociales de l'University of the West Indies, Mona Campus, Jamaïque.

⁴⁶ The Caribbean Community (2002, pp. 34)

⁴⁷ United Nations Office on Drugs and Crime (2007, pp. 17).

⁴⁸ Washington Office on Latin America (2006)

⁴⁹ Nielan Barnes (2007), Executive Summary: Transnational Youth Gangs in Central America, Mexico and the United States. Par exemple, le Réseau transnational sur les gangs de jeunes (Red Transnacional de Analisis sobre Maras) du Centre interaméricain d'études et de programmes à l'Instituto Tecnológico Autónomo de México a remarqué que bien qu'il s'agisse d'un problème complexe et en plein essor, la structure transnationale et criminelle des gangs de jeunes demeure limitée. Seule une faible minorité de membres de gangs du Salvador, du Honduras et du Guatemala disposent de liens transnationaux avec d'autres membres du crime organisé et/ou de narcotrafiquants. Malgré une rhétorique alarmiste, les gangs de jeunes formés d'immigrants d'Amérique centrale liés à Mara Salvatrucha ou à Calle 18 n'ont pas étendu leurs activités au Mexique de façon organisée. Cependant, il existe de nombreux gangs de jeunes, formés de jeunes Mexicains qui ne sont liés ni à Mara Salvatrucha ni à Calle 18, de même que des gangs criminels liés au narcotrafic au Mexique qui posent de sérieuses menaces à la sécurité. Disponible à : <http://interamericanos.itam.mx/maras/Resumen%20Ejecutivo%20Ingl%20Final.pdf> [24 janvier 2008].

⁵⁰ Washington Office on Latin America (2006), op. cit., p. 3.

⁵¹ Barchechat (2006, pp.6)

⁵² Sharp et al. (éd.) (2006, pp.1)

⁵³ Ibid. p. 1

Aux Pays-Bas, 8 % des jeunes interrogés dans le cadre des études nationales de délinquance auto-reportée disent faire partie d'un groupe ou d'un gang de jeunes susceptibles de se livrer à la délinquance⁵⁴. En Écosse, 20 % ont affirmé appartenir à un gang.⁵⁵ En Angleterre⁵⁶, aux Pays-Bas, en Suisse⁵⁷ et en Écosse⁵⁸, les chercheurs ont observé que les jeunes qui font partie d'un gang commettent plus fréquemment des actes de violence que les jeunes qui ne sont pas associés à de tels groupes.⁵⁹ Il est intéressant de noter que dans le cas de la Hollande, les résultats indiquent que les liens entre la violence et l'appartenance à un gang sont plus étroits dans les cas d'agressions graves.⁶⁰

En **Afrique**, l'existence de gangs de jeunes tels qu'on les retrouve dans les Amériques ou en Europe est difficile à évaluer. Cependant, le phénomène de jeunes impliqués dans la criminalité organisée existe bel et bien et a fait l'objet d'études dans le cadre de la violence de gangs. Par exemple, à Nairobi, au Kenya, les gangs de jeunes délinquants constituent un phénomène en émergence. La plus grande proportion de crimes au Kenya est commise par des jeunes : plus de 50 % des prisonniers incarcérés dans le pays sont âgés entre 16 et 25 ans. Au Cap, en **Afrique du Sud**, l'*Institute for Security Studies* a mené une série d'études sur le phénomène des gangs⁶¹, y compris l'implication d'enfants dans la délinquance organisée.⁶²

La question des gangs de jeunes est traitée et comprise différemment selon les régions du monde, en fonction des contextes historique, politique et socioéconomique. Dans tous les cas, le phénomène de gang est associé au manque d'éducation, au chômage, à l'inégalité des chances, à l'exclusion sociale, la pauvreté et l'urbanisation.

Facteurs de risque communs

Dans le but de prévenir la formation de gangs de jeunes et de venir en aide à ceux qui se sont joints à un gang mais qui désirent le quitter, il est important de comprendre les **facteurs de risque associés à une telle affiliation. Des facteurs de nature socioéconomique, communautaire et interpersonnelle** peuvent encourager les jeunes à se joindre à un gang. L'Organisation mondiale de la santé identifie les facteurs de risque suivants⁶³:

- Manque de perspectives pour une mobilité sociale et économique dans une société qui encourage énergiquement la consommation
- Déclin local des services de maintien de l'ordre (corruption de l'État ou violence de l'appareil de l'État)
- Abandon des études associé à de faibles salaires pour une main-d'œuvre non qualifiée
- Manque d'encadrement, de supervision et de soutien de la part des parents et des autres membres de la famille
- Châtiments physiques sévères à la maison
- Amis faisant déjà partie d'un gang

Le rapport *Neither War nor Peace*⁶⁴ distingue des facteurs de risque externe, parmi lesquels :

Facteurs de risque	Influences externes
Pauvreté	Pression de la part des parents afin de contribuer au revenu familial
Manque de perspectives économiques en raison d'une faible scolarité ou d'un taux de chômage élevé	Famille ou amis membres de gang
Marginalisation sociale	Valorisation de la culture de gang par les camarades
Problèmes familiaux	Violence culturellement ancrée comme moyen de résolution de problème
Manque d'infrastructures pour les activités récréatives	Absence de modèle ou de présence digne de confiance (enseignant, famille, ami), de qui on peut attendre de l'aide
Violence causée par des groupes rivaux ou des membres plus élevés dans la hiérarchie	Désenchantement, causé en grande partie par le temps passé sur la rue

⁵⁴ Weerman (2005)

⁵⁵ Klein, Weerman & Thornberry (2006 pp. 428)

⁵⁶ Sharp et al. (éd.) 2006 pp. 11)

⁵⁷ Une différence marquée dans le taux de délinquance divise les jeunes qui considèrent leur groupe comme un gang et ceux qui ne se considèrent pas comme des membres de gangs. Voir : Haymoz (2007)

⁵⁸ Les résultats indiquent que les jeunes membres de gangs étaient impliqués dans deux fois plus de cas d'agression.

⁵⁹ Sharp et al. (éd.) (2006, pp.11)

⁶⁰ Selon l'étude néerlandaise, la fréquence des agressions violentes parmi les jeunes membres de gangs est de 2 à 10 fois plus élevée que parmi les autres garçons et filles. Voir Klein et al. (2006, pp. 427).

⁶¹ Par exemple les *Americans*, les *Hard Living Kids* et les *Junky Funky Kids*.

⁶² Ward (2007).

⁶³ World Health Organisation (2002, pp. 35)

⁶⁴ Dowdney (2005, pp.87)

Les jeunes affiliés à un gang ont souvent connu une **quête d'identité** et peuvent trouver dans un gang une **famille symbolique**. Les chercheurs soulignent l'importance de considérer les membres de gangs comme « *des acteurs sociaux qui émergent d'une jeunesse offrant peu de perspectives et qui sont en quête d'identité* ». ⁶⁵ Bien que la composition d'un gang varie considérablement, les études privilégiant une perspective clinique observent que l'affiliation à un gang répond à un besoin fondamental d'appartenance et crée un sentiment d'identité. Le profil d'un jeune membre de gang ressemble souvent à celui d'un adolescent typique défiant l'autorité et éprouvant le besoin d'expérimenter avec des rôles adultes. L'accession à un gang se fait souvent de façon graduelle, alors que le jeune est pris en main par ses pairs. ⁶⁶ En Suisse, le manque d'autorité parentale est souvent identifié comme un facteur de risque élevé d'affiliation à un gang; ⁶⁷ en Amérique latine, on y associe fortement la désintégration familiale. ⁶⁸

Dans le monde entier, on a souvent cité le **manque de soutien ou de communauté** comme raison pouvant inciter le jeune à se joindre à un gang. Une étude menée en 2004 au Canada souligne que les membres de gangs proviennent de milieux violents et de quartiers de faible niveau socioéconomique; le gang agit à titre de famille de substitution qui vient aux besoins de ses membres. ⁶⁹ Au Cap en Afrique du Sud, on a aussi identifié les **environnements familiaux appauvris** (violence domestique, toxicomanie, membres de la famille faisant partie d'un gang). ⁷⁰

Ainsi, les conditions socioéconomiques et le milieu familial sont au cœur des facteurs de risque selon les organismes internationaux comme l'Organisation panaméricaine de la santé ⁷¹. Sylvie Hamel et Chantal Fredette suggèrent que les jeunes qui se joignent à un gang attribuent une grande importance au groupe et le considèrent comme le seul milieu satisfaisant leurs besoins de valorisation, leur sentiment d'unité et d'acceptation. ⁷² C'est ce qui rend l'intervention auprès des gangs particulièrement difficile.

On a aussi associé **l'éclatement des mécanismes traditionnels de soutien, la mondialisation et le chômage** à l'affiliation à un gang. Les recherches démontrent que les jeunes membres de gangs ont un faible niveau d'instruction et proviennent non seulement d'un milieu familial dysfonctionnel mais aussi d'enclaves urbaines où règne la pauvreté. Dans la plupart des cas, les jeunes sont en quête de protection, d'attention, d'éducation, d'identité et de puissance. Les gangs prolifèrent dans les milieux où l'ordre social s'est désintégré et où les formes alternatives de comportements culturels sont absentes. Scot Wortly, du *Centre of Criminology of the University of Toronto*, distingue les « **gangs (sociaux) symboliques** » des gangs de rue en ce que les premiers sont composés de jeunes qui ne sont pas associés à une activité criminelle importante et organisée.

Certains gouvernements, comme le gouvernement australien et plusieurs gouvernements européens, considèrent que la dislocation structurelle et les attentes culturelles en évolution constante affectent un nombre important et sans cesse croissant de jeunes. Le phénomène des gangs peut être compris en termes **d'exclusion sociale**, aussi bien dans les pays à faible revenu que dans ceux à revenu élevé.

Dans les pays à faible revenu un pourcentage élevé des jeunes n'a pas d'instruction adéquate et dispose de peu de perspectives d'emploi. Au Guatemala, au Costa Rica et au Salvador, la proportion des étudiants en âge d'accomplir des études de niveau secondaire et effectivement inscrits à l'école est de moins de %. Dans les pays à revenus élevés, l'immigration et l'accès limité aux services accroît les facteurs de risque pour les enfants. En Espagne par exemple, les gangs sont identifiés comme des « associations culturelles » qui émergent en tant que milieu sociaux attrayants suite à la faillite des milieux familial, scolaire et autres à remplir ce rôle. Le renforcement du capital social constitue donc la principale solution.

On peut considérer les membres de gangs comme des victimes de la mondialisation et du chômage. Le problème de la violence armée organisée dans les grandes villes n'est pas un phénomène à court terme et il se perpétue du fait d'une marginalisation stimulée par la mondialisation et le **manque de perspectives d'emploi**, ⁷⁵ plus particulièrement chez les jeunes des zones urbaines. ⁷⁶ Dans une étude entreprise par l'OIT (2006) sur les tendances mondiales de l'emploi chez les jeunes, 21 % des jeunes âgés entre 16 et 29 ans ne travaillent pas et ne vont pas à l'école.

⁶⁵ Horta (2007)

⁶⁶ Hamel & Fredette (2006)

⁶⁷ Haymoz (2007),

⁶⁸ Santicruz & Concha (2002)

⁶⁹ Hemmati (2006)

⁷⁰ Ward (2007)

⁷¹ Voir : l'Organisation panaméricaine de la santé (2002), Les généralisations qui y sont exprimées s'appliquent aussi bien aux autres régions. Disponible à : www.paho.org/common/Display.asp?Lang=E&RecID=4503 [25 octobre 2007].

⁷² Hamel & Fredette (2006, pp.9)

⁷⁵ See UNODC (2007), Hall & Patrinos (2007)

⁷⁶ Hagedorn (2007) Voir aussi: Horta (2007), United Nations Office on Drugs and Crime (2007)

En termes de mobilité économique et de faibles salaires pour une main-d'œuvre non qualifiée, des études menées au Canada soulignent comment l'activité de gang confère les moyens d'acquérir des possessions matérielles et un sentiment de puissance, de même qu'un mode de vie idéalisé par l'industrie du divertissement.⁷⁷ Dans les pays à faible revenus, des chercheurs ont identifié **l'inégalité des revenus** comme le meilleur indicateur du taux de criminalité violente, y compris l'activité des gangs de jeunes.⁷⁸ Au Cap, la **pauvreté et les taux élevés de violence et de toxicomanie** dans les quartiers sont aussi considérés comme des facteurs élevés de risque.⁷⁹

Comment réagir face aux gangs de jeunes ?

Le phénomène des gangs de jeunes est favorisé par l'urbanisation galopante, l'exclusion, la pauvreté, et parfois par la mise en œuvre de politiques répressives.⁸⁰ Il est important de comprendre que tous les gangs répondent au besoin d'appartenir à un groupe et de développer son identité.⁸¹

Les interventions qui visent le phénomène des gangs de jeunes empruntent une variété d'approches. D'une façon générale, il est important d'élaborer une **approche préventive équilibrée et stratégique** faisant appel à une large coalition de partenaires, plus particulièrement du niveau local. Cette approche doit se fonder sur une perspective englobant la santé publique et la sécurité quotidienne.⁸² Les stratégies doivent tenir compte des antécédents quant au sexe, l'éthnicité et la culture, tout en évitant les stéréotypes et en respectant les droits des jeunes.⁸³

Une récente revue de la littérature⁸⁴ tant australienne qu'internationale sur les gangs de jeunes a documenté des stratégies anti-gangs efficaces. Le rapport note que la plupart des interventions suivent une approche coercitive ou développementale. Alors que les approches coercitives mettent principalement l'accent sur les sanctions et le maintien de l'ordre sans considérer les causes du comportement, les approches développementales visent à favoriser les perspectives pour les jeunes grâce à des activités qui répondent à leurs besoins et le soutien au sein de leur communauté.

À partir de cette perspective, les meilleures formes d'intervention sont celles basées sur la **participation** et l'**inclusion sociale**, impliquant les jeunes eux-mêmes. De nombreux chercheurs soulignent l'importance **d'amener les jeunes** qui sont exclus des processus sociaux à participer à des mouvements locaux afin de renoncer à la violence.⁸⁵

Ce chapitre sur les pratiques inspirantes en matière d'intervention auprès des gangs de jeunes souligne la **collaboration communautaire, le développement des habiletés individuelles, la participation des jeunes à la prévention et l'intégration des jeunes membres de gang**.

La collaboration communautaire est importante afin de présenter une intervention de nature globale à l'endroit des gangs de jeunes. Cette approche globale et intégrée vise à mobiliser le potentiel des communautés afin de parvenir à des résultats concluants grâce à la collaboration des intervenants de divers secteurs. Plusieurs auteurs ont souligné la coordination des services dans la communauté et la mobilisation de la société civile.⁸⁶ L'implication de tous les intervenants communautaires et leur rôle dans l'élaboration de stratégies anti-gang sont significativement invoqués, notamment par le *California Cities Gang Prevention Network*. Plusieurs études ont souligné les approches préventives et locales.⁸⁷ La notion d'une « **communauté compétente** » s'insère aussi dans ce cadre conceptuel. Elle vise à équiper les communautés vulnérables afin de mieux répondre aux défis que posent les gangs criminalisés de jeunes en travaillant auprès des familles, des écoles et de la police.

De nombreuses études mentionnent l'importance du développement des compétences individuelles dans la prévention des activités de gangs.⁸⁸ Investir dans les jeunes et les soutenir, eux et leur famille, constituent la clé de la prévention. L'inclusion, plutôt que l'exclusion, est importante comme le démontre le programme mexicain *Jóvenes Jóvenes*.⁸⁹

⁷⁷ Hemmati (2006, pp.13)

⁷⁸ Ribando (2005)

⁷⁹ Ward (2007)

⁸⁰ United Nations Human Settlement Program, (2007)

⁸¹ World Health Organisation (2002, pp.35)

⁸² Shaw (2005, pp.7).

⁸³ White (2007)

⁸⁴ White (2007)

⁸⁵ Hamel (2007)

⁸⁶ Dyke (2007)

⁸⁷ Voir Hagedorn (2007), WOLA, (2006), OCAVI 2006, Vanderschueren & Lunecke (2004).

⁸⁸ White (2007)

⁸⁹ Shaw (2001) and Thornton et al. (2002).

Il faut viser les enfants et les jeunes déjà impliqués dans un gang en leur offrant du soutien à l'éducation, à la formation en emploi, du microcrédit et en créant des emplois afin de leur présenter des solutions économiques de rechange. Il faut aussi leur offrir des services de soutien social, économique et leur donner accès aux soins de santé. Finalement, ils ont besoin de programmes de mentorat ainsi que d'un apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et de leadership.⁹⁰

Plusieurs pratiques offrent aux jeunes la possibilité de jouer un rôle et ainsi de participer activement au travail auprès des gangs de jeunes.⁹¹ En Afrique du Sud, le programme *Breaking the Cycle* donne aux jeunes l'occasion de participer à la stratégie anti-gang, ce qui s'est avéré utile.

La participation des jeunes à la création d'espaces plus sûrs se manifeste par les activités sportives. Il est important de créer des espaces sociaux accueillants et sécuritaires,⁹² ce qui comprend l'attribution d'espaces pour que les jeunes s'y adonnent à des activités récréatives.

L'intégration des jeunes affiliés à un gang, ou la réinsertion dans le cas des jeunes expulsés est aussi un aspect important. Au Québec, des chercheurs ont identifié les communautés culturelles et les défis que pose l'intégration en tant que raisons pour lesquelles de nombreux jeunes trouvent leur appartenance culturelle sous la forme d'un gang. L'accent est mis sur le besoin de mieux comprendre le processus de migration dans la formation de gangs de jeunes.

Il est important d'inclure davantage d'expertise sur la spécificité des communautés culturelles dans la recherche. Ces intervenants auprès des gangs doivent comprendre les particularités des contextes d'où proviennent les jeunes.⁹³

Dans le cas des jeunes expulsés, plusieurs ont passé la majeure partie de leur vie hors de leur pays d'origine. L'intégration a donc été une préoccupation prioritaire pour les décideurs des Caraïbes. On a identifié des obstacles spécifiques à la réinstallation des délinquants expulsés, parmi lesquels un haut taux de chômage, des perspectives limitées pour acquérir de nouvelles compétences, la stigmatisation⁹⁴ de l'expulsion en raison d'activités criminelles et les barrières linguistiques.⁹⁵ De sérieux efforts ont donc été entrepris dans le but d'élaborer des mesures locales de prévention par le biais de partenariats institutionnels à Saint-Kitts-et-Nevis,⁹⁶ à Trinidad-et-Tobago,⁹⁷ et à Haïti, comme nous le verrons plus loin.

Ce chapitre n'est pas exhaustif, mais les pratiques sélectionnées présentent des exemples d'un ensemble d'éléments efficaces tels les partenariats, la valorisation d'habiletés individuelles, le travail en collaboration avec la communauté et le développement de facteurs protecteurs comme l'identité et la confiance en soi.

Les approches en matière de prévention des activités de gangs de jeunes doivent être exhaustives et pérennes aussi longtemps qu'elles sont nécessaires.

Références

Arana, A. (2005). How the Street Gangs Took Central America. *Foreign Affairs*, 84 (3). Retrieved December 10th, 2007, from: www.foreignaffairs.org/20050501faessay84310/ana-arana/how-the-street-gangs-took-central-america.html

Astwood Strategy Corporation. (2004). *Résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002*. Québec : Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Retrieved April 15, 2008 from: [/www2.psepc-sppcc.gc.ca/publications/policing/pdf/gangs_f.pdf](http://www2.psepc-sppcc.gc.ca/publications/policing/pdf/gangs_f.pdf)

Caribbean Community Secretariat (2002). Report Crime and Security. Report submitted for consideration of the conference of Heads of Government. July 4-5th, Guyana.

Chavez, J. (2004). *An Anatomy of Violence in El Salvador*, NACLA Report on the Americas, May/June.

Conseil jeunesse de Montréal. (2006). *La rue mise à nue : prostitution et gangs de rue*, Montréal. Montréal : Conseil jeunesse de Montréal.

⁹⁰ Shaw, M. (2005, pp.7)

⁹¹ Vanderschueren & Lunecke (2004).

⁹² Shaw (2005), White (2007)

⁹³ Dyke (2007)

⁹⁴ The Caribbean Community (2002, pp. 33)

⁹⁵ Arana (2005), Joaquin (2004)

⁹⁶ Returning Nationals Secretariat. Disponible à : www.gov.kn/default.asp?PageIdentifieur=59. [3 mars 2008].

⁹⁷ Le Social Displacement Unit fut fondé en 1999 dans le but de présenter des solutions de rechange à l'itinérance. L'unité offre des programmes destinés aux jeunes à risque élevé comme la réhabilitation des toxicomanes et l'alphabetisation. Disponible à : <http://socialservices.gov.tt/print/printerversion.asp?id=1737> [5 septembre 2007].

- Dowdney, L. (2005). *Neither War nor Peace. international comparisons of children and youth in organised armed violence*. Children in Organised Armed Violence (COAV). Rio de Janeiro, Brasil : 7 Lettras. Retrieved October 10, 2007, from: www.coav.org.br/publique/media/NewAll.pdf
- Dyke, N. (2007). *Le phénomène des gangs de rue : Rapport sur le Forum d'orientation de recherche*, Montréal.
- Garrido, C. (2007), *Bandas Juveniles: Contexto Europeo y Situación en España*, Direccion General de la Polcia de la Guardia Civil, Unidad Tecnica de la Policia Judicial, de Analisis Criminal. International Congress: 'Phenomena in Juvenile Delinquency: New penal forms'. Seville 2007
- Hagedorn, J. (2007). *A world of gangs, armed young men and gangsta culture*, OCAVI.
- Hamel S., Fredette, C. (2006). *Le phénomène des gangs*. Montreal: Centre québécoise de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité. Retrieved January 18th, 2008, from: www.crpspc.qc.ca/default.asp?fichier=etat_texte_synthese_06.htm - 104k
- Haymoz, S. (2007) Gangs et délinquance juvénile. *Revue Suisse de criminologie*, (32).
- Hemmati, T. (2006). The nature of Canadian Urban gangs and use of their firearms.
- Immigration and Naturalization Service, Justice (1995). *Administrative Deportation Procedures for Aliens Convicted of Aggravated Felonies Who are Not Lawful Permanent Residents*. United States: US Citizenship and Immigration Services. Retrieved January 25th, 2008 from: www.uscis.gov/propub/ProPubVAP.jsp?dockey=ca467187a20b97d61d34b10e1fe29adc
- Immigration and Refugee Board of Canada. Legal and Policy References. Canada: Immigration and Refugee Board of Canada. Retrieved January 25th, 2008, from: www.cisr-irb.gc.ca/en/references/index_e.htm
- Jones D., Roper V., Stys Y., Wilson C. (2004). *Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC*, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Ottawa. Retrieved November 7th, 2007 from: www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r161/r161_f.pdf
- Klein M. W. (2007). *The American Street gang: its nature, prevalence and control*. USA: Oxford University Press.
- Klein M. W., Maxson C. L. (2006). *Street gangs patterns and policies*. USA: Oxford University Press.
- Klein M, Maxson, H-J., & Weitekamp, Eg.M. (Eds.) (2001). *The Eurogang Paradox: Street Gangs and youth groups in the U.S. and Europe*. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- Legislation Session 5th Session, 37th Parliament (2004). *Bill M 204-2004*. Retrieved April 15, 2008, from: www.leg.bc.ca/37th5th/1st_read/m204-1.htm
- Levitt S. D., & Venkatesh S. A. (2000). An Economic Analysis of a Drug-Selling Gang's Finances. *Quarterly Journal of Economics*, 115, 755-789.
- Liebow, E. (1967). *Tally's Corner: A Study of Negro Streetcorner Men*, Boston: Little, Brown and Co.
- Misir, P., (2007). Government tackling globally-rooted crimes. Guyana Government Information Agency. In United Nation Office on Drugs and Crime. *Crime, Violence, and Development: Trends, Costs, and Policy Options in the Caribbean*. Report No. 37820.
- Mogensen, M. (2005). Corner and Area Gangs of Inner-City Jamaica. In Dowdney L. (2005) (Eds.), *Neither War nor Peace : International comparisons of children and youth in organised armed violence*. Children and youth in Organised Armed Violence (COAV).
- Moore J. W. (1978). *Homeboys: Gangs, Drugs and Prison in the Barrios of Los Angeles*. Philadelphia: Temple University Press.
- National Crime Prevention Centre (2007). *Youth Gangs in Canada: What do we know?*. Canada: Public Safety Canada.

- National Youth Gang Center. *Frequently Asked Questions Regarding Gangs*. National Youth Gang Center. Retrieved October 31, 2007 from: www.iir.com/nygc/faq.htm#q1
- Nielan, B. (2007), *Executive Summary: Transnational Youth Gangs in Central America, Mexico and the United States*. New York.
- Observador Latinoamericana de armas de fuego: www.comunidadessegura.org/?q=es/node/31102
- Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. (2006). *Highlights of the 2004 National Youth Gang Survey. Fact Sheet* April 2006 /1. USA: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. Retrieved January 16, 2008, from: www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojjdp/fs200601.pdf
- Organisation of American States. (OAS) (2007). *Definición y Categorización de Pandillas* Subsecretaría de Seguridad Multidimensional. Departament de Seguridad Publica. Retrieved November 9, 2007, from: www.flacso.cl/flacso/main.php?page=noticia&code=1533.
- Pan American Health Organisation. (2002). *Risk Factors for Gang Involvement*. Retrieved October 25, 2007, from: www.paho.org/common/Display.asp?Lang=E&ReclD=4503
- Pauls, M. Hornick, J. (2005). *Youth Gangs in Canada. A preliminary review of programs and services*. Canada : Canadian Research Institute for law and the Family.
- Petterson P.J., Jamaican Prime Minister address to the S. Lucian Parliament on 1 July 2004. In United Nation Office on Drugs and Crime (2007) .
- Ribando C. (2005), *Gangs in Central America*, CRS Report for Congress, p. 2. Retrieved November 8, 2007, from: <http://fpc.state.gov/documents/organization/47140.pdf>
- Rosenblat (2007). *Definición y clasificación de Pandillas*. Internacional congreso : Phenomena. Juvenile Delinquency : new Penal forms, 6-7 Novembre, Seville, Spain.
- Santicruz Maria L., Concha, A. (2002), *Barrio adentro: la solidaridad violenta de las Pandillas*. El Salvador: Instituto Universitario de Opinión Publica, JUDOP.
- Sharp, C., Aldridge, J., & Medina, Juanjo, M. (Eds), (2006). *Delinquent youth groups and offending behaviour: findings from the 2004 Offending, Crime and Justice Survey*. London: Home Office. Retrieved November 8, 2007, from; www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs06/rdsolr1406.pdf
- Solis Rivera Guillermo, L. (2007), *Pandillas Juveniles y Gobernabilidad Democrática en América Latina y el Caribe*, Memoria del Seminario Madrid, 16 y 17 de abril 2007, FLACSO.
- Standing, A. (2005). *The threat of gangs and anti-gangs policy: Policy discussion paper*. South Africa: Institute for Security Studies Paper 116.
- Sullivan, M.. (1989). *Getting Paid: Youth Crime and Work in the Inner City*. Ithaca, NY: Cornell University Press.
- Thornton, T.N., Craft, C.A, Kahlberg, L.L., Lynch, B.S., & Baer, K. (2002) *Best Practices of Youth Violence Prevention. A Source Book for Community Action Atlanta* : Centers for Disease control and Prevention. National Center for Injury Prevention and Control.
- Tichit, L. (2003). *Gangs juvéniles et construits ethniques dans le contexte américain*. *Criminologie*, 36 (2) : 61.
- Trasher, F. (1927). *The Gang. A study of 1313 gangs in Chicago*. Chicago: University of Chicago Press.
- United Nations Human Settlement Programme (2007). *Enhancing Urban Safety and Security*. Global Report on Human Settlements 2007. UK: Earthscan.
- United Nations Office on Drugs and Crime (2007), *World Drug Report*. United Nations Office on Drugs and Crime.
- Vanderschueren, F., & Lunecke, A. (2004). *Prevención de la Delincuencia Juvenil: Análisis de experiencias internacionales*. Molina Flores: Gobierno de Chile.

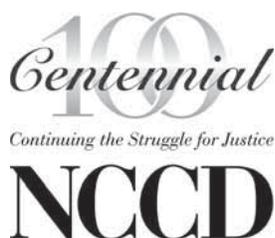
- Ward, C. (2007). *It feels like it's the end of the world, Cape Town Youth talk about gangs and community violence*. ISS Monography series, 136. South Africa: Institute of Security Studies.
- Washington Office on Latin America (WOLA) (2006). *Youth Gangs in Central America: Issues in Human Rights, Effective Policing, and Prevention*. Washington: Washington Office on Latin America.
- Weerman F. M. (2005). Identification and self-identification: Using a survey to study gangs in the Netherlands. In Decker S. H., & Weerman F. M. (Eds.), *European Street Gangs and troublesome youth groups: Finding from the Eurogang research Program*, (pp. 165-88). Walnut Creek: Altamira Press.
- White, R. (2007). *Anti-Gang Strategies and Interventions*. Perth, University of Tasmania for the Australian Research Alliance for Children and Youth.
- Whyte W. (1993). *Street Corner Society: The Social Structure of an Italian Slum* (4th ed.), Chicago: University of Chicago Press.
- World Health Organisation (2002). *World Report on Violence and Health*. World Health Organisation.

ÉLABORATION DE STRATÉGIES ET DOCUMENTATION DE BONNES PRATIQUES

CALIFORNIA CITIES GANG PREVENTION NETWORK, ÉTATS-UNIS

Description

La violence des gangs pose un défi dans plusieurs communautés de l'État de la Californie. Le *California Cities Gang Prevention Network* (Réseau de prévention des gangs des villes de la Californie) a été établi en 2006 par la *National League of Cities* (Ligue nationale des villes, NLC), l'*Institute for Youth, Education, and Families* (Institut pour les jeunes, l'éducation et la famille) et le *California-based National Council on Crime and Delinquency* (Conseil national sur la criminalité et la délinquance de Californie, NCCD). Ce réseau rassemble les représentants d'autorités locales, la police, les directeurs d'écoles et les dirigeants communautaires et vise à identifier et partager des stratégies efficaces pour réduire et prévenir l'affiliation à des gangs et la violence. Cette initiative cible les jeunes vivant dans des communautés exposées à la violence et à l'activité de gangs. Treize villes y participent : Fresno, Los Angeles (San Fernando Valley), Oakland, Oxnard, Richmond, Sacramento, Salinas, San Bernardino, San Francisco, San Diego, San Jose, Santa Rosa et Stockton.



Objectif :

Créer un réseau dynamique d'apprentissage entre partenaires de 13 villes californiennes.

L'initiative a aussi pour objectif :

- D'être proactive sur la question des gangs de façon à ce que les politiques fondées sur la crainte ne détournent pas les fonds destinés aux infrastructures essentielles (écoles, police, services auprès des enfants et des jeunes) vers les services correctionnels ou des mesures draconiennes.
- De réduire la violence et la victimisation liées à l'activité de gangs au moyen d'une approche à trois volets : *mettre un frein* à la violence et à la victimisation, *intervenir* auprès de ceux qui sont sur le point de s'affilier à un gang et *prévenir* la participation aux gangs par la promotion du bien-être individuel et communautaire.
- D'établir ou d'améliorer la collaboration dans chaque ville qui a recours à une approche équilibrée en matière de prévention, d'intervention et de suppression et qui implique les autorités municipales et les parties prenantes locales.
- D'identifier et de documenter des pratiques efficaces en termes de programmation et de politiques.
- D'identifier les politiques étatiques et fédérales qui peuvent soutenir des pratiques communautaires efficaces.

Élaboration et mise en oeuvre

Le projet a été élaboré dans l'idée de consolider les communautés. Chaque ville forme une équipe d'intervenants locaux (responsables municipaux, policiers, administrateurs d'écoles et autres intervenants) qui se rencontre régulièrement afin d'améliorer les approches collaboratives, d'apprendre d'autres villes, de documenter des pratiques efficaces et de diffuser les leçons qui permettent d'étayer les politiques aux échelons local, étatique et national. Le financement couvre la période 2006-2009 et comprend des activités de projet comme :

- La tenue de deux rencontres par an en plus des conférences téléphoniques entre les chefs d'équipe pour partager les succès et les défis rencontrés.
- L'organisation d'une banque de ressources pour permettre une assistance mutuelle.
- Le développement de sous-réseaux consacrés à un sujet spécifique entre les villes participantes
- La création d'un comité consultatif à l'échelon de l'État avec des représentants des secteurs de la santé, de la justice pénale, de l'agence d'État, du milieu législatif, des services, du financement et du secteur des groupes de défense d'intérêts.
- La production de bulletins mensuels et de deux « documents stratégiques » annuels.
- La recommandation de changements de politiques au niveau étatique et fédéral dans le but de favoriser les efforts locaux par le biais d'un comité consultatif.
- Une évaluation de la documentation.

Le leadership au sein du réseau est assuré par deux organismes qui collaborent étroitement, le **NLC's Institute for Youth, Education and Families (YEF Institute)** et le **NCCD**. Le réseau reçoit son financement sous forme de subventions de la part du *California Endowment*, du *California Wellness Foundation*, du *Evelyn and Walter Haas, Jr. Fund*, de l'*East Bay Community Foundation*, et du *Richmond Children's Fund*.

Résultats

Jusqu'à maintenant, l'activité principale du réseau a consisté à élaborer des plans d'action locale en matière de prévention d'activités de gangs pour chaque ville. Ces plans combinent prévention, intervention et mesures de respect de la loi.

La troisième rencontre de tous les membres d'équipes s'est tenue à Los Angeles, les 28 et 29 février 2008. Une centaine de représentants des 13 villes membres y ont assisté. Parmi les participants, on retrouvait les maires, les membres de conseils municipaux, des chefs de services de police, des représentants d'organismes et des prestataires de services sociaux du domaine communautaire et confessionnel.

L'efficacité du California Cities Gang Prevention Network est particulièrement redevable au fait que les pratiques élaborées pour chaque ville sont facilement transférables en raison des similarités que présentent ces villes.

Les objectifs que se sont fixés les villes sont traités adéquatement grâce à l'assistance du réseau qui forme une « communauté d'apprentissage » fondée sur l'échange.

Même si 15 à 20 autres villes ont exprimé leur intérêt à se joindre au réseau, les participants actuels préfèrent restreindre le nombre aux 13 villes participantes dans le but de préserver l'ouverture des échanges.

Leçons apprises

Les leçons énumérées ci-dessous sont citées par M. Calhoun :

- Il faut assurer le leadership du maire dans la conceptualisation et la validation des changements, s'ils s'avèrent nécessaires.
- Le besoin d'une stratégie et non d'un programme. Il est important que la municipalité élabore une stratégie intersectorielle à multiples volets afin de pouvoir intégrer la prévention, l'intervention et le respect de la loi. Aucun programme ne peut tout résoudre à lui seul. La stratégie doit faire intervenir tous les secteurs, et il faut développer un sentiment de responsabilité collective.
- Intimité : les jeunes doivent savoir que l'on prend soin d'eux et que l'on fait appel à eux. Bien que l'accent mis sur les changements structuraux soit important, la vie intime l'est également, sinon plus.

Sources

California Gang Prevention Network (2008). Disponible à : www.californiacitiesgangpreventionnetwork.org/Home.htm [31 mars 2008].

Correspondance par courriel avec Michael Karpman, Chargé de programme, Outreach Institute for Youth, Education, and Families, National League of Cities, avril 2008.

National Council on Crime and Delinquency
www.nccd-crc.org/nccd/n_index_main.html

National League of Cities (2008). The California Cities Gang Prevention Network. Gang Prevention Peer Networks. Disponible à : www.nlc.org/IYEF/safety/gang/networks.aspx [31 mars 2008].

National League of Cities Institute for Youth, Education and Families : www.nlc.org/IYEF/

Entretien téléphonique avec John Calhoun, 15 avril 2008.

Wolf, A, Silva, F., et Calhoun, J. (mars 2008). The California Cities Gang Prevention Network Bulletin 10. National League of Cities, Institute for Youth, Education and Families, and National Council on Crime and Delinquency.

Contact

M. John Calhoun, Conseiller en chef
Institute for Youth, Education, and Families, National League of Cities
1301 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004
Tél. : (703) 442-0318
Courriel : hopematters@verizon.net

Autre exemple :

Municipal Network on Disconnected Youth

Le *Municipal Network on Disconnected Youth* (MNDY) du NLC est une communauté de représentants élus et de cadres supérieurs des conseils municipaux à la grandeur des Etats-Unis qui échangent des connaissances et se concentrent sur le développement d'échanges entre systèmes dans le but de réembaucher de jeunes adultes âgés entre 16 et 24 ans au chômage, n'allant pas à l'école et ne disposant d'aucun soutien communautaire.

Pour plus d'informations sur le MNDY, consulter le site Internet de l'Institut YEF à : www.nlc.org/iyef.

COAV CITIES PROJECT AND YOUTH PARTICIPATION SURVEY, AFRIQUE DU SUD

Description

Le *COAV Cities Project* s'occupe des jeunes Sud-africains impliqués dans un gang. Le Cap est l'une des villes qui participent au projet lancé par l'ONG brésilienne *Viva Rio*. COAV ou *Children and Youth in Organized Armed Violence* (Enfants et jeunes impliqués dans la violence armée organisée) a fait ses débuts à l'occasion d'une étude comparative menée dans dix pays, analysant le phénomène des jeunes impliqués dans la violence armée organisée.⁹⁸ En Afrique du Sud, cette étude a examiné le cas des gangs de rue et a été menée par l'*Institute for Security Studies* (Institut pour les études sur la sécurité, ISS) en 2003-2004. En 2005, à titre de suivi, *Vivo Rio* a demandé à l'ISS de participer à un projet impliquant plusieurs villes en vue d'une coopération internationale, le **COAV Cities Project**.

Objectif :

Travailler auprès des décideurs locaux dans le but de prévenir le recrutement de jeunes par les groupes armés.

Élaboration et mise en œuvre

L'homicide représente la principale cause de mort non naturelle au Cap et parmi plus de la moitié de la population de la province âgée de moins de 30 ans; la participation aux activités de gangs de jeunes est donc une question préoccupante. Le *COAV Cities Project* a fait appel à plusieurs intervenants dans le but d'améliorer les programmes et les politiques concernant l'implication des enfants et des jeunes au sein des gangs. Un groupe de travail du Cap Occidental a été formé afin d'élaborer des mesures à cet égard. En raison de la nature des relations intergouvernementales en Afrique du Sud, le projet s'est concentré sur la province du Cap occidental et pas uniquement sur la ville du Cap. L'une des principales approches dans l'élaboration de solutions a consisté à **favoriser la participation des enfants et des jeunes**.

Les membres du groupe de travail sont des bénévoles recrutés parmi les universitaires ainsi que les représentants d'organismes de la société civile et du gouvernement qui se rencontrent une fois par trimestre. Les membres partagent leurs progrès et les obstacles qu'ils rencontrent avec les responsables des villes participant au groupe de travail. Le financement des projets est obtenu auprès d'organismes locaux de recherche comme l'ISS et d'organismes gouvernementaux.

Un projet important entrepris par le groupe de travail, le *Child Participation Study* (Ward, 2007), cherche à impliquer les enfants dans le processus de recommandation des politiques sur la façon de traiter le problème des gangs dans la ville du Cap et la province du Cap Occidental. Le projet a recours à une méthodologie reconnaissant les pratiques de recherche conformes à la déontologie en relation avec la participation des jeunes. Pour les besoins de l'étude, quatre communautés ayant un niveau élevé d'activité de gangs ont été sélectionnées. Deux sont constituées de personnes de couleur et deux de personnes noires.

Dans chaque communauté, on a choisi au hasard une école primaire et secondaire invitées à participer. On a ensuite sélectionné des groupes de dix garçons et dix filles pour chacune des 6^e, 9^e, et 11^e années, tandis que les enfants n'allant pas à l'école ont été interviewés dans les Centres de soins pour les jeunes ou dans les refuges pour sans-abris.

Au total, 282 enfants ont été consultés dans 30 groupes types. L'idée de constituer ces groupes consistait à mettre les enfants à l'aise et à ne pas les intimider par une trop grande présence d'adultes. Les enfants étaient séparés par sexe pour qu'ils puissent parler ouvertement de questions liés à la différence des sexes concernant l'exposition à la violence.

⁹⁸ Voir : www.coav.org.br

Des chercheurs sur le terrain spécialement formés parlant l'anglais, l'afrikaans et le *isixhosa* ont demandé aux enfants de décrire comment ils étaient affectés par la violence et plus particulièrement par l'activité de gang dans leur communauté. On leur a demandé de discuter des raisons pour lesquelles des gens se joignent aux gangs et ce qu'ils pensaient être des interventions essentielles auprès d'enfants impliqués dans des gangs. Le rapport final, intitulé *It Feels Like It's the End of the World': Cape Town's Youth Talk about Gangs and Community Violence* (On dirait la fin du monde; les jeunes du Cap nous parlent de gangs et de violence dans la communauté) a été publié en juillet 2007.

Au même moment, le *COAV Cities Project* a organisé une **série d'ateliers** en collaboration avec le gouvernement et les organismes de la société civile sur des questions précises dans le but de formuler des recommandations pour les politiques. Selon le coordinateur du projet, les ministères des gouvernements provincial et national se sont montrés réceptifs. **Les opinions des enfants et des adultes ont été intégrées dans un ensemble de recommandations sur les politiques de la ville du Cap et de la province du Cap-Occidental.** Celles-ci ont été rendues publiques en décembre 2007 au cours d'un colloque sur la violence armée organisée.

Résultats

Les participants ont parlé du niveau élevé de violence dans leur vie quotidienne et ont souligné la pauvreté et le manque de perspectives dans leur communauté ainsi que le besoin de créer de l'emploi.

Tous les groupes ont demandé des améliorations de la part des institutions gouvernementales : élimination de la corruption dans les services de police et plus grande efficacité de la police lors de la commission d'un crime; en ce qui a trait au système de justice, ne pas accorder de liberté sous caution dans les cas d'infractions avec violence; enfin, relativement aux services correctionnels, un recours moindre à l'emprisonnement qui mène souvent à une plus grande participation aux activités de gang.

Selon la coordinatrice Cheryl Frank, plusieurs éléments de ces recommandations existent sur papier, mais leur mise en œuvre fait face à des défis. Des articles ont été rédigés pour chacun des sept ministères gouvernementaux soulignant les obligations en cours et les mandats (relatifs à la législation et à leurs propres plans stratégiques), et l'accent a été mis sur de nouvelles recommandations. On a aussi identifié les lacunes à combler en matière de collaboration entre les ministères et de qualité des programmes destinés aux jeunes.

En signe de succès, mentionnons l'annonce faite par le ministère de la Sécurité de la province à l'effet qu'il révisera ses stratégies anti-gangs dans le but d'envisager le phénomène de façon globale et préventive plutôt que d'utiliser le modèle basé sur l'exécution de la loi, le maintien de l'ordre et la justice pénale.⁹⁹

Dans l'ensemble, le travail du *COAV Cities Project* s'est révélé important dans la conscientisation des participants et des dirigeants locaux à l'égard de la participation des enfants aux gangs de jeunes. Le groupe de travail considère que son rôle consiste à promouvoir la mise en œuvre des politiques.

De plus, en 2008, le *Cities Project* constituera une base de données de toutes les activités des ONG en prévention, en intervention précoce, en déjudiciarisation et en réinsertion. Avec ces informations, le projet pourra accroître la collaboration, améliorer la prestation de services et évaluer l'efficacité des programmes.

Leçons apprises

- Il est essentiel d'encourager la participation des enfants et des jeunes et d'écouter leurs points de vue sur des sujets qui marquent profondément leur vie.
- Cependant, ces approches doivent assurer le respect de normes éthiques.

⁹⁹ Voir : André Standing (2005). The threat of gangs and anti-gangs policy: Policy discussion paper. ISS Paper 16. August.

Sources

Correspondance par courriel avec Cheryl Frank, Coordinatrice de COAV Cities Project, Directrice administrative, RAPCAN, ancienne Conseillère en chef des recherches à l'Institute for Security Studies.

Frank, C. (2005). Young Guns: Children in organised armed violence. *SA Crime Quarterly*. No. 14. December. pp. 11-14.

Moriconi, L.H. (2008). "Cape Town experts review policy for gangsterism," *Comunidad Segura*, 28 janvier. Disponible à : www.comunidadsegura.org/?q=en/node/37973 [31 mars 2008].

Vivo Rio (2005). Concept Paper, Cities Project: disarmament, demobilization and reintegration for children and youth in organized armed violence and situations of post conflict. Disponible à : www.coav.org.br/publique/media/4%20cities%20ddr%20concept%20paper.doc [31 mars 2008].

Ward, C.L. (2007, July). 'It Feels Like it's the End of the World': Cape Town's Youth Talk about Gangs and Community Violence. *ISS Monograph Series*. No. 136.

Contact

Mme Cheryl Frank, Coordinatrice COAV Cities Project et Directrice administrative, Resources Aimed at the Prevention of Child Abuse (RAPCAN)
Tél. : +27 (0) 21 712 2330
Courriel : cheryl@rapcan.org.za
www.rapcan.org.za

Autre exemple :

D'autres villes que Le Cap sont impliquées dans *COAV Cities Project* : Niterói, Brésil; Medellin, Colombie; et Zacatecoluca, Salvador.

GANGS ET DÉLINQUANCE, CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL, INSTITUT UNIVERSITAIRE (CJM-IU), MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA

Description

Le projet *Gangs et délinquance* est l'une des pratiques de pointe du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU). Le programme a été élaboré en 1998, en partie pour répondre à une enquête menée auprès de personnes travaillant avec les jeunes dans les centres jeunesse de Montréal. Des 165 praticiens interrogés, 83 % ont mentionné que des jeunes affiliés à un gang étaient présents ou très présents dans leur environnement quotidien de travail. De plus, 90 % ont affirmé qu'ils ne se sentaient pas équipés pour faire face aux questions liées aux gangs ou aux jeunes affiliés à des gangs.

Objectif :

Établir un partenariat entre les administrateurs, les chercheurs et les intervenants dans le but de mieux réagir au phénomène de gangs de jeunes.

Élaboration et mise en œuvre

La pratique de pointe – Gangs et délinquance s'est fixée cinq domaines d'activité :

- Observer les sources provenant des médias liées aux activités de gang
- Observer à l'interne les événements liés aux activités des gangs dans le cadre du travail du CJM-IU
- Offrir un soutien direct ou indirect dans le cas d'événements liés aux gangs dans le cadre des travaux du CJM-IU
- Offrir un soutien direct ou indirect à ceux qui travaillent auprès des gangs ainsi qu'aux équipes qui travaillent auprès des jeunes à risque ou des jeunes affiliés à un gang
- Veiller à l'échange d'information entre le Service de police de Montréal (SPVM) et le CJM-IU à propos des adolescents et des tierces victimes, témoins et associés aux gangs criminalisés.

Le CJM-IU a créé les Pratiques de pointe en 1997. Une « pratique de pointe » est une activité structurée de haute qualité qui procède à partir d'objectifs clairement définis dans un cadre formel et collaboratif qui relie les administrateurs, les praticiens et les chercheurs afin d'engendrer des connaissances et de nouveaux moyens de prévenir et de combattre la violence chez les jeunes. Une activité doit répondre à neuf critères afin de se qualifier en tant que « pratique de pointe » : 1) elle doit avoir pour thème la violence chez les jeunes, 2) elle doit disposer d'une base en intervention spécialisée sur la violence chez les jeunes, 3) elle doit être appuyée par des informations et de la recherche appropriées, 4) l'organisme doit assurer la viabilité du développement par un travail d'équipe, 5) le projet doit être bien compris à tous les niveaux, 6) l'action doit être intégrée dans la programmation normale et il faut assurer que les actions sont intégrées dans les activités des personnes travaillant directement auprès des jeunes, 7) les activités doivent être entreprises en collaboration avec le service psychosocial et le service de réinsertion, ainsi qu'avec les partenaires des secteurs de l'éducation, de la justice, de la police et des centres communautaires locaux, 8) le personnel doit être formé et 9) les résultats doivent être publiés dans des revues professionnelles et scientifiques.

L'une des principales activités de *Gangs et délinquance* a consisté à former des intervenants, y compris ceux qui travaillent dans les centres jeunesse de Montréal. La formation a été conçue afin de répondre aux défis communs auxquels sont confrontés ceux qui travaillent auprès des jeunes affiliés aux gangs. Souvent, ces intervenants sont minés par les inquiétudes et l'insécurité qui peuvent susciter un sentiment d'impuissance et d'incompétence. Nombreux sont ceux qui ne comprennent pas l'importance qu'occupe le gang dans la vie d'un adolescent, et ils peuvent ignorer une information importante pour leur travail et ne pas cerner les objectifs et les pratiques les plus pertinents. Face à ces questions complexes liées à l'activité de gang, plusieurs praticiens ne savent pas très bien quel est leur rôle et s'épuisent rapidement. La formation vise donc à accroître leur confiance étant donné les défis inhérents à leurs activités et à leur apporter des informations et une formation qui leur permettront d'améliorer leur travail.

Gangs et délinquance offre donc une formation fondée sur la recherche, qui comprend des informations utiles de même que des renseignements spécialisés en fonction de la clientèle du quartier, puisque la composition des gangs varie d'une zone à une autre de Montréal. La formation vise à démystifier la notion de gangs auprès des praticiens.

On demande à ces derniers de tenir compte de leurs perceptions des gangs sur la qualité de leur travail et de garder à l'esprit leur objectif de venir en aide aux jeunes et non de lutter contre les gangs. La formation présente les gangs de jeunes en mettant l'accent sur le jeune qui appartient à un gang ou qui y est affilié plutôt que sur le mode de fonctionnement du gang en tant que groupe.

Une agente de formation a la responsabilité d'assister le travailleur pendant un certain temps en lui offrant la formation, la supervision, des indications et une assistance lors de l'élaboration du projet. La supervision et le soutien sont conçus en vue d'aider le praticien à intégrer les connaissances et à perfectionner sa pratique. La formation vise à assurer que l'on répond aux besoins du praticien, qu'il éprouve un sentiment d'appartenance et qu'il se sent soutenu dans son travail. Elle souligne l'importance de la collaboration et vise à l'amener à prendre le contrôle par lui-même en le dotant des connaissances et des aptitudes à prendre son travail en charge tout en reconnaissant son autonomie et son expertise. On espère que le praticien sera en mesure de mieux profiter de son travail, puisqu'il(elle) sera mieux équipé(e) pour travailler auprès des jeunes affiliés à un gang.

Résultats

Les recherches au CJM-IU ont permis de sensibiliser au fait que les communautés peuvent jouer un rôle important en ce qui concerne l'affiliation de jeunes à un gang. L'observation a permis de constater le besoin d'effectuer des recherches plus avancées dans le but de venir en aide aux communautés afin qu'elles jouent un rôle dans la prévention d'activités de gang.

Le CJM-IU a été consulté pour la création de *Gangs de Rue: Agissons Ensemble! Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010*.

Sources

Correspondance par courriel avec Chantal Fredette, mai 2008.

Fredette, C. (2005). *Gangs et Délinquance: Une pratique de pointe du CJM-IU, Offre de services 2005-2008*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal Institut universitaire.

Hamel, S. and Fredette, C. Le développement de la Pratique de pointe Gangs au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire : Exemple heureuse entre la gestion, l'intervention et la recherche. Disponible à : www.ctreq.qc.ca/docs/activites/colloques-du-ctreq/colloque-2004/694_fr.pdf [15 avril 2008].

TRAVAIL AUPRÈS DES GANGS DE JEUNES

EL PROGRAMA JÓVENES JÓVENES, MEXIQUE

Description

Créé en 1998 par le gouvernement de Nuevo León au Mexique, le programme Jóvenes Jóvenes, qui cible les gangs, constitue une partie du Programme intégré de développement familial de l'État (Desarrollo Integral de la Familia). La région métropolitaine de Monterrey compte plus de trois millions d'habitants et l'État du Nuevo León 1 446 gangs de jeunes. Le programme vise à présenter des perspectives pour les jeunes. Se fondant sur la méthodologie du Midcity Projects employée dans les régions de Chicago et de Boston, il cherche à transformer les activités antisociales des gangs en activités favorables à la société.

Objectifs :

- Soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'éducation et de formation qui correspondent aux intérêts des jeunes ainsi qu'aux problèmes auxquels ils sont confrontés.
- Présenter aux gangs qui affichent des comportements antisociaux des activités productives mettant l'accent sur le développement personnel et les perspectives économiques, tout en permettant aux jeunes de développer leur potentiel.

Élaboration et mise en œuvre

Le programme vise à promouvoir le développement général des jeunes, à changer leurs objectifs et à éliminer le besoin de participer à des activités de gang. On espère ainsi les inciter à participer à des activités productives au sein de la communauté et à renforcer leur développement personnel.

Le gouvernement considérait les membres de gangs comme de jeunes personnes délaissées et a cherché à leur offrir des occasions de se développer, de promouvoir leur insertion à l'éducation et au travail et à revitaliser des espaces publics, présenter des activités éducatives et organiser des activités sportives. La méthodologie suit les étapes suivantes :

- On effectue une recherche initiale de collaborateurs des domaines public et privé afin de former un **registre systématique des groupes de jeunes et une carte indiquant leur localisation**. À l'aide des conseils des municipalités des quartiers affectés, on mène une recherche sur le terrain dans le but d'entamer un dialogue informel avec des membres de gangs locaux. Une fois les gangs identifiés, on cible les quartiers selon un ensemble de critères : les gangs identifiés, la consommation de drogues, le nombre de délinquants juvéniles, le nombre d'infractions et la présence de graffitis.
- On procède à un **diagnostic local de chaque quartier** afin d'analyser les caractéristiques sociales des familles qui y résident.
- **On entreprend des discussions et un réseautage auprès des gangs** pour déterminer un programme d'activités au cours d'une année, en fonction des intérêts du groupe. Cette étape est essentielle à la méthodologie.
- On établit un plan de travail en fonction des programmes convenus. L'équipe de projet établit des **contacts avec les partenaires des domaines privé et public** engagés dans le projet.
- **La mise en œuvre du programme implique la participation des gangs** Les activités sont ouvertes à tous et comprennent : des activités culturelles (entre autres, musique, danse, peinture de fresques et théâtre), des activités écologiques (reboisement) ou des services communautaires (rénovation d'écoles, aménagement d'espaces publics). Ces activités offrent aux membres de gangs une occasion de réfléchir sur eux-mêmes, ainsi que de l'éducation sur des thèmes comme l'estime de soi, la famille, la sexualité, la prévention de la toxicomanie et les objectifs de vie. Ces réflexions sont suscitées dans le cadre d'une approche participative et non à l'occasion d'un exposé didactique.
- À la fin de l'année, une évaluation du projet a été réalisée.

L'équipe du projet travaille aussi auprès des familles afin de prévenir la création de gangs. Parmi les partenaires de 2004, citons : Le Programme intégral de développement familial de Monterrey, l'Apodaca - Plan Vive, Santa Catarina, San Nicholas, Escobedo, Guadalupe, ainsi que le secteur de la Sécurité publique et de prévention du crime de Nuevo León.

Résultats

Au cours des quatre premières années d'exercice, le programme Jóvenes Jóvenes a identifié et couvert 12 516 jeunes membres de 119 quartiers au sein de 8 municipalités. Des 718 gangs (soit 49,7 % du nombre total) auxquels une assistance a été donnée, 265 se sont démantelés à la fin de 2001. Les particuliers ont choisi de poursuivre d'autres objectifs comme se trouver du travail, fonder une famille ou prévoir leur avenir, ce qui signifie une diminution de 37 % des gangs touchés par le programme.

En 2003, quelques exemples des services fournis comprenaient :

- 5 138 causeries informatives sur des sujets d'intérêt pour les jeunes
- 1 698 activités sportives formelles et informelles
- 354 projets de revitalisation
- 204 projections de films informatifs ou exprimant un message
- 198 activités culturelles soulignant les traditions mexicaines
- 13 projets bénévoles au profit de la communauté

Par ailleurs, 337 jeunes se sont joints à des ligues, des associations ou des clubs sportifs préexistants et intégrés à la communauté plutôt que de participer à des gangs.

Malgré ces succès, un petit nombre de gangs est engagé dans des activités criminelles et demande une plus grande attention de la part des responsables du maintien de l'ordre.

Leçons apprises

- Selon le Directeur du Programme de développement intégré des familles, le plus important aspect de *Jóvenes Jóvenes* réside dans le fait que **les activités sont fondées sur les intérêts et les préférences des jeunes, ce qui est rendu possible par une démarche participative.**
- Le succès général du projet est aussi en partie redevable au fait qu'il disposait des **ressources nécessaires** afin de mettre en œuvre ses activités et à son soutien apolitique.
- Il est important de noter que le projet a été élaboré dans un État du Mexique qui présente des conditions économiques avantageuses.

Sources

Gobierno del Estado de Nuevo León (2004, 4 mars). *Mensaje del C. Directora General del DIF Nuevo León*, Profra. Gabriela Calles de Guajardo. Sala de Prensa. Disponible à : www.nl.gob.mx/?Article=15502&ArtOrder=ReadArt&P=leerarticulo&Page=1 [31 mars 2008].

Gobierno del Estado de Nuevo León (2003, 26 mai). *Sistema para el Desarrollo Integral de la Familia (D.I.F.). Sala de Prensa: Informe Anual de Cuenta Pública de Organismos Paraestatales 2002*. Disponible à : www.nl.gob.mx/?Article=10413&ArtOrder=ReadArt&P=leerarticulo&Page=1 [31 mars 2008].

Vanderschueren, F. and Lunecke, A. (2004). *Prevención de la Delincuencia Juvenil: Análisis de experiencias internacionales*. Molina Flores: Gobierno de Chile.

Contact

M. Juan Antonio Contreras Melin, Criminologo, Jefe de Atencion a Menores en Riesgo /
Programa Jovenes Jovenes
Tél. . + (52) 81 2020 8701 y 00
Courriel : juan.contreras@mail.nl.gob.mx
<http://dif.nl.gob.mx>

INSERCIÓN SOCIO LABORAL DE JÓVENES DE ILOBASCO, SALVADOR

Description

L'ONG *Moje* a été fondée en 1994 dans la petite municipalité de Ilobasco au Salvador afin de réduire la délinquance et la participation à des activités de gangs en créant des perspectives d'avenir pour les jeunes. En 1996, l'organisme a débuté auprès de jeunes associés à un gang et de jeunes à risque par le biais de *Inserción socio laboral de jóvenes de Ilobasco*, qui a poursuivi ses activités entre 1996 et 2002 pour s'attaquer au problème de la violence de gang en aidant les jeunes à mener une vie productive tout en transformant l'attitude de la communauté envers eux.

En 1998, le niveau de violence juvénile à Ilobasco était l'un des plus élevés au Salvador. Entre 1997 et 1998, plus de 50 jeunes ont été tués à cause de la violence entre pandillas ou maras, et plus de 1 000 jeunes ont été directement ou indirectement impliqués dans cette violence.

Objectif :

Réduire la violence juvénile à Ilobasco en aidant les jeunes affiliés à un gang à développer des attitudes sociales et saines à l'égard de la vie et mettre celles-ci en pratique pour réintégrer la société et trouver un emploi.

Élaboration et mise en œuvre

Le programme a été établi en fonction d'une approche qui considère la violence comme un problème causé par plusieurs facteurs et nécessite des solutions de rechange ainsi que la participation de plusieurs intervenants de la société.

Moje considère que la violence est un comportement acquis et que les jeunes peuvent cesser d'être violents. De plus, selon l'organisme, les membres de gangs ne doivent pas être perçus comme des criminels et les jeunes impliqués dans des gangs font face à des situations économiques et familiales difficiles et sont souvent marginalisés, ce qui les conduit à rechercher leur place au sein d'un gang.

Le programme a visé à offrir un espace pour la socialisation, soutenir les jeunes ayant sombré dans la drogue et la violence, présenter un lieu pour les activités récréatives afin que les jeunes puissent dépenser leur énergie de façon constructive, les aider grâce à une approche de groupe qui leur permette de s'affirmer, les épauler pour les amener à avoir des revenus licites, les encourager à poursuivre leurs études et sensibiliser la communauté afin qu'il tiennent compte des jeunes et que ces derniers ne se retrouvent pas marginalisés.

L'intervention a tout d'abord identifié les secteurs affichant les taux de violence les plus élevés, puis a choisi de travailler auprès de six groupes (*clicas*) de jeunes. Les jeunes ont créé un groupe afin de participer à des activités gratuites comme la peinture de fresques, le soccer et le visionnement de long-métrages. Au même moment, *Moje* a offert des activités éducatives. Via un processus collectif, des rencontres et des activités ont été organisées dans le but d'offrir une formation à caractère humanitaire à des groupes de jeunes.

En plus du processus collectif, *Moje* a offert de la formation et des cours de développement des compétences dans le domaine des activités artisanales, l'une des principales ressources économiques à Ilobasco. Un suivi a été assuré auprès des jeunes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la microentreprise et de l'esprit d'initiative.

Moje a travaillé en collaboration avec des partenaires locaux tels GRASER, Amigos de la Paz, JAPA, Homies, El Paraiso, MOJE Artesanias, Pequeños Unidos et MOJIS. Le programme d'intégration au marché du travail a inclus la création de cours de formation professionnelle, de formation technique, de création et de gestion d'entreprise et un soutien à la conception de produits et à leur mise en marché. Le programme a aussi veillé à multiplier les activités récréatives en organisant des activités sportives et culturelles.

Résultats

Depuis 1999, la violence juvénile a graduellement décru, tout comme le taux de mortalité liée aux activités de gangs qui a chuté à 7 en 2004. Moje rapporte que 300 membres de gang ont reçu une formation professionnelle, tandis que 3 000 jeunes ont participé à l'une ou l'autre des activités. Au moins 100 ex-membres de gang sont retournés à l'école, ont pris part à une formation professionnelle ou ont été engagés dans une microentreprise. De plus, 15 microentreprises ont été créées avec la collaboration de 40 jeunes.

Aujourd'hui, *Moje* poursuit ses activités en offrant des programmes pour les jeunes sous la dénomination *MOJE Casa Artesanal*.

Source

Asociación Moje (2007), "Inserción socio laboral de jóvenes de Ilobasco : (1996-2002)" Ilobasco, Cabañas, El Salvador. Disponible à : www.ocavi.com/docs_files/file_441.pdf [31 mars 2008].

Contact

Movimiento de Jóvenes Encuentristas (MOJE)
Final 4ª Avenida Norte, pasaje El Campo #11, Barrio San Miguel
Ilobasco, El Salvador
Tél. : (503) 2384-4770 or (503) 2323-6576
Courriel : moje@mojecasaartesanal.com
www.mojecasaartesanal.com/

RECONQUÉRIR LES ESPACES ET OFFRIR DES ACTIVITÉS AUX GANGS DE JEUNES

OPERATION RECLAIM, GLASGOW, ÉCOSSE

Description

Operation Reclaim a débuté ses activités en 2004 dans le but de reconquérir un espace récréatif public tenu par des membres de gangs. Plutôt que de discipliner les jeunes ou de les chasser des lieux, l'initiative cherche à les réinsérer.

Objectif :

Recourir aux sports afin de faciliter la réinsertion des jeunes en visant particulièrement les délinquants racistes et les membres de gangs de la région.

Élaboration et mise en œuvre

Un partenariat s'est formé entre le Service de police de *Strathclyde* et le *Glasgow City Council Culture and Leisure Services Department* (Département de la Ville de Glasgow pour la culture et les loisirs) afin d'offrir un ensemble d'activités supervisées pour les jeunes au *Red Road Playing Fields*. Le projet comprend aussi une présence plus visible de la police dans le but d'assurer la sécurité. Parmi les activités sportives, on retrouve le rugby, le football, le golf et le cricket.

Depuis son lancement initial, le projet a été renouvelé et a étendu ses activités. Il continue d'aider les demandeurs d'asile et les réfugiés à s'intégrer non seulement dans la communauté de Red Road mais aussi dans celles de Barnulloch, Sighthill, Royston et Springburn.

Le programme d'été de 2007 a duré 12 semaines à raison de cinq soirées de trois heures par semaines, du lundi au vendredi. Selon la police de Strathclyde, plus de 200 jeunes participent aux événements du soir qui comprennent maintenant des activités de danse. Le financement initial a été assuré par le *Scottish Executive* à hauteur de 36 000 livres sterling. On a attribué à la police de Strathclyde une somme de 457 738 livres sterling en 2007 pour l'*Opération Reclaim 5 Star du Big Lottery Fund*. Le Glasgow Housing Association (Association de logement), le *North Glasgow Community Planning Partnership* (Partenariat de planification communautaire), le *Communities Scotland* et le *Scottish Executive* ont aussi contribué au projet.

Résultats

Cette initiative s'est avérée populaire auprès des jeunes, et une évaluation a démontré l'efficacité du projet. De 2005 à 2006, environ 150 d'entre eux ont participé aux activités chaque soir. Ils provenaient de tous les secteurs de la société : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Congo, Angleterre, Érythrée, Iran, Kenya, Kosovo, Liban, Nigeria, Pakistan, Russie, Écosse, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Swaziland, Turquie, Ouganda, Yémen et Zimbabwe.

Les résultats suggèrent que :

- d'une manière générale, la criminalité a chuté de 37 % dans la région visée,
- on comptait 50 % moins d'actes de violence,
- 50 % moins de jeunes possédaient un couteau ou une arme,
- une réduction de 29 % des voies de fait simples a été signalée,
- on a observé une plus grande intégration entre les jeunes de diverses origines et les jeunes qui utilisaient les lieux de façon appropriée,

De plus, des familles ont utilisé les lieux pour y pique-niquer, y compris des familles provenant des communautés somalienne et turque en raison de l'élimination des affrontements entre gangs..

L'image de l'endroit a toujours été celle d'une arène politiquement chargée et les demandeurs d'asiles étaient stigmatisés par les médias. Cependant, **ces derniers ont favorablement décrit cette initiative**, ce qui a été applaudi par le North Glasgow Asylum Seekers Network (Réseau de demandeurs d'asile).

Sources

Strathclyde Police. (2007). *Cops Help Kids "Reclaim" Their Lives*, June News. Disponible à : www.strathclyde.police.uk/index.asp?locID=1076&docID=4189 [31 mars 2008].

Violence Reduction Unit. (2006). *Safer Scotland Youth Diversionary Directory 2006. Action on Violence in Scotland*. Glasgow: Violence Reduction Unit.

Youth projects win Lottery cash. (19 août 2007). BBC News Online. Disponible à : news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/uk_news/scotland/6953971.stm [31 mars 2008].

Contact

M. Harry Faulds, Coordinateur de projet
Baird Street Police Office
Asylum Liaison/Racist Crime Unit
Tél. : 0141 532 4204

MIDNIGHT SPORTS PROGRAMME, BRÉSIL

Description

En 1998, un rapport de l'UNESCO rapportait que pour chaque jeune victime d'homicide âgé entre 15 et 24 ans en Irlande ou en Espagne, 48 jeunes Brésiliens du même groupe d'âge étaient tués. On y apprend aussi que 25,1 % de la mortalité chez les jeunes Brésiliens est causée par homicide et autres types de violence, tandis que ce chiffre s'élève à 41,8 % dans la capitale et à 47,7 % dans les autres régions métropolitaines. Au cours de cette année à Planaltina, une ville satellite de Brasilia (en 1996 on en estimait la population à 116 452 habitants), la police a enregistré 214 actes criminels impliquant des mineurs parmi lesquels figurent 36 agressions, 28 menaces et 9 homicides. Plus de 80 % de ces actes ont été commis par des garçons. De plus, **une majorité de crimes sont commis entre 22h et 2h, après les cours du soir**. Le gouvernement du district fédéral reconnaît sa responsabilité en matière de prévention de la criminalité chez les jeunes au Brésil.

En 1999, le programme *Midnight Sports* a été mis en œuvre à Planaltina afin d'offrir des activités sportives de nuit pour les jeunes, au moment où le taux de criminalité est élevé. Le projet pilote a été lancé pour répondre au taux élevé de criminalité et d'homicides liés à l'activité de gangs.

Objectif :

Recourir à une action intersectorielle pour répondre à la criminalité et maximiser les ressources disponibles afin de rejoindre les jeunes provenant de milieux défavorisés qui sont à risque de victimisation et de délinquance.

Élaboration et mise en œuvre

En particulier, le projet vise à :

- utiliser une approche préventive communautaire, faisant intervenir l'inclusion dans le but de lutter contre la délinquance juvénile et l'implication des jeunes à des activités de gang,
- encourager les jeunes à faire du sport, à s'entraîner et à participer à des activités récréatives orientées vers la promotion de valeurs culturelles et de sécurité quotidienne,
- encourager une meilleure interaction entre le Secrétariat de la sécurité publique et les communautés visées par le biais d'activités sportives, éducatives et culturelles,
- promouvoir une meilleure intégration des jeunes à leur famille par le biais de la communication d'informations d'intérêt et encourager la participation des parents et des tuteurs.

À l'origine, deux centres ont été construits dans les zones présentant le plus haut taux de violence de gang à Planaltina afin de fournir un endroit où les jeunes peuvent s'adonner à des activités sportives. Le projet a débuté avec 90 jeunes (âgés entre 13 et 17 ans). Parmi ceux-ci, 50 se sont inscrits à des programmes de formation professionnelle. Le programme se déroule entre 23h et 2h, du lundi au samedi.

Le programme se veut inclusif à l'égard des jeunes, particulièrement ceux qui sont marginalisés. Cela se manifeste de différentes façons pratiques. Un autobus est disponible gratuitement, mais une fouille superficielle est effectuée par un policier avant de monter à bord. De plus, les jeunes qui ont été impliqués dans un délit ne sont pas bannis de l'activité. Par ailleurs, si l'un des participants abandonne les études, *Midnight Sports* en est informé par le Bureau de l'éducation et une visite de suivi est effectuée à la maison afin de connaître les raisons de cet abandon.



Le programme repose essentiellement sur un réseau de professionnels. Les professionnels de la sécurité comprennent les agents du service des incendies ainsi que les policiers civils et militaires. Les agents de police sont spécialement formés afin d'interagir avec les jeunes de façon courtoise et non conflictuelle, agissant à titres de modèles. Des psychologues et des travailleurs sociaux sont aussi présents, présentant des exposés sur la santé et la sexualité; ils sont aussi disponibles pour agir à titre de conseillers sur la planification familiale, la contraception, la prévention des MST et l'abus de drogues. Il est permis à certains groupes de monter un kiosque sur les lieux d'un événement où les jeunes pourront obtenir des renseignements sur divers sujets.

Les activités sont variées mais comprennent généralement du soccer extérieur et intérieur, du volley-ball, du basket-ball, du tennis de table, des jeux de dominos, de la danse, de la capoeira, de la musique et parfois la projection d'un long-métrage.

Le programme est géré par le Secrétariat du district sur la sécurité publique et l'éducation. Parmi les partenaires figurent le Secrétariat de district fédéral sur la solidarité, le ministère de la Santé, le ministère des Communications et le ministère de la Culture. D'autres participants à ce programme sont le ministère national de la Santé, les autorités municipales, la police, la police militaire, les pompiers, une station de radio locale, l'Institut de l'intégration et de la promotion des responsabilités civiques (*Instituto de Integração Social e Promoção da Cidadania*), de même que des bailleurs de fonds comme Petrobras.

Résultats

Des informations recueillies auprès des jeunes au cours des trois premiers mois du projet pilote à Planaltina suggèrent :

- une réduction de la criminalité en général (30 %), des agressions sexuelles/viols (50 %), des vols (52,38 %) et des préjudices corporels (75 %),
- que l'on n'a enregistré aucun homicide et que l'on n'a relevé aucun cas de possession de stupéfiants ou d'arme à feu chez les jeunes âgés de 13 à 17 ans.

Depuis, le programme a étendu ses activités à trois autres villes satellites de Brasilia : Gama, Ceilandia et Samambaia. *Midnight Sports* a accueilli près de 358 000 jeunes depuis ses débuts en 1999. Une demande pour les jeunes de 12 ans a conduit le programme à offrir des services à ce groupe d'âge, et une équipe de soccer pour les plus jeunes a été créée.

Une évaluation indépendante du projet a été menée de mai à décembre 2006 : 310 des 500 jeunes actuellement inscrits au programme *Midnight Sports* se sont portés volontaires pour répondre aux questions. Seulement 13 % ont admis avoir commis une infraction depuis que le programme est offert (huit ans).

Les coordinateurs du programme mènent régulièrement des évaluations internes au cours de rencontres entre les superviseurs et ceux impliqués dans les opérations du projet. Lors de ces rencontres, on évalue les analyses comparatives à partir des données disponibles sur la criminalité, des indicateurs de résultats obtenus en cours de route et d'autres informations relatives à l'intégration des jeunes dans leur famille et dans la communauté.

Leçons apprises

Malgré ses succès, *Midnight Sports* a initialement dû faire face à des réticences. Les associations locales de résidents ont cru tout d'abord que les centres amèneraient de la brutalité policière, tandis que les résidents habitant à proximité craignaient le bruit. *Midnight Sports* a tenu une série de rencontres avec les dirigeants locaux afin de mieux leur présenter le projet et de réduire le scepticisme. Aujourd'hui, plusieurs communautés intéressées demandent à pouvoir héberger un centre sportif. Le succès du programme est largement redevable à un lieu déterminé, un bon éclairage et à la présence des services de maintien de l'ordre. La participation de la communauté est essentielle à la sélection d'un site pour le projet.

Sources

Abramovay, M, Waiselfisz, J.J., Andrade, C.C., and Rua, M. (1999). *Gangs, crews, buddies and rappers: Youth, Violence and Citizenship around the Outskirts of Brasilia*. Brasilia: UNESCO.

Boueri, A.G. (2007, 27 janvier). *Midnight Sports as youth crime prevention in Brazil*. *Comunidad Segura*. Disponible à : www.comunidadsegura.org/?q=en/node/31679 [12 mars 2008]

Petrobras (2002), *Social Responsibility Report 2002*. Disponible à : www2.petrobras.com.br/ri/ing/conhecaPetrobras/RelatorioAnual/pdf/RASOCIALING.PDF [17 mars 2008].

Secretária de Estado de Segurança Pública e Defesa Social and Secretaria de Estado de Educação (2002). Projeto Esporte à Meia-Noite. Disponible à : www.rolim.com.br/2002/_pdfs/seg_esporte.pdf [31 mars 2008].

Secretária de Estado de Segurança Pública do Distrito Federal (2008). Esporte à Meia-Noite, Programas Comunitários, Brasília. Disponible à : www.ssp.df.gov.br/005/00502001.asp?fCD_CHAVE=9014 [31 mars 2008].

Contact

Esporte à Meia Noite, Setor de Indústria e Abastecimento
Trecho 08, Lotes 170/180, CEP 71205-080
Tél. : 011 55 3901 5803
Courriel : esporteameianoite@ssp.df.gov.br

AIDE À LA RÉINSERTION D'EX-MEMBRES DE GANGS

BREAKING THE CYCLE: YOUTH GANG EXIT & AMBASSADOR LEADERSHIP PROJECT, TORONTO, CANADA

Description

Rexdale est une banlieue située à l'ouest de Toronto au Canada et sa population comptait 94 469 habitants en 2006. Cette municipalité est confrontée à la présence des gangs depuis longtemps, et les perspectives économiques et les ressources récréatives et éducatives y sont limitées. Le taux de violence par armes à feu, la toxicomanie et les gangs de rues sont autant de défis posés à la communauté. Au cours d'une période de trois ans à la fin des années 1990, on a compté plus de 100 fusillades.

Objectif :

Réduire la violence des gangs de rue en dotant les participants de compétences de la vie quotidienne, d'esprit d'initiative et de confiance en eux-mêmes.

Élaboration et mise en œuvre

Le projet a été élaboré en 1998 par le *Canadian Training Institute* (CTI), un organisme bénévole national travaillant avec les écoles d'études secondaires dans la communauté de Rexdale.

On a demandé à des jeunes membres de gangs de Rexdale d'identifier les obstacles à l'emploi, et plusieurs ont évoqué le manque d'aptitudes à la vie quotidienne, les conflits familiaux, l'influence négative des camarades, la perception négative de la part de la communauté et des employeurs, la faible estime d'eux-mêmes et des autres, le manque de modèles positifs, la présence quotidienne de drogues, les échecs à l'école ainsi que des difficultés à lire, le travail précaire et le manque d'aptitudes à l'emploi, l'appartenance à un gang et la disponibilité des armes.



Canadian Training Institute

La stratégie *Breaking the Cycle* (BTC) profite du soutien d'un ensemble de partenaires dont les organismes communautaires, les membres communautaires et la Ville de Toronto. La principale source de financement provient de Service Canada, et BTC bénéficie du salaire d'un travailleur de milieu défrayé par le ministère du Solliciteur général.

Ce soutien est le résultat de recherches et d'un long processus d'élaboration qui comprend :

- La préparation d'un mémoire publié en 2003, le ***Literature Review on Youth Violence: From Risk to Resiliency Utilizing a Developmental Perspective***, financé par le Centre national de prévention du crime du Canada.
- L'élaboration de **programmes intensifs de développement personnel de dix jours**, l'un pour les membres de gangs masculins, l'autre pour les membres féminins. Le CTI a développé un **processus d'accueil et de gestion de cas** pour la participation aux programmes de dix jours comprenant des instruments d'évaluation dans le but d'identifier les besoins et les sujets de préoccupation tout au long du programme.
- La mobilisation d'une composante communautaire : le CTI a mené un **processus de visualisation** auprès de la police locale, des écoles, des étudiants, des organismes travaillant auprès des jeunes, des politiciens, des administrateurs de parcs et de lieux récréatifs, du *Toronto Housing* (logement), du *Toronto Public Health* (santé publique) et d'autres employés municipaux.
- Un comité **consultatif de projet** a été formé par des participants du processus de visualisation. Les membres sont des personnes préoccupées par les questions liées à la violence des gangs. Le CTI a aussi participé au *City of Toronto's Gang Working Group* (groupe de travail auprès des gangs de la Ville de Toronto) et au *Neighbourhood Services Branch* (Département des services d'entraide).

La Ville de Toronto a octroyé une subvention de 50 000 \$ afin d'évaluer **sur le terrain** la formation de dix jours et un suivi de gestion de cas, et de consolider les partenariats et d'acquiescer davantage de soutien pour le projet. De décembre 2002 à juillet 2003, le CTI a reçu 37 clients dirigés et a évalué l'élaboration de trois programmes intensifs de dix jours suivis par des séances hebdomadaires de gestion de cas.

Au cours de cette période, le CTI a reçu du financement de Développement des ressources humaines du Canada, afin de mettre en œuvre le programme Stream 2, **un projet pilote de démonstration** de projet d'une durée de trois ans, le *Youth Ambassador Leadership Project*. La stratégie BTC a commencé ses opérations en 2005 à Rexdale.

Le programme cible les jeunes hommes et femmes (de 15 à 30 ans) qui sont impliqués dans les gangs et ne vont pas à l'école.

La stratégie de sortie d'un gang est composée de trois éléments :

- Les éventuels participants se prêtent à une évaluation dans le but de mesurer leur intérêt et leur motivation à participer au programme, de même que l'ampleur de leur implication auprès d'un gang et d'avoir un aperçu de leurs antécédents familiaux. S'ils sont acceptés, ils reçoivent une orientation pour le programme de **formation de dix jours** et sont inscrits sur une liste d'attente jusqu'au début d'une séance. La formation aborde différents thèmes : la colère, l'agression, le sexisme, le racisme, l'homophobie, l'intimidation. Elle comprend aussi des volets orientés vers la confiance en soi et souligne l'importance de la communication et des aptitudes interpersonnelles. On donne une allocation (calculée en fonction du salaire minimum) de 306,25 \$ CAN par semaine s'ils assistent à toutes les séances.
- Par la suite, **une semaine de gestion de cas est offerte sur une base individuelle** et renforce la formation de dix jours. Le jeune reçoit un soutien afin de cerner ses objectifs et élabore des plans d'action pour y parvenir. On l'aide aussi à établir ses relations avec ses camarades, les employeurs, ses parents et les institutions. On le réfère vers les ressources en éducation et en formation professionnelle ou on lui assure une place dans un programme de stage.
- À la fin du processus, certains jeunes sont choisis pour le *Youth Ambassador Leadership Project* (Projet d'initiative jeune ambassadeur). Dans cette séance de 25 semaines, on inscrit 25 jeunes qui ont participé au programme intensif. De plus, on espère que ces jeunes seront en mesure de réduire le risque que des amis participent à un gang par le biais de présentations à la communauté. Comme c'est le cas pour la séance intensive, le jeune reçoit une rémunération de 306,25 \$ CAN pour sa participation ainsi qu'une prime au terme du projet.

Le programme est conçu pour structurer la vie des participants et leur offrir la chance d'acquiescer des compétences et des connaissances et de développer leur confiance en eux-mêmes. Pour compléter le programme et obtenir une formation en RCR et un certificat en médiation de conflit décerné par un organisme approuvé, les étudiants doivent avoir assisté à 85 % des cours et présenté au moins 10 exposés à des groupes communautaires. Ceux qui ont complété le programme, leur famille et les personnes de la communauté ont été conviés à une remise officielle des diplômes au **Humber College**, partenaire de BTC depuis longtemps.

Résultats

BTC est actuellement en pourparlers dans le but de réaliser une évaluation détaillée. Des observations suggèrent toutefois que les participants :

- sont enclins à avoir de l'espoir et à pressentir positivement leur avenir,
- ont fait des choix de vie à caractère sociable,
- ont amélioré leurs relations avec leurs pairs, les employeurs et leurs parents,
- ont amélioré leur rendement à l'école ou au travail,
- résolvent les conflits de façon pacifique,
- résistent à la consommation de drogues et d'alcool.

Les projets entrepris par les participants ont été bénéfiques pour la communauté, parmi lesquels la création d'un groupe de mères, un programme de basket-ball et un groupe de jeunes à l'école élémentaire. Le coordonnateur du programme Jabari Lindsay remarque qu'il s'agit de l'un des plus intéressants aspects du programme – les jeunes apportent une contribution à la communauté. De plus, une meilleure communication entre le BTC et les autres organismes a augmenté le capital social de Rexdale.

Le CTI a entamé un deuxième programme selon le même modèle à Scarborough, une autre banlieue de Toronto, à la fin de 2005. En 2006, des organisateurs de projet ont soutenu le *John Howard Society of Hamilton* afin d'adapter le programme à leur communauté.

Leçons apprises

- Plusieurs jeunes ayant réussi le programme continuent de considérer le BTC comme un mécanisme de soutien : il a donc été nécessaire d'embaucher un travailleur de milieu afin de répondre aux appels. L'idéal serait d'engager davantage de personnel et de travailleurs de milieu.
- Il serait très utile d'élaborer un modèle de gestion des cas qui couvre tout le parcours, du premier contact avec le jeune à la dernière intervention, afin de rendre le processus plus fluide.
- Au début, il s'est avéré difficile de développer des partenariats, mais maintenant que le programme fonctionne depuis quatre ans, la tâche est plus facile.

Sources

Site Internet : www.cantraining.org

Canadian Training Institute (2005). *"Breaking the Cycle: Youth Gang Exit & Ambassador Leadership Project."* Brochure. Disponible à : www.cantraining.org/BTC/docs/BTC%20Brochure%202005%20Revised.pdf [31 mars 2008].

Entretiens téléphoniques et correspondance par courriels avec M. Jabari Lindsay, Coordinateur du projet, mars et avril 2008.

Evans, D. and Sawdon, J. (2004, October). *The Development of a Gang Exit Strategy: The Youth Ambassador's Leadership and Employment Project. Corrections Today.* Disponible à : www.cantraining.org/BTC/docs/Sawdon%20Evans%20CT%20Article.pdf [31 mars 2008].

Contacts

M. John Sawdon, Directeur administratif, Canadian Training Institute – Institut Canadien de Formation, Coordinateur de projet
1790 Albion Road, Suite 101, Rexdale, ON M9V 4J8
Tél. : (416) 778-7056
Courriel : jsawdon@cantraining.org

M. Jabari Lindsay, Coordinateur de projet, Breaking the Cycle
1790 Albion Road, Suite 215 Rexdale, ON M9V 4J8
Tél. : (416) 745-1829
Courriel : jabari.lindsay@gmail.com

PROJET DESAFIO 10 ET DESAFIO 100, GUATEMALA

Description

En 2006, le *United States Agency for International Development* (Agence américaine pour le développement international, USAID), en collaboration avec des entreprises privées, a lancé le projet Défi : 10 – Paix pour les Ex” (*Desafio 10-Paz para los EX*). Défi 10 est un programme unique d’emploi et de sensibilisation du public qui a créé deux groupes de cinq ex-membres de gang les mettant au défi de lancer leur propre entreprise sous la supervision de gens d’affaires éminents.

Diffusé en tant que série « télé-réalité », Défi 10 a attiré l’attention médiatique internationale et a mené à la création d’une cordonnerie et d’un lave-auto qui sont toujours en activité de nos jours. Au cours des cinq épisodes de l’émission, on a suivi les 10 ex-membres tandis qu’ils cohabitaient pendant deux semaines, recevant une formation en comptabilité, en service à la clientèle, en ressources humaines, en vente, en marketing et en motivation. Ils démarraient ensuite leur entreprise ensemble.

La série télévisée traitait d’un problème important au Guatemala, à savoir qu’il est très difficile pour un membre de quitter un gang. Pour plusieurs, la mort et l’église sont les deux seules façons légitimes de le faire. Bien que plusieurs ex-membres de gangs soient devenus des Chrétiens Évangélistes, il leur est difficile de se trouver un emploi en raison de la stigmatisation des membres de gang dans la société. Les gangs harcèlent généralement les entreprises locales, ce qui amène les commerçants à refuser d’employer leurs membres. Le programme télévisé a donc tenté de souligner les difficultés que doivent surmonter les jeunes qui n’ont aucune perspective et le rôle que peut jouer le secteur privé.



D’ex-membres de gang sont maintenant les fiers propriétaires d’un lave-auto au centre-ville de Guatemala (J. Garzón, USAID, 2006)

Objectif :

Engager le secteur privé à soutenir d’ex-membres de gangs de jeunes désœuvrés à devenir des travailleurs fiables et à les aider à mener une vie légitime et productive.

Élaboration et mise en œuvre

Le projet faisait partie du projet de l’Alliance jeunesse régionale USAID-SICA (*Alianza Joven Regional USAID-SICA*) et a été mené par le *Creative Associates*. USAID a financé le projet à raison de 300 000 \$ par l’entremise du *Global Development Alliance*, tandis que USAID/Guatemala a apporté une contribution de 900 000 \$ au fil du temps.

Le succès de Défi 10 a mené à la mise en œuvre en décembre 2006 du Défi 100 – Paix au Guatemala, un programme télévisé inspiré par le Défi 10. Défi 100 faisait aussi partie de l’Alliance jeunesse régionale USAID-SICA et visait à jumeler d’ex-membres de gang, hommes et femmes, à des entreprises locales dans le but de leur offrir une formation en milieu de travail.

Le projet est mené en partenariat avec le CACIF (Chambre de l’agriculture, du commerce, de l’industrie et des finances) qui aide à identifier les employeurs intéressés à réduire la délinquance juvénile en offrant de l’emploi et une formation.

Les participants ont été initialement recrutés avec l’aide de trois églises et ONG travaillant auprès d’ex-membres de gangs. Les conditions de participation étaient de ne pas avoir été impliqué dans une activité de gang au cours de la dernière année et de ne pas avoir de cause en instance à la cour. Les candidats devaient aussi subir une évaluation psychologique. USAID évaluait les candidats en fonction de leur intelligence et de leur bien-être psychologique afin de s’assurer qu’ils sont en mesure de travailler. Les employeurs ont proposé de voir le projet comme un projet d’entreprise (*proyecto de empresa*) en offrant un soutien supplémentaire de façon à ce que les jeunes soient mis au niveau des autres employés et intégrés au milieu de travail.

Résultats

Au début du Défi 100, les églises et les ONG ont identifié 188 jeunes susceptibles de participer au projet. À ce moment, 49 entreprises étaient en mesure d'offrir du travail à 53 jeunes. Trois mois après le lancement du programme, 34 membres occupaient l'un de ces postes, 6 occupaient un poste dans une autre entreprise non engagée auprès de Défi 100 et seulement 14 jeunes avaient quitté leur emploi. On espère qu'une fois que le succès du programme sera mieux institutionnalisé, d'autres entreprises voudront y collaborer afin d'offrir davantage de perspectives à des ex-membres de gangs et à des jeunes vulnérables afin qu'ils puissent mener une vie productive et bien remplie.

L'implication du CACIF, chef de file du secteur privé, est historique, et son soutien à la recherche d'une solution à un problème social complexe est important. De plus, par son implication auprès des jeunes et l'attention qu'il a reçu des médias, le secteur privé guatémaltèque a illustré au profit des autres pays de l'Amérique centrale ce qu'il est possible d'accomplir quand les citoyens participent à la solution de problèmes communautaires.

Sources

Challenge 10: www.desafio10.com

Creative Times (undated). *USAID Awards Creative the Regional Youth Alliance for Central America and Mexico*. Disponible à :

www.caii.com/CAIIStaff/Dashboard_GIROAdminCAIIStaff/DashBoard_CAIIAdminDatabase/CAIIntranetCreativeTimes1.aspx?PageName=USAID_Awards_Creative_the_Regional_Youth_Alliance_for_Central_America_and_Mexico&page=story&SurveyID=4423 [15 avril 2008].

USAID (19 février 2007). *TOS Case Study Desafio 100 – ¡Paz para Guatemala!* USAID. Disponible à :

www.usaid.gov/gt/docs/cs_desafio_100_feb19.pdf&qf=url%3Ahttp%3A/www.usaid.gov/gt/+11+desafio+10&col=&n=3&la=en [15 avril 2008].

USAID (avril 2006). *Central America and Mexico Gang Assessment*. Bureau for Latin America and Caribbean Affairs: Office of Regional Sustainable Development. Disponible à : www.usaid.gov/gt/docs/gangs_assessment.pdf [15 avril 2008].

Contact

M. Harold Sibaja, Directeur du Programa Alianza Joven de USAID

Tél. : 2422-4401

Courriel : harolds@cai.com

PROJET PILOTE RÉINSERTION, RÉHABILITATION ET RÉINTÉGRATION DES DÉPORTÉS HAÏTIENS, HAÏTI

Description

Plusieurs "déportés" (expulsés) retournant en Haïti n'ont ni famille ni liens sociaux dans leur pays d'origine et certains ont été hors du pays pendant si longtemps qu'ils ont perdu la maîtrise du français et du créole. Les déportés des États-Unis et du Canada doivent souvent faire face à la stigmatisation à leur retour à Haïti. Les tensions politiques qui marquent les questions liées à l'expulsion ont conduit les médias à exacerber la crainte du public à l'endroit des déportés.

Si plusieurs de ces rapatriés se sont impliqués dans des activités de gang en Haïti, ceux qui souhaitent se réinsérer dans la société font face à des obstacles qui finissent par les décourager. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le gouvernement d'Haïti ont fondé ensemble le projet pilote Réinsertion, réhabilitation et réintégration des déportés haïtiens.

Objectifs :

- Soutenir la réintégration immédiate des déportés haïtiens qui arrivent dans la ville de Port-au-Prince.
- Offrir une assistance à la réintégration à des personnes qui souhaitent se réinsérer, de même que changer l'opinion négative du public à l'égard des déportés.

Élaboration et mise en œuvre

Le projet a démarré en 2006 et implique la collaboration de six ministères du gouvernement haïtien : Affaires sociales, Affaires extérieures, Intérieur, Justice, Haïtiens vivant à l'étranger, Planification et Coopération extérieure.

Chaque déporté reçoit une brochure informative décrivant les services d'aide disponibles en vertu du programme. Un protocole établi avec le gouvernement requiert que le ministère de l'Intérieur dirige les déportés vers le nouveau bureau d'inscription situé dans les locaux de l'Office national de la migration.

Ce bureau offre aux déportés inscrits un ensemble de services parmi lesquels des séances d'orientation, des consultations psychosociales, une thérapie de traitement de la toxicomanie, de l'information sur le VIH/Sida, des examens et du soutien, une formation linguistique, une formation professionnelle et un soutien aux microentreprises.

Le programme aide aussi les déportés à s'orienter dans les formalités imposées par le service de l'immigration, agissant à titre d'intermédiaire. Le personnel affecté au projet tient un dossier de chaque déporté afin qu'il puisse être contacté et informé des options sur une variété de services offerts par le programme.

Parmi ces activités, on retrouve :

- Une formation linguistique comprenant des cours d'immersion en créole et en français.
- Une formation professionnelle dispensée par une école technique affiliée dans les domaines de la mécanique, de la photographie, de la production cinématographique, de la menuiserie, de la plomberie et des technologies de l'information.
- Un programme de microentreprise qui offre un soutien financier et une formation en gestion d'entreprise avec l'aide d'un partenaire institutionnel. Cette formation se déroule au cours d'une période de trois semaines à la fin de laquelle on demande au candidat de présenter une soumission du projet pour lequel il recevra le soutien technique et une aide financière (70 % est alloué sous forme de subvention et 30 % sous forme de prêt à intérêt réduit) à concurrence de 2 000 \$ par personne.
- Des services de consultation sont offerts à ceux qui éprouvent un stress psychologique, qui sont aux prises avec la toxicomanie ou qui ont besoin de conseils sur les questions liées à leur retour et à leur intégration. Des psychologues et des travailleurs sociaux présentent des séances individuelles ou en groupe pour ceux qui éprouvent un traumatisme suite à leur déportation ou qui cherchent à s'intégrer à une société qui les rejette. Les sessions mettent l'accent sur l'orientation culturelle des déportés et les rencontres individuelles aident les déportés à s'orienter vers une carrière.
- Le volet VIH/Sida couvre les coûts d'un test de dépistage et les séances d'information à cet égard.

Le programme vise aussi à sensibiliser le grand public à la question des déportés dans le but de réduire la stigmatisation dont ils font l'objet, car ils sont souvent associés à la violence en Haïti. Le projet travaille en partenariat étroit avec le gouvernement haïtien dans le but de lancer une campagne à la grandeur du pays. Parmi les réalisations du programme, mentionnons les communiqués à la radio demandant aux citoyens d'accueillir leurs compatriotes, la présentation de renseignements généraux à l'intention des médias, le travail de sensibilisation auprès de la société civile et des leaders religieux, le soutien à la création d'un documentaire traitant de la vie des déportés en provenance des États-Unis qui vise à informer le public sur leurs conditions de vie ainsi que l'organisation d'un atelier auquel participent le gouvernement et les autorités de la société civile dans le but de discuter des questions liées à la réintégration des déportés.

Le programme pilote a débuté avec un budget d'un million \$ (USD) en mai 2006 en vertu d'une entente avec le Programme de développement des Nations Unies (UNDP). L'UNDP a financé le programme avec des fonds provenant de l'Agence américaine de développement international (à titre de composante de la Stratégie sur la réduction de la pauvreté). Le programme pilote servira de modèle pour un projet financé par le *US Department of State* par le biais de l'OIM intitulé *Regional Reintegration of Returnees to CARICOM Countries* (Réintégration régionale des déportés dans les pays membres du CARICOM). En juillet 2007, Maureen Achieng, Chef de mission en Haïti pour l'OIM, a identifié certains défis auxquels le projet est confronté. Elle a souligné le besoin de clarté à l'égard de la politique d'incarcération et de libération des déportés à leur arrivée dans le but de ne pas les décourager à s'inscrire au programme (certains craignent qu'ils seront détenus s'ils s'inscrivent). Plusieurs déportés n'ont pas de pièces d'identité leur permettant d'accéder aux services. Il serait aussi utile de prévoir un soutien avant départ dans le but de contacter la famille en Haïti avant que ne s'effectue le retour au pays. Un manque de ressources complique le travail de répondre aux besoins.

Résultats

En juillet 2007, 650 déportés sont retournés au pays alors que le programme avait commencé ses activités en octobre 2006. 350 déportés se sont inscrits au programme. Parmi ceux-ci :

- 94 ont reçu des services de consultation psychosociale et ont profité des séances d'orientation auprès de travailleurs sociaux.
- 37 ont complété une formation et ont démarré, seuls ou en groupe, 14 microentreprises.
- 57 ont complété une formation et étaient en attente d'un financement pour démarrer 37 microentreprises individuelles ou en groupe.
- 240 attendaient leur inscription à un programme de formation avant d'obtenir un financement pour la création d'une microentreprise.

Parmi les entreprises soutenues par le projet, on retrouve des élevages de volaille, des brasseries, des cybercafés, des boulangeries, des restaurants et des services de plomberie. Trois stations de radio importantes ont diffusé des messages d'intérêt public à raison de 12 communiqués par jour, encourageant le public à accueillir les déportés à titre de compatriotes et mentionnant que ces gens pouvaient apporter leur contribution si on leur en donnait la chance. Les journalistes de trois quotidiens d'Haïti et de trois stations de radio ont reçu une documentation détaillée du programme. Finalement, huit organismes (confessionnels ou ONG) intéressés à la question ont été informés. Les dirigeants de la mission OIM en Haïti ont noté qu'il fallait impliquer davantage de partenaires dans la mission de réintégration.

Sources

Achieng, M. (2007, July 24). House Committee on Foreign Affairs, Subcommittee on the Western Hemisphere. Assistance to Migrants Returning from the US. Présentation de Maureen Achieng, Chef de Mission, International Organization for Migration, Port-au-Prince, Haïti. Disponible à : <http://foreignaffairs.house.gov/110/ach072407.htm> [15 avril 2008].

Correspondance électronique avec Bernard Headley, University of West Indies, Mona, avril 2008

Groupe de soutien aux rapatriés et réfugiés (2006). Rapport migration Haïtienne & droits humains en 2005 en République dominicaine, dans les Caraïbes et en Amérique. GARR. Disponible à : www.garr-haiti.org/IMG/doc/Rapport_annuel_2005.doc [31 mars 2008].

IOM (avril 2007). "Working Towards the Orderly and Dignified Reintegration of Haitian Returnees," IOM Haiti Quarterly Newsletter, 1.1.

IOM (2007). Deportee Reintegration Project. Project Information Sheet. Disponible à : www.iomhaiti.org/download/deportee-reintegration-project2.pdf [31 mars 2008].

IOM (2007). "Haiti," IOM Activities – Americas. Disponible à : www.iom.int/jahia/Jahia/pid/462 [31 mars 2008].

IOM (2008). "United States of America," IOM Activities – Americas. Disponible à : www.iom.int/jahia/Jahia/pid/1392 [31 mars 2008].

Contact

International Organization for Migration (IOM)
13 rue Debussy, Tugeau, Port au Prince
Tél. : +509 245 51 53
Courriel : oim_pap@iom.int

Autre exemple :

L'île de Saint-Kitts-et-Nevis a créé le *Returning National Secretariat* (Secrétariat pour le retour au pays) qui offre du soutien aux déportés provenant des États-Unis, du Canada, de Saint-Martin et d'ailleurs. Le Secrétariat offre une aide pour trouver de l'emploi, un lieu d'hébergement et un accès aux services sociaux. Il est possible d'obtenir des services conseils si nécessaire. www.gov.kn/default.asp?Pagelidentifiser=59

PUBLICATIONS DU CIPC ET RESSOURCES ADDITIONNELLES SUR LES GANGS DE JEUNES

Publications du CIPC

Les publications énumérées ci-dessous sont disponibles à :
www.crime-prevention-intl.org

Barchechat, O. (2006). Les gangs de rue: premiers éléments d'un état des lieux international, Montréal, Centre international pour la prévention de la criminalité. (Disponible en français seulement).

Centre international pour la prévention de la criminalité (2007). Stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime en ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risk. Actes de l'atelier tenu au 11^e Congrès sur la prévention du crime et la justice pénale. Bangkok, Thaïlande, 18 au 25th avril 2005. Montréal : CIPC. (Disponible en anglais, français et espagnol).

Centre international pour la prévention de la criminalité (2005). Prévenir la Délinquance en milieu urbain et auprès des jeunes. Recueil international de pratiques inspirantes. Montréal: CIPC. (Disponible en anglais, français et espagnol).

Shaw, M. (2006). Youth and Gun Violence: The Outstanding Case for Prevention. Montréal : CIPC. (Disponible en anglais seulement).

Ressources additionnelles

Europe

European Crime Prevention Network (EUCPN) (2002). European Crime Prevention Network Conference: Exchange of Good Practice in Crime Prevention between Practitioners in the Member States Concerning in particular Youth Violence: http://europa.eu.int/comm/justice_home/eucpn/docs/aalborgReport200212.pdf

European Communities (2006). A Review of Good Practices in Preventing the Various Types of Violence in the European Union. Report Prepared by the European Crime Prevention Network for the European Commission. Europe: European Communities 2006. Disponible à : www.eucpn.org

Amérique latine

Observador Latinoamericana de armas de fuego.
www.comunidadessegura.org/?q=es/node/31102

Amérique du Nord

American Youth Policy Forum, Institute for Educational Leadership (1997). Some Things Do Make A Difference: A Compendium of Evaluations of Youth Programs and Practices. American Youth Policy Forum, Institute for Educational Leadership. Washington, DC: AYPF Printing.

Centre National de Prévention du Crime (2007). Stratégie de réduction de la violence armée : le rôle des gangs, de la drogue et de l'accessibilité des armes à feu. Canada : Centre National de Prévention du Crime. Disponible à : www.securitepublique.gc.ca/res/cp/res/_fl/gun-vlnce-fra.pdf

Centre National de Prévention du Crime (2007). Les gangs de jeunes : un aperçu des programmes et pratiques. Canada : Centre National de Prévention du Crime. Disponible à : www.securitepublique.gc.ca/res/cp/res/_fl/2007-YG-03-fra.pdf

The United States Conference of Mayors (2006). 2006. Best Practices of Community Policing in: Gang Intervention & Gang Violence Prevention 2006. Washington: USCM. Disponible à : www.usmayors.org/uscm/best_practices/community_policing_2006/gangBP_2006.pdf

SECTION 4
**SÉCURITÉ QUOTIDIENNE
ET PEUPLES AUTOCHTONES**

INTRODUCTION

Dans le cadre de leurs efforts continuels pour sauvegarder leurs droits individuels et collectifs, les peuples autochtones¹⁰⁰ ont accompli des progrès importants. On estime que la population mondiale autochtone compte plus de 370 millions d'individus, répartis dans 70 pays (Instance permanente sur les questions autochtones, 2008, p.1). Au plan international, ces avancés incluent d'abord l'adoption récente par l'Assemblée générale de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*¹⁰¹ le 13 septembre 2007. Ensuite, le Conseil des droits de l'homme a renouvelé pour trois ans (2007-2010) le mandat du *Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones*¹⁰².

L'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies a été créée le 28 juillet 2000 et la *deuxième décennie des Nations Unies pour les populations autochtones* a été proclamée par l'Assemblée générale en décembre 2004. Ces initiatives ont pour but de répondre aux préoccupations internationales accrues relativement aux injustices historiques vécues par les peuples autochtones, dont notamment les réalités actuelles¹⁰³ de **marginalisation***, d'**exclusion sociale**, de **racisme* institutionnel** et de **discrimination***.

Plusieurs rapports produits dans des pays comme l'Australie¹⁰⁴, la Nouvelle-Zélande¹⁰⁵, les États-Unis¹⁰⁶, le Canada¹⁰⁷ et plus récemment en Amérique latine¹⁰⁸ indiquent les écarts qui existent entre les populations autochtones et non autochtones en matière de santé, éducation, logement, représentation politique, revenus, etc. Dans le domaine de la justice pénale, les connaissances internationales s'accroissent, et certaines études et rapports soulignent que le pourcentage de contrevenants, victimes et détenus autochtones est plus élevé¹⁰⁹.

Plusieurs efforts sont déployés pour faire connaître ces enjeux aux décideurs afin qu'ils y remédient le plus rapidement possible. **En revanche, beaucoup moins d'efforts le sont pour identifier, documenter et s'inspirer des solutions élaborées par et avec les peuples autochtones, dans le cadre de partenariats de collaboration, afin de pallier les injustices vécues par les Autochtones.**

Ces initiatives mettent en lumière les succès et les capacités des peuples autochtones, ainsi que les approches favorisant la confiance mutuelle¹¹⁰. Elles soulignent en règle générale l'importance des atouts culturels et de la participation de la communauté, de même que la nécessité d'activités intégrées soutenues par des programmes de financement internationaux, nationaux, régionaux et locaux¹¹¹. Par le biais de divers forums et réseaux d'information, ces expériences favorisent un certain essor et l'apparition de nouveaux partenariats et servent de modèle pour les actions à venir.

Cette section¹¹² concerne la sécurité quotidienne et les peuples autochtones et porte sur les progrès et solutions pour favoriser le bien-être des peuples autochtones dans les communautés urbaines, rurales et éloignées. On y souligne les problèmes complexes découlant de la colonisation, de l'assimilation et des politiques d'acculturation auxquels les peuples autochtones sont confrontés, ainsi que la réalité actuelle des atteintes graves aux droits de la personne dans diverses régions du monde. En plus des groupes à risque touchés par certains facteurs socio-économiques, comme les femmes, les jeunes et les communautés ethnoculturelles, les peuples autochtones sont une « communauté d'intérêts », désirent accéder à un niveau supérieur en santé, logement, justice, représentation politique et emploi.

¹⁰⁰ Pour les besoins du document, nous avons adopté la définition *ad hoc* de l'expression « peuples autochtones » parce que les Nations Unies n'ont pas encore adopté de définition officielle du terme « autochtone ». Celui-ci renvoie à tout individu qui s'identifie comme autochtone et qui est reconnu par la communauté comme tel, entretient un lien historique avec les sociétés précoloniales, un lien d'attachement profond avec le territoire et les ressources naturelles avoisinantes, évolue dans des systèmes sociaux et politiques distincts, et dont la langue, culture et croyances sont également distinctes. Il s'agit par ailleurs de groupes minoritaires de la société qui s'efforcent de sauvegarder et transmettre des systèmes et environnements ancestraux à leurs populations et communautés distinctes (Fiche de synthèse de l'Instance permanente des Nations Unies, 2008). En revanche, pour faire référence à un pays spécifique dans le rapport, nous employons le nom du peuple autochtone.

¹⁰¹ Même si la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies pose des défis, il est important de déterminer comment les États et peuples autochtones insufflent un sens réel au document.

¹⁰² Les instances des droits de l'homme ont pour mandat d'étudier la situation des peuples autochtones, faciliter le dialogue et l'entente entre les peuples autochtones, l'État et les organisations internationales.

¹⁰³ Banda & Chinkin (2006), Porteilla (2005), Del Popolo Oyarce (2005), FLACSO (2004).

¹⁰⁴ Voir les indicateurs sur le logement des peuples autochtones 2005-06. Australian Institute of Health and Welfare.

¹⁰⁵ Voir par exemple Ministry of Social Development (2007).

¹⁰⁶ Voir : Urban Indian Health Institute (2008); Bramley et al. (2005).

¹⁰⁷ Voir Cooke, M., Beavon, D. Mchardy, M. (2004); Royal Commission on Aboriginal Peoples (1996).

¹⁰⁸ Voir par exemple, Hall, G., & Patrinos H. A. (Eds.) (2005). Le document a également été traduit par la Banque mondiale en langue maya.

¹⁰⁹ Laprairie (2002), Memmott (2001), Cunneen (2001), Doone (2000).

¹¹⁰ IWGIA (2007), Hunt & Smith (2007), Altma (2006), Newhouse & Peters (2003).

¹¹¹ Memmott (2006), Capobianco (2006, Silver et al., 2006), Higgins (2005) Singh & White (2000).

¹¹² Rédigé en anglais par Laura Capobianco, Analyste senior et responsable de projet, CIPC et Lizzette Soria, Analyste, CIPC. Lizzette est native de la communauté de Chupaca, de langue Quechua, dans la province Huancayo, au Pérou.

¹¹³ Le concept de peuple autochtone est toujours controversé dans plusieurs régions du monde, où les gouvernements hésitent à employer le terme, reconnaître les peuples autochtones ou avoir recours à l'ethnicité. Dans un pays développé comme la Norvège par exemple, on manque de données non regroupées sur la population Sami et leur qualité de vie (manque de données sur la criminalité, santé, etc.).

Cette section relève certains des défis qui se présentent dans l'étude des peuples autochtones et la sécurité quotidienne au sein du contexte international. Parmi ces défis figurent le manque de données systématiques et fiables, le manque de données non regroupées dans plusieurs pays sur l'ethnicité, l'absence de recherche dans plusieurs régions du monde sur la criminalité et la victimisation auxquelles les peuples autochtones sont confrontés¹¹⁴. La majorité de l'information provient de pays développés (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis).

Quelques développements et questions sous-jacentes

Urbanisation et migration des peuples autochtones

Plusieurs peuples autochtones vivent dans des régions rurales, mais en raison de la dépossession ou de la fragmentation de leurs terres ancestrales et de la détérioration subséquente de leur mode de vie, un bon nombre de peuples autochtones ont migré vers les centres urbains pour trouver de meilleures possibilités d'emploi et d'éducation; dans d'autres pays, ils fuient les conflits militaires, les catastrophes naturelles et les désastres environnementaux¹¹⁵.

Étant donné qu'il est difficile de dresser un portrait exact de la situation des peuples autochtones dans les milieux urbains, dans certains pays, le recensement est la source de données disponibles la plus fiable.

- En Australie¹¹⁶, les Aborigènes représentent 2,5 % de la population du pays (env. 21,3 millions) et 31 % de la population aborigène habite dans une des grandes villes.
- Au Canada¹¹⁷, les Autochtones représentent 3,8 % de la population du pays (est. 31,6 millions) et 54 % des Autochtones habitent dans une grande ville.
- En Nouvelle-Zélande¹¹⁸, les Maoris représentent environ 14,6 % de la population du pays (est. 4,2 millions). La majorité des Maoris habite dans un centre urbain et leur population est de plus de 30 000 habitants. Cependant, comparativement au reste de la population de Nouvelle-Zélande, ils habitent plus souvent dans une petite ville (dont la population est de 1 000 à 9 999).
- En Argentine¹¹⁹, la population autochtone représente 4 % de la population totale du pays (est. 35,9 millions). Plusieurs individus habitent dans une zone rurale, mais le nombre de jeunes déménageant dans une zone urbaine augmente.
- Au Chili, les Mapuches font partie du groupe le plus nombreux et le plus organisé et représentent 85 % de la population autochtone. La plupart des Mapuches habitent dans une réserve, mais environ un tiers de la population habite dans une zone urbaine¹²⁰.

Plusieurs villes bénéficient des **traditions culturelles autochtones riches et diversifiées**, dans le milieu des arts comme le cinéma, la littérature, la musique, la danse et la mode. Les populations autochtones contribuent à la pérennité des villes dans de nombreux domaines comme l'environnement, la santé, la vie sociale, la culture et l'économie (formelle et informelle)¹²¹. Plusieurs événements, sites et organisations reconnaissent, célèbrent et soutiennent ces réalisations. Par exemple, la Journée internationale des populations autochtones le 9 août, la Fondation nationale des réalisations autochtones au Canada, le *American Indian Youth Literature Awards* aux États-Unis et l'Assemblée des populations autochtones migrantes de Mexico.

En revanche, les contributions des peuples autochtones ne sont pas souvent reconnues et sont sous-estimées. Plusieurs facteurs contribuent à cette réalité, dont le manque de sensibilisation aux cultures et connaissances multiculturelles, les représentations négatives et les stéréotypes véhiculés par les médias sur les peuples autochtones, le manque de soutien aux médias autochtones afin de contrer ces représentations et, dans certains cas, pour que les médias grand public changent leurs pratiques en matière de reportages, lesquels présentent souvent des histoires sensationnalistes sur les contrevenants autochtones. Si certains profitent des avantages de la ville, la proportion d'Autochtones habitant dans les quartiers les plus défavorisés est beaucoup plus élevée en Amérique du Nord, Afrique, Asie, Océanie et Amérique latine. Les populations autochtones habitant en milieu urbain sont confrontées à plusieurs défis dont un piètre état de santé, un accès déficient à des services culturellement adaptés, des logements surpeuplés et un taux élevé d'analphabétisme.

¹¹⁴ IADB (2006), SPFI & IOM (2006).

¹¹⁵ Some of the factors which can affect the count include the high mobility of indigenous peoples from rural and reserve areas to cities- often moving back and forth, the refusal of indigenous peoples to take part in the national census, changing patterns of Indigenous self-reporting. For example, discrimination and marginalization may force indigenous migrants to hide their identity.

¹¹⁶ ABS (2006), données du recensement 1901–2006, www.abs.gov.au

¹¹⁷ Recensement canadien 2006.

¹¹⁸ Source : Statistiques de la Nouvelle-Zélande (2007), Table 1; données non publiées du recensement 2006 (Européens, Néo-zélandais et autres). www.stats.govt.nz/.

¹¹⁹ 2001, recensement de la population, des ménages et du logement. C'était le premier recensement en Argentine qui présentait une question sur les populations autochtones. Une loi a été adoptée en 1997, dont certaines dispositions prévoyaient l'évaluation des populations autochtones dans le recensement suivant.

¹²⁰ www.cidcm.umd.edu/inscr/mar/

¹²¹ Graham & Peters (2002)

Les dirigeants autochtones ainsi que les organismes communautaires et autochtones jouent un rôle important dans les efforts de sensibilisation et de mobilisation de ressources pour améliorer le bien-être des Autochtones en milieu urbain. Aux États-Unis, le centre *Native American Youth and Family Center* (NAYA Family Center)¹²² a été créé de façon informelle par des parents bénévoles en 1974, pour devenir en 1994 un organisme pour les Autochtones vivant en milieu urbain. Il s'adresse aux individus qui s'identifient comme Autochtone Américain ou Alaskien, aux jeunes et aux familles habitant dans la région métropolitaine de Portland, Michigan. On y offre des activités éducatives, culturelles et artistiques, ainsi que le soutien nécessaire pour réduire la pauvreté.

L'Association des femmes autochtones du Canada œuvre au niveau national pour améliorer et promouvoir le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes des Premières nations ou Métis du Canada¹²³. En 2004, l'AFAC a lancé l'initiative quinquennale *Sœurs par l'esprit* (2005-2010)¹²⁴ qui porte sur la recherche, l'éducation et les politiques visant à contrer la prévalence élevée de violence contre les femmes autochtones. Dans la plupart des provinces et territoires du Canada, les Centres d'amitié autochtones¹²⁵ aident les individus et familles autochtones qui ont quitté leur réserve à s'intégrer dans la ville. Ils offrent des services d'éducation, de formation axée sur les compétences, d'emploi, de logement et de santé. Ils travaillent également en lien avec d'autres organismes communautaires.

Ces initiatives sont très prometteuses par rapport aux autres organismes communautaires qui travaillent auprès de communautés à risque. Plusieurs organismes s'adressant aux autochtones vivant en milieu urbain sont confrontés au fardeau administratif des **programmes de financement fragmentés ou à court terme** qui comportent plusieurs exigences en matière de production de rapports étant donné les multiples sources de financement¹²⁶. Certains organismes ont réussi à renouveler leur financement après des projets pilotes et le soutien initial du gouvernement, mais d'autres dont les résultats escomptés sont prometteurs s'efforcent toujours de répondre aux divers intérêts et besoins des communautés, que le gouvernement, les donateurs et le secteur privé ignorent souvent¹²⁷.

Au **plan national**, plusieurs gouvernements ont réagi en adoptant des politiques nationales pour répondre aux besoins socioéconomiques des populations autochtones vivant en milieu urbain.

Les gouvernements du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont lancé des stratégies nationales de prévention de la criminalité s'adressant majoritairement aux populations autochtones en milieu urbain, rural et éloigné. En 1998, le gouvernement du Canada a présenté la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, reconduite en 2003 et 2007. Les projets financés par la stratégie ont pour objectif d'accroître les aptitudes à la vie quotidienne, de promouvoir les formations professionnelles, l'acquisition de compétences et l'entrepreneuriat, en plus de soutenir les femmes, enfants et familles autochtones. Le gouvernement chilien a initié en 2007 une **consultation publique nationale dans les principales villes du Chili sur la question des autochtones vivant en milieu urbain**¹²⁸. La consultation était ouverte aux participants autochtones et non autochtones. Elle avait pour but de définir une politique sur les autochtones vivant en milieu urbain pour remédier à leurs problèmes prioritaires.

La consultation a été organisée par le ministère de la Planification (*Ministerio de la Planificación*) et la *Corporación nacional de Desarrollo Indígena* (CONADI). En 2010, le Chili prévoit adopter une politique pour offrir aux Autochtones en milieu urbain des chances égales.

Au **plan local**, certaines villes ont élaboré des initiatives pour soutenir les populations autochtones en milieu urbain, par la représentation, consultation et participation des peuples autochtones aux diverses stratégies des villes. À Edmonton (Canada) le *Aboriginal Urban Aboriginal Affairs Committee* a été créé en 1994. Il s'agit d'un comité de bénévoles délégués par le conseil municipal, composé de résidents autochtones et non autochtones d'Edmonton. Les membres du comité se réunissent une fois par mois et œuvrent à la promotion de réalisations autochtones. Ils défendent également les intérêts des groupes autochtones, en collaboration avec le maire, le conseil municipal et des agences autochtones et non autochtones (EAUAC). La ville d'Auckland (Nouvelle-Zélande) a élaboré la *Safer Auckland City Strategy*. Celle-ci fait appel à des organisations Maori qui participent au suivi et à la mise en œuvre du plan de sécurité afin de mieux comprendre les problèmes auxquels les Maori sont confrontés.

¹²² www.nayapdx.org/

¹²³ www.nwac-hq.org/en/background.html

¹²⁴ Voir NWAC (2007)

¹²⁵ Pour plus d'information : www.nafc.ca

¹²⁶ Castellano (2008), Hunt & Smith (2007), Cadd (2002)

¹²⁷ Jaccoud & Brassard (2003), Hunt & Smith (2007)

¹²⁸ Voir Ministerio de Planificación (2007). *Inician consulta sobre política indígena urbana*. Gobierno de Chile. Disponible à : www.mideplan.cl/final/noticia.php?idnot=1134

Migration

La migration est une question complexe, et on note un manque d'études **sur l'impact de la migration non seulement pour les peuples autochtones dans leurs pays d'arrivée mais aussi les communautés de transition et les communautés d'origine**¹²⁹. Malgré cette limite, des recherches récentes au Canada soulignent le besoin d'identifier certaines caractéristiques propres aux communautés autochtones vivant en milieu urbain comme la répartition géographique, le genre, la diversité de la culture et de la langue, le contact avec des communautés rurales ou éloignées ainsi que la présence ou l'absence d'organisations et d'institutions autochtones travaillant au bien-être des populations autochtones vivant en milieu urbain¹³⁰. Dans certains pays, la migration transfrontalière pose certains problèmes aux Autochtones, parmi lesquels les arrestations, les abus et les déportations. Certaines données récentes indiquent que le nombre de passages transfrontaliers est élevé en Colombie, dans la région du Mékong en Asie et en Afrique¹³¹.

À la lumière de ces tendances relatives à l'urbanisation des communautés autochtones, les futures politiques et pratiques devraient reconnaître les avantages que la migration accrue des communautés autochtones offre à l'essor économique et social des villes. Il faudrait également prévoir des solutions pour les problèmes auxquels les populations autochtones vivant en milieu urbain font face, en plus de ceux dans les communautés vécus rurales et éloignées¹³².

Communautés rurales et éloignées

Les communautés rurales et éloignées sont uniques à cause de leur situation géographique. En revanche, elles ont souvent des caractéristiques communes, dont une faible population, une offre limitée du marché et de la main-d'œuvre, un isolement géographique par rapport aux autres communautés et plus particulièrement les centres urbains, un manque de diversité économique, une économie faible et en déclin ainsi que des possibilités d'emploi limitées, le coût élevé des biens et services, des services publics et privés limités, un climat hostile et dans certains pays ou régions, une importante population autochtone¹³³. **Plusieurs populations autochtones issues de régions rurales et éloignées vivent dans des environnements très précaires, avec de nombreux obstacles structurels, dont une importante proportion de la population qui vit dans une extrême pauvreté**¹³⁴.

Plusieurs commissions, études et rapports indiquent les désavantages structurels qui touchent les populations autochtones issues de communautés rurales ou éloignées au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, comme l'alcoolisme ou la toxicomanie, le suicide, les comportements antisociaux et la violence familiale. Ces études soulignent régulièrement les liens existant entre la criminalité, la victimisation et les traumatismes intergénérationnels, le surpeuplement des logements, la violence familiale, les témoins de la violence et l'analphabétisme.

En Amérique latine, en Afrique et en Asie, il existe de recherches sur l'impact de la dépossession et la fragmentation des terres ancestrales sur le bien-être des Autochtones. Malgré cette lacune, des organisations autochtones de base populaire et ONG, le *Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones*, des *associations nationales de défense des droits de la personne*, le *Rapport international sur les peuples autochtones*, présenté par le Groupe international de travail pour les peuples autochtones, tentent de sensibiliser les populations aux problèmes importants qui sévissent dans ces régions.

Ces problèmes concernent, sans toutefois s'y limiter, la violence politique, dont la condamnation à mort extrajudiciaire de membres d'organisations autochtones, les disparitions forcées, l'impact de l'épandage de cultures illégales, ce qui pollue les rivières, provoque des maladies et détruit les cultures vivrières, la violence envers les populations autochtones commise par des services privés de sécurité (mis en place par des compagnies d'extraction basées dans des pays développés), le taux élevé d'analphabétisme, surtout chez les femmes, l'importante victimisation des femmes et enfants, le manque de financement des services assurant les nécessités de l'existence, la difficulté d'accès aux services judiciaires, les conflits et la militarisation des populations autochtones, l'exécution exagérée des lois anti-terroristes, et le manque de politiques sociales pour répondre aux besoins des populations autochtones vivant dans des régions rurales.

¹²⁹ SPFF & IOM (2006).

¹³⁰ Newhouse & Peters, 2003 in Capobianco (2006, pp. 5).

¹³¹ SPFF & IOM (2006, pp.5).

¹³² Hanslemann (2001), La Prairie (1994), Jaccoud & Brassard (2003).

¹³³ Slack et al. (2003, pp. 6).

¹³⁴ La définition de la pauvreté des populations autochtones dans les Objectifs du millénaire pour le développement fait l'objet de plusieurs débats, étant donné qu'elle ne reflète pas l'étendue de la pauvreté des populations autochtones à travers le monde. Voir : travaux des sessions de l'UNPFII (2003) et (2004) et Hall & Patrinos (2005).

Les projets de développement d'envergure ont détérioré les modes de vie ancestraux et mettent en danger la sécurité alimentaire. En règle générale, ces projets ne permettent pas aux communautés autochtones vivant sur leurs terres ancestrales de bénéficier des gains et profits engendrés. En revanche, ce type d'information et les recherches menées par les pays développés indiquent que plusieurs efforts sont déployés pour améliorer la qualité de vie des populations autochtones dans les communautés rurales et éloignées.

Au Guatemala, plusieurs organisations mayas élaborent des programmes d'éducation interculturelle, ainsi que de développement économique et social. Dans le village Eskimo Yup'ik d'Emmonak, en Alaska, le *Emmonak Women's Shelter* (EWS, maison de refuge pour femmes), offre divers services aux victimes de la criminalité, dont un refuge immédiat, une intervention d'urgence, de l'éducation et du soutien aux victimes de violence familiale ou d'agression sexuelle.

Le refuge est ouvert 24 heures par jour et dessert une communauté de 2 977 habitants, répartis dans une zone de 6 000 miles carrés. Les victimes habitant dans les villages avoisinants se rendent par avion à l'EWS puisqu'il n'y a pas de routes dans cette région de l'Alaska.¹³⁵

Au Honduras, le **Comité d'urgence de Garifuna** (CEGAH) est une organisation féminine locale composée de 16 communautés rurales Garifuna dans la province de Colon, dans les circonscriptions de Santa Fe, Trujillo, Santa Rosa de Aguan, Limon et Iriona. Les Garifunas sont une population de descendance africaine confrontée aux mêmes problèmes que les populations les plus démunies du monde. Grâce au soutien de plusieurs groupes, le CEGAH aide les communautés Garifuna à devenir autonomes par le biais de méthodes actives reflétant leur mode de vie traditionnel pour mettre sur pied des activités comme l'agriculture durable (conservation des semences endogènes), l'atténuation des catastrophes, la protection de l'environnement et le développement¹³⁶.

Gouvernance autochtone

La communauté internationale reconnaît de plus en plus **l'importance de la gouvernance autochtone et de la gouvernance assurée par des Autochtones vivant en milieu urbain** dans plusieurs pays en matière d'environnement, d'éducation, de santé, de développement des jeunes et de sécurité. L'importance croissante de la gouvernance autochtone est fondée sur la démocratisation, la promotion et la protection des droits de la personne et du droit à **l'autodétermination***. À une époque de gouvernance multiple, la gouvernance autochtone est un processus qui ne concerne pas uniquement les actions entreprises par l'État pour accroître le bien-être des populations autochtones du monde.

Les communautés autochtones parvenaient à se gouverner avant la colonisation, avec un soutien important de la population et selon le droit coutumier*. On tente aujourd'hui de comprendre les fondements du droit coutumier autochtone et comment il s'articule en dehors du droit national ordinaire.

Les réseaux de soutien familial, les enseignements culturels et spirituels, l'identité fondée sur les terres ancestrales,¹³⁷ la subsistance et la force des peuples autochtones figurent parmi les arguments convaincants pour une définition plus inclusive de la bonne gouvernance ou de la gouvernance¹³⁸ et de la direction nodale*. Il s'agit de **reconnaître l'importance de la participation active de la communauté***, de l'engagement et des partenariats* entre divers acteurs, organismes privés et publics et organisations non gouvernementales.

Les organisations et ONG autochtones font pression pour accroître et rétablir l'influence politique des peuples autochtones dans plusieurs pays.¹³⁹ En Amérique Latine par exemple, certains progrès ont été faits, notamment avec l'élection de représentants autochtones, des dispositions constitutionnelles pour les peuples autochtones et des programmes éducatifs et de santé adaptés à leurs besoins.

¹³⁷ Burrows & Rotman (2001), Panagos (2007).

¹³⁸ La gouvernance nodale renvoie aux « multiples autorités gouvernementales et prestataires de services qui collaborent pour assurer la sécurité ». (Wood & Shearing, 2006, pp.13). Voir aussi Hunt & Smith (2007). Le projet présente les principes constructifs et mécanismes institutionnels sur lesquels la gouvernance autochtone est fondée dans les communautés rurales et éloignées.

¹³⁹ Pour plus d'exemples, voir le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme des autochtones au Canada, Nicaragua et Mexique. Disponible à : www2.ohchr.org/english/issues/indigenous/rapporteur/

¹⁴⁰ Hall & Patrinos (2005).

Plusieurs pays et régions ont adopté des politiques et résolutions constitutionnelles pour les peuples autochtones, mais il existe toujours un **écart** entre la **reconnaissance juridique et le respect des droits fondamentaux**.¹⁴⁰ Les documents consultés sur la gouvernance autochtone soulèvent de nombreuses questions et préoccupations ou encore le manque de connaissances dans les domaines suivants :

- Prise en charge ou prestation de services assurée par les peuples autochtones, conformément au principe d'autodétermination*.¹⁴¹
- Représentation, pour permettre aux « communautés d'intérêts » d'être entendues au sein de la communauté autochtone dont elles font partie (femmes, jeunes, handicapés, homosexuels et lesbiennes).¹⁴²
- Défense des intérêts de populations autochtones vivant milieu urbain (territoire, nation ou communauté).¹⁴³
- Leadership nodal, pour permettre aux dirigeants autochtones d'assurer le consensus, allocation de ressources pour le bien-être de la communauté, approfondir la confiance mutuelle dans et entre divers groupes.¹⁴⁴
- Élaboration de méthodologies pour évaluer l'impact de la dichotomie entre la gouvernance occidentale et traditionnelle (le processus d'acculturation est complexe et les sociétés traditionnelles ne sont pas immuables).¹⁴⁵

Police et justice

Dans le domaine de la justice et des services policiers, on reconnaît davantage aujourd'hui le rôle des peuples autochtones dans l'identification et la prise en charge des questions d'ordre juridique. Plusieurs **services policiers autochtones** ont été créés à cause des nombreux problèmes reliés aux services policiers traditionnels. Les préoccupations doivent être replacées dans le contexte national pour mieux comprendre la nature de ces liens historiques, dont les politiques coloniales et pratiques d'assimilation, le racisme systémique*, l'impact socioéconomique pour les populations autochtones, le type de services policiers autochtones mis en place, le type de soutien et de reconnaissance dont la communauté ou l'État bénéficie.

En revanche, on estime que les services policiers autochtones ont pour objectif de :

- Améliorer la relation entre les peuples autochtones et la police à la lumière des injustices historiques que la police a fait subir aux autochtones dans le passé, ce qui a provoqué un sentiment de peur et de méfiance.
- Permettre aux Autochtones vivant en milieu urbain, rural, éloigné, dans une réserve ou en dehors d'une réserve* de bénéficier davantage de la protection de la police.
- Mieux répondre aux préoccupations des communautés autochtones en invitant les membres des communautés autochtones à participer aux activités de la police.

Suite à plusieurs violations des droits humains des populations autochtones de la Montaña de Guerrero au Mexique, des communautés autochtones ont créé en 1995 un modèle de police communautaire, fondé sur leurs pratiques et coutumes. Le modèle est une alternative à la police d'État et municipale. La communauté soutient le modèle mais plusieurs plaintes ont été exprimées quant à la mise en œuvre du modèle.¹⁴⁶ En Nouvelle-Zélande, les agents de liaison Iwi favorisent l'entente mutuelle entre la police et les Maoris par le biais de l'éducation et du développement de réseaux communautaires. Au Canada, les agents de liaison autochtones soutiennent l'engagement et la participation des communautés autochtones à l'élaboration de programmes de prévention de la criminalité. Ils s'efforcent également de créer et maintenir des relations positives entre la police et les communautés autochtones. En Norvège, le Parlement sami encourage la police, les agents de corrections et les travailleurs de la santé qui parlent la langue et comprennent la culture sami à faciliter l'accès aux services judiciaires et accroître la confiance envers le système de justice pénale.

En Australie, le *New South Wales Police Service* a inauguré depuis peu la politique **Aboriginal Strategic Direction (ASD)**.¹⁴⁷ Cette politique a pour objectif de négocier avec les populations autochtones pour mettre en œuvre des services policiers communautaires correspondant aux normes attendues par les citoyens (NSW Police, 2007). Le plan quinquennal (2007-2011) concerne des thèmes comme la sécurité quotidienne, la crainte de la criminalité, la sensibilisation de la police NSW aux cultures aborigènes, l'amélioration de la communication et de l'entente entre la police et les populations aborigènes, l'abus d'alcool et autres substances illicites et la violence familiale. Le plan présente plusieurs initiatives pour répondre aux besoins locaux des communautés aborigènes.

¹⁴¹ Hanvelt & Papillon (2005), Bartlett & Boffa (2001), Murphy (2001), Mercredi & Turpel (1993).

¹⁴² Lawrence (2003), Green (2002).

¹⁴³ Bell (2003).

¹⁴⁴ Hunt et Smith (2007).

¹⁴⁵ Noreau & Lajoie (2003).

¹⁴⁶ Voir Rowland (2005), Sierra (2005).

¹⁴⁷ Voir NSW (2007).

Ces initiatives incluent trois niveaux de comités consultatifs autochtones (comité consultatif autochtone local, comité consultatif régional et le Conseil autochtone consultatif stratégique auprès de la police), des partenariats gouvernementaux (éducation, ressources humaines, santé, communautés et famille), des groupes de soutien autochtones, des plans d'action autochtones locaux et des possibilités d'apprentissage continu (p.ex. le site Intranet de la police NSW Police contient une section sur les questions autochtones qui donne accès à de l'information sur la recherche, l'analyse et les meilleures pratiques).

La **justice réparatrice dans le contexte des peuples autochtones** a pris une certaine ampleur. Cette forme de justice est fondée sur des modèles traditionnels de résolution de conflits, notamment par le biais de concertations des familles, entreprises en Nouvelle-Zélande pour intervenir de manière plus efficace auprès des jeunes contrevenants Maoris, ainsi que des cercles de sentence et de guérison au Canada.¹⁴⁸

Les méthodes de justice réparatrice sont de plus en plus encouragées par les gouvernements et mises en œuvre dans les communautés autochtones, en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande, sauf dans le cas des litiges.

- En Australie, suite à la Commission royale d'enquête sur les morts d'Autochtones en détention en 1991, des **comités consultatifs juridiques autochtones** ont été mis en créés dans la plupart des États, régions et territoires. Ces comités servent de conseil auprès du gouvernement pour les questions autochtones. D'autres groupes, comme les groupes de justice communautaire, les Aînés et conseils communautaires ont des rôles formels et informels dans l'élaboration et l'application de mesures juridiques ou de prévention de la criminalité dans les communautés. Les juridictions se tournent davantage vers des pratiques de justice pénale culturellement adaptées et dans plusieurs juridictions des tribunaux et modèles autochtones de détermination des peines ont été mis en œuvre.
- Au Canada, le ministère de la Justice a adopté la **Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones** (AJS).¹⁴⁹ Elle a été prolongée en 1996, 2002 et 2007. L'un de ses objectifs est de « contribuer à réduire le taux de criminalité et de victimisation dans les communautés autochtones où des programmes de SJA sont mis en place ». Elle favorise des initiatives pour la diversité, des mesures alternatives, la médiation et la justice réparatrice pour prévenir les récidives. Ces programmes sont gérés par les Premières nations et les conseils tribaux, des groupes communautaires, des coalitions d'Autochtones vivant en milieu urbain et d'autres organisations à but non lucratif.¹⁵⁰
- Plusieurs méthodes de justice et services policiers autochtones sont considérés comme de bons exemples d'autodétermination*, mais plusieurs préoccupations sont également soulevées à ce sujet, dont 1) les restrictions imposées aux services autochtones de justice pénale (p.ex. pouvoirs d'arrestation ou de détermination des peines), ce qui compromet l'efficacité des services à long terme, 2) le manque de ressources allouées aux communautés autochtones en général, ce qui nuit à la qualité des services de justice pénale offerts et 3) la nécessité de former des intervenants connaissant la culture, afin qu'ils puissent répondre adéquatement aux problèmes complexes. Tous ces facteurs peuvent miner le bien-fondé des services de justice pénale dans les communautés autochtones et ainsi perpétuer les idéologies paternalistes.¹⁵¹

Un autre progrès dans le domaine concerne la **prolifération de réseaux et projets qui contribuent aux méthodes autochtones de gouvernance**. Voici certains exemples :

Dialog¹⁵² est un regroupement de recherche interuniversitaire, interinstitutionnel, interdisciplinaire et international créé en 2001. Le regroupement est basé au Québec, Canada, et fait partie de l'Institut national de la recherche scientifique (un département de l'Université du Québec). Il réunit un réseau d'acteurs, incluant des chercheurs, étudiants, universitaires, communautés et organisations autochtones dont l'objectif est de promouvoir, diffuser et approfondir la recherche sur les populations autochtones.

Il a pour but de promouvoir des méthodes de recherche collaboratives, de faire connaître et de remettre en contexte les recherches sur la réalité sociale, historique et politique des Autochtones.

En Australie, le **Indigenous Community Governance Project**¹⁵³ (ICGP) est un partenariat entre le *Centre for Aboriginal Economic Policy Research* (CAEPR) et *Reconciliation Australia*, dont l'objectif est d'étudier la gouvernance communautaire autochtone. Une équipe multidisciplinaire de chercheurs participe au projet.¹⁵⁴

¹⁴⁸ Bottoms (2003), Kelly (2002), Cunneen (2002).

¹⁴⁹ Voir la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones. Fiche d'information 2007. Ministère de la Justice du Canada. Disponible à : www.justice.gc.ca/en/ps/ajs/publications.html

¹⁵⁰ www.canada.justice.gc.ca

¹⁵¹ Nielsen (1996).

¹⁵² www.reseaudialog.qc.ca

¹⁵³ www.anu.edu.au/caepr/ICGP_home.php

¹⁵⁴ Voir : National Centre for Indigenous Studies at the Australian national university, Charles Darwin University, le Centre for Anthropological research at the University of Western Australia et le Centre for Indigenous Governance and Development at Massey University, Nouvelle-Zélande.

¹⁵⁵ www.ciera.ulaval.ca/english/ciera/presentation.htm

Cette équipe participe aux études intensives sur le terrain dans plusieurs sites en Australie, en collaboration avec les organisations et communautés autochtones participantes. Le projet vise notamment à étudier divers modèles de gouvernance qui émergent et sont mis en place dans les communautés, ainsi que les processus de gouvernance, institutions, structures, autorités et compétences impliquées.

Le **CIÉRA**¹⁵⁵ (Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones) a été créé en 1987 et rassemble des chercheurs de l'Université de Laval et des universités du Québec et d'ailleurs pour étudier les cultures et communautés autochtones. Leurs travaux portent sur quatre enjeux principaux : enseignement historique et culturel, socioéconomique, politique/juridique et formatif dans des contextes interculturels. Le centre favorise des approches interdisciplinaires, multidisciplinaires et globales, ainsi que la gouvernance et la participation autochtone à la vie sociale, économique et politique.

L'Union européenne finance aujourd'hui le chapitre français du **Groupe international de travail pour les peuples autochtones (IWGIA)** pour créer une base de données sur toutes les organisations autochtones, organisations de soutien et personnes ressources francophones.¹⁵⁶

Sécurité quotidienne et peuples autochtones : un survol

Définition, cadre de référence et divergences d'opinions

Les échanges sur la prévention de la criminalité et les peuples autochtones se **limitent souvent à la justice pénale** (p.ex. police, tribunaux, services correctionnels). La tendance s'explique en partie par le grave problème de la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale, les mauvais traitements subis, l'accès difficile aux services juridiques¹⁵⁷ et la nécessité d'améliorer les interventions du système de justice conventionnel et d'examiner les initiatives autochtones en matière de justice fondées sur le principe d'autodétermination.

En revanche, cette préoccupation prédominante détourne souvent l'attention des contributions importantes des populations autochtones, groupes communautaires et institutions qui tentent de résoudre les problèmes sous-jacents et d'expliquer la corrélation entre la criminalité et la victimisation des populations autochtones. On oublie également souvent les ressources nécessaires pour améliorer et maintenir les contributions aux progrès positifs.

Tel que souligné ailleurs, l'expression « **sécurité quotidienne*** » semble mieux adaptée à l'étude des initiatives comme en matière de sécurité et de prévention pour les populations autochtones. La sécurité quotidienne renvoie aux stratégies, initiatives, pratiques et outils conçus par les populations autochtones pour accroître le bien-être de leurs communautés. Cette acception plus générale de la sécurité quotidienne concerne :

- Les enjeux complexes relatifs à la **colonisation, la dépossession et l'assimilation***, ainsi que la réalité actuelle des peuples autochtones à travers le monde, dont la discrimination, le racisme systémique, l'injustice et la marginalisation.
- **La nécessité, la valeur et le respect envers diverses formes de savoir** (p.ex. traditionnel, expérientiel, interdisciplinaire, etc.) pour approfondir les partenariats fondés sur la confiance, la reconnaissance et l'égalité.
- L'importance de la **contribution des communautés à la coproduction de la sécurité** (Aînés, jeunes, enfants, femmes, hommes, familles, etc.), dont la contribution de plusieurs secteurs communautaires interdépendants (culturel, social, environnement, économique, politique),
- **La sécurité quotidienne des populations autochtones** (p.ex. communautés multiculturelles, urbaines, rurales, isolées ou éloignées), dont des **mesures adoptées pour réduire le taux de criminalité et de victimisation**. La réduction du taux de criminalité est un indicateur du niveau de sécurité, ainsi que les taux de persévérance scolaire, alphabétisme, possibilités intéressantes d'emploi, bonnes compétences parentales, aptitudes à l'emploi et protection des moyens de subsistance, etc.

Les stratégies et programmes existants sont plus généraux et reconnaissent la **multiplicité des facteurs déterminants** et la nécessité d'une **approche intégrée et participative**. Divers termes qui se recoupent sont employés pour décrire le progrès, dont les approches et interventions holistiques, à plusieurs facettes et pangouvernementales.

¹⁵⁶ Voir IWGIA (2007) Rapport annuel 2006. Disponible à : www.iwgia.org/graphics/SynkronLibrary/Documents/publications/Folders/2006%20Annual%20Report%20and%20Accounts.pdf

¹⁵⁷ En revanche, même dans les pays où l'on considère que les populations autochtones ont accès de manière équitable aux services juridiques, certains ne font pas appel au système s'ils croient que leur langue risque de ne pas être comprise.

¹⁵⁸ Capobianco et al. (2003, pp. 12).

Dans le cadre de ces initiatives, la prévention de la criminalité est envisagée comme une composante essentielle pour améliorer la qualité de vie dans les communautés autochtones.¹⁵⁸

Comprendre les facteurs de risque et de protection

À cause de la complexité des problèmes et défis présentés ci-dessus et auxquels les peuples autochtones sont confrontés, les Autochtones sont surreprésentés en tant de contrevenants, victimes et détenus dans plusieurs pays.

Au Canada¹⁵⁹, une enquête auprès de personnes qui s'identifient comme victimes et les deux dernières enquêtes générales sociales (1999 et 2004) indiquent que les Autochtones ont trois fois plus de risques d'être victimes de la violence que les non-Autochtones¹⁶⁰. De 2004-2005, les Autochtones de 15-34 ans avaient cinq fois plus de chances d'être incarcérés. En Australie, les jeunes aborigènes (de 10 à 17 ans) avaient 21 fois plus de chances d'être incarcéré que les non-Aborigènes, par rapport aux jeunes du même âge. Le pourcentage était en revanche très différent d'un état à l'autre. Le pourcentage d'incarcération chez les jeunes autochtones est élevé depuis 1994, mais il s'est depuis stabilisé. Le taux d'adultes autochtones incarcérés a cependant augmenté de 20 % entre 2000 et 2006¹⁶¹. Aux États-Unis, les Amérindiens sont surreprésentés en tant que victimes de violence. Selon le *National Crime Victimization Survey*, mené entre 1992 et 2002, les Amérindiens représentaient 1,3 % du nombre annuel de victimes de crimes violents.

Le taux annuel moyen des crimes violents chez les Amérindiens de 12 ans ou plus, de 1992 à 2001, était 2,5 fois plus élevé que la moyenne nationale.¹⁶² En Nouvelle-Zélande, les Maoris et populations des îles du Pacifique avaient plus de chances que le reste de la population d'être victimes de la violence.¹⁶³ Les jeunes contrevenants maoris représentent 50 % de l'ensemble des contrevenants. Certains tribunaux de la jeunesse indiquent que le pourcentage atteint plutôt 80 % ou 90 %, même si les Maoris représentent au quart de la population âgée de 17 ans.¹⁶⁴

Les facteurs de risque* associés à la criminalité et la victimisation sont bien documentés au niveau international¹⁶⁵ et incluent la pauvreté, les milieux défavorisés, l'éclatement de la famille, les mauvaises compétences parentales, le décrochage ou l'échec scolaire. Ces facteurs de risque sont liés aux infractions et à la victimisation dans les pays développés, en voie de développement et parmi plusieurs groupes ethniques ou culturels. Les facteurs de prévention incluent les liens familiaux solides et l'obtention d'un diplôme, et ces facteurs sont semblables d'un pays à l'autre. Étant donné les conditions de vie de plusieurs Autochtones, en milieu urbain, rural ou éloigné, souvent marquées par l'injustice, la discrimination et le racisme, les populations autochtones sont touchées par plusieurs facteurs de risque et moins de facteurs de prévention, qui favorisent volonté de résistance face à la criminalité et la victimisation. Ces facteurs de prévention incluent les bons moyens éducatifs, ainsi que des environnements éducatifs et familiaux positifs, tel que souligné par des études au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande.¹⁶⁶

En Nouvelle-Zélande par exemple, les facteurs de risque suivants¹⁶⁷ sont liés au pourcentage élevé de Maoris aux prises avec le système de justice pénale :

- Pauvreté des liens sociaux;
- Fréquentation d'individus antisociaux;
- Problèmes familiaux, enfants peu surveillés par les parents et relations parent/enfant négatives;
- Difficulté d'accès aux traitements, que ce soit par manque de motivation ou pour des raisons pratiques;
- Difficulté de s'autocontrôler, comportement impulsif, mauvais jugement ou mauvaises relations interpersonnelles;
- Signes d'agressivité (verbale et physique, envers des personnes et objets);
- Mauvais rendement scolaire et absentéisme;
- Manque d'aptitudes professionnelles;
- Signes d'un comportement antisocial porté vers la criminalité, le vol, la violence, l'absentéisme et le chômage;
- Abus d'alcool et d'autres drogues;
- Vivre dans un quartier pauvre et désorganisé, dont le taux de criminalité et de violence est élevé;
- Manque de fierté culturelle et d'identification positive à la culture.

¹⁵⁹ Pour plus d'information sur les recherches stratégiques menées au Canada sur la victimisation des Autochtones voir : Special Committee To Prevent the Abuse and Exploitation of Children Through the Sex Trade (juin 2001) www.legassembly.sk.ca/committees/Archive/aecc/Default.htm Report of the Commission of Inquiry Into Matters Relating to the Death of Neil Stonechild (2004) www.stonechildinquiry.ca, Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform www.justicereformcomm.sk.ca et la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996 www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_e.html

¹⁶⁰ Brzozowski et al. (2006).

¹⁶¹ Snowball & Weatherburn (2006).

¹⁶² Perry (2004).

¹⁶³ Ministry of Justice, Briefing to Incoming Ministers on Crime Reduction Strategy 2002.

¹⁶⁴ MJ & MSD (2002, pp. 11).

¹⁶⁵ UNODC (2005), ICPC (1999), Homel et al. (1999).

¹⁶⁶ La Prairie (1994), Homel et al. (1999), Doone (2000), Linden (2001).

¹⁶⁷ Doone (2000, pp. 10), voir aussi Singh et White (2001), McLaren (2000).

Deux éléments importants ressortent par rapport aux facteurs de risques et aux populations autochtones. Premièrement, on estime majoritairement que **l'ethnicité en soi n'est pas un facteur de risque**. Ensuite, **plusieurs efforts ont été entrepris, notamment en Australie, pour déterminer les facteurs de risque et de prévention qui sont propres aux peuples autochtones**.

Il s'agit d'un progrès important parce que plusieurs systèmes de justice pénale ont recours à un système de classification pour déterminer les peines, incarcérations ou libérations conditionnelles. Le système est basé sur des recherches concernant les populations générales de contrevenants plutôt que les groupes minoritaires¹⁶⁸.

Voici une liste de facteurs de risque et de prévention qui sont présentés dans un rapport important :¹⁶⁹

Facteurs de risque	Facteurs de protection*
Placements forcés	Volonté de résistance culturelle
Dépendance	Autocontrôle
Racisme institutionnel	Autorité de la famille
Facteurs culturels : Consommation d'alcool et de drogues illicites	
Substance use	

En Amérique latine, une étude portant sur le développement humain de populations autochtones dans cinq pays (Bolivie, Équateur, Guatemala, Pérou et Mexique), menée pendant la Première décennie des Nations Unies pour les populations autochtones (1994-2004), indique que les étudiants autochtones atteignent un niveau de rendement scolaire inférieur.

Il y a également un plus grand pourcentage de décrochage, échec et redoublement scolaires, indiquant le faible niveau de l'enseignement dans les écoles.¹⁷⁰

Les facteurs de risque identifiés ne concernent en aucune façon toutes les communautés autochtones et ne caractérisent pas toutes les populations autochtones. Néanmoins, l'étendue et la nature de ces risques nécessitent un soutien à plusieurs niveaux, ainsi que plusieurs angles d'interventions, conçues pour cibler plus d'un facteur à la fois, en suivant diverses approches.¹⁷¹

Divergences d'opinions

Une étude bibliographique des programmes et stratégies¹⁷² indique un certain nombre de préoccupations et divergences d'opinions sur les interventions en matière de sécurité quotidienne et les besoins des communautés autochtones.

Certaines questions de longue date vont bien au-delà des interventions menées par les gouvernements nationaux et locaux pour les populations autochtones. D'autres questions sont plus récentes, mais dans tous les cas elles remettent en question les interventions pour la sécurité quotidienne, c'est-à-dire par qui ces interventions sont initiées, mises en œuvre et évaluées. Parmi ces divergences d'opinions figurent :

- La représentation autochtone dans les systèmes de santé et de justice pénale, notamment par le recrutement de personnel autochtone, par rapport à la volonté de créer des systèmes entièrement autonomes.¹⁷³
- Le niveau de participation des populations autochtones à l'élaboration d'initiatives de prévention de la criminalité, dans toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des initiatives. La participation est-elle symbolique, ou est-ce une entière représentation et participation ?
- Le degré auquel les commissions, rapports, politiques, stratégies ou programmes principaux incluent et tiennent compte de tous les groupes des populations autochtones, par exemple les femmes et jeunes filles, ou les personnes âgées et handicapées.
- L'importance des programmes nationaux et régionaux s'adressant à la population générale par rapport aux interventions locales et de base populaire, par exemple la promotion et l'adaptation de programmes non autochtones aux populations autochtones, plutôt que de soutenir les programmes élaborés par les populations autochtones.

¹⁶⁸ Voir Dawson (1999), Hannah-Moffat & Shaw (2001).

¹⁶⁹ Homel et al. (1999, pp.9).

¹⁷⁰ Hall & Patrinos (2005, pp.7).

¹⁷¹ Capobianco et al. (2003, pp.12).

¹⁷² Ibid, 2003.

¹⁷³ Tauri, 2000, Hazlehurst (1995).

¹⁷⁴ McIvor (2002), Green (1998).

¹⁷⁵ McGillivray & Comaskey (1999).

- Le déni des différences qui existent entre les populations autochtones, surtout lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des initiatives de prévention de la criminalité dans les communautés autochtones.
- La remise en question, selon le contexte, du bien fondé de modèles de concertation des familles ou de cercles de sentences; il s'agit de déterminer si les méthodes de résolution de conflit employées, dans le cas par exemple de la violence envers les femmes et jeunes filles,¹⁷⁴ sont adaptées ou plutôt une fausse représentation.
- Le débat continu sur la notion non autochtone des droits individuels et la notion autochtone des droits collectifs.¹⁷⁵

Par ailleurs, de nombreuses études bibliographiques sur les programmes de prévention de la criminalité et de sécurité quotidienne, ainsi que les pratiques présentées ici, indiquent que **peu de programmes pour la sécurité quotidienne des populations autochtones ont été évalués**. Le phénomène s'explique par le manque de recherche sur les méthodes d'évaluation adaptées aux cultures, l'absence de cadres d'évaluation pour les programmes s'adressant aux populations autochtones, la difficulté pour les intervenants autochtones et non autochtones d'évaluer des interventions complexes impliquant plusieurs initiatives et partenaires, et dans certains pays, l'absence d'un cadre d'évaluation rigoureux pour les stratégies de prévention de la criminalité.

Dans les pays où il existe des cadres d'action pour la prévention de la criminalité, il est important d'évaluer soigneusement les facteurs qui répondent aux besoins et aspirations des Autochtones en matière de bien-être.

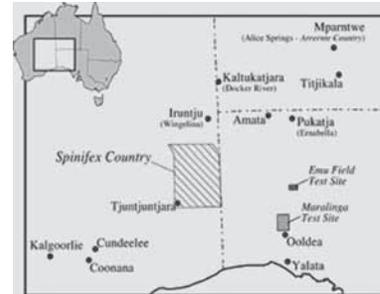
RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ

NGAPARTJI NGAPARTJI PROJECT, AUSTRALIE

Description

Au cours du 20^e siècle, le peuple Spinifex d'Australie du Sud a été victime de dépossession et de déplacement, comme dans d'autres régions du pays. Plusieurs langues aborigènes ont ainsi presque disparu, et il existe aujourd'hui très peu d'interprètes compétents et sensibles à la culture aborigène dans les systèmes de santé et judiciaire. Ce n'est qu'en 1980 que des programmes bilingues en Pitjantjatjara et Yankunytjatjara ont été ajoutés au programme d'études dans les écoles du sud de l'Australie.

En 1992, un groupe d'artistes et de producteurs ont créé le programme de développement communautaire à long terme Big hART afin de contrer la marginalisation des communautés isolées de la société. Big hART a pour objectif d'approfondir les compétences et de soutenir les communautés dans le développement régional et de favoriser une culture australienne plus inclusive. En 1999, le directeur artistique de Big hART, Scott Rankin, et Trevor Jamieson, un conseiller artistique de descendance Pitjantjatjara et Ngoongar, ont commencé à étudier l'impact de la dépossession des peuples vivant loin de leur territoire, foyer et famille. Ils ont souligné la détresse et les difficultés que vivent les peuples séparés de leur terre natale et les populations aborigènes confrontées à la dépossession. En 2004, l'initiative de recherche à long terme a donné lieu au *Ngapartji Ngapartji Project* (« Je te donne quelque chose, tu me donnes quelque chose »), qui s'inscrit dans le programme de développement communautaire de Big hART. Le projet a été mis en place dans les territoires Arrente à Mparntwe (Alice Springs) au début de 2005.



Source: Big hART

Objectifs :

Le *Ngapartji Ngapartji Project* est fondé sur le principe de collaboration interculturelle et cherche à susciter des changements de société durables, en plus d'aider les populations aborigènes à participer au développement culturel au niveau local et national.

Ses principaux objectifs sont :

- Favoriser l'apprentissage, l'enseignement et la sauvegarde de la langue
- Soutenir le développement communautaire
- Prévenir la criminalité
- Favoriser la collaboration interculturelle au sein même du projet et sa diffusion, notamment son site Internet
- Créer de nouveaux modèles d'apprentissage ainsi que des techniques de création cinématographique, artistique et théâtrale
- Encourager l'adoption d'une politique nationale pour les langues aborigènes

Élaboration et mise en oeuvre

Le *Ngapartji Ngapartji Project* bénéficie du soutien d'un réseau de partenaires nationaux, locaux et communautaires. Les sources principales de financement proviennent du *Australian Council, Maintenance of Indigenous Languages and Records Program*, la fondation Myer et l'*Attorney General's National Community Crime Prevention Programme*. Plusieurs acteurs locaux soutiennent également le projet dont la municipalité d'Alice Springs, un centre local pour jeunes et le conseil des femmes Ngaanyatjatjara Pitjantjatjara Yankunytjatjara (NPY).



Source: Big hART

Par le biais d'une approche de type « public ouvert » (« open crowd »), des jeunes, des directeurs, des conseillers artistiques et des professionnels du langage ont élaboré un programme flexible pour organiser des ateliers de travail et préparer le matériel des tournées théâtrales, ainsi qu'un site Internet dédié à la langue et la culture (site Internet Ninti). La tournée théâtrale s'inspire de l'histoire familiale de Trevor Jamieson et de l'impact des essais nucléaires britanniques près de Maralinga dans les années 1950. Les thèmes de la pièce de théâtre sont illustrés par des chansons et l'interaction avec le public. Les participants acceptent de se joindre à la tournée pour partager leurs récits parce que la troupe a su gagner la confiance de la communauté théâtrale.

Le **site Internet Ninti** (www.ninti.ngapartji.org) est spécialisé dans l'apprentissage en ligne de la langue et les échanges culturels entre une communauté nationale de participants. Un groupe de référence culturelle et linguistique (Ninti Mula), composé d'aînés Pitjantjatjara et de professionnels du langage, supervise et examine la pertinence du contenu linguistique et culturel du site. Ce dernier est archivé par la National Library of Australia et l'Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies (AIATSIS). Il s'agit d'une publication électronique nationale importante produite par des Aborigènes sur des questions aborigènes.

L'évaluation du programme se déroulera de septembre 2007 à janvier 2010. Elle est conduite par deux institutions indépendantes, l'Université Murdoch et l'*Australian National University*. La première étudie l'impact du projet pour la prévention de la criminalité et la seconde examine son modèle d'apprentissage parascolaire.

Sources

Ngapartji Ngapartji. « Je te donne quelque chose, tu me donnes quelque chose ».
<http://www.ngapartji.org/>

National Library of Australia
www.nla.gov.au

The Australian Institute of Aboriginal and Torres Strait Islander Studies
www.aiatsis.gov.au

Contact

Alex Kelly, producteur artistique
Ngapartji Ngapartji Office, Alice Springs
PO BOX 2765
Alice Springs
NT, Australia 0870
Tél. : (+61/08) 89535463
Courriel : alex@ngapartji.org
Site Internet : www.ngapartji.org

WAPIKONI MOBILE, QUÉBEC, CANADA

Description

Le pourcentage de jeunes autochtones âgés de moins de trente ans est élevé dans la région Nord-du-Québec. Les statistiques officielles indiquent que le taux de suicide chez les jeunes des Premières nations est cinq fois plus élevé que la moyenne nationale. Ces derniers sont à risque de décrochage scolaire, souffrent de dépression, d'une faible estime de soi et du manque d'activités récréatives. Une consultation publique menée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada (MAINC) indique que 62 % des jeunes de plus de quinze ans croient que l'alcoolisme et la toxicomanie sont liés aux problèmes dans leurs communautés et 39 % des adultes que la violence familiale est le problème majeur. L'isolement a également été identifié comme facteur de risque ayant un impact négatif sur le développement des jeunes. En 2000, la réalisatrice Manon Barbeau, directrice/fondatrice de **Wapikoni Mobile**, a organisé des ateliers de réalisation cinématographique dans les communautés Attikamekw. Les jeunes des Premières nations avaient exprimé leur désir d'obtenir de l'aide et du soutien.

Objectif :

Offrir aux jeunes autochtones la possibilité de s'exprimer par la réalisation artistique, en vidéo ou musique, et de participer à diverses activités de diffusion axées sur l'échange et la communication.

Élaboration et mise en oeuvre

Des réunions sont tenues régulièrement avec le conseil tribal des nations Attikamekw pour **créer un consensus et obtenir le soutien de la communauté relativement à l'initiative**. Le Conseil de la nation Attikamekw a accepté de la soutenir en adoptant une résolution à cet effet. Wapikoni Mobile s'est entendu avec l'Assemblée des Premières nations du Québec pour que la structure corporative de l'administration et de l'organisation soit majoritairement composée de membres des Premières nations. Six communautés algonquines et attikamekw (Pkogan, Lac Simon, Wemotaci, Kicisakik, Opticiwan et Manwan) ont participé à la mise en oeuvre d'ateliers ciblés, et **Wapikoni Mobile** a été officiellement inauguré en 2004. Wapikoni Mobile est une organisation à but non lucratif, basée au Québec, Canada, dont le **studio de production de films mobile** a pour objectif d'enseigner les rudiments de la réalisation cinématographique aux jeunes autochtones.

Des **coordonnateurs des Premières nations** accueillent le véhicule dans la communauté et assurent la liaison entre les jeunes et réalisateurs/formateurs. Le but à long terme est de transmettre les outils de communication nécessaires aux communautés.

Les activités de formation de Wapikoni Mobile s'appuient sur **un outil pédagogique interactif** s'inspirant de la philosophie de l'apprentissage sur le terrain (« hands on »), où les jeunes participants découvrent la réalisation et la scénarisation en explorant tous les stades de la production.



Source: Wapikoni Mobile

Les **activités de promotion** sont une autre composante importante du projet. Un site Internet a été créé pour offrir une base de référence aux jeunes qui voudraient poursuivre leur entreprise artistique pendant l'année.

Le projet favorise les **partenariats à plusieurs niveaux** : Wapikoni coproduit les films avec l'Office national du film du Canada, en collaboration avec des partenaires sur le terrain, des partenaires financiers et divers ministères du gouvernement. Le Centre national de prévention du crime, le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, Patrimoine Canada, le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, le ministère de Santé et des Services sociaux du Québec et Santé Canada sont parmi les organisations ayant contribué au financement du projet.

Voici certains exemples de l'étendue de la programmation Wapikoni :

- En collaboration avec Santé Canada et des communautés autochtones, des participants ont élaboré un outil d'intervention pour les intervenants en éducation et santé. L'outil touche à plusieurs domaines d'expertise dont la toxicomanie et l'alcoolisme, la prévention du suicide, la guérison, la transmission de valeurs familiales et le renforcement de l'identité.

- En collaboration avec le Conseil en éducation des Premières nations (CEPN) et le ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, Wapikoni Mobile a produit un film vidéo pour soutenir les éducateurs dans les communautés autochtones luttant contre le décrochage scolaire. Le ministère de la Sécurité publique a financé le projet « Mobilisation de collectivités » de Wapikoni Mobile dont les interventions visent à stimuler l'intérêt des jeunes qui sont à risque de décrochage scolaire.

Wapikoni Mobile a également réussi à obtenir le soutien financier du secteur privé et de contributeurs individuels : **trois studios permanents** ont été créés à cette fin dans trois communautés du Québec (Wemotaci en 2006, Kitcisakik et Mashteuiatsh en 2007). Les studios offrent des ateliers en production cinématographique tout au long de l'année. On y offre aussi des ateliers en production et gestion, ainsi qu'en réalisation de messages d'intérêt public sur la prévention.

Résultats

Depuis 2004, le studio mobile a organisé des ateliers en technique cinématographique numérique à plus de 650 jeunes dans des communautés éloignées algonquines, atikamekw, cree, inuit et mohawk. Une évaluation indépendante du programme, en plus des données recueillies entre 2004 et 2008, indique que :

- Près de 700 participants ont bénéficié du projet
- Le projet touche majoritairement les jeunes de 15 à 25 ans
- Trois studios permanents ouverts depuis 2006 ont permis à 31 de participer au programme
- Les participants ont exprimé à l'unanimité que le projet avait eu un impact positif dans leur communauté

D'autres recherches indiquent par ailleurs que :

- L'un des principaux impacts du projet est de permettre aux jeunes d'avoir une plus grande confiance et estime de soi
- La consommation de drogue avait diminué chez les jeunes



Source: Wapikoni Mobile

Sources

Site Internet Wapikoni Mobile : <http://www.nfb.ca/aventures/wapikonimobile/excursionWeb/>

Gripma (février 2008). Rapport final. *Évaluation du projet Wapikoni Mobile*. Préparé par Gripma. Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone.

Rapport annuel 2006-2007. Wapikoni Mobile.

Centre national de prévention du crime, Canada
www.PublicSafety.gc.ca/NCPC

Contact

Mme. Manon Barbeau, fondatrice et directrice générale, Wapikoni Mobile
 3155, Côte-de-liesse, Saint-Laurent, Québec, CANADA H4N 2N4
 Tél. : (514) 283 3542
 Courriel : s.dore@onf.ca

RENFORCEMENT DE L'ESPRIT D'INITIATIVE ET PARTICIPATION

TANGENTYERE MODEL, ALICE SPRINGS, AUSTRALIE

Description

Alice Springs est une agglomération urbaine au centre de l'Australie (population d'environ 24 000 habitants). Elle compte une population aborigène importante, estimée à environ 4 000 habitants. L'agglomération européenne d'Alice Springs était située sur des terres pastorales auparavant occupées par des groupes aborigènes. Plusieurs terres aux alentours sont toujours considérées comme les terres ancestrales des Arrente, Anmatyerre, Warrumungu, Warlpiri et autres peuples. Les politiques économiques et sociales des années 1960 et 1970 ont poussé les Aborigènes à fuir les agglomérations rurales pour s'installer aux abords de la ville, créant ainsi des « ghettos urbains » (town camps).

Les premières difficultés rencontrées dans ces ghettos urbains étaient le manque de logements adéquats, d'opportunités d'emploi et de formation, le désœuvrement à cause du chômage, l'alcoolisme et le vandalisme. Le déplacement des populations en dehors de leurs terres ancestrales a conduit plusieurs cultures à cohabiter dans un environnement propice aux divisions et rivalités entre groupes. À l'heure actuelle, il y a 19 ghettos urbains autonomes aux alentours d'Alice Springs, qui comptent environ 30 à 40 % de sa population aborigène.

Objectif :

Offrir des programmes et services durables et culturellement adaptés pour répondre aux besoins des communautés des ghettos urbains d'Alice Springs.

Élaboration et mise en oeuvre

Le Tangentyere Council est une agence communautaire et aborigène créée en 1977 pour remédier aux conditions de vie difficiles des Aborigènes vivant dans les ghettos urbains aux alentours d'Alice Springs. Le conseil offre des services essentiels aux 19 communautés des ghettos urbains d'Alice Springs et en Australie centrale. Les quatre cinquièmes (80 %) de l'équipe du Tangentyere Council sont aborigènes. Le modèle Tangentyere offre des services holistiques pour répondre aux besoins culturels spécifiques de ces communautés.

Parmi les initiatives :

Patrouilles nocturnes : le service a été inauguré en 1990 et est assuré par des résidents locaux aborigènes et des intervenants du CDEP (Community development employment projects). La patrouille nocturne n'a aucune autorité juridique, mais ses intervenants assurent la médiation des conflits entre groupes ou individus; la patrouille est aussi un lien entre la population et divers services (police, tribunaux, familles et cliniques). Les intervenants ont les capacités linguistiques et culturelles nécessaires pour agir adéquatement selon les situations.

Les responsabilités de la patrouille nocturne dépendent des ressources disponibles, et plusieurs patrouilleurs ont réussi à atténuer certains problèmes causés par la consommation d'alcool ou de drogue et la criminalité avant que la police ne soit obligée d'intervenir. Le projet a été prolongé en 1995 et le *Remote Area Night Patrol* a été créé. Le Tangentyere Council a reçu plusieurs *Australian Violence Prevention Awards* (1999) (2002) (2005) pour ses programmes offerts dans la région. Plusieurs communautés ont leur propre patrouille nocturne, financée par diverses agences, dont l'*Australian National Community Crime Prevention Programme*.

Logement : à la fin des années 1980 et au début des années 1990, le conseil a obtenu le financement du gouvernement, le *Town Campers Housing and Infrastructure Program*, afin d'améliorer les logements et construire des infrastructures physiques (eau, routes, égouts) pour les services dans les ghettos urbains. Des associations d'aide au logement (*Housing Association*) ont été créées dans 18 d'entre eux. Chaque association est responsable des décisions prises relativement aux allocations de logement, au loyer, à l'entretien, à la conception et à la location de nouveaux logements. Un bureau du logement (*Housing Office*) a également été créé au sein du *Tangentyere Council* pour offrir tout conseil et soutien nécessaires aux associations.

Emploi et formation : le conseil soutient activement des activités de développement économique comme des pépinières et initiatives de protection des terres ainsi que des services de consultation pour la conception de logements. Plusieurs résidents des ghettos sont employés par les projets communautaires financés par le gouvernement, ce qui leur permet d'acquérir les aptitudes professionnelles nécessaires pour trouver un emploi à long terme.

Suite au développement de l'infrastructure d'Alice Springs, le conseil a entrepris des **programmes de développement social**, notamment par le biais d'activités récréatives et parascolaires pour les enfants. Le conseil a obtenu le financement de la *Stronger Families and Communities Strategy* (2004-2009) du gouvernement australien pour ouvrir un centre communautaire dans le ghetto de Hidden Valley, qui compte 150 habitants, afin de contrer la toxicomanie et la violence familiale. Le centre communautaire de Hidden Valley offre des programmes et services coordonnés, notamment aux enfants, jeunes et familles à risque. On y propose des services de santé et de bien-être, nutrition, éducation et formation, loisirs et sports, arts et autres activités choisies par la communauté. Un coordonnateur travaille en lien avec d'autres organisations établies à Alice Springs. Tous les programmes et les activités s'appuient sur un **modèle aborigène intergénérationnel** de mobilisation familiale et de développement.

Résultats

Le conseil indique que :

- 1400 habitants ont bénéficié d'un logement ou d'infrastructure.
- Le nombre d'incarcérations et de comparutions devant un tribunal a diminué grâce à la patrouille nocturne.

Sources

Tangentyere Council. Submission to Inquiry into Need of Urban Dwelling Inquiry Aboriginal & Torres Strait Islander Peoples.

Programme des Nations Unies pour les établissements urbains (UN-HABITAT, 2004). *Rapport sur l'état des villes dans le monde 2004/2005*. Mondialisation et culture urbaine.

Stronger Families and Communities Strategy (SFCS) 2004-2009. Department of Families, Housing, Community Services and Indigenous Affairs. Site Internet : www.facsia.gov.au

Contact

Tangentyere Council
PO Box 8070
Alice Springs
NT 0871
Tél. : 08 8951 4222
Site Internet : www.tangentyere.org.au

PROJET VENTURE, ÉTATS-UNIS

Description

En 1990, le *National Indian Youth Leadership Project* (NIYLP), un organisme communautaire amérindien à but non lucratif et autogéré, a obtenu un financement de la *Substance Abuse and Mental Health Services Administration* (SAMHSA) et du *Center for Substance Abuse Prevention* (CSAP) pour élaborer et mettre en oeuvre le *Project Venture*, un programme de développement expérimental pour les jeunes Amérindiens vivant en milieu rural. Il a aussi été adapté en milieu urbain et en banlieue.

Objectif :

Prévenir la consommation d'alcool et de drogues et des problèmes reliés chez les jeunes Amérindiens.

Élaboration et mise en oeuvre

Le *Project Venture* (PV) est un programme s'adressant aux jeunes d'écoles générales intermédiaires ayant été référés en raison d'un comportement à risque modéré ou élevé. Les cours en classe du *Project Venture* durent au total de 20 à 30 heures et sont donnés pendant l'année scolaire. Pendant les cours, les jeunes participent à des initiatives et des jeux de type « résoudre un problème » initiés par des intervenants du PV.

Quelques jeunes participant au programme sont recrutés et inscrits dans le **volet communautaire du Project Venture** qui comporte des activités axées sur l'esprit d'équipe et la confiance mutuelle, des randonnées, de la bicyclette et de l'escalade, afin de perfectionner leurs compétences et augmenter leur estime de soi. Le programme comprend aussi quatre heures de projets centrés sur la responsabilité civique. Les groupes de 7 à 15 jeunes sont animés par un intervenant du PV, qui les aide à « planifier, mettre en oeuvre et présenter des projets dans lesquels les expériences vécues sont des métaphores de la vie (SAMSHA, p.1) ». Les intervenants s'inspirent des **valeurs traditionnelles amérindiennes** et organisent des cours fondés sur le patrimoine culturel pour stimuler les jeunes. Le programme cherche à éviter la stigmatisation associée aux programmes de désintoxication. Le volet communautaire du PV peut comporter plus de 150 heures de services communautaires. Certaines activités sont simples, tels les services de transport et les visites aux résidents d'une maison de retraite, et d'autres plus complexes comme par exemple la planification, une fois par semaine, des menus dans des centres distribuant des repas gratuits aux démunis.

Ces activités aident les jeunes à acquérir une image de soi positive, des compétences sociales utiles et un sens de l'éthique communautaire pour accroître leurs aptitudes dans la prise de décision et la résolution de problème et ainsi accroître leur résilience. Certains parmi les plus âgés sont sélectionnés et formés pour devenir des **modèles de comportement des pairs** dans les programmes annuels.

Le *Project Venture* existe depuis 1990 dans les communautés autochtones et non autochtones. Il est géré au niveau régional et national et comporte près de 30 sites dans 11 États. Le projet a été adapté dans des communautés autochtones à Hawaï et en Alaska, ainsi que dans des communautés hispaniques, latinos, amérindiennes et canadiennes. Il a été désigné comme programme modèle par la *Substance Abuse and Mental Health Services Administration* du *U.S. Department of Health and Human Services*, et l'*Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention* du *U.S. Department of Justice*. Depuis 1998, le projet est financé par des organismes privés et publics et a été mis en oeuvre dans des écoles de la cinquième à douzième année et dans des établissements de santé mentale ou des centres de détention juvénile pour des jeunes à haut risque.

Résultats

Le *Project Venture* a été élaboré et mis à l'essai auprès de jeunes adolescents de cinquième à neuvième année dans des communautés rurales et démunies et des écoles amérindiennes (environ à 75 %). Les projets n'ont pas été évalués systématiquement mais certaines conclusions du *National Study of High Risk Youth* indiquent que la consommation régulière de tabac et d'alcool et l'inhalation de solvants ont diminué chez les participants.

D'autres études ont démontré, en comparaison avec un groupe contrôle, que le programme permettait de retarder ou de prévenir la consommation régulière d'alcool, de marijuana, de tabac et d'autres drogues. D'autres conclusions suggèrent que l'incidence de comportements négatifs a diminué (dépression et agressivité) et que certains comportements positifs seraient plus fréquents (meilleur lieu de contrôle interne, résilience et assiduité scolaire).

Leçons apprises

- Le Project Venture est axé sur le processus, les programmes sont interactifs plutôt que théoriques (il ne s'agit pas de cours magistraux);
- On encourage les intervenants du PV à conclure une entente formelle avec les écoles, avoir recours à des ressources communautaires et culturelles et obtenir l'accès aux centres récréatifs et à leur équipement;
- Le plan de mise en œuvre devrait être financé par le budget local;
- Le programme mis en œuvre devrait faire appel à des ressources communautaires et culturelles;
- Le Project Venture est un modèle relativement complexe et il est préférable que les initiateurs du projet offrent des cours d'initiation aux nouvelles équipes qui entreprennent un projet (sur place ou par téléphone). Il est également souhaitable de s'assurer que le site soit bien préparé et apte à mettre en œuvre un projet.

Sources

SAMHSA Model Programs: www.modelprograms.samhsa.gov

Sambrano & Springer (2002). *The National Study of High Risk Youth*. Project Venture

Site Internet, *National Indian youth Leadership Project* : <http://niylp.org/about>

Contact

McClellan Hall, Directeur générale
National Indian Youth Leadership Project
205 Sunde Street, Gallup,
NM 87301
Tél. : (505) 722-9176
Site Internet : <http://niylp.org/about>

RÉPONSES À LA VIOLENCE

PROJET NDAAWIN, WINNIPEG, CANADA

Description

Ce projet **multidisciplinaire et communautaire** s'adresse à des enfants autochtones vivant en milieu urbain à Winnipeg (Canada). Les enfants ont entre 8 et 13 ans et sont à risque d'être victimes du commerce sexuel.

Objectif :

Le projet a pour but de prévenir l'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes à Winnipeg par le biais d'interventions adaptées à la culture.

Élaboration et mise en œuvre

Le projet a été entrepris en 2001 grâce au soutien de la Stratégie nationale de prévention du crime du Canada. Il a été commandité par *New Directions*, un organisme de services polyvalent pour les enfants, les jeunes et les familles. Il offre ses services à des enfants autochtones de 8 à 13 ans vivant dans le quartier Lord Selkirk, au nord de Winnipeg. Le conseil consultatif est composé de membres de la communauté et de représentants d'organismes de services qui offrent leur expertise et conseil aux membres de l'équipe du projet. Le **conseil consultatif** sert aussi de liaison avec d'autres organisations pertinentes.

Le projet Ndaawin comporte cinq programmes principaux :

- **Programme d'évaluation des outils de prévention du risque** pour identifier les enfants à risque et prendre les mesures nécessaires pour leur venir en aide;
- **Programme enfance et jeunesse** pour sensibiliser les enfants au risque d'exploitation sexuelle et leur permettre de prendre les mesures voulues;
- **Programme de prévention** : il s'agit d'un programme s'adressant aux Autochtones, élaboré pour les écoles et les organismes communautaires, afin de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants;
- **Programme de soutien aux parents** visant à prévenir l'exploitation sexuelle et la prostitution des enfants; et
- **Programme de développement communautaire** pour sensibiliser la communauté aux risques auxquels les enfants sont exposés et aider les responsables des services communautaires à prévenir l'exploitation (NCPC, 2007).

Résultats

Une évaluation des processus et des résultats a été menée. Les résultats sont essentiellement tirés d'informations qualitatives, dont des observations et des entrevues. Certains éléments probants indiquent que le projet permet de réduire l'exploitation sexuelle des enfants qui participent au projet d'accroître leur estime personnelle et d'éviter les comportements à risque.

L'analyse des coûts-bénéfices (De Riviere, 2005) indique que le projet Ndaawin s'autofinance chaque année s'il parvient à prévenir l'exploitation sexuelle de deux enfants.

Leçons apprises

L'une des leçons clés tirées des programmes de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants est l'importance de cibler des enfants de 8 à 13 ans, étant donné que plusieurs jeunes se retrouvent dans la rue dès 14 ans et que les enfants autochtones risquent de tomber dans la prostitution beaucoup plus tôt.

Sources

NCPC (2007). *Building the Evidence Evaluation Summaries* : Ndaawin Project. Canada: Centre national de prévention du crime. Disponible à : www.ps-sp.gc.ca

DeRiviere, L. (2005). *An Examination of the Fiscal Impact from Youth Involvement in the Sex Trade: The Case for Evaluating Priorities in Prevention*. *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques*, Vol. 31 (2): p. 181-206.

Contacts

New Directions for Children, Youth,
Adults and Families, Inc.
400-491 Portage Ave
Winnipeg, MB R3B 2E4
Tél. : (204) 786-7051
Site Internet : www.newdirections.mb.ca

Pour obtenir une copie de l'évaluation, veuillez contacter le Centre national de prévention du crime, Canada
Tél. : 1 877 302 6272
www.PublicSafety.gc.ca/NCPC

DEFENSORIAS COMUNITARIAS, APURIMAC, PÉROU

Description

Les communautés autochtones de la région Apurimac au Pérou souffrent d'exclusion sociale, des conséquences de la violence politique et des déplacements forcés qui affectent la région après 20 ans de conflit interne. Depuis dix ans, des organisations de la société civile et la communauté internationale font pression pour promouvoir les droits de la personne et la justice face à l'absence de sécurité et de services sociaux dans la région. En 2001, l'Institut de défense juridique (*Instituto de Defensa Legal*), une ONG péruvienne, et l'UNICEF ont créé et mis place un modèle dans lequel des femmes sont responsables de la protection de communautés (*defensoras comunitarias*) dans 17 districts de la province Ayamare. Les Defensorias Comunitarias constituent un service reconnu par la Loi sur les enfants et les adolescents (*Código del Niño y del Adolescente*) qui a été mis en œuvre par le ministère de la Condition féminine et du Développement social (*Ministerio de la mujer y del Desarrollo Social*).

Objectifs :

- Promouvoir et défendre les droits des enfants, des femmes et des jeunes filles, surtout dans le cadre de la violence familiale, de l'alcoolisme, de l'éducation des enfants et de la négligence;
- Intervenir dans la résolution de conflit en aidant les victimes à accéder au système judiciaire;
- Promouvoir une culture de vigilance dans la communauté;
- Sensibiliser le public et accroître les compétences des dirigeants de la communauté.

Élaboration et mise en œuvre

Les *Defensorías Comunitarias* forment les **dirigeants locaux** afin de les aider à promouvoir et protéger les droits des enfants, des femmes et des jeunes filles. Plus des trois quarts (78 %) des défenseurs des droits de la communauté sont des femmes et maîtrisent la langue autochtone quechua, ce qui aide les victimes à s'adresser aux dirigeants communautaires en cas d'abus ou de violence familiale.

Les initiatives de **sensibilisation et d'information** dans la communauté et auprès d'autres autorités publiques sont importantes pour promouvoir le rôle des Defensorias et la **culture des droits de la personne et de la vigilance dans la communauté**. Ces initiatives sont diffusées par la radio locale, lors d'assemblées et de fêtes communautaires.

En ce qui concerne l'administration, les *Defensorías* sont reconnues en tant qu'**organisation locale dont la structure organisationnelle est solide**. L'organisation veille à la sécurité alimentaire de la communauté par le biais d'un groupe de mères de famille, d'une organisation qui distribue du lait, de banques d'alimentation et d'une fédération d'agriculteurs (*federación campesina*). Les *Defensorias* travaillent également en partenariat avec la fonction publique dans les domaines de la santé et de l'éducation.

L'**approche participative et volontaire** des *Defensorias* contribue à la durabilité du programme et à la responsabilisation des femmes autochtones; les victimes et *Defensorias* font valoir cette responsabilité selon les ressources et le temps dont elles disposent. La stratégie de promotion sociale implique aussi la participation de jeunes autochtones afin que ceux-ci puissent devenir à leur tour des défenseurs des droits de la personne.

Résultats

L'UNICEF et l'*Instituto de Defensa Legal* ont recueilli de l'information auprès des 17 districts dans lesquels les Defensorias sont présentes et considèrent que ce mécanisme judiciaire est efficace.

De 2001 à 2004, 6 198 personnes ont fait appel au groupe et bénéficié des services offerts, entre autres grâce à des activités de promotion sociale. Les Defensorias comunales ont contribué à 1 801 actions en justice. Les jeunes (18 ans et plus) sont le groupe chez qui l'impact de l'initiative a été le plus significatif (ils représentaient 32 % des cas), suivis des enfants (de 6 à 11 ans). La plupart des actions en justice ont été réglées par le dialogue et des mécanismes judiciaires.

Environ 90 % des cas pris en charge par les Defensorias sont réglés par le biais de méthodes alternatives de résolution de conflit. En 2007, les Defensorias Comunitarias ont remporté le concours « Expériences en innovation sociale » de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Sources

Entrevue téléphonique avec Rocio Franco Valdivia, coordonnatrice de projet, le 5 mars 2008.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2007). *Una Estrategia comunal para la construcción de una cultura de Derechos Humanos*. Obtenu le 4 mars 2008 sur le site : www.idl.org.pe/educa/Publicaciones/dc.pdf

Contact

M. Rocio Franco Valdivia,
Coordonnatrice de projet
Instituto de Defensa Legal
Tél. : (51-1) 422-0244
Courriel : rfranco@idl.org.pe

AMÉLIORATION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ACCÈS À L'EMPLOI

PARTNERSHIP OUTREACH EDUCATION MODEL (POEM), AUSTRALIE

Description

Le *Partnership Outreach Education Model* (POEM) a été mis en œuvre en 2002 pour étudier des **modèles d'éducation souple dans des environnements communautaires positifs** pour des jeunes ayant quitté l'école ou leur famille, ou à risque de décrochage scolaire. Le gouvernement du Commonwealth a investi quatre millions de dollars (AUD) entre 2002 et 2003 pour financer 21 projets pilotes POEM dans le pays.

Objectifs :

Prévenir des comportements dangereux, atténuer les risques, accroître les compétences sociales et transmettre les fondements d'une éducation permanente à des jeunes vivant une transition difficile vers l'âge adulte.

Élaboration et mise en œuvre

Les projets POEM offrent une seconde chance aux jeunes (dont plusieurs étudiants aborigènes) ayant de la difficulté à suivre une formation scolaire traditionnelle, technique ou professionnelle.

Les projets ont été mis en œuvre dans le Territoire de la capitale de l'Australie, en Nouvelle-Galles-du-Sud, dans le Territoire du Nord, dans le Queensland, en Australie méridionale, dans l'État de Victoria et en Australie occidentale. Plus d'un jeune sur cinq participant aux projets POEM durant la période d'évaluation a signalé un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme. Ces projets reposent sur les partenariats et les relations positives avec les jeunes, leurs familles, les communautés, les services communautaires, les écoles, les différents paliers de gouvernement et le secteur privé. Les projets POEM offrent des possibilités de formation permettant aux jeunes d'acquérir des compétences reconnues (cours de base, accès aux programmes, alphabétisation, notions de calcul) ou une seconde chance de terminer le secondaire (ou une équivalence de l'État). Les POEM proposent des **services holistiques** en éducation, santé, justice, logement, sécurité sociale, santé mentale et toxicomanie. Les partenariats ont pour but d'aider les jeunes « déconnectés » à trouver le soutien nécessaire (selon les problèmes et les transitions difficiles auxquels ils sont confrontés) pour suivre les programmes de formation correspondant à leurs besoins.

Résultats

Certaines données suggèrent que plusieurs participants des projets POEM ont repris leurs études, rétabli le contact avec leur famille et acquis plus d'optimisme et d'espoir. Environ 65 % des participants ont suivi une formation complémentaire, professionnelle ou technique.

Leçons apprises

- Reconnaître que les délais de mise en œuvre sont plus longs lorsqu'un projet semblable est entrepris, notamment pour obtenir le soutien de l'ensemble de la communauté autochtone.
- L'élaboration d'outils pédagogiques (documents de planification du modèle d'apprentissage) adaptés à la culture et la participation d'intervenants autochtones ont été utiles pour la mise en œuvre de programmes de formation s'adressant aux jeunes aborigènes.
- Des ressources additionnelles sont nécessaires pour mettre en œuvre des projets spécifiques similaires.

- Plusieurs projets POEM, s'adressant aux jeunes aborigènes australiens, notamment dans les centres régionaux, ont conclu qu'il est utile, voire nécessaire, de faire appel à la communauté élargie, les aînés en particulier, pour initier et maintenir les projets. Par exemple, les membres de la communauté peuvent participer à des ateliers et ainsi devenir des guides, soutenir les jeunes au quotidien, leur offrir un modèle positif, les encourager et les motiver à suivre les programmes. Ces initiatives sont plus longues à mettre en place et nécessitent davantage de ressources au départ.

En 2006, le gouvernement australien s'est engagé à investir 5,1 millions \$ (AUD) sur quatre ans pour mettre en place des projets de déjudiciarisation afin de soutenir les jeunes décrocheurs aborigènes dans ces régions. Les projets s'inspirent des succès du *Partnership Outreach Education Model* (POEM) qui a permis à des jeunes très marginalisés de reprendre leurs études. Ces projets d'intervention se termineront en juin 2010.

Sources

Morgan, M. (2004) *The Learnings From CATs and POEM – What Can Policy Makers Draw From Both?* - Final Report.

Department of Education, Science and Training (2004). *The Evaluation of the Partnership Outreach Education Model (POEM) Pilot*. Canberra: DEST

Communiqué de presse. *Strengthening Indigenous Communities - Help for remote Indigenous youth affected by petrol sniffing*. 9 mai 2006 BUD 16/06
www.dest.gov.au/ministers/bishop/budget06/bud1606.htm

Contact

Department of Education, Employment and
Workplace Relations
Australie
16-18 Mort St
Braddon, ACT 2601
Site Internet : www.dest.gov.au

ENLACE QUICHE, GUATEMALA

Description

La région montagneuse de Quiche compte une population Maya prédominante, où se côtoient divers dialectes mayas. Au terme d'une longue guerre civile (1960-1996) qui a éprouvé la région, le Guatemala a signé des accords de paix (Acuerdos de Paz) en 1996 pour promouvoir le développement économique, la participation démocratique, l'inclusion sociale et le respect des Mayas, qui représentent la majorité de la population. Plus particulièrement, les accords sur « l'identité et les droits des autochtones » ont donné lieu à une réforme de l'enseignement, basée sur une approche bilingue et adaptée à la culture locale. La phase I du projet *Enlace Quiche*, entreprise en 2000, avait pour but de développer, mettre à l'essai et montrer comment les technologies de l'information et de la communication (TIC) soutiennent l'enseignement interculturel et bilingue. À l'heure actuelle, *Enlace Quiche* s'inscrit dans le programme plus général de USAID visant l'amélioration de l'éducation au Guatemala.

Objectif :

S'inspirer des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer la qualité, l'ampleur et la diffusion de l'enseignement interculturel et bilingue dans des écoles rurales au Guatemala et ainsi revitaliser et préserver la culture et la langue mayas.

Élaboration et mise en œuvre

De 2000 à 2002, *Enlace Quiche* a fondé cinq **technocentres bilingues** (*Centros de tecnología educativa bilingüe intercultural* (CETEBI)), offrant un accès aux TIC pour diffuser du matériel d'enseignement pour la petite enfance et former les futurs enseignants aux méthodes d'enseignement bilingue. Durant cette période, des enseignants, administrateurs et étudiants ont développé cinq disques compacts et recueils d'histoires pour les centres. La première phase du projet a été bien reçue par les dirigeants du Quiche et par le ministère de l'Éducation, ce qui a mené à la mise en œuvre de la deuxième phase du projet (phase II) de 2002 à 2004. L'Asociacion Ajb'Atz'Enlace Quiche, une ONG locale indépendante, a été créée en 2003 pour soutenir l'initiative.

La phase II a été élaborée durant plusieurs mois par l'équipe de la phase I, USAID, l'*Academy for Education Development* (AED) et l'*Education Development Center* (EDC). Les intervenants d'USAID ont ouvert de nouveaux centres dans la région, élaboré du matériel d'enseignement supplémentaire et créé un réseau d'intervenants qui se soutiennent mutuellement. EDC a mis l'accent sur des interventions aux résultats directs dans les classes, en s'assurant que le nouveau matériel comporte des objectifs d'apprentissage intégrés aux activités de classe. L'équipe locale a œuvré à améliorer le ratio avantages-coûts ainsi que les résultats scolaires.

Enlace a réussi à établir des partenariats avec le secteur privé en plus d'ouvrir sept nouveaux CETEBI. 170 enseignants ont suivi la formation de base dans les CETEBI et 45 guides d'enseignement y ont été produits. Ils sont disponibles sur Internet et sur disque compact. Les CETEBI ont également fait progresser l'adoption des TIC dans les communautés rurales autochtones en y ouvrant 16 mini-CETEBI dans des écoles primaires. Ils sont gérés par des enseignants et des parents de la communauté, supervisant le fonctionnement de l'école. *Enlace* a produit des documents avec d'autres institutions et organisations partenaires, dont des méthodes d'enseignement bilingues, des outils et des programmes d'éducation.

Une communauté virtuelle (www.ebiguatemala.org) a été créée pour les professeurs de maya, les membres de la communauté et les partenaires afin d'améliorer l'apprentissage et l'enseignement en classe. Elle est gérée par un conseil interinstitutionnel composé de représentants gouvernementaux et non-gouvernementaux.

Résultats

- 1 954 étudiants, professeurs, parents et partenaires ont été formés pendant la phase II.
- Le dialogue avec le ministère de l'Éducation a mené ce dernier à soutenir l'intégration de l'enseignement bilingue aux niveaux local, régional et national.
- Les enseignants ont bénéficié d'une formation professionnelle; la qualité de l'enseignement s'est améliorée grâce aux TIC et à la production de documents bilingues.
- Les TIC ont permis aux partenaires de produire plus du matériel didactique.
- Le réseau virtuel d'enseignants bilingues a permis aux enseignants de bénéficier du savoir d'experts et de partager le leur.

Sources

Enlace Quiche (2004). *Using ICT Tools to Support Intercultural Bilingual Education*. Dot-EDU/Guatemala. Rapport final.

Site Internet Enlace Quiche : www.enlacequiche.org.gt/

USAID (2004). *Increasing Education access, quality and Equity in Guatemala*. Latin America and Caribbean Education Profiles 1999-2004. Voir : www.beps.net/publications/LAC%20Profiles/LACGuatemalaTAG.pdf

Contact

M. Andrew Lieberman
Directeur local de projet
Enlace Quiche
Asociación Ajb'atz' Enlace Quiché
2da. Avenida 7-19, zona 5
Santa Cruz del Quiché, El Quiché,
Guatemala 14001
Tél. : (502)7755-4801
Courriel : andy@enlacequiche.org.gt

AUTONOMISATION DES AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES INTERVENANTS EN SÉCURITÉ

LE PROJET D'ACTION RANUI, VILLE DE WAITAKERE, NOUVELLE-ZÉLANDE

Description

Ranui est une collectivité d'environ 8 000 personnes située dans l'agglomération de Waitakere, en Nouvelle-Zélande. La population de la collectivité est bigarrée, issue de différentes cultures, dont une grande proportion de Maori, et comportant une grande proportion de jeunes. Ranui possède un mélange d'habitations caractérisé par une variété de résidences privées avec un taux élevé de résidents vivant dans des logements sociaux. Elle a été catégorisée comme une région nécessitant de l'assistance pour ses services médicaux et des soins primaires. Il existe très peu d'informations concernant la fréquence de l'utilisation des espaces publics par les résidents de Ranui, hormis ses parcs, mais on rapporte que ces derniers les sous-utilisent. Les cambriolages, vols, voies de fait et petits actes de délinquances (vandalisme, graffiti) sont les principaux crimes rapportés. Les préoccupations de sécurité publique comprennent la criminalité, la circulation, la sécurité-incendie et la sécurité personnelle.

Objectifs :

Améliorer la santé et le bien-être dans la collectivité de Ranui, développer son potentiel et y accroître l'accès aux services.

Élaboration et mise en œuvre

Le projet d'action Ranui (RAP, pour *Ranui Action Project*) est l'un des 11 projets ayant vu le jour grâce au Plan de santé de Waitakere (*Waitakere Health Plan*, 2000). Le RAP a été lancé en 2001, à la suite d'un « **festival de vision communautaire** » qui, dès le début, a cherché à impliquer activement la communauté locale dans l'élaboration du projet. Des données ont aussi été réunies par diverses agences et organisations afin de créer un **profil communautaire détaillé**, intégré au processus de vision communautaire.

Vingt-sept personnes **ont été formées dans « l'art de favoriser les visions »**. Au Festival des créations futures de Ranui, environ 400 personnes ont participé à la présentation de visions transformées ultérieurement en projets concrets. Les préoccupations étaient : la sécurité générale (p.ex. l'éclairage inadéquat des rues et des parcs, les secteurs particulièrement problématiques); l'embellissement de la collectivité (intégrer les créations d'enfants et oeuvres d'art locales, etc.); le nettoyage communautaire et les nouvelles poubelles du chemin de la gare de Ranui. Le RAP employait trois personnes à temps plein pour travailler sur une gamme variée de **projets communautaires**. Au départ, le RAP était subventionné par le conseil municipal (Waitakere) et les ministères du gouvernement fédéral (ministère du Développement social, de la Santé, et de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille) comme projet d'action communautaire sur la santé, pour une durée de trois ans.

Le **plan d'action Ranui** a été élaboré de manière à comporter des initiatives dans huit domaines principaux : le développement des jeunes, les services sociaux et de santé, la sécurité publique, le développement économique, le travail, l'environnement, l'éducation, et l'identité, le dynamisme et la fierté collective. Parmi les exemples d'initiatives élaborées dans le plan, on retrouve :

Salle d'ordinateurs CLIC IT / salle d'étude et centre d'aide aux devoirs

Le centre d'information et d'apprentissage communautaire (CLIC IT) est ouvert depuis mai 2002. Il s'agit d'un projet collaboratif entre le RAP et les bibliothèques. Le concept d'un local offrant des ordinateurs avec traitement de texte et accès gratuit (mais limité) à l'Internet a été accueilli favorablement par la communauté de Ranui. La salle est également disponible en soirée comme centre d'aide aux devoirs pour les jeunes de Ranui.

Jour du marché de Ranui

Chaque mois se tient le jour du marché de Ranui qui compte plus de 30 kiosques. Un espace de spectacles est disponible pour encourager les musiciens locaux. Le jour du marché est un point de départ pour les initiatives commerciales locales et constitue un lieu de rassemblement mensuel pour la collectivité. Il se tient généralement le dernier samedi du mois, de neuf heures à midi.

Ranui sans violence

Ce projet est un partenariat entre « Non-Violence à Waitakere » et le RAP. Le slogan du projet est « la non-violence commence avec moi ». Les prix « *Dob in a Do-gooder* », faisant partie du projet, ont été créés pour être remis bimensuellement à un adulte, un jeune et un groupe qui changent les choses pour le mieux et contribuent à faire de Ranui un environnement pacifique.

Afin d'aider au développement de mécanismes assurant la pérennité du projet au-delà de la période de trois ans du projet-pilote, une **structure RAP a été mise en place**, qui inclut la société RAP (une collectivité élargie tenant des rencontres bimensuelles et supervisant l'orientation prise par le projet) et le comité RAP (un plus petit groupe composé de 16 représentants de la collectivité ayant des responsabilités légales et se réunissant mensuellement). De plus, un groupe s'occupant des Maori, des natifs des îles du Pacifique et des opinions des jeunes fait le point régulièrement avec le RAP. Récemment, un cadre stratégique (2006 à 2009) a été adopté.

Résultats

Certaines conclusions du processus et de l'évaluation formatrice menée sur le projet Rap en Juillet 2002 :

- Dans plusieurs cas, des petits projets au sein du plan d'action ont rehaussé les habiletés des membres de la communauté impliqués dans leur planification et leur réalisation.
- Le projet a contribué à augmenter un capital social et à offrir au peuple local de Ranui des opportunités qui n'auraient pas existées autrement.
- Plusieurs projets sont devenus auto-suffisants et ont attiré des fonds externes au projet (ex. Jour du Marché).
- L'engagement communautaire a aussi été entretenu par la communication active au sein de la communauté, ainsi que par l'utilisation de multiples méthodes publicitaires.

Certains des défis majeurs : enjeux de représentation et de gouvernance. Les Maori ont senti que 3 places sur les 16 comités n'était pas suffisantes et désiraient voir leur représentation augmenter. La charge de travail du personnel était parfois très exigeante, de même que pour les bénévoles, qui ont aussi accompli d'importantes charges de travail.

Sources

Ranui Action plan (2002). Ranui Action project. Creating Our Future Together. Disponible ici: www.ranui.org.nz/rapdocs/actionplan.pdf

Strategic Plan 2006-2009. Creating our Future Together. Ranui Action project. Disponible ici: www.ranui.org.nz/rapdocs/rap_strategicplan_may07.pdf

Contact

Bureau RAP
Poste: case postale 70065
Auckland 1230, NZ
Courriel: vai@ranui.org.nz
Site Internet : www.ranui.org.nz

PROGRAMME DE FORMATION POUR LES INTERVENANTS AUTOCHTONES DANS LE DOMAINE DE LA DÉPENDANCE AUX DROGUES ET À L'ALCOOL, VICTORIA, AUSTRALIE

Description

Le ministère des Services publics subventionne environ 17 postes de travailleurs autochtones qui s'occupent de la dépendance aux drogues et à l'alcool, intégrés à des organisations du domaine de la santé dirigées par la collectivité aborigène à Victoria, en Australie. Les intervenants dans le domaine de la dépendance aux drogues et à l'alcool fournissent des services variés : assistance pour les problèmes liés à l'alcool et aux drogues, soutien par les pairs et orientation vers les traitements. Un rapport antérieur sur les *Intervenants dans le domaine de la dépendance aux drogues et à l'alcool de Koori* et sur les *Employés des services liés aux dépendances aux drogues et à l'alcool de la collectivité des Koori*, dans l'État de Victoria, en Australie, soulignait leurs rôles complexes et le besoin de formation pour les employés, de nombreux employés n'ayant pas reçu de formation particulière. Le mot « Koori » (ou Koorie) est directement dérivé des langues autochtones et est souvent employé par les Autochtones de certaines régions pour se désigner. Le terme est généralement employé par le peuple aborigène de Victoria et dans certaines parties de Nouvelle-Galles-du-Sud, en Australie. Depuis 2001-2002, l'Université Swinburne et la coopérative Ngwala Willumbong ont élaboré, mis en œuvre et accrédité des programmes de formation pour combler ce besoin. La formation, offerte dans tout l'État, a été subventionnée par le ministère des Services publics de Victoria.

Objectifs :

- Améliorer le niveau d'habiletés des employés travaillant dans la collectivité aborigène de Victoria sur les problèmes liés à l'abus de substances.
- Préparer et conférer des certificats ès services communautaires (niveaux III et IV) aux intervenants et aux employés de services autochtones du domaine de la dépendance aux drogues et à l'alcool.
- Donner un programme de formation dans un cadre approprié et en garantir l'accessibilité.
- S'assurer que la formation donnée rencontre les normes de compétences nationales.
- Garantir la flexibilité des programmes, permettant d'offrir des modules axés sur le travail et reconnaissant les compétences actuelles.

Élaboration et mise en oeuvre

La coopérative Ngwala Willumbong ltée, créée en 1975, fournit à la collectivité autochtone des services sensibilisés aux différences culturelles, des services de proximité et résidentiels liés à la dépendance à l'alcool et aux drogues. Quelques-uns de leurs principaux services sont l'évaluation et l'orientation vers le traitement et l'orientation individuelle ou de groupe (ou les deux), l'accès soutenu à un éventail de services spécialisés ou de masse, et le soutien communautaire via l'éducation et l'information adaptés à la culture. En plus de sa clientèle cible, Swinburne/Ngwala a aussi fait de la place pour des effectifs supplémentaires fournissant des services aux Koori (e.g. violence domestique, logement social pour jeunes, soutien aux personnes handicapées, postes fédéraux liés à la dépendance aux drogues, à l'alcool et à la désintoxication, travail pour les jeunes et travail communautaire).

Un certain nombre de facteurs, évalués en début de processus, peuvent éventuellement influencer les résultats du programme. Parmi ceux-ci, le peu de confiance des participants à la rédaction et la préparation de rapports, la diversité d'habiletés et d'expériences des participants au cours, ainsi que les ressources de formation restreintes sur la pratique dans les collectivités autochtones. Le programme a élaboré un certain nombre de stratégies afin de répondre à ces préoccupations, comme le développement d'agents de formation en ressources, des entrevues d'évaluation en milieu de travail visant à évaluer les niveaux de compétence des employés et à faire appel aux exemples et modèles pratiques d'employés expérimentés.

Résultats

- 29 employés du groupe cible ont complété le programme en 2001 et 2002, parmi lesquels 13 ont reçu le plus haut niveau du certificat (IV) et un diplôme.
- Durant la même période, 14 employés du domaine des services aux autochtones ont complété le programme, dont 5 ayant reçu le plus haut niveau du certificat (IV).
- Le taux de rétention pour le programme de formation de 2002 a été de 75 %.
- Les participants du niveau III du certificat ont signalé des améliorations dans l'efficacité du travail avec les clients, leur confiance en leur pouvoir de négociation avec leurs superviseurs et autres employés, et la confiance en leur apport à l'efficacité des services.
- Les participants du niveau IV du certificat ont signalé des améliorations au plan de leurs connaissances et compétences en matière de : éloquence en public, connaissance du système judiciaire, préparation de meilleurs rapports pour la cour, planification et gestion de cas
- Les superviseurs ont signalé une amélioration des compétences et une plus grande confiance dans des domaines tels que la mise en place de réseaux (surtout avec les organismes importants), la gestion de cas et la connaissance des problèmes et des solutions liés à l'alcoolisme et la toxicomanie, dont la réduction des méfaits.

Le partenariat Swinburne/Ngwala inclut dorénavant les organismes majeurs tels que le Youth Substance Abuse Service et d'autres services de désintoxication et d'éducation dans les projets de formation autochtones. Cela aidera à les liens entre les employés autochtones et les principaux services d'aide.

Leçons apprises

- Valeur ajoutée d'un partenariat entre une université principale/service de formation et des organismes autochtones
- Importance de la participation d'agents de formation ou d'aides autochtones
- Intérêt de tenir les séances en petits groupes et d'organiser la formation dans des lieux adaptés pour les Autochtones
- Importance de l'enseignement narratif et de stratégies d'évaluation adaptées à la culture autochtone et aux besoins des participants.

Sources

Site Internet de la coopérative Ngwala Willumbong Itée : www.ngwala.org/

Smith, G. (2004). Indigenous prevention. A training model for Indigenous drug and alcohol workers. In *DrugInfo Newsletter*: 2 (4).

Swinburne & Ngala (2003). 2002 Training Program for Aboriginal Alcohol and Drug Workers. A Report Prepared by Swinburne University of Technology and Ngwala Willumbong Co-operative Ltd. Victoria, Australia: Victorian Government Department of Human Services, Melbourne, Victoria.

The Koori Alcohol and Drug Plan 2003-2004. Rural and Regional Health and Aged Care Services Division, Victorian Government Department of Human Services, Melbourne, Victoria. Septembre 2003.

Contact

Ngwala Willumbong
93 rue Wellington
St. Kilda Vic. 3182
Tél (03) 9510 3233

FORMATION FACILITATEURS INDIGÈNES, GUATEMALA

Description

La violence domestique, particulièrement celle dirigée contre les femmes, est une problématique endémique. Le Guatemala est un pays comportant un pourcentage élevé de population autochtone; bien qu'il n'existe pas d'étude à ce sujet, il appert que les femmes autochtones sont exposées à beaucoup plus de violence que les femmes non-autochtones. À cela, il faut ajouter que, pour des raisons culturelles, très peu de femmes indigènes sont disposées à demander de l'aide ou à exprimer ouvertement ce qu'elles endurent lorsqu'elles sont maltraitées au sein de leur foyer.

Objectifs :

L'objectif principal est de réaliser une intervention non intrusive dans des groupes indigènes. Pour cela, ce sont des femmes membres d'une même communauté qui sont impliquées, parce qu'elles connaissent et comprennent leurs coutumes et leur culture, et pourront ainsi fournir les outils à leurs pairs pour prévenir la violence intrafamiliale.

Élaboration et mise en oeuvre

À cette fin, un projet pilote de formation de femmes maya a été élaboré et financé avec des ressources suédoises et avec le soutien de l'ONG Consultores Sociales (CONSOC), en collaboration avec la Banque Inter-Américaine de développement et l'Associación Hogar Nuevos Horizontes (AHNH), organisme accueillant des femmes autochtones victimes de violence intrafamiliale à Quetzaltenango.

Le projet pilote a comme objectif spécifique l'élaboration d'un manuel de formation qui servira de soutien aux femmes formées et permettra de développer d'autres projets similaires.

Le premier défi a été le recrutement de femmes voulant travailler comme conseillères. Quarante-cinq femmes indigènes issues de différentes communautés ont été sélectionnées. Elles devaient satisfaire une série de conditions pour permettre au projet d'être durable (avoir comme langue maternelle un des dialectes locaux, avoir de l'expérience en travail communautaire, participer dans des activités communautaires, compter sur le soutien d'autres organisations, passer l'entretien afin d'évaluer leurs motivations pour être formées pour devenir facilitateur)

Après la sélection, des ateliers sont organisés où elles peuvent acquérir des outils pour donner de l'aide. Dans ces ateliers, elles apprennent à :

- Réaliser des diagnostics sur de situations précises (par exemple, s'il s'agit de violence physique, psychologique, etc. et l'état de gravité de l'agression)
- Évaluer l'expérience des femmes maya en ce qui concerne la violence, par le biais de rencontres où sont mis en commun les aspects théoriques sur la violence domestique.
- Élaborer des stratégies d'accès et d'action des conseillères en matière de prévention et de traitement de la violence domestique dans les communautés maya.
- Souligner dans la prévention les aspects de la planification, promotion, diffusion et sensibilisation à la problématique de la violence domestique.

Par la suite, les stages communautaires ont débuté, avec pour objectif d'orienter et d'assister les conseillères maya dans la réalisation de plans de travail pour traiter et prévenir la violence domestique; ces plans devaient être adaptés aux besoins de leur communauté en utilisant les ressources existantes. Les conseillères ont été soutenues continuellement lors de la mise en œuvre d'activités communautaires. Leur travail a été significatif, en particulier dans les présentations en langue locale illustrées par le matériel graphique qu'elles auraient réalisé, ce qui a facilité la compréhension de nombreuses de femmes analphabètes.

De la même façon, l'expérience préalable qu'avaient les conseillères dans des travaux communautaires a été un atout pour le bon déroulement des rencontres des groupes.

L'organisation d'ateliers d'approfondissement et de mise en commun des expériences des conseillères leur a permis de discuter des problèmes de leur groupe et de recevoir des outils pour améliorer le travail en cours.

Résultats

L'évaluation, réalisée en continu, a permis de corriger certaines faiblesses méthodologiques et de parvenir à des réussites importantes, dont les plus remarquables sont :

- Pour la première fois dans plusieurs communautés, le sujet de la violence domestique a été abordé avec les femmes
- Les réunions ont été organisées par les femmes concernées elles-mêmes, favorisant ainsi une plus grande interaction durant les rencontres

Dans l'évaluation, on remarque les stratégies suivantes :

- Formation de groupes mixtes pour la diffusion et la défense des droits des femmes
- Organisation communautaire
- Développement de services juridiques et psychologiques pour les victimes

Actuellement, il existe encore des groupes de femmes travaillant à la prévention de la violence domestique, soutenues par AHNH et suivant la méthodologie proposée dans le manuel réalisé suite au projet pilote.

Sources

Banco Interamericano de Desarrollo (2001). *Violencia doméstica: intervenciones para su prevención y Tratamiento*. Retrieved on April 15th, 2008, from: www.iadb.org/sds/doc/VD4CapIndGu.pdf

Site Web du: Asociación Hogar Nuevos Horizontes, Quetzaltenango, Guatemala:
www.ahnh.org/

Contact

Mme. Laura Merida
Asociación Hogar Nuevos Horizontes
3^o calle 6-51, zona 2
Quetzaltenango, Guatemala
Tél.: (502) 7 761 17 50

LE PROJET YOUTH CIRCLES, TORONTO, CANADA

Description

En 2003, Eva Marszewski, fondatrice et directrice générale de Peacebuilders International, organisme caritatif canadien, a décidé de vérifier la croyance selon laquelle les cercles de conciliation, fondés sur des modèles traditionnels autochtones et des approches universelles, pourraient, une fois adaptés pour ne pas être spécifiques à une seule culture, aider à résoudre des conflits interculturels en zone urbaine et d'autres types de conflits émanant des conditions sexuelle et économique.

Objectifs :

- Rendre les cercles de conciliation accessibles aux populations urbaines, diverses et multiculturelles afin de résoudre les différends et les demandes contradictoires;
- Intégrer l'option « cercles » comme outil additionnel de résolution de conflits dans les collectivités et les organismes partout en ville;
- Former les médiateurs, les jeunes, les travailleurs communautaires et autres en leur inculquant les compétences requises pour devenir moniteurs de cercle.

Élaboration et mise en œuvre

Les cercles sont destinés à inciter les victimes, les jeunes considérés à risque ou délinquants, les familles et les membres de la collectivité à chercher des solutions mutuellement acceptables, fondées sur la confiance et la responsabilité civile. Les cercles reposent sur un dialogue de groupe structurel impliquant les représentants d'écoles et de la justice et d'autres parties intéressées. Les cercles utilisent un « point de discussion » circulant de personne en personne autour du cercle, et non d'un côté à l'autre. Chaque participant a donc un accès égal, peu importe son âge, sa culture, ou son statut, et peut ainsi contribuer à la discussion et aider à créer un plan durable prenant en considération les intérêts de tous ceux concernés.

En 2004, en consultation avec la Fondation du droit de l'Ontario, les planificateurs de Peacebuilders ont élaboré un projet pilote qui a ciblé les quartiers de St. James Town et de Regent Park de la grande ville de Toronto, au Canada. Ceux qui faisaient partie du programme étaient des jeunes accusés en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents ou de la Loi sur la sécurité dans les écoles. La gestion du projet a été prise en charge par un comité directeur communautaire. Sur une période de 39 mois, 26 organisations et organismes y ont participé. Celui-ci a démontré qu'il y avait d'autres options à la prison et aux peines sévères pour les comportements inappropriés et violents, lorsque le délinquant assume la responsabilité de ses gestes.

Résultats

Ci-dessous, certains des résultats de l'évaluation :

- Les cas référés par les autorités des services de probation étaient les plus importants, et le projet est devenu bien connu du tribunal pour mineurs.
- De nombreux jeunes ont dit que leur participation dans les cercles de conciliation les avait poussés à s'arrêter, à réfléchir et à gérer les conflits d'une manière plus positive.
- La plupart des individus questionnés ont apprécié le fait que tous les participants dans le cercle « aient eu l'occasion de partager leurs opinions et leurs préoccupations ouvertement tout en étant entendus et écoutés ».
- Sur 48 dossiers de cas complétés, 27 ont été réglés par les cercles.
- De nombreux jeunes délinquants ayant participé sur une base volontaire au projet sont retournés à l'école avec une plus grande volonté d'éviter les problèmes.

Leçons apprises

- Les cercles ont démontré qu'ils pouvaient éloigner davantage de jeunes du système de justice pénale.
- Les cercles ont fourni une occasion aux jeunes de participer à des discussions qui guérissent, en plus d'élaborer des plans d'action pour pouvoir gérer des situations stressantes ou difficiles, avec le soutien compréhensif de pairs, d'adultes et de professionnels. Presque tous les jeunes ont mentionné que la participation aux cercles a constitué une expérience marquante.
- Le développement de relations est le résultat le plus important : développer des relations entre les participants, dans leur collectivité et entre leur collectivité et les organismes gouvernementaux.
- Le projet pilote a stimulé la confiance chez les participants et la collectivité en général.
- Qu'ils soient liés ou non au système juridique, les cercles de conciliation forment une méthode d'intervention efficace, non seulement pour les enfants et les jeunes considérés à risque, mais également pour les gens ayant des besoins spéciaux, des handicaps, des difficultés d'apprentissage et des problèmes de santé.

Peacebuilders a déposé un rapport interne à la Fondation du droit de l'Ontario (2006), élaboré le programme « Youth Circles » et travaille avec des organismes et des groupes communautaires pour reproduire l'expérience réussie du projet pilote dans toute la ville de Toronto et éventuellement ailleurs. Actuellement, le projet « Youth Circles » s'étend sur plusieurs quartiers et est principalement subventionné par Justice Canada, en partenariat avec Peacebuilders, St. Stephen's Community House Conflict Resolution Services, Pro Bono Law Ontario (PBLO) et le Centre de toxicomanie et de santé mentale.

Le projet pilote a reçu une reconnaissance publique en 2005 en se voyant décerné le prix national des services policiers. Eva Marszewski, fondatrice et directrice générale, a obtenu en 2006 la Médaille du Barreau du Haut-Canada, la médaille de la paix du YMCA en 2006 et, en 2007, le Prix de prévention du crime de l'Association canadienne de justice pénale.

Sources

Marszewski, E. (2006). *Summary of Report to Law Foundation of Ontario. A strategy towards a model for building sustainable peace from the ground up.* Page consultée en décembre 2007 : www.peacebuildersinternational.com/

Contact

Mme. Eva Marszewski.
Directrice générale
Peacebuilders International
120 rue Adelaide E., Bureau 300
Toronto, Ontario M5C 1K9
Canada
Tél. : 1 416 960 0105
Courriel : info@peacebuilders.ca

CONCLUSIONS

Un certain nombre de développements importants révèlent à la fois des défis et des opportunités pour élaborer des initiatives efficaces pour la sécurité quotidienne qui mettent l'accent sur le bien-être des Autochtones. Ces développements sont liés au nombre croissant d'Autochtones vivant en milieu urbain, aux changements se produisant dans les communautés rurales et éloignées et à la gouvernance autochtone contemporaine.

Cibler les Autochtones dans cette section dédiée à la sécurité quotidienne ne vise pas à soutenir une approche cloisonnée mais plutôt à examiner l'ensemble des conditions sociales liées à la criminalité et à la victimisation des Autochtones et des facteurs contribuant au bien-être de la collectivité. En raison du grand nombre de difficultés rencontrées par les Autochtones dans diverses régions du monde, on observe que :

- D'une part, des gouvernements, organismes autochtones et non-autochtones et des chercheurs s'attardent sur les indicateurs négatifs. Cela peut pousser davantage à l'exclusion et à la marginalisation des peuples autochtones.
- D'autre part, étant donné la détermination, le leadership, le savoir et l'extension des réseaux associatifs, une autre tendance se dessine chez les organismes autochtones et non-autochtones, de même que chez certains chercheurs : mettre l'accent sur les indicateurs positifs, souvent en fonctionnant selon un modèle fondé sur les acquis des peuples autochtones, avec le soutien des gouvernements, des donateurs et du secteur privé. Souvent, il est ainsi possible d'améliorer et de renforcer l'autonomie de ces peuples. C'est cette approche positive qui a inspiré le présent travail : développer une base de connaissances sur la sécurité quotidienne et les peuples autochtones, par le partage d'histoires relatives à la résilience, au leadership, au partenariat et au succès.

Ce recueil suggère que les pratiques de sécurité quotidienne les plus efficaces et les plus durables sont celles qui ont recours à :

- La consultation directe, la recherche (et l'atteinte) de consensus et la participation active des Autochtones en prévention de la criminalité.
- L'inclusion et le respect du savoir autochtone dans l'élaboration de solutions holistiques qui requièrent l'appui nombreux partenaires de secteurs variés.
- Un partenariat avec le peuple autochtone qui, idéalement en assure la direction, et les ONG et organismes communautaires.
- La reconnaissance et l'engagement vis-à-vis des différents besoins des « groupes d'intérêt » de la collectivité élargie des Autochtones (jeunes, aînés, femmes, etc.)
- La mise en valeur du potentiel des groupes autochtones, essentiel pour obtenir un soutien supplémentaire suite à un programme initial, le développement économique, la formation au leadership et l'accroissement du potentiel de la collectivité.

Quelques-unes des **principales recommandations** qui suivent sont à considérer pour les dirigeants autochtones, les organismes, les gouvernements et les chercheurs :

- Étant donné le nombre croissant d'Autochtones en milieu urbain, une recherche plus approfondie est nécessaire afin de comprendre les bienfaits et les méfaits de l'urbanisation sur les peuples autochtones, plus particulièrement dans les pays en voie de développement.
- De la recherche et des efforts sont requis pour diffuser des pratiques de partenariat collaboratif autochtone en milieu urbain qui aident à l'amélioration du bien-être de la collectivité.
- Des interventions en régions rurales, éloignées et urbaines ont besoin de ressources et de soutien adéquats.
- Certains projets-pilotes fructueux dans le domaine de la sécurité quotidienne dans les régions rurales, éloignées et urbaines ont besoin de soutien pour être étendus et ainsi offrir leurs services à d'autres personnes.
- Un meilleur soutien pour la formation et la sensibilisation culturelle, et une prise en considération du rôle que peuvent jouer les technologies de l'information et des communications (TIC) dans ce processus.
- Une recherche plus poussée est nécessaire dans le secteur de l'évaluation de programmes : cela inclut non seulement l'identification de ce qui fonctionne mais également de « comment cela fonctionne » et dans quelles conditions.
- Le besoin d'intégrer des cadres d'évaluation dans les programmes de prévention de la criminalité en général, une prise en compte du niveau de préparation de la collectivité pour les mesures évaluées et l'élaboration d'outils de formation pour soutenir l'évaluation.

Références

- Altman, J. (2006). *The Future of Indigenous Australia: Is there a path beyond the free market or welfare dependency?* Centre for Aboriginal Economic Policy Research, Australian National University, Canberra.
- Banda, F. & Chinkin, C. (2006). *Minorités, peuples autochtones et sexospécificité*. Minority Rights International. Retrieved March 2nd, 2008 from www.minorityrights.org/download.php?id=121
- Bartlett, B., & Boffa, J. (2001). *Aboriginal community controlled comprehensive Primary health care: the Central Australian Aboriginal Congress*. *Australian Journal of Primary Health* 7 (3), 74-82
- Bell, C. (2003). *Towards an Understanding of Metis Aboriginal Rights: Reflections on the Reasoning in R. V. Powley*. In Magnet, J.E., & Dorey, D. (Eds.), *Aboriginal Rights* (pp. 387-434). Markham: LexisNexis Canada Inc.
- Bramley et al. (2005). *Disparities in Indigenous Health: A Cross-Country Comparison Between New Zealand and the United States*. *American Journal of Public Health*. Vol 95 (5): 844-850.
- Brzozowski, J., Taylor-Butts, A. & Johnson, S. (2006). *Victimization and offending among the Aboriginal population in Canada*. Juristat. Catalogue no. 85-002-XIE 26 (3). Canadian Centre for Justice Statistics. Ottawa: Statistics Canada
- Bottoms, A. (2003) *Some sociological reflections on restorative justice*. In von Hirsch, A., Roberts, J. & Bottoms, A. (Eds.) *Restorative Justice and Criminal Justice: Competing or reconcilable paradigms?* (79-114). Oxford: Hart Publishing.
- Borrows, J.J. & Rotman, L. (1998). *Aboriginal Legal Issues: Cases, Material and Commentary*. Toronto: Butterworths Canada Ltd.
- Cooke, M., Beavon, D. Mchardy, M. (2004). *Mesure du bien-être des peuples autochtones : Application de l'indicateur du développement humain des Nations Unies aux Indiens inscrits au Canada, 1981–2001*. Direction de la recherche stratégique et de l'analyse Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Cadd, M. (2002). *Working with Indigenous children and families: what do services need to know to provide effective support to protect Indigenous children, provide care and strengthen Indigenous communities?* SNAICC Newsletter Winter - Spring 2002: 1-6
- Capobianco, L., Shaw, M. (2003). *Crime Prevention and Indigenous Communities: Current International Strategies and Programmes*. Montreal: ICPC.
- Capobianco, L. (2006). *Community Safety Partnerships 'by' and 'with' Indigenous Peoples*. Montreal: ICPC.
- Cooke, M., Beavon, D. Mchardy, M. (2004). *Mesure du bien-être des peuples autochtones : Application de l'indicateur du développement humain des Nations Unies aux Indiens inscrits au Canada, 1981–2001*. Direction de la recherche stratégique et de l'analyse Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Cunneen, C. (2001). *The Impact of Crime Prevention on Aboriginal Communities*. Sydney, Australia: Institute of Criminology, Law Faculty.
- Cunneen, C. (2002). *Restorative Justice and the Politics of Decolonization*. In Weitekamp, E., GM, & Kerner, H.J. (Eds.), *Restorative Justice: Theoretical Foundations* (pp.32-49). Willan Publishing.
- Dawson, D. (1999). *Risk of violence assessment: Aboriginal offenders and the assumption of homogeneity*. Paper presented at the conference on Best Practice Interventions in Corrections for Indigenous People, Adelaide Australia. Australian Institute of Criminology and Department of Correctional Service, South Australia.
- Del Popolo, F. y Oyarce, M. (2005). *Población indígena de América Latina: perfil sociodemográfico en el marco de la CIPD y de las Metas del Milenio*. Seminario Internacional Pueblos indígenas y afrodescendientes de América Latina y el Caribe: relevancia y pertinencia de la información sociodemográfica para políticas y programas. CEPAL, Santiago de Chile, 27 al 29 de abril de 2005. CELADE-División de Población, CEPAL: Chile.

- Doone, P. (2000). Report on Combating and Preventing Maori Crime. Crime Prevention Unit. Department of Prime Minister and Cabinet Wellington
- FLACSO (2004). Respeto, discriminación y violencia: mujeres indígenas en Ecuador 1990-2004.
- Graham, K. & Peters, E. (2002). Aboriginal Communities and Urban Sustainability. Retrieved February 10th, 2008, from: www.cprn.org/download.cfm?doc=163&file=ACFbQf0Bq.PDF&format=pdf&l=fr
- Green, G. (1998). Community Sentencing and Mediation in Aboriginal Communities. *Manitoba Law Journal*.
- Green, J. A. (2002). Canaries in the Mines of Citizenship: Indian Women in Canada. In *The Canadian Journal of Political Science* 34(4), 715-738.
- Hall, G., & Patrinos, H.A. (2005). *Indigenous People, Poverty and Human Development in Latin America: 1994-2004*. Washington, D.C.: World Bank.
- Hanvelt, M. & Papillon, M. (2005), Parallel or Embedded? Aboriginal Self-Government and the Changing Nature of Citizenship in Canada. In Resnick, P. & Kernerman, G. (Eds.) *Rethinking Citizenship: Essays in Honour of Alan C. Cairns*. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Homel, R. Lincoln, R., & Herd, B. (1999). Risk and Resilience: Crime and Violence Prevention in Aboriginal Communities. *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 32 (2), 182-196
- Horizons (2008). Hope or Heartbreak: Aboriginal Youth and Canada's Future Volume 10 (1). Canada: Policy Research Initiative.
- Hunt, J., Smith, D.E. (2007). Indigenous Community Governance project: Year Two Research Findings. Centre for Aboriginal Economic Policy Research. Australian National University. Retrieved on February 10th, 2008, from: www.anu.edu.au/caepr/working.php
- IADB (2005) Inter-American Development Bank Operational Policy on Indigenous Peoples. Sustainable Development Department Indigenous Peoples and Community Development Unit. Washington: Inter-American Development Bank.
- ICPC (1999). Crime Prevention Digest. Montreal: ICPC International Centre for Prevention of Crime (1999) Crime Prevention Digest II: Comparative Analysis of Successful Community Safety. Montreal: ICPC
- IWGIA (2007). *The Indigenous World – Yearbook*. International Work Group for Indigenous Affairs: Copenhagen.
- IWGIA (2007) Annual Report 2006. Available at: www.iwgia.org/graphics/SynkronLibrary/Documents/publications/Folders/2006%20Annual%20Report%20and%20Accounts.pdf
- Jaccoud, M.; Brassard, R. (2003). La marginalisation des femmes autochtones à Montréal, dans David Newhouse et Evelyn Peters (Eds.), *Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain*, p. 143-159, Canada : Projet de recherche sur les politiques.
- Kelly, L. (2002). Using Restorative Justice Principles to Address Family Violence in Aboriginal Communities. In Strang, H. & Braithwaite, J. (2002) *Restorative Justice and Family Violence*, (pp.89-107). Cambridge University Press.
- LaPrairie, C. & Roberts, J. (1997). Circle Sentencing, Restorative Justice and the Role of the Community. *Canadian Journal of Criminology*. Vol. 39 (4).
- Lawrence, Bonita (2003). Gender, Race, and the Regulation of Native Identity in Canada and the United States: An Overview. In *Hypatia* 18 (2), 3-31.
- McGillivray, A. & Comaskey, B. (1999). *Black Eyes All the Time: Intimate Violence, Aboriginal Women and the Justice System*. Toronto: University of Toronto Press.

- Memmott, P., Stacy, R., Chambers, C. and Keys, C. (2001). *Violence in Aboriginal Communities*. Canberra: Attorney General's Department.
- Memmott P, Chambers C, Go-Sam C, Thomson L (2006). *Good practice in Indigenous family violence prevention: designing and evaluating successful programs*. Issues paper 11, Sydney: Australian Domestic & Family Violence Clearinghouse.
- Mercredi, O. & Turpel, M. (1993). *In the Rapids: Navigating the future of First Nations*. Toronto: Viking Press.
- Ministry of Justice (MJ) & Ministry of Social Development (MSD) (2002). *Youth Offending Strategy, Preventing and reducing offending and re-offending by children and young people*, Te Haonga, Wellington: Ministry of Justice & Ministry of Social Development. Retrieved March 10th, 2008, from: www.ms.govt.nz/documents/publications/sector-policy/youth-strategy.pdf
- Ministry of Social Development (2007). *The Social Report. Indicators of social well being in New Zealand*.
- Murphy, M. (2001) *The Limits of Culture in the Politics of Self-Determination*. In *Ethnicities*, 1(3), 367-388.
- Mussell, W.J. (2005). *Warrior-Caregivers: Understanding the Challenges and Healing of First Nations Men*. A guide prepared for the Aboriginal Healing Foundation. Canada : Aboriginal Healing Foundation.
- Native Women's Association of Canada NWAC (2007) *Violence Against Aboriginal Women and Girls: An Issue Paper*. Prepared for the National Aboriginal Women's Summit, June 20-22, 2007 in Corner Brook, NL. Retrieved March 10th, 2008 from: www.nwac-hq.org/en/documents/nwac-vaaw.pdf
- Neilsen, M.O (1996). *Major Issues in Native American Involvement in the Criminal Justice System*. In Nielsen, M.O., Silerman, R.A. (1996). *Native Americans, Crime and Justice*, p. 293-302. United States: Westview Press.
- Newhouse et Peters, E. (Eds.), *Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain*, p. 143-159, Canada : Projet de recherche sur les politiques.
- Noreau, N. & Lajoie, A. (2003). *Peuples autochtones et gouvernance en contexte Canadien : difficultés de l'autonomie gouvernementale autochtone et perspectives* De Centre de recherche en droit public Université de Montréal. Retrieved on March 10, 2008, from: www.dhdi.free.fr/recherches/gouvernance/articles/noreaulajoie.doc
- NSW (2007). *Aboriginal Strategic Direction (2007-2011)*. Australia: New South Wales Police. Retrieved on March 10, 2008, from: www.police.nsw.gov.au/___data/assets/pdf_file/0004/105178/aboriginal_strategic_direction2007-2011.pdf
- Panagos, D. (2007). *The Multiple Meanings Shouldered by the term 'Aboriginality': An analysis of the Delgamuukw Case*. In *Canadian Journal of Political Science* 40(3), 591-613
- Perry, S (2004). *Department of Justice Office of Justice Programs Bureau of Justice Statistics. A BJS Statistical Profile, 1992-2002. American Indians and Crime*. December 2004, NCJ 203097. Retrieved March 10th, 2008 from: www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/ascii/aic02.txt
- Porteilla, R. (2005). *Racisme et discrimination, la position des peuples autochtones, La nouvelle question indigène*, Sous la direction de Jean-Claude Fritz, l'Harmattan, pp 433-450. Retrieved February 25th, 2008, from: www.gitpa.org/Autochtone%20Frame%20.htm
- Ross, R. (1993). *Dueling Paradigms: Western Criminal Justice Versus Aboriginal Community Healing*. Ottawa: Aboriginal Justice Directorate, Department of Justice.
- Rowland, A. (2005). *Local responses to public insecurity in Mexico*. In Bailey, J., & Dammert, L. (Eds.). *Public Security and Police Reform in the Americas* (pp.187-205). Pittsburgh: University of Pittsburgh Press.
- Royal Commission on Aboriginal Peoples RCAP (1996) *Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples*. Ottawa, Canada: Royal Commission on Aboriginal Peoples.

- Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues (SPFII) International Organization for Migration (IOM) (2006) Report of an Expert Workshop on Indigenous Peoples and Migration: Challenges and Opportunities. Geneva: 6-7 April 2006.
- Shannon C, Canuto C, Young E, et al. (2001). Injury prevention in Indigenous communities: results of a two-year community development project. *Health Promotion Journal of Australia*, 12, 233-237.
- Sierra, M. (2005). The Revival of Indigenous Justice in Mexico: Challenges fro Human Rights and the State. *Polar* 28(1), pp.52-65.
- Silver, J., Ghorayshi, P. Hay, J. & Klyne, D. (2006). In a Voice of their Own: Urban Aboriginal Community Development. Ottawa: Canadian Centre for Policy Alternatives.
- Singh, D., & White, C. (2000). Rapua Te Huarahi Tika- Searching for Solutions, A Review of Research about Effective Interventions for Reducing Offending by Indigenous Review of Research about Effective Interventions for Reducing Offending by Indigenous and Ethnic Minority Youth. Wellington: Ministry of Youth Affairs.
- Snowball L., Weatherburn D. (2006). Indigenous over-representation in prison. The role of offender characteristics, *Crime and Justice Bulletin, Contemporary Issues in Crime and Justice*, NSW Bureau of Crime Statistics and Research, n° 99.
- Tauri, J.M. (1999). Family Group Conferencing: The Myth of Indigenous Empowerment in New Zealand. Native Law Centre.
- Tribal Law and Policy Institute (2004). Victim Services: Promising Practices for Indian Country. US Department of Justice. Retrieved March 10th, 2007 from:
www.ojp.usdoj.gov/ovc/publications/infores/victimsrvsindian_country2004/729404.pdf
- UNODC (2005) 'Strategies and Best practices for Crime Prevention, in particular in relation to Urban Areas and Youth at Risk'. Background paper prepared for the Eleventh United Nations Congress on Crime Prevention and Criminal Justice, April 18-25 April 2005, organized by the International Centre for the Prevention of Crime.
- UNPFII (2008). Indigenous Peoples Indigenous Voices. Fact Sheet. Retrieved February 10th, 2008, from:
www.wipce2008.com/enews/pdf/wipce_fact_sheet_21-10-07.pdf
- Urban Indian Health Institute (2008.) Reported Health and Health-Influencing Behaviors Among Urban American Indians and Alaska Natives.

PUBLICATIONS DU CIPC ET RESSOURCES ADDITIONNELLES SUR LA SÉCURITÉ QUOTIDIENNE ET LES PEUPLES AUTOCHTONES

Publications du CIPC

Les publications énumérées ci-dessous sont disponibles à :
www.crime-prevention-intl.org

Le réseau virtuel CIPC sur la sécurité des collectivités et des peuples autochtones (CSIPNET) a été créé en 2004, et comprend les décideurs, chercheurs, et organismes communautaires autochtones et non-autochtones intéressés à partager de l'information sur l'élaboration de politiques et de pratiques en sécurité quotidienne chez les peuples autochtones. Pour devenir membre, contactez: cipc@crime-prevention-intl.org

CIPC (2007). *Bulletin international sur la sécurité des collectivités et des peuples autochtones*. Publié trois fois par année, Montréal: CIPC. (*Disponible en anglais seulement*)

Capobianco, L. (2006). *Community Safety Partnerships by and With Indigenous Peoples*. Montréal: CIPC. (*Disponible en anglais seulement*).

Capobianco, L., Shaw, M. (2003). *Crime Prevention and Indigenous Communities: Current International Strategies and Programmes*. Montréal: CIPC. (*Disponible en anglais seulement*).

Ressources additionnelles

International

Foro Internacional de Mujeres Indígenas (FIMI) (2006). Mairin Iwanka Raya: *Indigenous Women Stand against Violence. A Companion Report to the United Nations Secretary-General's Study on Violence Against Women*. Disponible sur: www.indigenouswomensforum.org/vaiwreport06.pdf

Femmes et villes international (2004). *Bâtir des partenariats communautaires d'action locale en matière de sécurité des femmes*. Disponible sur: www.femmesetvilles.org/english/index_en.htm

ONU-Habitat

Pratiques exemplaires pour des établissements humains

ONU-Habitat, avec le soutien de la Together Foundation, a créé une base de données exhaustive et informative qui contient plus de 1600 exemples de bonnes et de meilleures pratiques soumises par les collectivités à travers le monde. www.bestpractices.org/

Australie

(2007). *Violence prevention diary for Aboriginal women. A little Black Book for Strong Black Women. NSW Strategy to Reduce Violence Against Women and the Aboriginal, Child, Youth and Family Strategy*. Pour plus d'information, veuillez contacter *Violence Against Women Specialist Unit Communities Division*, Nouvelle-Galles du Sud, ministère des Services communautaires. Courriel: vaw-unit@community.nsw.gov.au

Brady, M. (2005). *Grog book. Strengthening indigenous community action on alcohol*, Canberra: Department of Health and Ageing. Pour plus d'information, veuillez contacter: enquiries@health.gov.au

Delahunty B. & Putt, J. (2006). *Good practice framework. Policing illicit drugs in rural and remote Aboriginal and Torres Strait Islander communities*, NDLERF Monograph Series no.15a, Sydney: National Drug and Alcohol Research Centre & University of New South Wales. Disponible sur: www.aic.gov.au/publications/other/2006-ndlerfmono15a.html

Memmott P, Chambers C, Go-Sam C, Thomson L (2006). *Good practice in Indigenous family violence prevention: designing and evaluating successful programs*. Issues paper 11, Sydney: Australian Domestic & Family Violence Clearinghouse. Disponible sur : www.austdvclearinghouse.unsw.edu.au/documents/Issues_Paper_11.doc

Memmott, P., Long, S. & Chambers, C. (2002). *A National Analysis of Strategies Used to Respond to Indigenous Itinerants and Public Place Dwellers*. Prepared with a research grant from the Commonwealth Department of Family and Community Services. Aboriginal Environments Research Centre, University of Queensland, St Lucia, 28/4/00. Disponible sur: www.facsia.gov.au

National Community Crime Prevention Programme, Attorney-General's Department, Australia.
Visitez le: www.crimeprevention.gov.au

Canada

Santé Canada (2007). *Santé des Premières nations et des Inuits- Recueil des programmes*. Canada: Santé Canada. Disponible sur: www.hc-sc.gc.ca

Centre national de prévention du crime. *L'épreuve des faits. Actions de prévention de la criminalité concernant les Autochtones*. Canada: CNPC. Disponible sur: www.publicsafety.gc.ca

L'Association nationale des centres d'amitié (ANCA): www.nafc-aboriginal.com/

La Fondation nationale des réalisations autochtones (FNRA): www.naaf.ca/html/home_e.html

The Urban Aboriginal Knowledge Network (UAKN): www.nafc-aboriginal.com/uakn/index.html

White, J.P., Wingert, S., Beavon, D., & Maxim, P. (Eds.) (2007). *Aboriginal Policy Research. Moving Forward, Making a Difference*. Volume IV. Toronto: Thompson educational Publishing, Inc.

Nouvelle-Zélande

Cram, Fiona (2006). *Building the Capacity of Maori and Iwi Providers of CYF Services – a Review of the Literature*. Child Youth and Family.

Te Puni Kokiri (1999). *Evaluation for Maori: Guidelines for Government Agencies*. Wellington: Te Puni Kokiri.

SPEAR (2004). SPEaR Best Practice Guidelines. *Starter Paper: Social Research & Evaluation involving Māori*. New Zealand: The Social Policy Evaluation and Research (SPEaR).
Pour plus d'information: www.spear.govt.nz/good-practice/index.html

États-Unis

Tribal Law and Policy Institute (2004). *Victim Services: Promising Practices for Indian Country*. USA: U.S. Department of Justice Office of Justice Programs Office for Victims of Crime. Disponible sur: www.ojp.usdoj.gov

OJJDP (mars 2004). *Youth Gangs in Indian Country*. Juvenile Justice Bulletin.
Disponible sur: www.ncjrs.org/pdffiles1/ojjdp/202714.pdf

National Institute of Justice (NIJ) (2002). *Tribal Strategies Against Violence: Cross-Site Evaluation Report*.
Disponible sur: www.ncjrs.gov/

SECTION 5
**PARTENARIATS ENTRE
LA POLICE ET LA COMMUNAUTÉ
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ**

INTRODUCTION

Dans la mesure où de nombreux pays assignent aux services de police une importante mission de lutte et de prévention de la criminalité, le rôle de la police en prévention de la criminalité et au sein des partenariats a fait l'objet de nombreux travaux du Centre international pour la prévention de la criminalité¹⁷⁶ depuis sa création.¹⁷⁷ Le CIPC y a consacré son colloque annuel¹⁷⁸ en 2007, lequel a permis de démontrer combien les attentes à l'égard de la police sont élevées et comment elle peut y répondre en diversifiant son action et en s'appuyant davantage sur le partenariat local. Ont particulièrement été relevées **la nécessité pour les services de police d'élargir leur analyse de la criminalité en intégrant des données non policières** leur permettant de mieux connaître les milieux de vie dans lesquels ils interviennent, de même que **l'importance des relations de confiance** à tisser avec la population et avec les autres intervenants professionnels du champ municipal, social, communautaire, de la santé...

La littérature scientifique aborde peu la question du rôle de la police en prévention, mais de nombreuses études examinent les différents « modèles » de méthodes policières, particulièrement ceux qui concernent le « *community policing* » ou police communautaire ou de proximité, la police orientée vers la résolution des problèmes, les méthodes de « *hot spots policing* » (qui se concentrent sur les lieux où les niveaux de criminalité sont les plus élevés, 179 etc).

Nous avons cherché ici à présenter quelques illustrations du rôle que peuvent jouer les services de police en prévention. Nos différents travaux et l'expérience en ce domaine montrent combien cette mission peut parfois laisser perplexes les policiers et leurs dirigeants. Les questionnements portent principalement sur la définition et les limites des missions attribuées à la police dans un domaine où l'action sur les causes potentielles de la criminalité peut entraîner très loin des champs d'opération habituels de la police. La délimitation des champs d'intervention des services de police importe aussi aux autres acteurs et doit s'inscrire dans une conception démocratique et équilibrée du rôle de la police. L'action en prévention, qu'il s'agisse de prévention primaire très en amont des risques de criminalité ou de prévention tertiaire axée sur les conditions de réinsertion, ne peut reposer sur les seules initiatives des services de police. Ces interventions requièrent les compétences professionnelles d'autres acteurs, ainsi qu'un engagement de l'ensemble de la communauté. Elles s'inscrivent également dans des contextes éthiques et de réglementation professionnelle qui, s'ils varient d'un pays à un autre, présentent globalement des caractéristiques communes visant à délimiter strictement les pouvoirs d'intervention des services disposant de pouvoirs coercitifs sur les individus.

Dans ce contexte, nous cherchons à souligner, au travers de quelques pratiques, qu'il existe une **palette variée et nuancée de modes d'intervention en prévention qui reposent sur une implication graduée de la police et sur un partenariat fort**.

Nous présentons ainsi certaines actions directement mises en œuvre par les services de police, telles les types d'organisation visant à assurer une visibilité qui se veut rassurante et dissuasive. D'autres actions sont organisées par la police mais font intervenir des acteurs non policiers, comme le montrent certaines initiatives auprès des victimes.

D'autres enfin impliquent les policiers comme des partenaires parmi d'autres, sans leur conférer un rôle de décideur unique. L'efficacité de toutes ces initiatives repose largement sur la qualité des partenariats instaurés. Nous donnons quelques exemples d'actions concertées avec une municipalité, un centre de recherche ou encore des organismes communautaires.

¹⁷⁶ ICPC (2008), Lelandais (2007), Capobianco (2007), Sansfacon (2006), Shaw (2004), ICPC (2002)

¹⁷⁷ Pour une présentation des principales politiques nationales en la matière, voir CIPC, *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives*, 2008, Montréal, Canada. Disponible aussi en anglais et en espagnol.

¹⁷⁸ CIPC (2007), *Le rôle de la police dans la prévention de la criminalité, Actes du septième colloque annuel du CIPC sur la prévention de la criminalité*, 2007, Montréal, Canada. Disponible aussi en anglais et en espagnol.

¹⁷⁹ Par exemple : BRODEUR, J.P. (2003), « Les visages de la Police. Pratiques et perceptions », Paramètres, Presses de l'Université de Montréal, vol. 36 no 1 (2003) pp. 9-30.; ROSENBAUM, Dennis P., "Community Policing and Web-Based Communication: Addressing the New Information Imperative", in Fridell, Lorie A. and Mary Ann Wycoff (Eds.) *Community Policing. The past, present and future*, Washington, DC: Police Executive Research Forum, 2004, 238 p.

ASSURER UNE PRÉSENCE VISIBLE

KOBAN – LE SYSTÈME DES UNITÉS DE POLICE, JAPON

Description

Caractéristique unique du système policier japonais depuis le 19e siècle, le système de police communautaire et d'unités de police consiste en des unités secondaires des commissariats de police nommées Koban. Elles sont situées en zones urbaines et sont gérées par plusieurs policiers, 24 heures sur 24, effectuant de la prévention et répondant aux crimes et accidents. Les unités résidentielles de police sont également situées en régions rurales et semi rurales, couvrant une grande zone où se produisent moins de crimes et d'accidents, et où l'accent est mis sur le maintien du contact avec la collectivité. Elles hébergent un officier et, traditionnellement, sa famille, et assurent une première intervention face aux accidents et aux actes criminels; les cas graves sont toutefois pris en charge par des agents de police spéciaux assignés aux commissariats ou au quartier général.

Objectifs

Les agents de police communautaire dans le système des Koban ont pour rôle de :

- Faire partie intégrante de la collectivité locale, participer à la vie quotidienne du quartier et assurer la sécurité des résidents.
- Informer la population de la présence des policiers et effectuer des patrouilles.
- Être les premiers répondants dans n'importe quelle situation d'urgence.

Élaboration et mise en oeuvre

Les unités de police et les unités résidentielles de police sont ouvertes sept jours sur sept et se distinguent par une lampe rouge au-dessus de leur entrée. Ces unités sont le cœur des activités de la police communautaire et agissent comme centres de sécurité quotidienne pour les résidents (Kitahara 2007, p.3). Les policiers des unités de police peuvent détenir un des grades suivants : inspecteur-adjoint, sergent ou policier. Dans certaines unités, des policiers retraités travaillent à temps partiel à titre de conseillers, occupant des fonctions autres que la mise en application de la loi : consultation auprès des citoyens, gestion des objets perdus et retrouvés, réponses aux demandes d'information, etc. Dans les unités résidentielles de police, la conjointe du policier remplit ce rôle de soutien.

Les policiers montent la garde à l'extérieur ou à l'intérieur de l'unité de police, ce qui permet d'assurer une présence rassurante et de recevoir des résidents. Les fonctions sur le terrain comprennent les patrouilles et les visites de porte à porte aux résidences et commerces. La fonction de patrouilleur est considérée comme la plus importante puisque la présence des policiers peut aider à renforcer la sécurité des résidents. Le nombre de patrouilles a d'ailleurs augmenté depuis 2001 pour faire face à la hausse des taux de criminalité. Ces patrouilles peuvent être effectuées à pied, en bicyclette, en petite voiture de police, ou en motocyclette dans le cas de vastes secteurs.

Les fonctions des patrouilleurs sont de :

- Donner des conseils ou des avertissements
- S'occuper des individus sous l'influence de l'alcool
- S'occuper des enfants errants
- Conseiller les résidents
- Questionner les individus suspects
- Procéder à des arrestations

Parfois, les patrouilleurs distribuent des « cartes de patrouille » dans les boîtes aux lettres afin d'informer les résidents des problèmes de sécurité dans le secteur et de leur rappeler ou leur assurer que des policiers effectuent les patrouilles. D'autres moyens d'établir la communication avec les résidents comprennent la publication d'un bulletin mensuel ou bimensuel, qui transmet de l'information sur des crimes ou accidents dans le secteur, et des conseils préventifs. Il existe également un conseil de liaison de l'unité de police. Parmi les membres de ce conseil, notons les représentants des résidents qui rencontrent les policiers plusieurs fois par année.

Les unités résidentielles de police sont graduellement remplacées par un plus grand nombre d'unités urbaines : au cours des 10 dernières années, 800 unités résidentielles de police ont été supprimées. Cela s'explique par le fait que de moins en moins de policiers souhaitent travailler dans des unités résidentielles de police en région rurale, vivre dans de telles unités imposant des contraintes familiales. Cependant, des formes modernes d'unités de police de style résidentiel s'implantent dans les zones urbaines, avec comme objectif de redonner un sentiment d'appartenance à la collectivité et de réduire la criminalité.

Résultats

Les méthodes d'évaluation varient selon la préfecture, mais les indicateurs de succès tiennent généralement compte des taux de résolution des crimes et infractions au code de la route, de la qualité de la relation avec la collectivité, des visites efficaces de porte-à-porte et de la courtoisie envers les résidents.

Bien que le système japonais des unités de police soit maintenant confronté à diverses difficultés en même temps que la situation sécuritaire s'aggrave, il « tient le fort » depuis plus de 100 ans et a contribué à faire régner l'ordre public grâce à une étroite collaboration avec la collectivité. Le système des Koban (Hasshusho) repose sur environ 15 000 unités de police et unités résidentielles de police (Chuzai-sho) situées partout au Japon.

Le système des Koban a été adapté à Singapour et dans plusieurs villes américaines, comme Boston, Philadelphie, Chicago et Washington, non sans heurts. Plus récemment, l'Agence japonaise de coopération internationale a annoncé le financement de l'adaptation du modèle au Brésil.

Sources

Agence de police nationale japonaise. « Japanese Community Police and Police Box System ». Consulté le 24 mai 2007, à partir du site www.npa.go.jp

Kitahara, Naomi (2007). The Japanese Police and Koban System. Document présenté durant l'événement « Police Reform in Post-Conflict African Countries », du 12 au 15 mars 2007.

Contact

M. Keiichi Aizawa, Directeur
Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement
des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, UNAFEI
1-26, Harumi-cho, Fuchu-shi, Tokyo 183-0057, JAPON
Tél.: 81-42-333-7021
Courriel: unafei@moj.go.jp

LES SERVICES POLICIERS COMMUNAUTAIRES, KENYA

Description

Depuis 2003, *Saferworld*, en collaboration avec le partenaire local *PeaceNet*, a élaboré et mis en œuvre des programmes pilotes de services policiers communautaires (SPC) dans deux régions du Kenya. L'initiative est née du besoin d'améliorer les relations entre les forces de l'ordre (la police kenyane et la police administrative) et la population.

Objectifs :

- Mettre en contact la police, la société civile et les collectivités afin de trouver des solutions locales aux problèmes de sécurité quotidienne en utilisant des services policiers communautaires de façon démocratique.
- Prévenir la criminalité, améliorer la sécurité quotidienne et réduire la prolifération des armes légères.

Élaboration et mise en oeuvre

Malgré une évolution politique et un développement économique importants au Kenya depuis l'indépendance en 1963, les citoyens vivent dans une insécurité élevée qui découle de la pauvreté, du chômage, de la corruption, de la criminalité et de la violence. Un document du gouvernement kenyan datant de 2003, la Stratégie de réduction de la pauvreté, a d'ailleurs déterminé la principale cause de la pauvreté au Kenya : l'insécurité.

En améliorant les relations entre les collectivités et la police, le programme SPC vise à accroître la coopération et à faire participer toutes les couches de la société à la question de la sécurité quotidienne et à rendre tout le monde responsable de la sécurité et du bien-être du quartier, et non seulement les agents du maintien de l'ordre. Ce programme favorise le développement de réseaux, l'utilisation optimale de toutes les ressources de la collectivité et l'amélioration du niveau de confiance entre la police et les collectivités locales. Ces actions sont accomplies par la création de partenariats inter-organisationnels, la participation de la collectivité et la collaboration avec les principaux intervenants. On estime que le SPC contribue à des environnements plus sûrs qui, à leur tour, favorisent le développement économique et renforcent le capital social.

Depuis 2003, les projets de services policiers communautaires ont été initiés dans certaines collectivités du Kenya. Deux projets pilotes ont été dirigés par l'ONG *Saferworld* et les partenaires de la société civile kenyane. Les emplacements choisis étaient Isiolo, une région rurale dans la province de l'Est, et Kibera, un bidonville de Nairobi.

Projet pilote 1 : Village de Makina, région de Kibera. Kibera (population estimée : 800 000 habitants) est l'un des plus grands bidonvilles de Nairobi. La population de Kibera souffre de conditions de vie précaires et vit au quotidien de l'insécurité, de la vulnérabilité et de la violence. Dans ce contexte, la stratégie du SPC a cherché à répondre aux problèmes de pauvreté, de chômage et de mauvaises relations sociales. Selon *Saferworld*, bien qu'un fort sentiment d'appartenance à la collectivité existe, de nombreux habitants s'installent dans des villages composés de membres de leurs propres collectivités ethniques. Des tensions entre ces dernières se créent ainsi qu'entre personnes nouvellement arrivées et résidants de longue date, tensions largement attribuables aux ressources limitées. L'accroissement rapide de la population est à l'origine d'une lutte pour des besoins tels que les denrées alimentaires, l'eau et les abris. La criminalité dans cette région s'est manifestée sous forme de cambriolages, de vols de biens et d'agressions.

Le programme SPC a mis en place une série d'activités mettant l'accent sur la prévention de la criminalité et l'aide aux victimes pour redonner paix et sécurité aux résidents. Le processus de mise en œuvre du SPC comprend :

- Des consultations avec les habitants locaux, la police et la société civile pour déterminer les facteurs qui encouragent la criminalité, dont la pauvreté, le chômage, la colère découlant des conditions d'existence et la dégradation des relations sociales.
- La création d'un groupe de travail constitué de représentants d'organismes communautaires, de la police administrative, de la police du Kenya, de l'administration provinciale, de PeaceNet et de Saferworld.
- L'élaboration par le groupe de travail d'une stratégie locale pour Kibera.
- La formation d'un comité directeur de 20 membres des principaux intervenants : femmes, jeunes, aînés, chefs religieux, organisations de la société civile, commandant du commissariat de police (Kilamani) et commandant en charge de la police administrative à Kibera. PeaceNet a fourni des services administratifs et de secrétariat au programme du comité directeur et Saferworld un soutien technique et financier.
- La formation du comité directeur sur les principes, les pratiques et le leadership du SPC.
- La mise sur pied d'un forum mixte de la collectivité policière pour les rencontres mensuelles afin que la collectivité, la société civile et la police puissent définir des stratégies bien adaptées pour contrer la criminalité.
- L'organisation d'une journée d'accueil et d'un camp médical pour offrir des examens médicaux gratuits, afin d'améliorer le niveau de confiance en la police,

Parmi les objectifs fixés par le comité directeur : promouvoir les conditions à long terme pour le développement et la sécurité quotidienne ; mettre en valeur le potentiel des institutions locales ; renforcer la coopération et le partenariat entre la police et le public, et renforcer l'interaction entre la société civile, le gouvernement et les institutions afin de promouvoir la culture de paix, la sécurité quotidienne et le maintien démocratique de l'ordre. Les initiatives prioritaires comportent : la formation et le développement du potentiel institutionnel, l'échange d'information, la mobilisation des ressources et la constitution de réseaux, une plus grande conscientisation du public et l'éducation communautaire.

Les résultats attendus étaient : une plus grande confiance entre la police et le public, des liens entre le développement et la sécurité, la coordination de l'initiative du SPC à Kibera, une police professionnelle bien formée qui respecte les droits humains, la constitution de centres d'information sur la sécurité quotidienne, des forums pour l'échange d'information, un taux de criminalité moins élevé dans la collectivité, et une augmentation du signalement de la criminalité par les efforts des victimes et les groupes touchés.

Projet pilote 2: Isiolo est une région rurale située dans la province de l'Est du Kenya, qui compte cinq différentes collectivités ethniques. Plusieurs d'entre elles dépendent du pastoralisme et de l'agriculture. La violence armée, le chômage, la toxicomanie et la prostitution avec la privation sociale et le dénuement économique ont créé un climat d'insécurité et de frustration à la fin des années 1990. La région était connue comme le « supermarché des armes » du Kenya en raison des activités importantes de contrebande d'armes provenant de la Somalie et de l'Éthiopie.

Le processus de mise en œuvre du SPC à Bulla-Pesa, une collectivité d'Isiolo, a été semblable à celui de Kibera :

- Discussions avec les principaux intervenants, essentiellement tenues au sein du comité pour la paix du district d'Isiolo, et ce pour obtenir un soutien en faveur du SPC.
- Établissement de relations ont été établies entre les membres de la collectivité, la police locale et les administrateurs gouvernementaux locaux, dont ceux qui travaillent dans la gestion d'un projet de ressources en terrains, lesquels ont été appelés à identifier les préoccupations des résidents locaux en matière de sécurité.
- Création d'un comité directeur comprenant des membres de la collectivité, la police du Kenya, la police administrative et l'administration provinciale locale.
- Organisation par le comité directeur d'activités pour sensibiliser le public et informer les citoyens locaux relativement au SPC et les encourager à discuter des problèmes de sécurité avec la police.
- Tenue de forums mensuels ou hebdomadaires (barazas) pour les membres de la collectivité pour discuter des préoccupations avec le gouvernement et la police et trouver des solutions.

Résultats

Il n'y a pas eu d'évaluation d'impact indépendante pour évaluer les aspects préventifs de ce projet pilote et donner un aperçu des rôles spécifiques des deux services policiers participants. Toutefois, une évaluation de 2006 des projets pilotes entrepris par Saferworld et Peacenet a fait état de certains résultats prometteurs.

Le programme à Kibera a été considéré comme un succès, ce qui est largement attribuable au degré de coopération entre les intervenants et au partenariat avec l'ensemble de la collectivité et les services policiers.

L'évaluation a déterminé que cette coopération a engendré une atmosphère saine où les résidents locaux se sont sentis plus à l'aise lorsqu'ils ont présenté leurs suggestions et leurs préoccupations au service de police, l'échange d'information qui a permis à la police d'accomplir un meilleur travail. L'ajout de boîtes d'information a permis aux résidents de signaler les activités criminelles et de soumettre des propositions de façon anonyme. Le nombre de patrouilles policières a augmenté dans les zones à risque élevé identifiées par la collectivité, et les conditions de vie des résidents se sont améliorées. Certains quartiers ont ajouté des mesures de sécurité supplémentaires, comme des clôtures et des barrières. Le fonds de développement de la circonscription de Lang'ata et Adopt-a-Light, une entreprise qui se spécialise dans l'éclairage des rues afin de réduire la criminalité, a installé un éclairage dans les allées sombres des rues de Kibera.

De plus le SPC s'est adressé aux jeunes par le biais de campagnes de sensibilisation et les a fait participer à diverses activités (comme le théâtre) afin de montrer les effets positifs du SPC et sensibiliser aux problèmes liés à la consommation de drogues et à la toxicomanie.

Selon l'évaluation, le SPC a été en mesure de renforcer les collectivités locales qui, précédemment, se sentaient isolées et oubliées par le gouvernement. Grâce au projet, les résidents locaux ont eu le courage de s'exprimer, ont fait face aux problèmes locaux et exigé plus de la part des représentants politiques. En outre, une confiance réciproque s'est développée entre eux et leur police qui s'est sentie plus outillée pour s'attaquer aux problèmes liés à la criminalité.

Le projet pilote à Kibera a servi de modèle pour les autres commissariats de police au Kenya.

Le projet pilote à Isiolo a également tiré profit d'une solide coopération entre les parties. Il a été jugé comme un succès, avec des réussites concrètes dans plusieurs régions. Parmi ces réussites, mentionnons : un plus grand nombre de signalements à la police grâce à une plus grande confiance; l'augmentation du nombre de personnes ayant remis leurs armes légères au bureau de la consolidation de la paix et de la gestion des conflits, un partenaire du comité directeur du SPC; des activités visant à mieux faire connaître l'approche du SPC dans les collectivités; la mise en œuvre d'activités de formation; l'ouverture d'un bureau d'assistance par la police du Kenya; la mise sur pied d'une équipe de patrouilleurs de la police communautaire; l'élaboration d'initiatives destinées aux jeunes; la réouverture de toutes les écoles autrefois fermées en raison de l'insécurité (16 écoles l'avaient été avant les activités du SPC); la réouverture de cinq banques qui avaient fermé en raison de l'insécurité (maintenant ouvertes jusqu'à 21 heures plutôt que 18 heures) ; l'accroissement du tourisme; et davantage d'initiatives locales.

Des défis demeurent en matière de violence, résultant de la compétition pour obtenir les ressources et des tensions ethniques politiques souvent hors du contrôle des officiers ou même des membres de la collectivité. Au Kenya, ce problème est du ressort du Bureau du Président, de la police du Kenya et de la police administrative.

Les projets pilotes du SPC entrepris par Saferworld et PeaceNet constituent une stratégie intéressante de Saferworld afin de faire du SPC une partie intégrante de la réforme du programme de la police à l'échelle nationale, fondée sur le partenariat, le partage des responsabilités, une plus grande transparence et l'obligation de rendre compte.

Leçons apprises

Ci-dessous, les principales leçons pour assurer le succès de la mise en œuvre du SPC dans un pays et dans une collectivité, telles que rapportées par l'équipe de Saferworld :

- La synergie entre la collectivité et les échelons nationaux
- Le besoin de mettre en valeur le potentiel pour la réforme
- Le besoin d'une approche élargie des secteurs
- La nécessité de l'appropriation et de la participation de tous les intervenants
- Le rôle important de la société civile dans la réforme du secteur de la sécurité
- La promotion de l'obligation de rendre compte des actions
- L'importance de la valeur des partenariats
- L'importance de mettre l'accent sur la prévention
- La patience pour la réforme...

Sources

Site Internet : www.saferworld.org.uk/

Correspondance par courriel avec Jacqueline Mbogo, coordonnatrice du projet, Community Policing Saferworld Nairobi, mars et avril 2008.

Saferworld (2008, février). Implementing community-based policing in Kenya. Londres: Saferworld. Disponible sur : www.saferworld.org.uk/publications.php/306/implementing_community_based_policing_in_kenya [15 avril 2008].

Van der Spuy, E. et Röntsch, R. (2006). Police and crime prevention in Africa: a brief appraisal of structures, policies and practices. Centre de criminologie, Université de Cape Town. Rapport commandé par le CIPC.

Contact

Mme. Jacqueline Mbogo, coordonnatrice du projet, Community Policing
Saferworld (Nairobi), C.P. 909-00606, Nairobi, KENYA
Tél.: +254 20 3743 830 /40
Courriel : jmbogo@saferworld.org.uk

APPORTER UN SOUTIEN ET DE L'INFORMATION AUX VICTIMES

DISPOSITIF DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DANS LES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE, FRANCE

Description

En France, depuis le début des années 1990, des travailleurs sociaux sont présents dans certains services de police et de gendarmerie pour apporter une première réponse à des demandes sociales ne relevant pas de ces services, accueillir certaines victimes et servir de relais avec les services sociaux traditionnels. Les travailleurs sociaux assurent une permanence au sein même de ces bureaux accueillant du public : commissariats de police et brigade de gendarmerie. Les services de police et de gendarmerie effectuent fréquemment des interventions qui n'ont pas de caractère pénal et ne relèvent donc pas d'un traitement judiciaire. Ouverts jours et nuits, ces services sont souvent utilisés par la population comme recours dans des situations de détresse.

Objectifs :

- Donner un soutien en temps réel aux personnes se présentant aux services de police ou de gendarmerie et assurer un suivi des plaintes ne relevant pas d'un traitement judiciaire.
- Décloisonner l'activité des services de police, de gendarmerie et des travailleurs sociaux, limitant ainsi les carences et la perte d'information sur les personnes en détresse ou à risque.

Élaboration et mise en oeuvre

Le dispositif s'est développé à l'initiative des chefs de service de la police nationale en lien avec les collectivités locales, au début des années 1990. À partir de 2004, il a été étendu aux unités de gendarmerie. En 2006, l'État a accordé une participation financière jusqu'à 50 % du coût salarial pour une période de trois ans à travers la mobilisation des crédits affectés à la politique de la ville et le dispositif a été généralisé par le comité interministériel de prévention de la délinquance dans une circulaire du 1er août 2006. Un cadre de référence a été rendu public en décembre 2006. Enfin, la loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 y fait expressément allusion dans son article 2.

Les principales missions des intervenants sociaux dans ces services de police et de gendarmerie sont :

- participation à l'accueil, à l'écoute et à l'orientation des victimes d'infractions pénales;
- évaluation de la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière ;
- intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation ;
- orientation vers des intervenants spécialisés pour le traitement précoce des situations des personnes vulnérables et des publics à risque qui contribue ainsi à une meilleure prise en charge des personnes mises en cause, particulièrement les mineurs.
- facilitation de l'accès des personnes aux services sociaux et de droit commun concernés.

Les travailleurs sociaux ont accès aux rapports d'événements à caractère social qui se sont produits de nuit et sont saisis directement par les services de police et de gendarmerie, le jour, quand ceux-ci identifient un besoin social : ils contribuent ainsi au maillage des activités policières et sociales. En assurant, le lien avec la procédure pénale, ils permettent, notamment, aux victimes conserver le même interlocuteur. Les travailleurs sociaux œuvrent en complémentarité avec les services de police et de gendarmerie tout en conservant leurs missions et leurs modes d'intervention spécifiques.

Le service s'adresse aux personnes majeures et mineures, victimes ou mis en cause, concernées par une affaire présentant un volet social. Les intervenants restent tenus au secret professionnel. Ils doivent justifier d'un diplôme de travailleur social délivré par l'État et d'une expérience professionnelle avérée auprès de tous publics et être sensibilisés au champ juridique et à la victimologie. Le cadre de référence prévoit une formation sur site préalable à la prise de fonction, un cadre déontologique et une convention-type. Le cadre de référence prévoit aussi des indicateurs, ou plutôt des comptes-rendus trimestriels d'activité et des indications statistiques. La création de postes d'intervenants sociaux s'inscrit dans une approche territoriale et partenariale. Elle doit dans la mesure du possible être prévue dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et/ou du conseil départemental de prévention et intervient généralement à la suite d'un diagnostic conduit par les partenaires.

Les différents partenaires sont les services de la gendarmerie nationale ou de la police nationale qui accueillent le travailleur social et la Commune, l'établissement public de Coopération intercommunale, le conseil général ou une association à titre d'employeur. Peuvent s'y associer : une structure départementale de prise en charge sociale, en particulier des mineurs, une association d'aide aux victimes, les psychologues en commissariat, l'autorité judiciaire, l'éducation nationale, les bailleurs sociaux et le secteur associatif.

Sources

Circulaire : NOR INTK0630043J du 1er août 2006

Cadre de référence en date du 21 décembre 2006
http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/circ211206_TravailSocx_Pol_Gend.pdf

Loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, NOR INTX0600091L,
www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTX0600091L

Sites de la délégation interministérielle à la ville : www.ville.gouv.fr , <http://i.ville.gouv.fr>

Site du ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr/

Contacts

Direction générale de la police nationale
Mme Marie-Louise Fimeyer, Commissaire divisionnaire
Courriel : Marie-louise.fimeyer@interieur.gouv.fr

Direction générale de la gendarmerie nationale
Lieutenant-Colonel Pascal Hurtault, Service Prévention de la délinquance – Partenariat
Courriel : pascal.hurtault@gendarmerie.defense.gouv.fr

Direction Interministérielle à la Ville
Mme Brigitte Raynaud, Responsable Prévention de la délinquance
Courriel : Brigitte.raynaud@dev.gouv.fr

FAMILY SAFETY TEAMS, NOUVELLE-ZÉLANDE

Description

En Nouvelle-Zélande, les Équipes de sécurité familiale (ESF) ont été expérimentées en 2005 et 2006 à la suite d'une série de meurtres liés à la violence intra-familiale, à l'occasion desquels le manque de coordination entre les organismes travaillant avec les familles aux prises avec de la violence a été identifié comme facteur primordial. Les ESF ont été développées dans le cadre de six projets pilotes à Auckland, Counties Manukau, Hamilton, Hutt Valley et Christchurch, et font partie d'un projet pilote visant à améliorer l'articulation entre les interventions dans le domaine de la violence intra-familiale.

Objectifs :

- Améliorer l'échange d'information et la coordination entre les organismes travaillant avec des familles connaissant la violence à l'échelon national et local.
- Assurer une réponse multidisciplinaire afin de réduire la violence intra-familiale, par l'évaluation, la gestion de cas et la surveillance.
- Élaborer une pratique exemplaire nationale et promouvoir la mise en oeuvre rigoureuse d'une telle pratique pour des organismes travaillant avec les familles confrontées à de la violence.

Élaboration et mise en oeuvre

Les ESF sont une initiative collective menée par la police de Nouvelle-Zélande, le ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille et le ministère de la Justice. Les autres organismes qui ont contribué à cette initiative sont le *National Collective of Independent Women's Refuges*, *Te Kupenga Whakaoti Mahi Patunga/National Network of Stopping Violence Services*, *Jigsaw*, le ministère du Développement social, la sécurité des îles du Pacifique et le projet de prévention, le HAIP et le PVH. Multidisciplinaires, les Family Safety Teams sont composées de 10 membres, dont : 4 policiers (trois enquêteurs et un superviseur), 3 avocats pour adultes, et 3 avocats pour enfants d'organismes communautaires locaux.

Les ESF visent à encourager une meilleure utilisation des services existants chez les familles à risque, notamment en matière d'aide, d'ordonnances de protection, de santé, d'éducation, de soutien au logement et du revenu, en mettant en relation les besoins des familles avec les services locaux. Dans chaque cas, l'équipe détermine quelle est la meilleure manière d'aborder le problème, de protéger les victimes et de réduire les chances de répéter les incidents et les situations à risque élevé.

Les ESF participent à une multitude d'activités variées, comme :

- Développement d'un système de contrôle et de rétroaction pour les domaines à améliorer lorsque des écarts sont détectés,
- Renforcement de la collaboration dans la gestion des cas et
- Amélioration des pratiques d'échange d'information,
- Formation aux fournisseurs de services et aux collectivités,
- Travail auprès des familles à risque élevé et les cas de récidive en matière de violence intra-familiale.

Le cas échéant, les ESF constituent des liens entre les initiatives de violence intra-familiale existantes pour aider à l'amélioration du service aux familles à risque.

Un **Comité national de direction** supervise la mise en oeuvre des ESF. Le Comité comprend des représentants du groupe de la prévention criminelle du ministère de la Justice, de la Police, de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, du ministère du Développement social, des représentants non gouvernementaux des peuples Maori et du Pacifique, des fournisseurs de programmes pour les contrevenants et des avocats pour les victimes adultes et mineures. De plus, un secrétariat a été établi avec un coordonnateur national et un agent de projet.

Le superviseur du ESF se rapporte à l'**Équipe de gestion du district (EGD)** dont font partie le gouvernement et des ONG et qui est composée principalement de membres honoraires de l'organisme engagé par contrat qui affecte du personnel aux ESF locaux. Le rôle de la EGD est de fournir du leadership et de l'assistance juridique pour le ESF dans la collectivité et d'assurer que des politiques, des structures, des systèmes et des pratiques appropriés sont en place. De plus, le EGD assure la communication entre les ESF, le secrétariat et le Comité national de direction en collationnant et en analysant les rapports mensuels des ESF et en établissant des mesures recommandées par le Comité national de direction (ou par certains représentants du Comité).

Résultats

Le document *Family Safety Teams Pilot Evaluation: Stage One Baseline Study and Formative Evaluation (2006)* s'est fondé sur une analyse de statistiques sur la violence intra-familiale, des entrevues avec les membres du personnel d'Auckland, de Lower Hutt et des ESF de Wairarapa, les intervenants communautaires, certaines victimes de la violence intra-familiale et des auteurs de crimes à Auckland, Lower Hutt et Wairarapa. Un résumé des principales conclusions et recommandations du rapport d'évaluation a été préparé et sera publié sous peu.

Quelques-uns des résultats des ESF sont :

- l'organisation d'un secrétariat opérationnel et d'un personnel complet en permanence
- un conseiller en communication contracté pour élaborer des initiatives en matière de communication pour soutenir le travail des ESF au plan national
- le lancement d'un bimensuel, le bulletin du ESF (tous les ESF ont maintenant des EGD opérationnels mis en place).
- l'établissement de Wairarapa et Hutt Valley en tant que ESF séparés et indépendants
- le lancement de la première phase du site Internet des ESF
- les membres des ESF continuent d'être très actifs au plan du lobbying et de la défense des victimes de violence intrafamiliale, aussi bien au plan local que national

La préparation d'un rapport d'étape couvrant deux années de fonctionnement est en cours et sera disponible en mai 2008.

Sources

Correspondance par courriel avec Tracy Andersen

Site Internet du *Family Safety Team* : www.ESF.org.nz

Contact

Mme Tracy Anderson, Coordonnatrice nationale du secrétariat du Family Safety Teams Wellington à l'administration centrale de la police, 3e étage. 180 rue Molesworth, Wellington, Nouvelle- Zélande
Tél.: +64 (4) 470 4002, +64 (4) 474 9414
Courriel: info@ESF.org.nz

RESIDENTIAL BREAK AND ENTER PROJECT NORWOOD AND TEA TREE GULLY, AUSTRALIE

Description

Le projet a été mis en oeuvre dans les sites de Norwood (population de 32 000 habitants) et de Tea Tree Gully (population de 95 000 habitants), deux sous-divisions du service de police de la métropole d'Adélaïde.

Objectif :

Réduire l'incidence des cambriolages résidentiels en s'attaquant à la revictimisation.

Élaboration et mise en œuvre

Lancé à la fin de l'année 1998, le projet a mis en place un service destiné aux victimes de cambriolages résidentiels, afin qu'elles ne le soient pas à nouveau. Il a consisté à former des bénévoles de la collectivité afin qu'ils fassent une intervention chez les victimes participant au projet, axée autour de 5 éléments :

- une évaluation ou un audit de sécurité
- un soutien informel
- un renvoi à des agences de services sociaux
- un renvoi afin de faire marquer ses biens, des liens avec les voisins
- l'installation de serrures renforcées (Tea Tree Gully)

Cette visite a eu lieu environ une semaine après le cambriolage, et des entrevues téléphoniques ont été faites auprès des victimes entre six et huit semaines après la visite afin de déterminer dans quelle mesure elles avaient suivi les conseils des bénévoles et subi un second cambriolage depuis.

Le groupe est chargé de l'orientation générale du projet, notamment au plan de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des opérations. Plusieurs partenaires en font partie : le Crime Prevention Unit du ministère de l'Attorney général, qui a donné un financement conjoint avec la National Crime Prevention, et assuré la direction de l'initiative ; le service de police d'Australie méridionale (SAPol), dont les patrouilleurs devaient présenter le projet aux victimes, les inciter à y participer et faire le suivi à l'équipe du projet ; les autorités locales, via la section des services communautaires ; une organisation de bénévoles.

Résultats

L'évaluation a porté à la fois sur la mise en œuvre et sur l'efficacité des activités, et utilisé les données collectées par les bénévoles à l'occasion de leur intervention et contenues dans plusieurs formulaires (celui de l'audit de sécurité, ceux relatifs à l'enquête sur les caractéristiques des victimes et de leur habitation et celui qui précisait le type et l'emplacement des serrures à installer), via les entrevues téléphoniques de suivi ainsi que les statistiques policières de la criminalité.

L'évaluation du processus, dont la méthodologie comprenait également des entrevues de groupe, des questionnaires écrits et l'analyse de différents documents, met en valeur les deux points suivants :

- Une forte implication individuelle de quelques policiers mais, dans l'ensemble, une collaboration inégale avec le service de police à cause de : sa réorganisation interne ; la charge de travail administratif découlant du processus de notification durant la première moitié du projet et de la décision de transférer le renvoi des patrouilleurs à la section de réduction de la criminalité de la police nationale ; la culture policière.
- La capacité de bénévoles sélectionnés, formés et encadrés à assumer l'intervention telle que définie par le projet et à donner des services aux victimes de cambriolage, notamment en termes de soutien informel (écoute et encouragement à être en contact avec les voisins).

Cette capacité dépend de compétences et de services standard qui passent par une formation et une gestion de qualité, y compris un processus approprié de sélection et de supervision des bénévoles : (i) dans ce projet, la formation a été insuffisante dans certains domaines bien précis, comme par exemple la partie « serrures » de l'évaluation de sécurité, avec pour conséquence que les bénévoles perçus comme les plus compétents ont été plus utilisés que les autres; (ii) en outre, 76 % des répondants ont mis en œuvre, en tout ou en partie, les conseils donnés par les bénévoles et 36 % ont procédé au marquage de leurs biens; (iii) enfin, des 46 bénévoles formés, il en restait 30 actifs lorsque le projet a pris fin, 24 d'entre eux ayant continué ensuite à s'impliquer dans la prévention de la criminalité au niveau local.

L'évaluation d'impact établit que la majorité des victimes (62 %) ont suivi les conseils prodigués afin de renforcer la sécurité de leur habitation, cependant qu'un tiers ont dit avoir l'intention d'aller au-delà des conseils et de mettre en œuvre des mesures supplémentaires. Plus précisément, 37 % et 42 % d'entre elles ont installé respectivement des serrures de porte et de fenêtre, 20 % ont fait l'acquisition d'un système d'alarme et 40 % ont procédé au marquage de leurs biens. Ce sont là les moyennes des pourcentages des deux sites, ceux de Tea Tree Gully étant nettement supérieurs, surtout en ce qui concerne les serrures.

Dans l'ensemble, le projet a été efficace à prévenir une re-victimation des ménages cambriolés pour la première fois. Les cambriolages résidentiels répétés ont augmenté dans le secteur témoin mais sont demeurés stables dans le secteur cible. Les six derniers mois de la période de suivi, après la fin de la visite, ont montré un recul des cambriolages résidentiels dans les deux secteurs du projet mais pas dans les secteurs témoins. En revanche, le projet n'a pas réussi à faire diminuer le nombre total de cambriolages dans le secteur cible. Plus encore, ils y ont davantage augmenté durant les 20 mois suivant le projet que dans le secteur témoin. En réalité, l'analyse des résultats des deux sites révèle que ceux de Tea Tree Gully ont été meilleurs que ceux de Norwood.

Même s'il est possible que le changement des pratiques de signalement ait joué, il ne peut expliquer à lui seul cette différence. L'hypothèse émise par l'évaluation est que les cambrioleurs de Norwood ont été moins dissuadés que ceux de Tea Tree Gully, ce qui se serait traduit par un micro-déplacement, c'est-à-dire qu'après avoir échoué à un endroit, ils auraient réussi sur une cible voisine. Le plan d'évaluation était toutefois insuffisant pour le vérifier.

Sources

Site Internet: www.cpu.sa.gov.au/sa_break.htm#break2

South Australian Crime Prevention Unit (2002). The South Australian Residential Break and Enter Pilot Project. Evaluation Report, Full Report Volume 2001. Attorney's General Department, Canberra, Commonwealth of Australia.

Enderson, M. (2002). Preventing Repeat Residential Burglary: A Meta-Evaluation of two Australian Demonstration Projects. Canberra Act: Commonwealth Attorney-General's Department.

Contact

Residential Break and Enter Project
Crime Prevention Unit, Attorney-General's Department
Tél: +61 8 8207 1659
Courriel: cpu@agd.sa.gov.au

ENGAGEMENT AUPRÈS DES JEUNES ET DE LA FAMILLE

LE PRINCE SERPENT – PARMINOU THÉÂTRE, QUÉBEC, CANADA

Description

Le Prince Serpent est une pièce interactive traitant du lien étroit existant entre la prostitution juvénile et les gangs de rue. Cette pièce est destinée aux élèves d'école secondaire âgés entre 12 et 15 ans et la collectivité, dont les parents et les enseignants. Le Prince Serpent est présenté dans différents quartiers de la ville de Montréal et dans les régions en périphérie, et a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique à la prostitution. Cette pièce de théâtre illustre les stratégies utilisées par les gangs de rue pour recruter de nouvelles victimes et les problèmes associés à la prostitution juvénile. Le Prince Serpent informe les jeunes filles à propos des pièges tendus par les « princes charmants » qui se servent de l'amour comme appât pour les exploiter. Cette pièce fait partie d'une plus vaste stratégie préventive qui comprend un atelier interactif où les élèves peuvent poser des questions sur la représentation.

Objectif :

Aider à réduire le risque de recrutement de jeunes par les gangs de rues à des fins de prostitution.

Élaboration et mise en oeuvre

La pièce de théâtre Prince Serpent a été créée en 2004 et a été le fruit de la collaboration entre le Théâtre Parminou, un organisme sans but lucratif et le poste de police 41 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Les jeunes femmes recrutées à des fins de prostitution par les gangs de rues ont été consultées par les partenaires du projet, ce qui a permis d'intégrer des éléments d'expériences vécues dans le contenu de la pièce. Le SPVM a aidé à la tenue et à la promotion de la pièce à Montréal et dans les régions en périphérie où les gangs de rues sont une préoccupation.

Le Théâtre Parminou reçoit de l'aide du secteur privé, dont du soutien administratif de Cascades, Saputo, Co-op, la Caisse Desjardins et Hydro-Québec, et du financement public, dont celui de la ville de Victoriaville et du Conseil des arts et des lettres Québec.

Résultats

- Trente représentations ont été données en 2004 dans les écoles secondaires de Montréal. Le Service de police de la Ville de Montréal a contribué à soutenir ces pièces par des collectes de fonds (revente de biens saisis).
- En 2005, il y a eu 40 représentations de la pièce dans 24 écoles, qui a été vue par plus de 8 000 élèves du secondaire.

En 2004, le sergent Jacques Bisson du Service de police de la Ville de Montréal a été sélectionné par le ministère de la Justice pour le Prix national du maintien de l'ordre dans le domaine de la justice pour les jeunes pour son rôle dans le développement de cette pièce.

Sources

Théâtre Parminou : www.parminou.com

SPVM (2004). Bilan Annuel SPVM 2004. Disponible sur :
www.spvm.qc.ca/upload/documentations/Bilan_annuel2004_SPVM_fr.pdf

SPVM (2005). Bilan Annuel SPVM 2004. Disponible sur:
www.spvm.qc.ca/upload/documentations/Bilan_annuel2005_SPVM_fr.pdf

Théâtre Parminou, Une pièce pour lutter contre les gangs de rue!, 30 avril 2005 17h05
<http://lcn.canoe.ca/lcn/artsetspectacles/general/archives/2005/04/20050430-165932.html>

Les gangs de rue sont à nos portes, Normand Laberge
www.hebdos.net/lrd/edition472006/articles.asp?article_id=150862

Contact

Théâtre Parminou
150, boul. Bois-Francis Nord, code postal 158, Victoriaville (Québec), G6P 6S8
Tél.: (819) 758-0577
Courriel: parminou@parminou.com

Autres exemples :

D'autres projets se servent du théâtre pour sensibiliser les jeunes à propos des facteurs de risques liés à la criminalité et à la victimisation.

« Hamlet in the Hood » était une adaptation d'une pièce de Shakespeare pour refléter la vie d'adolescent en milieu urbain et a été réalisée par une jeune femme de Chicago et par le Alternatives program, un organisme jeunesse sans but lucratif situé dans le North Side de Chicago.

« Teatro da Laje » ou « Théâtre de toit » est une troupe de théâtre de Rio de Janeiro qui met en scène des pièces de Shakespeare avec des jeunes des favelas âgés de 12 à 18 ans, promouvant l'intégration sociale et le développement des jeunes.

SOUTIEN DE LA PARENTALITÉ, CLICHY-SOUS-BOIS/ MONTFERMEIL, FRANCE

Description

Le Centre de loisir et de jeunesse (CLJ) de Clichy-sous-Bois/Montfermeil en France a développé une pratique de soutien à la parentalité en 1998 comprenant des séances d'informations destinées aux mères et pères de famille. Le CLJ, géré par la Police nationale, a été créé en 1990, initialement pour mettre en place des loisirs sportifs pour les jeunes. Il a cependant élargi son champ d'action à des activités socioculturelles impliquant les parents dans l'accompagnement de leurs enfants.

Objectifs :

- Mobiliser les parents, en particulier les pères de famille, dans l'accompagnement des enfants dans les actes de la vie courante et dans le domaine éducatif.
- Sensibiliser les parents aux problèmes que connaissent les jeunes.
- Apporter une aide administrative aux familles.

Élaboration et mise en oeuvre

Depuis 1993, le CLJ travaille en partenariat avec l'ARIFA (association de femmes-relais) pour encourager les jeunes filles à fréquenter le CLJ. Le dialogue a d'abord été établi avec les mères de famille, pour qui des séances d'information sur la délinquance juvénile, la toxicomanie ou la citoyenneté ont été mises en place afin de les amener à s'impliquer dans la vie socioculturelle de la communauté. A partir de 2001, les pères ont participé de plus en plus souvent aux activités. La mise en place d'un service d'information et d'aide pour les démarches administratives et l'implication des pères de famille dans des débats et des séances d'information a ainsi contribué à mobiliser les parents.

Ces services sont mis en place dans les locaux du CLJ, ceux de l'ARIFA ainsi que dans la Maison des services publics (MSP) de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, qui regroupe 19 organismes au sein d'une même équipe d'accueil afin de simplifier et améliorer l'accès aux différents services publics, socioculturels et administratifs.

Les séances d'information sont organisées par le CLJ avec le soutien des femmes-relais lorsqu'elles sont destinées en particulier aux mères de famille et dirigées par un intervenant professionnel. Les thèmes et les horaires sont fixés en fonction des demandes de la communauté.

Depuis le mois de juillet 2001, un adulte-relais tient une permanence quotidienne, 5 jours par semaine. Il apporte son aide pour des démarches administratives auprès d'organismes publics (Caisse d'Allocations Familiales, établissements scolaires...). Ainsi, les parents, et notamment les pères de famille, acquièrent une expérience en la matière qui leur permet de gagner en autonomie.

Le Centre de loisir et de la jeunesse travaille en partenariat avec la police nationale, la police de proximité, les femmes relais de l'ARIFA et les différents services réunis au sein de la Maison des Services Publics du quartier

Résultats

Le recueil d'actions locales intitulé Politique de la ville et prévention de la délinquance du Département citoyenneté prévention sécurité de la délégation interministérielle à la ville rapporte qu'un total de 18 séances d'information collective ont réuni 360 mères, 28 ont rassemblé 440 pères et 341 entretiens individuels ont été menés par l'adulte-relais auprès des pères.

L'action menée est évaluée en continu, grâce à un bilan établi chaque semaine par l'adulte-relais pour ce qui est de la permanence et des activités de conseil et d'aide administrative. De même, après chaque séance d'information, les participants sont invités à évaluer la séance afin de décider des programmes à venir.

Tous les mois, un bilan global est réalisé dans le cadre de la Maison des Services Publics de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et un bilan annuel est adressé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis et à la Caisse d'Allocations Familiales.

Le travail du CLJ a permis de nouer de nouveaux liens dans une communauté qui connaissait des difficultés de cohésion et de favoriser le dialogue entre ses membres, et aurait contribué à faire reculer le sentiment d'insécurité. Il a certainement permis aux parents de s'impliquer plus avant dans des actions socioculturelles.

Le projet semblant porter ses fruits, l'action mise en place devrait se poursuivre dans cette voie, afin de permettre aux parents de mieux participer à la prévention de la délinquance juvénile.

Sources

Département citoyenneté prévention sécurité de la Délégation Interministérielle à la ville (2004), Politique de la ville et prévention de la délinquance, recueil d'actions locales, pp.180-182

Les Soirées du Récap de la Seine-Saint-Denis (2004), Parentalités, n°4
www.professionbanlieue.org/presentation/parentaliteclichysousbois.pdf

Site internet de la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil:
www.cacm93.com/equipements_services/maison_services_publics/msp.htm

Entretien téléphonique avec Mr Pascal Roblou, Directeur adjoint du CLJ, le 18/04/2008

CONTRIBUTION AUX PARTENARIATS LOCAUX

SALTO MODEL, SØNDRE NORDSTRAND DISTRICT, OSLO, NORVÈGE

Description

La prévention de la criminalité concerne de nombreux acteurs dont le gouvernement, les ONG et les entreprises.

À Oslo, en Norvège, SaLTo est un modèle de prévention en partenariat dans lequel la municipalité et la police sont les principaux partenaires en prévention de la criminalité. SaLTo se concentre sur les enfants et les jeunes (âgés entre 12 et 23 ans) qui grandissent dans un environnement difficile et sont susceptibles d'être exposés à l'alcoolisme, la toxicomanie et la criminalité. SaLTo a été mis en œuvre dans 15 quartiers d'Oslo en 2006. Chaque quartier a un coordinateur de SaLTo et reçoit un financement du ministère de l'Éducation et de la Formation et du ministère de l'Enfance et de la Parité.

Dans le quartier urbain de Søndre Nordstrand (env. 35 000 habitants), plus du tiers de la population est âgé de moins de 20 ans, et 46,2 % de ce groupe d'âge est issu de différentes collectivités ethno-culturelles, en provenance du Pakistan, de la Somalie, d'Iraq et d'Iran. On y dénombre 135 nationalités et 65 langues. Le niveau d'instruction est inférieur à la moyenne de la ville et un nombre élevé de ménages sont dirigés par des femmes seules. Près de 70 % des jeunes délinquants, essentiellement des hommes, sont issus de différentes collectivités ethno-culturelles. Le sous-poste de la police d'Holmlia travaille conjointement avec le quartier urbain Søndre Nordstrand dans la mise en œuvre de SaLTo pour faire face à ces enjeux.

Objectifs :

- Réduire la criminalité chez les enfants et les jeunes
- Garantir des écoles sécuritaires et un environnement sûr pour grandir

Élaboration et mise en oeuvre

Le modèle SaLTo comprend:

- **Un groupe directeur central**, qui est composé de directeurs de services municipaux et du district de police d'Oslo.
- **Des groupes directeurs locaux**, qui comprennent un directeur de district, des commissaires de la police, des directeurs d'écoles et un politicien, et
- **Un groupe de travail local** : celui de Søndre Nordstrand comprend les directeurs des écoles, des policiers, et des chefs de section pour la protection de l'enfance, des soins de santé pour les enfants et les jeunes, et des activités pour les jeunes.

Parmi les objectifs et activités du plan d'action local de 2007 de SaLTo pour Søndre Nordstrand :

- Une intervention précoce et une intégration du travail préventif
- Des écoles sécuritaires
- Des activités insistant sur le réseau de criminalité juvénile et les gangs
- La conception de stratégies pour les problèmes graves
- Le traitement des problèmes liés à la drogue et à l'alcool
- La présentation de l'information et la transmission du savoir
- Un programme pour les jeunes témoins et les victimes de criminalité

La police participe aux partenariats de différentes façons, par exemple via la mise en œuvre de son propre modèle de services policiers (interventions basées sur l'identification de problèmes), les patrouilles, les enquêtes réactives, la gestion des conflits, la participation à un travail créatif comme l'enseignement public et le travail avec les parents. Concernant cette dernière stratégie, Bjorn Ovrum, un policier local, a mis au point une méthode pour aider à prévenir la criminalité juvénile ou pour servir de médiateur dans les conflits impliquant des jeunes, appelée « responsabilisation par la conversation » (Empowerment Conversation).

Ces conversations peuvent prendre place lorsque les parents, les écoles, la police, les intervenants en services d'aide sociale à l'enfance ou autres s'inquiètent du risque de criminalité juvénile. La conversation prend place dans des salles situées dans le commissariat de police, et bien que les parents du jeune soient appelés à participer à la conversation, des parties de cette dernière peuvent se dérouler sans la présence du jeune ou du parent. Quelques exemples de sujets pour « la responsabilisation par la conversation » sont : l'alcool, les drogues, la violence, les pairs, le vol et le vandalisme. Il y a aussi des conversations sur l'estime de soi, l'argent, les loisirs, l'école, la famille, les amis, le respect et le sentiment de puissance.

En plus de la ville et du commissariat de police d'Holmlia, d'importants partenaires se sont engagés dans le modèle SaLTo : les intervenants en services d'aide sociale à l'enfance, l'équipe de soutien pour les jeunes, les bénévoles, les écoles, le conseil de méditation, les clubs de jeunes et les nightravens.

Sources

District de Søndre Nordstrand (2007). The district, crime prevention work and the SaLTO model. Bydel Søndre Nordstrand.

Politiet (2007). SaLTo. Strategic Plan 2007. Commune d'Oslo. www.salto.oslo.no

ICPC Professional Visit to Holmlia Police Station. 5 novembre 2007.

Contacts

M. Bjorn Ovrum
Police d'Holmlia
Tél. +47 22 70 51 88

Mme. Linda Nymann
District Child Welfare Service
Tel: +47 23 49 65 71

NEXUS POLICING PROJECT, VICTORIA, AUSTRALIE

Description

La police de Victoria, en partenariat avec l'Australian National University, à Canberra, a élaboré et mis en oeuvre un projet de quatre ans en 2004 nommé Nexus Policing. Cette initiative a été soutenue par une subvention du Conseil australien de la recherche, la police de Victoria, les fournisseurs de services et les associations communautaires, dont le travail a visé à coordonner et intégrer leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources. Cette recherche a permis d'élaborer des modèles pilotes stratégiques et visait à développer des modes de travail fondés sur la connaissance, les partenariats et les réseaux.

Objectifs :

Explorer et développer des façons novatrices de lier le savoir et les compétences de la police de Victoria, des organismes non gouvernementaux, des organisations communautaires, du secteur financier et des citoyens dans une approche coordonnée visant à améliorer la sécurité quotidienne.

Élaboration et mise en oeuvre

La police de Victoria s'est appuyée sur son rôle de chef de file communautaire pour réunir les organismes afin qu'ils abordent les problèmes de sécurité dans sept projets pilotes à l'intérieur de *Nexus policing*. Les problèmes de sécurité quotidienne dans chaque projet pilote comprennent :

- La sécurité dans le logement social, ville de Yarra
- La violence intra-familiale, ville de Wyndham
- Les questions autochtones, Mildura
- La sécurité des jeunes, ville de Wodonga
- Les questions sur les jeunes et le multiculturalisme, ville de Casey
- Le trafic : la sécurité dans le transport en commun- améliorer le gardiennage dans le transport en commun
- La criminalité : la récidive chez les délinquants sexuels- système judiciaire

Un membre senior de la police de Victoria a servi de gestionnaire sur les lieux dans chacun des programmes susmentionnés. De plus, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que les groupes d'intérêt ont participé à l'élaboration des projets pilotes.

Résultats

- Le résultat du projet Nexus a été un grand changement dans la réflexion au sein de la police de Victoria et dans les organismes avec lesquels elle travaille, reflétant une conception nodale de la gouvernance. Il est probable que ce changement aura une incidence dans le domaine des services policiers et de la sécurité en Australie et ailleurs.
- En plus des projets pilotes, la police de Victoria a lancé en mai 2006 la *Road Policing Strategy* qui recourt également à une approche de cartographie nodale, laquelle a été utile pour informer le *Nexus Policing Project*. L'amélioration de l'efficacité des services routiers de la police et des réponses par les ressources en cartographie a mené à une nouvelle approche nodale pour la distribution des services.
- Une conférence, tenue en mai 2008 et intitulée *Nexus Policing: Binding Research to Practice*, a conclu le *Nexus Policing Project*. Elle avait pour objectif de fournir à tous les directeurs des zones des services policiers (PSA) à Victoria une opportunité de prendre davantage de mesures pour garantir que les programmes élaborés dans le cadre du Nexus Policing Project puissent être appliqués dans leur PSA.

Leçons apprises

- Le soutien et la participation des principaux meneurs de l'organisation de la police sont essentiels au succès de ces partenariats, principalement à cause du scepticisme actuel de la police et des organisations de représentants de la police (comme les syndicats de police) vis-à-vis des chercheurs universitaires. L'enthousiasme pour ce partenariat dans les rangs de la police de Victoria est notamment dû à la conception visionnaire de son commissaire en chef, Christine Nixon. Sous sa direction, plusieurs partenariats collaboratifs entre la police de Victoria et les universités ont été réalisés avec le financement du Conseil australien de la recherche.
- Un partenariat réussi entre la police et les universités ne se réduit pas à un accès plus important et plus facile à l'autre partenaire et à ses formes uniques de savoir et de compétences. La police ne devrait pas être uniquement perçue ou se voir elle-même comme un simple éclaireur de la face cachée des services policiers.
- Il est important de voir les policiers comme des agents de changement et de les assister dans le développement de leurs compétences comme producteurs de savoir et d'idées.
- L'ouverture d'esprit de la police aux partenariats qui transmettent des connaissances dépend en grande partie de ce qui se passe dans la police elle-même. Les organisations policières peuvent suivre une phase d'apprentissage qui est le résultat de dynamiques internes et externes.
- Les universitaires souhaitant travailler en partenariat avec la police ont besoin de bien choisir le moment de leurs interventions en raison d'une période de transition et d'apprentissage dans ces organisations.
- Des projets collaboratifs comme Nexus, destinés à développer des réseaux de sécurité plus démocratiques et efficaces doivent s'assurer que la police tire de tels projets des expériences positives et qu'elle s'engage à réfléchir à l'extérieur du paradigme policier (« the police box ») en concevant et en participant (pas nécessairement comme acteur principal) à de nouvelles institutions et de nouveaux réseaux de sécurité publique.
- La police locale donne volontiers son soutien au projet, mais il se limite généralement à la promotion de celui-ci dans l'organisation policière ou à la participation à des ateliers collectifs et des groupes de discussion.

Sources

Site Internet de la police de Victoria: www.police.vic.gov.au

Building the Capacity of Change Agents: The Nexus Policing Project

Jennifer Wood (Australian National University), Jenny Fleming (Université de Tasmanie) et Monique Marks (Université de KwaZulu-Natal). Ébauche sur la conférence « Police Reform from the Bottom Up Berkeley », CA, 12-13 octobre 2006.

Examen du programme Regnet 2001-2006 Impact Case Study: Victoria Police Security.

Contact

Nexus Policing Project, Service Delivery Team
Victoria Police Service, Australia
Tél. : 9247 5297

INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE AVEC DES IMMIGRANTS PÉRUVIENS, COMMISSARIAT 9 DE INDEPENDENCIA, SANTIAGO, CHILI

Description

Au Chili, au cours des dernières décennies, le phénomène de l'immigration, principalement de ressortissants des pays limitrophes, s'est accentué (hausse de l'immigration de 400 % entre 1992 et 2002). Dans la région métropolitaine, la population d'origine péruvienne se concentre principalement à Santiago Centro. Independencia est une commune proche très liée au centre de la capitale qui offre des logements abordables en raison des conditions de vie précaires. C'est dans cette commune que les Péruviens ont commencé à former des « quartiers péruviens », c'est-à-dire des territoires qui ne sont pas seulement des zones résidentielles mais aussi des espaces pour développer des activités typiques comme le commerce. Cela a été possible parce que la commune abrite un grand nombre de Péruviens, à savoir 1 288 personnes. La plupart des Péruviens habitent le cuadrante 44 de cette commune où se produisent des conflits entre immigrants et résidents chiliens.

Objectifs :

- Repérer les conflits de voisinage entre résidents et immigrants
- Proposer des solutions aux conflits par le biais d'instances alternatives
- Renforcer le sentiment d'appartenance et l'intégration à la collectivité des Chiliens et Péruviens

Élaboration et mise en oeuvre

Problématique initiale

Ce projet s'inscrit dans une série de tentatives visant à augmenter la tolérance chez les résidents chiliens vis-à-vis des coutumes péruviennes. En effet, la pratique de ces coutumes dans des espaces publics avait généré un sentiment de déracinement forcé chez les résidents chiliens qui s'en étaient plaints à la police.

Les principales causes de plainte étaient les suivantes :

- Bruits gênants : fêtes et bruits gênants tard dans la nuit pendant des jours non fériés.
- Pollution de l'environnement : habitude des ressortissants péruviens de cuisiner dans les rues, d'où la présence d'ordures sur la voie publique en raison du manque de conteneurs à déchets.
- Insécurité dans les logements : les immigrants péruviens vivent en général entassés, ce qui se traduit par des taux élevés de violence intrafamiliale et des incendies fréquents dans les habitations.

Dans ce contexte, le neuvième commissariat de Independencia a cherché à organiser des activités communautaires pour diminuer le nombre de plaintes et favoriser le développement d'une culture d'intégration entre les résidents chiliens et les immigrants péruviens de la commune. Ce travail a été facilité par l'utilisation du modèle policier Problem Oriented Policing (POP)* qui est axé sur la résolution des problèmes.

Avec l'aide du Bureau de relations communautaires, les Carabiniers du Chili ont débuté une série d'activités impliquant différents acteurs locaux comme la municipalité de Independencia, les programmes municipaux de sécurité publique, PREVIENE, les départements des Droits des enfants et des adolescents et les unités d'enquête de la police.

Les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- **Réunions avec les conseils de quartier** : le but est de discuter des principales problématiques et plaintes relatives à la population immigrante.
- **Information porte-à-porte** : remise de prospectus par le personnel policier à des fins d'information et de recommandations utiles pour une cohabitation pacifique.
- **Fêtes de Noël** : réalisation d'activités récréatives avec la communauté péruvienne pour créer une atmosphère accueillante.

- **Médiation de conflits** : bureau de médiation de la police pour résoudre des conflits entre Péruviens et Chiliens. L'objectif était d'éviter que les conflits ne soient judiciairisés et de parvenir à un consensus et un accord entre voisins.

Résultats

Il existe une meilleure cohabitation entre Péruviens et Chiliens, perceptible dans la réduction du nombre de plaintes. Par ailleurs, on note une plus grande intégration des Péruviens dans le reste de la communauté. On a également remarqué une diminution des déchets sur la voie publique et moins d'activités culinaires dans les rues, ce qui a aidé à améliorer la perception de la santé dans les espaces publics de la commune, en particulier là où la population péruvienne est concentrée.

Face à des phénomènes émergents, il faut que des institutions soient prêtes à utiliser de nouvelles méthodes de résolution des conflits sociaux. On constate que les policiers du neuvième commissariat ont eu recours à une approche communautaire en élaborant des actions différentes des activités policières traditionnelles, exigeant de leur part une plus grande flexibilité dans l'exercice de leurs fonctions.

Sources

Varela, F. & Glasner, C. (2008). *Buenas Prácticas Policiales. Iniciativas innovadoras en Carabineros de Chile*. Chile: Carabineros de Chile

Subsecretaria de carabineros
www.subsecar.cl

Independencia, Chili
www.independencia.cl

Ministère de l'intérieur, Chili
www.conace.cl

Unités d'enquête
www.investigaciones.cl

Carabineros Chile
www.carabineros.cl

Contact

M. Guillermo Cevallos, Mayor de carabineros
Av Dávila Baeza N° 880, Independencia, Santiago, Chile
Tél. : 56 + 2 + 922.40.61

PUBLICATIONS DU CIPC ET RESSOURCES ADDITIONNELLES SUR LES PARTENARIATS ENTRE LA POLICE ET LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Publications du CIPC

Les publications énumérées ci-dessous sont disponibles à :
www.crime-prevention-intl.org

Capobianco, L. (2007). Pratiques, obstacles et progrès importants : *Le rôle de la police dans la prévention de la criminalité*. Document de référence. Septième colloque annuel du CIPC, Oslo. Montréal : CIPC (Disponible en français, anglais et espagnol).

Centre international pour la prévention de la criminalité, (2008). *Le rôle de la police en prévention de la criminalité*. Actes du septième colloque annuel du CIPC. Les 8 et 9 novembre, Oslo, Norvège. Montréal : CIPC (Disponible en français, anglais et espagnol).

Centre international pour la prévention de la criminalité, (2007). *Étude sur les polices en Afrique subsaharienne francophone: structures et missions au regard de la prévention de la criminalité, Version préliminaire*. Rédigé par Quéro Yann-Cédric. Montréal : CIPC. (Étude commandée par le CIPC). Montréal : CIPC (Disponible en français seulement).

Centre international pour la prévention de la criminalité, (2007). *Police and Crime Prevention in Africa: a Brief Appraisal of Structures, Policies and Practices*. Cape Town: Centre of Criminology. Study commissioned by ICPC. Rédigé par Elrena Van Der Spuy et Ricky Röntsch. Montréal : CIPC (Disponible en anglais seulement).

Centre international pour la prévention de la criminalité, (2002). *Trousse : Le rôle de la police en prévention de la criminalité*. Rédigé par COPS, NCPC Washington, et le CIPC. Montréal : CIPC (Disponible en français, anglais et espagnol).

Chalom, M. Léonard, L. Vanderschuren, F. & Vézina, C. (2001). *Sécurité urbaine et bonne gouvernance : le rôle de la police*. Écrit par le CIPC et UNCHS (Habitat) Safer Cities Programme. Montréal : CIPC (Disponible en français et en anglais).

Hicks, D. Denat, F. & Arsenaault, B. (2000). *Pratiques policières inspirantes : Partenariats en prévention de la criminalité*. Montréal : CIPC (Disponible en français et en anglais).

Lelandais, I. (2007). *Mesure de la performance policière: Expériences internationales*. Montréal : CIPC (Disponible en français et en anglais).

Sansfaçon, D. (2006). *Police et prévention : résurgence d'une idée forte ?* Montréal : CIPC (Disponible en français, anglais et espagnol).

Shaw, M. (2004). *Police, Schools and Crime Prevention: A preliminary review of current practices*. Montréal : CIPC (Disponible en anglais seulement).

Ressources additionnelles

Afrique

The CSIR, the Institute for Security Studies and the South African Police Service Division Crime Prevention, Component Social Crime Prevention (2004). *Community Safety Projects: Promising Practices in South Africa*. Pretoria: the South African Police Service.

Amérique latine et Caraïbes

Comunidad segura (Safe communities). *Networks of Ideas and practices in Citizen Security*.
www.comunidadsegura.org

Blanco, J. (2007), *Policía y Alianzas Efectivas en la prevención del delito: La experiencia de Carabineros de Chile*. Chile: Subsecretaría de Carabineros, Ministerio de Defensa Nacional.

Amerique du Nord

Bhanu, C. & Stone, C. (2002). *Public-Private Partnerships for Police Reform*. USA: Vera Institute of Justice. Disponible à: www.vera.org

Brodeur, JP. (Eds). (1998). *How to Recognize Good Policing: Problems and Issues*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Brodeur Jean-Paul (2003), *Les visages de la police*. Pratiques et perceptions. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Khashu,A. Busch, R., Latif, Z. & Levy, F, (2005). *Building Strong Police-Immigrant Community Relations: Lessons from a New York City Project*. Disponible à : www.vera.org

National Crime Prevention Council (2002). *150 Tested Strategies to Prevent Crime from Small Cities, Counties and Rural Communities – A Resource for Municipal Agencies and Community Groups*. Washington, DC: [The Author].

Office of Community Oriented Policing Services (COPS) (2006). *Police-Community Partnerships to Address Domestic Violence*. Disponible à: www.cops.usdoj.gov

Office of Community Oriented Policing Services (COPS) (2003). *Interagency Response to Domestic Violence*. Disponible à: www.cops.usdoj.gov

Office of Community Oriented Policing Services (COPS) (2002). *Bringing Victims into Community Policing*. Disponible à www.cops.usdoj.gov

Office for Victims of Crime (OVC) (novembre 2004). *Victim Services: Promising Practices in Indian Country*.

Rosenbaum, D., Schuck, A., Graziano L. (2008), *Measuring Police and Community Performance Using Web-Based Surveys: Findings from the Chicago Internet Project, Final Report*. Washington DC: National Criminal Justice Reference Service, Office of Justice Programs, US Department of Justice.
Disponible à : www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/221076.pdf

Rosenbaum, D. (1998). The Changing Role of the Police. Assessing the Current Transition to Community Policing. Chapitre 1 in Brodeur, JP., (Eds). *How to Recognize Good Policing: Problems and Issues*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Skogan W. et al. (2004). *Community Policing in Chicago, year 10, an evaluation of Chicago's alternative policing strategy*. Chicago: Illinois Criminal Justice Authority.

Skogan, W. (2006). *Police and Community in Chicago: A Tale of Three Cities*. New York and Oxford: Oxford University Press.

Europe

European Forum on Urban Safety (EFUS). *Secutopics Database on Practices: Police*. Disponible à : www.urbansecurity.org/

Donzelot J. & Wyvekens A. (2002). Community policing et restauration du lien social, *Les cahiers de la sécurité intérieure*. Politiques locales de sécurité aux États-Unis et en France n°50 : pp. 43-71.

International

UN-HABITAT (2007). *Global Report on Human Settlements 2007: Enhancing Urban Safety and Security*. United Nations Human Settlements Programme. Pour obtenir une copie : www.unhabitat.org

UNODC South-South Crime Prevention Project. Le site Internet www.southsouthcrime.org se concentre sur quatre thèmes : police communautaire, prévention de la violence, culture de la loi/résolution de conflit et réinsertion des contrevenants.

Océanie

Australian Institute of Criminology (AIC). *Preventing crime in Australia 1990 - 2002: a selected register of crime prevention projects*. Voir : www.aic.gov.au/research/cvp/register/

Delahunty B. & Putt, J. (2006). *Good practice framework. Policing illicit drugs in rural and remote Aboriginal and Torres Strait Islander communities*, NDLERF Monograph Series no.15a, Sydney: National Drug and Alcohol Research Centre & University of New South Wales. Disponible à: www.aic.gov.au/publications/other/2006-ndlerfmono15a.html

Nexus Policing Project: Partnerships for Safer Communities, Victoria Police.
Pour plus d'information : www.police.vic.gov.au

Lynch, J., Nicholas, R. Beattie, J. Sced M. & Baur, J (2007). *Police Literature (2004) An Australian-focused compendium*. Produced by the Australasian Centre for Policing Research. Australia: Commonwealth of Australia. Pour obtenir une copie : www.acpr.gov.au

LEXIQUE

La terminologie employée dans le champ de la prévention et de la sécurité quotidienne soulève des difficultés particulières non seulement entre les langues, mais aussi au sein d'une même langue, certaines notions n'étant pas employées dans le même sens selon les pays. Ce lexique précise donc les acceptions retenues dans le recueil pour certains termes, signalés par un astérisque (*).

Affiliation

Un aspect important des cultures et des valeurs des peuples autochtones. Elle comprend toutes les relations et le sentiment d'attachement et d'appartenance à la terre.

Assimilation

Le fait d'être structurellement et/ou culturellement absorbé par un groupe dominant. Au cours du processus d'assimilation, un individu ou un groupe est forcé d'abandonner sa propre culture et d'adopter la culture du groupe dominant.

Autodétermination

Le droit qui confère aux peuples autochtones la possibilité de s'impliquer entièrement dans l'élaboration de politiques et de programmes qui les concernent, et la responsabilité de gérer les programmes et les services qui leurs sont consacrés.

Autorité nodale

Forme d'autorité dans les communautés et groupes autochtones comportant des réseaux d'individus influents qui sont aptes à exercer une autorité et qui sont interreliés par un ensemble de relations, une histoire commune ou un processus d'acquisition d'expérience et de connaissances.¹⁸⁰

Communauté ou collectivité

Les principes directeurs des Nations Unies recourent au terme « collectivité » pour désigner « la participation de la société civile au niveau local ». Ils laissent toutefois entendre que la société civile est une notion générique, tel que l'exprime le § 16 : « la participation active de la collectivité **et d'autres secteurs de la société civile** [nous soulignons] est un élément essentiel de la prévention efficace du crime ».

Les termes « collectivité » et « communauté » sont employés indifféremment dans ce rapport et dans un sens large, comme englobant non seulement les résidants, mais aussi les organismes communautaires et les commerçants des quartiers, ainsi que les antennes locales des différents niveaux de gouvernement.

Le terme « communauté » désigne un groupe de personnes réunit par un intérêt commun, par exemple les habitants d'un quartier, sans référence aucune à une communauté religieuse ou culturelle, sauf si indiqué.

Comportement anti-social

Le terme « comportement anti-social » est fréquemment utilisé au Royaume-Uni et en Amérique latine. Au Royaume-Uni, il est consacré dans le Crime and Disorder Act de 1998 pour désigner « tout comportement qui constitue ou qui est susceptible de constituer une forme d'« harcèlement, de crainte ou de détresse à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas du même ménage que [l'auteur] ».¹⁸¹ Ce terme recouvre aussi bien les graffitis et autres dégradations de biens publics, l'abandon d'ordures, les attroupements d'individus sur la voie publique perçus comme potentiellement menaçants, le langage offensant ou intimidant, le bruit excessif, ou encore des comportements sous l'effet de l'alcool et autres attitudes considérées comme dégradant le climat ambiant et la qualité de vie.

Ailleurs dans le monde, on recourt plutôt aux notions d'« incivilités », d'« irritants » ou de « nuisances », pour se référer à l'ensemble des comportements et situations qui ne sont pas nécessairement réprimés par la loi (illégaux) mais qui vont à l'encontre des règles élémentaires de la vie en société et sont susceptibles d'entraîner un sentiment d'insécurité des résidants et autres usagers de l'espace public.¹⁸² Ils recouvrent également les actes précités. Selon les pays, le terme de « nuisances » est plus ou moins employé. Il est retenu notamment en Belgique, sans aucune connotation péjorative ni jugement moral, pour désigner les désagréments ressentis par les résidants et usagers de l'espace public.¹⁸³

¹⁸⁰ Hunt & Smith (2007, pp. vii). Indigenous Community Governance Project: Year Two Research Findings. Centre for Aboriginal Economic Policy Research. Australian National University.

¹⁸¹ (RU) Crime and Disorder Act 1998 (c. 37), art. 1er al. 1 lit. a.

¹⁸² Voir notamment Skogan Wesley G. (1999), *Measuring What Matters: Crime, Disorder, and Fear*, in Langworthy R. L. (Ed.), *Measuring What Matters*. Washington, DC: National Institute of Justice / Office of Community Oriented Policing Service, pp. 37-53; Roché Sébastien (1996), *La société incivile*. Paris : Seuil.

¹⁸³ Voir notamment Roché S. (1999); Savignac, J., Lelandaïs, I, Sagant, V. (2007). *Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : Manuel pratique pour l'action locale*, Montréal, CIPC.

Discrimination

Distinction entre individus qui n'est pas basée sur des termes légitimes. Perspective arbitraire en faveur ou à l'encontre d'un individu ou d'un groupe qui néglige de rendre compte de leurs particularités ou de les traiter de façon équitable.

Droit coutumier

Un système de concepts traditionnels du bien et du mal, ainsi que des moyens mis en œuvre afin de faire observer ce qui est jugé bien.

Évaluation

L'évaluation se réfère à l'application systématique et rigoureuse de méthodes consacrées pour apprécier objectivement un programme d'intervention ou une politique, en cours ou terminé, de sa conception à ses résultats en passant par sa mise en œuvre. L'évaluation porte sur l'exécution et l'accomplissement des objectifs de la pratique ou de la politique et a pour but de se déterminer sur son efficacité et son efficacité, son impact et sa pérennité.¹⁸⁴

Facteurs de protection

Facteurs qui 1) réduisent l'impact d'un événement indésirable inévitable, 2) aident l'individu à éviter ou à résister à la tentation d'enfreindre la loi, 3) réduisent les risques que les gens empruntent une voie susceptible de les mener à l'infraction de la loi et/ou 4) promeuvent une voie autre que celle de l'infraction.¹⁸⁵

Facteurs de risques

Regroupe les facteurs qui augmentent la possibilité qu'une infraction soit commise ou réitérée. Ils peuvent se référer à des caractéristiques individuelles (caractère d'opposition), familiales (habilités parentales « déficientes »), liées à l'environnement social (présence d'efficacité sociale) ou de services disponibles (peu ou absence de tels services).

Marginalisation

Une relation entre un individu et la société qui met par-dessus tout l'accent sur le processus qui exclut l'individu du courant de la société.

Partenariats

Par partenariat, on entend le travail en commun des différents acteurs impliqués dans les dispositifs de prévention avec les autres services de l'État, la société civile et en particulier les habitants et le secteur privé. Sont généralement concernées les institutions, comme la ville, la police, la justice et l'éducation par exemple, des services, souvent semi-publics, tels que les sociétés de transport collectif et les organismes d'habitat social, ainsi que les ressources locales, à l'instar des associations (d'habitants, de loisirs, d'aide, etc.), des commerçants d'un quartier et des grandes surfaces commerciales jouant un rôle économique et d'attrait important.¹⁸⁶

Police de proximité

Modèle de stratégie policière fondé sur la prise en compte et la satisfaction des besoins de la population. Elle repose sur un ensemble des mesures destinées à établir un partenariat avec la communauté (collectivité) afin que celle-ci endosse une partie de sa sécurité et travaille plus étroitement avec la police.¹⁸⁷

Police orientée vers la résolution de problèmes (POP)

Modèle de stratégie policière qui suppose l'identification et l'analyse des crimes et problématiques d'un secteur et leur résolution par l'implication de la communauté (collectivité), conjointement aux services de police.¹⁸⁸ L'idée sous-jacente est que la police ne devrait pas traiter les crimes un par un mais bien les regrouper et cibler ses causes fondamentales. La police orientée vers la résolution de problèmes représente un déplacement de la police communautaire (ou de proximité) tout en gardant à l'esprit que les policiers sont mieux placés pour analyser et répondre à la criminalité que la communauté (collectivité).¹⁸⁹

¹⁸⁴ Voir le glossaire du *Beccaria Programm, Quality Management in Crime Prevention* [<http://www.beccaria.de/nano.cms/en/Glossary/Page/2/>]; de Amorim Aude, Cavellier Bernadette, Ruleta Michael, Yard Yves (2005), Guide de l'évaluation. Paris : Ministère des Affaires étrangères, Direction générale de la coopération internationale et du développement.

¹⁸⁵ National Crime Prevention (1999, pp.48) *Pathways to prevention: Developmental and early intervention approaches to crime in Australia*. National Crime Prevention, Attorney-Generals Department: Canberra.

¹⁸⁶ Marcus M., Vanderschuere F., en colaboración con Buffat J.P. y Lunecke A. (2004, pp. 269). *Políticas de seguridad ciudadana en Europa y América Latina: Lecciones y Desafíos. Chile: Banco Interamericano de Desarrollo*. Ministerio del Interior del Gobierno de Chile y Universidad Alberto Hurtado Serie libros. Voir aussi ECOSOC (2002), § 9, § 17 lit. d et § 19. ECOSOC (2002), Guidelines for the Prevention of Crime, Resolution 2002/13.

¹⁸⁷ Dupont, B. (2002), *Construction et réformes d'une police: le cas australien, Nouvelle Gouvernance policière, société du risque et techniques actuarielles*, Paris, L'Harmattan ; Salomon, J. (1998), *Lexique des termes de police, Anglais-français / français-anglais*, Paris : IHESI.

¹⁸⁸ Goldstein H. (1979). Goldstein Herman (1979), *Improving Policing: A Problem-Oriented Approach*, *Crime & Delinquency*, Vol. 25 (2), pp. 236-258.

¹⁸⁹ Brodeur J.P. (2008). *Trust and Expertise in Policing*, in *The Role of the Police in Crime Prevention*, Proceedings of ICPC's Seventh Annual Colloquium on Crime Prevention, November 8-9 2007, Oslo, Norway.

Prévention de la délinquance

Au sens du § 3 des principes directeurs des Nations Unies, la prévention du crime comprend l'ensemble des « stratégies et mesures qui visent à réduire les risques d'infractions et les effets préjudiciables que ces dernières peuvent avoir sur les personnes et sur la société, y compris la peur de la criminalité, et ce en s'attaquant à leurs multiples causes ».

Racisme

Le recours aux antécédents génétiques ou biologiques comme base de préjugés à l'égard d'individus et de groupes. Les groupes racialement discriminés sont perçus comme différents des autres individus ou groupes et traités différemment dans la conduite d'activités quotidiennes.

Réserve

Portion de territoire dont le titre légal est conféré par la Couronne et qui est délimité pour l'usage et le bénéfice d'un groupe autochtone.

Sécurité quotidienne

La sécurité quotidienne est un concept plus large que la « prévention du crime ». Elle se réfère à une notion de bien-être et de qualité de vie d'une communauté (collectivité) ou d'un quartier. Elle suggère également la création d'une collectivité « sûre » (*safe community*) par un processus collectif.

¹⁹⁸ ECOSOC (2002). Guidelines for the Prevention of Crime, Resolution 2002.



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

www.crime-prevention-intl.org